MAROC : UN SUPPLÉMENT DE 12 PAGES

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13308 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — JEUDI 12 NOVEMBRE 1987

Transition délicate au Niger

La mort sans dauphin du président nigérien Seyni Kountché ouvre une ère incertaine en Afrique sahélienne. Sous le règne austère du chef de l'Etat défunt, le Niger vécut, malgré quelques rébellions vite déjouées et une pauvreté persistante, treize années d'une paix relative propice à un réel effort de développement. En dépit du mal incurable qui le rongeait depuis près d'un an, Seyni Kountché n'avait pas jugé utile de désigner un successeur parmi ses pairs du conseil militaire suprême au pouvoir depuis 1974. Cet « oubli » rend plus vulnérable un pays aux équilibres déjà fragiles.

L'attitude des anciens « compagnons de putsch » de Seyni Kountché laisse toutefois pour l'instant bien augurer de la transition. Préparés de longue date à l'échéance fatale, ils ont sagement « anticipé » le vide constitutionnel en choisissant pour succéder à leur chef, quelques heures avant sa disparition, son plus fidèle adjoint, le colonel Ali Seibou. Officier probe et efficace, appartenant à la même ethnie que son prédécesseur et formé dans les mêmes écoles militaires, le nouveau leader nigérien est le mieux placé pour assumer l'héritage dans la continuité. Le pays devrait ainsi faire l'économie d'une désastreuse guerre de succession.

L'équipe au pouvoir aura d'autant plus besoin de stabilité, en ces heures difficiles, qu'elle reste confrontée à de graves défis. Souligner la valeur géostratégique du Niger – et les convoitises qu'il a toujours suscitées chez certains de ses voisins – ne relève pas du simple cliché. Entre le géant Nigéria, trop riche et source d'une ruineuse contrebande frontalière, et le Tchad, qui panse lentement les plaies de sa guerre civile, entre le turbulent Burkina-Faso, hôte d'une révolution brouillonne et depuis peu « rectifiée », et la menaçante Libye cachant à peine ses appétits territoriaux, le Niger de Seyni Kountché était un pôle de stabilité. C'était aussi un allié discrètement fidèle des deux principales puissances occidentales présentes dans la région, la France et les Etats-Unis.

Pour les dirigeants nigériens, le péril majeur, aujourd'hui comme hier, vient du nord. Un lourd contentieux oppose de longue date Tripoli à Niamey. Non seulement la Libye n'a jamais renoncé à revendiquer quelque 20 000 kilomètres carrés du territoire nigérien qu'elle estime, historiquement, lui appartenir, mais encore le colonel Kadhafi, qui se veut, au-delà des frontières actuelles, le fédérateur éclairé d'une communauté arabo-musulmane englobant une partie du Sahel, a rarement manqué une occasion de semer la zizanie au Niger, notamment en incitant à la rébellion les nomades touaregs du Nord.

Sans rien céder au désir d'hégémonie de son encombrant voisin, le président Kountché avait toujours pris soin de ne pas provoquer inutilement ses foudres. Pour tenir la Libye à distance, son successeur devra faire preuve d'une égale habileté. S'il y avait péril en la demeure, il pourrait compter sur le soutien résolu de la France, principal pourvoyeur d'aide économique au Niger, et des Etats-Unis, qui lui fournissent une importante assistance militaire. Français et Américains suivaient avec inquiétude ces derniers mois l'aggravation de la maladie du président Kountché. Le sang-froid de ses héritiers devrait quelque peu les rassurer.

(Lire nos informations page 2.)

M 0147 - 1112 0 - 4,50 F
3790147004500 11120

La faiblesse du dollar et la chute sur les places boursières

Les marchés financiers attendent une réduction du déficit commercial des Etats-Unis

En ce milieu de semaine, la chute des places boursières du monde entier, engagées dans une inquiétante spirale, se poursuivait, essentiellement en Europe, tandis que le dollar battait à nouveau ses records de baisse à Tokyo, Francfort et Zurich avant de se raffermir timidement après les déclarations « rassurantes » du président Reagan. Au Japon, le ministre des finances, M. Kiichi Miyazawa, sur un ton inhabituellement ferme, a réclamé une augmentation des impôts aux Etats-Unis.

A Washington, dans la pénible négociation engagée entre la Maison Blanche et le Congrès sur la réduction du déficit budgétaire, un léger espoir s'est levé avec un rapprochement des positions démocrate et républicaine.

Enfin, les milieux financiers internationaux attendent avec appréhension l'annonce du déficit commercial américain pour septembre, l'excédent japonais pour le mois d'octobre enregistrant une baisse de 9 %.

(Lire nos informations pages 18 et 19.)

Ce pauvre Ronald Reagan...

WASHINGTON
de notre correspondant

C'est le temps des métaphores obligées : *« crépuscule d'une présidence », « le vieux soldat s'éteint ».* Le temps des adjectifs : *« affaibli », « usé », « paralysé », « dépassé par les événements »...* Le temps de la condescendance attristée ou jubilante, pour ce pauvre Ronald Reagan, auquel plus rien ne réussit.

Son revers le plus récent – le retrait de la candidature à la Cour suprême du juge Ginsburg, pour quelques bouffées de marijuana – n'a fait que grossir le flot des commentaires acerbes, plaisants ou simplement inquiets, mais qui sont autant de variations sur un thème commun : M. Ronald Reagan patauge, sa présidence s'embourbe.

Pour ses adversaires, c'est l'heure longtemps attendue de la revanche. Ceux qui lui gardent leur sympathie, lui doivent leur carrière ou leur siège, appréhendent les quatorze mois à venir pendant lesquels il continuera à occuper la Maison Blanche, supportant sur des épaules fatiguées un poids de plus en plus lourd.

JAN KRAUZE.

(Lire la suite page 5.)

Violentes manifestations de l'opposition au Bangladesh

Le siège du président Ershad

Le Bangladesh – l'un des pays les plus pauvres de la planète – traverse une nouvelle crise politique. Les mouvements d'opposition ont fait leur unité pour tenter d'obtenir la démission du chef de l'Etat, le général Ershad. Les manifestations organisées par l'opposition ont été l'occasion de violents affrontements, et la situation semble s'être nettement durcie.

DACCA
de notre envoyé spécial

Le « siège de Dacca », auquel la population était invitée à participer, à l'appel des partis de l'opposition, n'a pas eu lieu. Mais ce qui s'est passé, le mardi 10 novembre, dans la capitale du Bangladesh, est lourd de menaces pour l'avenir. Le général-président Ershad, dont l'opposition veut la démission, est désormais un président assiégé. Seize mille hommes en armes (dont six mille en renfort) ont veillé à la pérennité des institutions « démocratiques », comme dit le chef de l'Etat, mais le sang a coulé. Le ministre de l'intérieur, le docteur M.-A. Matin, qui exultait mardi soir – *« un échec total »*, a-t-il dit – a admis la mort de trois personnes. Il y a eu de six à douze tués, selon l'opposition. On ne connaît l'identité, pour l'instant, que de quatre personnes.

Dans la soirée de mardi, dans les salles d'urgence du Dacca Medical College Hospital (principal centre de soins de la ville), les blessés étaient nombreux. Seize grands blessés y étaient hospitalisés, dont six atteints par balles et quatre par éclats de bombes. Un enfant de trois ans était allongé sur un grabat, les bras suspendus à une potence, les moignons enveloppés dans un linge sale : une main tranchée, une autre déchiquetée, un œil aveugle. *« Il jouait dans la rue quand une bombe a explosé près de lui »*, dit son père. Plusieurs témoins ont rapporté que des manifestants, devant l'immeuble Allawala, qui abrite notamment le siège du parti au pouvoir, le Jatiya, ont été victimes de jets de bombes artisanales, mais, dans la confusion et la panique, comment en être sûr ? Un bilan provisoire d'une centaine de blessés, en tout cas, ne paraît pas exagéré.

Les deux principaux dirigeants de l'opposition, la bégum Khalida Zia, chef du Parti national du Bangladesh (BNP), et Cheikha Hasina Wajed, pour la Ligue Awami (du peuple), ont reconduit le mouvement : le mercredi 11 et le jeudi 12 novembre sont jours de *« hartal »* (cessation de toutes les activités), et l'on verra bien qui, de l'ancien *« administrateur en chef de la loi martiale »* ou du *« peuple en colère »*, cédera le premier. L'épreuve de force ne fait que commencer. *« Ce fut un succès total »*, a assuré, au soir de ce premier jour, Mme Hasina Wajed, en faisant preuve d'une belle détermination : *« Nous violerons de la même façon l'état d'urgence ou la loi martiale s'ils sont proclamés. »*

LAURENT ZECCHINI.

(Lire la suite page 3.)

La Cour de cassation et l'affaire Michel Droit

Nous avons reçu de Mme Simone Rozès, premier président de la Cour de cassation, le texte suivant dont l'insertion gratuite à titre de rectificatif, en tête du plus prochain numéro, est commandée par l'article 12 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse :

Monsieur le directeur,

Le journal *le Monde* a publié dans son numéro daté des 8 et 9 novembre 1987, en page 12, un article signé par M. Bertrand Le Gendre, mettant en cause l'indépendance de la Cour de cassation.

L'assemblée générale de ladite Cour s'est réunie le 10 novembre 1987 sous la présidence de son premier président, Simone Rozès, en présence de son procureur général, Pierre Arpaillange, et de M. Daniel Autie, greffier en chef, et a adopté le texte suivant :

La Cour de cassation a pris connaissance avec indignation de la campagne intolérable et partisane qui s'est développée dans votre journal et qui tend à jeter le discrédit sur ses décisions et à exercer une pression inadmissible sur le cours de la justice.

S'interdisant toute polémique, elle continuera d'accomplir sa mission dans l'indépendance et la sérénité.

(Lire nos informations page 20.)

A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 A$; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.

Etranger

NIGER : la mort du président Seyni Kountché

Le général Seyni Kountché, chef de l'Etat du Niger depuis 1974, est mort, le mardi 10 novembre, à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, où il avait été hospitalisé d'urgence le week-end dernier. Agé de cinquante-six ans, le dirigeant du Niger avait déjà reçu des soins à quatre reprises depuis le début de l'année. En juin, il avait été opéré, dans le même hôpital, d'un kyste intracrânien et, selon certaines informations, il souffrait d'une tumeur au cerveau.

« C'était un des chefs d'Etat les plus remarquables d'Afrique noire », a déclaré, le soir-même, M. François Mitterrand, ajoutant que le disparu était également *« un des plus fidèles amis de la France »*. Le président français et le premier ministre, M. Jacques Chirac, accompagnés du ministre de la coopération, M. Michel Aurillac, sont allés, *tour à tour*, s'incliner devant la dépouille mortelle de l'ancien chef d'Etat. Evoquant *« le drame personnel vécu par le président au cours de sa longue maladie »*, M. Aurillac a déclaré à l'AFP que celui-ci l'avait supportée stoïquement, *« en homme* courageux, *en homme de foi »*.

M. Mitterrand a, pour sa part, indiqué qu'il avait gardé *« des relations constantes avec le président Kountché durant sa maladie »* et précisé qu'il avait envoyé l'*« avion présidentiel »* le chercher à Niamey *« pour le ramener à Paris et tenter l'opération de la dernière chance »*.

Dans une déclaration radiodiffusée à Niamey, capitale du Niger, le chef d'état-major général des forces armées nationales, le colonel Ali Seybou, désigné, dès mardi matin, comme président du Conseil militaire suprême par intérim, a annoncé la nouvelle au pays : *« J'ai le triste devoir de vous annoncer que le chef de l'Etat (...) n'est plus (...). » « Devant cette triste épreuve,* a ajouté le nouveau chef de l'Etat, *je vous demande de garder votre calme et votre sang-froid. Les forces armées nationales et le gouvernement continueront de veiller à la paix et à la sécurité de notre cher pays. Un deuil national d'un mois sera observé. Les drapeaux seront mis en berne sur l'étendue du pays. »*

Le Conseil militaire suprême, désormais présidé par le colonel Seybou, coiffe un gouvernement composé de dix-huit ministres et deux secrétaires d'Etat – le chef de l'Etat cumulant les portefeuilles de la défense et de l'intérieur, – et gouverne *de facto* le pays par ordonnances depuis le 15 avril 1974. Publiée le 25 avril de la même année, la première de ces ordonnances stipulait que, *« jusqu'à ce que les circonstances permettent le retour au jeu normal des institutions »*, le Conseil militaire suprême, composé de dix officiers, détient l'ensemble des pouvoirs législatifs et exécutifs.

Mercredi matin 11 novembre, cinq pays africains, le Gabon, le Nigéria, le Mali, le Sénégal et l'Algérie, avaient déjà réagi à l'événement. *« Le peuple gabonais tout entier est en deuil »*, a déclaré le président Omar Bongo, décrétant la mise en berne de tous les drapeaux pour trois jours. Idem au Sénégal. *« En treize ans de pouvoir,* écrivait, pour sa part, l'agence de presse officielle algérienne APS, *le président Kountché avait donné à son pays une grande stabilité politique et était devenu l'un des chefs d'Etat les plus écoutés d'Afrique. »*

Quant au général Ibrahim Babangida, président du Nigéria, il a exprimé ses condoléances au peuple du Niger et estimé que *« les sages conseils de cet illustre fils de l'Afrique manqueront »*, notamment *« à l'Organisation de l'unité africaine* [OUA] *»*. L'Assemblée générale des Nations unies devait, pour sa part, rendre hommage, mercredi matin, à la mémoire du disparu et observer une minute de silence. – *(AFP, Reuter.)*

Un prétorien austère

« Je suis en mission », répétait-il volontiers. Depuis cette nuit de Pâques 1974 où il porta le coup de grâce au régime fatigué du président Diori Hamani, le lieutenant-colonel Seyni Kountché – autopromu général en 1983 – n'avait jamais pu se départir d'une raideur prétorienne qui contrastait avec la bonhomie de son prédécesseur. Econome de gestes et de la parole, il incarnait à merveille l'archétype de l'« officier maigre », austère et travailleur, sûr de son bon droit et de la grandeur de sa tâche. Fait plus rare : il se révéla rapidement un habile politique.

Visage sévère et silhouette fragile, il dissimulait, sous une froideur apparente, l'âpre énergie des faux timides. Insensible au vertige du verbe comme aux subtilités doctrinales, il n'avait rien d'un idéologue. Pragmatique et fier de l'être. Né à Fandou (Niger occidental) en 1931, il appartenait à une famille de chefs coutumiers. La tribu Gabda, à laquelle il s'apparentait, n'est qu'un rameau du peuple Djerma, héritier d'une longue tradition remontant au prestigieux empire de Gao. Après des études primaires à Filingué, il devient, à treize ans, enfant de troupe au Mali, puis à l'école de Saint-Louis-du-Sénégal, avant de s'engager dans l'armée française qu'il servira notamment en Indochine.

Itinéraire au cours duquel il côtoie Lamizana le Voltaïque, Kérékou le Dahoméen, Eyadéma le Togolais, autant de futurs chefs d'Etat. Admis en 1957 à l'école de formation des officiers de Fréjus, il regagne le Niger en 1960, année de l'indépendance. Il y mènera, de garnison en état-major, une carrière « sans histoire ». En juillet 1973, il devient chef de l'armée. Année terrible pour le Niger, dévasté par sécheresse et famine. Indignés par la corruption qui sévit dans certains cercles dirigeants de Niamey et soucieux de rendre plus efficace l'aide aux sinistrés, un groupe de jeunes officiers décide de réagir. Ils tissent leur complot dans l'ombre pendant plusieurs semaines, attendant le jour faste du 15 avril 1974.

Contre les « vieux boubous »

Au lendemain du putsch, marqué par la mort, dans des circonstances mal éclaircies, de Mme Diori, Seyni Kountché remercie les députés et dissout le parti unique. La junte de treize hommes qu'il dirige se baptise « conseil militaire suprême ». Seize mois plus tard, il contrôlera tous les leviers de commande, après l'élimination de Sani Souna Sido, ancien « alter ego » devenu trop encombrant. Désireux de consolider l'assise de son régime, il s'affirme d'emblée comme un homme de terrain. Avide de s'informer par lui-même, il multiplie les tournées en brousse, les visites à l'improviste dans les ministères, les limogeages sans préavis. Il combat le laxisme et l'indiscipline. Autoritaire mais rarement injuste, il se soucie plus d'efficacité que de popularité. La démagogie n'est pas son fort. Il *« remet de l'ordre dans la maison »*, mais sans bousculer la société rurale.

Le redressement de l'agriculture reste son succès le plus durable. Sur cette terre où l'homme est hanté par la pluie plus qu'ailleurs « don du ciel ». Une politique des prix généreuse, une amélioration des rendements dans le cadre des aménagements hydro-agricoles et l'assainissement des coopératives permirent au Niger d'acquérir l'autosuffisance alimentaire, événement unique au Sahel. Il renégocia les accords de coopération en vertu desquels la France disposait du droit régalien de fixer le prix du minerai d'uranium qu'elle achetait au Niger. Grâce au « boom » de l'uranium, il lança de grands travaux, clé du décollage économique d'un pays handicapé par la nature, désertique et enclavé. La chute des cours mondiaux cassa cet élan. Devenu un trésor inutile, l'uranium ne fournit plus qu'un dixième des recettes de l'Etat. Mais le Niger supporta le choc mieux que prévu, grâce à sa gestion saine et rigoureuse.

Au fil des ans, le colonel Kountché rendit la liberté – mais pas leur rôle politique – aux « vieux boubous », notables de l'ancien régime. En 1980, il élargit M. Djibo Bakary, porte-parole autrefois de l'opposition de gauche, et assouplit l'assignation à résidence de Diori Hamani, transféré de Zinder à Niamey. Hostile à la renaissance des partis, il chercha une voie originale en associant les conseils de village, les coopératives et les « samarias », cellules rurales coutumières, vouées dans son esprit à devenir, une fois « dynamisées » par la jeunesse, le moteur du changement social.

Face au danger libyen

Tout en préservant le rôle central de l'armée, il « civilisa » son gouvernement, où les derniers ministres militaires cédèrent la place en 1983 à des techniciens. Il encouragea la rédaction d'une Charte nationale censée préfigurer la Constitution nouvelle du Niger. La stabilité du régime, qui contribua à sa bonne image de marque, n'était pourtant pas à toute épreuve. La plus chaude alerte eut lieu en octobre 1983 lorsque le lieutenant « Bonkano » homme-lige et « marabout du président » tenta un coup de force vite déjoué. Seyni Kountché reconnut que sa « naïveté » avait facilité la trahison de son plus proche collaborateur. L'autorité présidentielle sortit affaiblie de ce complot interne au régime.

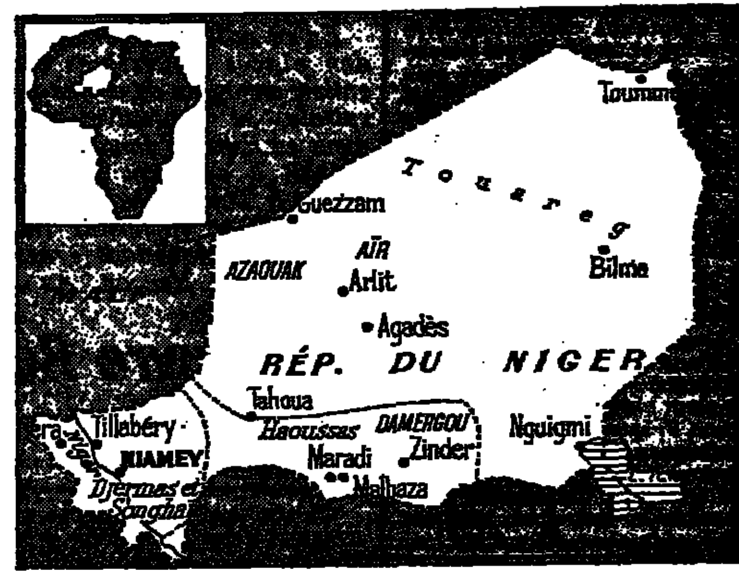
En revanche, Seyni Kountché tint bon face aux entreprises de déstabilisation suscitées par Tripoli. Il résilia l'accord de défense conclu par son prédécesseur et mit fin à la politique systématique d'arabisation de l'éducation. Se posant en protecteur naturel des minorités blanches du Sahel, le colonel Kadhafi ne cessa de « travailler » les populations touareg du Niger soumises à une propagande intensive de la radio libyenne. Tripoli endoctrina des pèlerins, entraîna des étudiants à la lutte armée et enrôla des travailleurs nigériens dans les rangs de la Légion islamique. En 1982, Tripoli appela les nomades du Grand Nord nigérien à la rébellion. En mai 1985, un commando de Touareg venus de Libye lança un raid infructueux contre la sous-préfecture de Tchin-Tabaraden.

« Le Niger ne sera jamais le Tchad », avait averti Seyni Kountché à une époque où l'armée libyenne faisait la loi à N'Djamena. Jusqu'au bout, Kadhafi, le *« faux frère »* lui inspira à juste titre méfiance et vigilance. Mais il prit toujours soin de ne pas provoquer son incommode voisin, évitant par exemple de dénoncer publiquement le passage des patrouilles libyennes sur les pistes du Nord-Est nigérien. Il refusa en outre à Hissène Habré l'autorisation de faire transiter ses troupes sur son territoire. Pour décourager les appétits du leader libyen, Seyni Kountché maintint l'alliance privilégiée avec la France, son principal bailleur de fonds. Il reçut M. Mitterrand à Niamey en mai 1982 et accomplit une visite d'Etat à Paris en juin 1986.

De même, Seyni Kountché sut habilement circonscrire le danger islamiste dans un pays où la population, à 90 %, pratique, avec tolérance il est vrai, la religion du prophète. Il évita d'abolir la chefferie traditionnelle, ce qui eût fait, comme au Nigéria voisin, le lit de l'intégrisme. Les chefs coutumiers, estimait-il, sont le meilleur rempart contre le fanatisme religieux car *« il ne peut y avoir deux coqs dans le même poulailler »*.

S'il manqua toujours du charisme qui suscite les attachements passionnés, le chef de l'Etat disparu incarna la fierté d'un peuple qui doit à sa ténacité discrète une amélioration sensible de son niveau de vie. Le fait qu'il n'ait désigné aucun dauphin risque de plonger le Niger dans une ère d'incertitude.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.



Pays de la zone sahélienne, indépendant depuis le 3 août 1960, le Niger a une superficie de 1 267 000 kilomètres carrés et compte plus de 6,6 millions d'habitants. Classé parmi les « pays les moins avancés », son revenu moyen annuel par habitant est estimé à 350 dollars. L'agriculture occupe 90 % de la population. La seule – mais importante – richesse minière du pays est l'exploitation des gisements d'uranium d'Arlit et d'Akouta. Les principales productions agricoles sont le mil, le sorgho et les arachides. Les principales villes sont Niamey, la capitale, Maradi, Zinder, Agadès, Tahoua et Dosso.

Le colonel Ali Seibou : un fidèle du disparu

Le colonel Ali Seibou, désigné le mardi 10 novembre pour assurer l'intérim de la présidence du Conseil militaire suprême nigérien quelques heures avant la mort à Paris de Seyni Kountché, était le plus proche collaborateur militaire du chef de l'Etat disparu. Chef d'état-major de l'armée depuis décembre 1974 – huit mois après le coup d'Etat qui porta Kountché au pouvoir, – ce dernier lui accordait une totale confiance.

Né en 1940, à Ouallam, en pays djerma-songhaï – comme Seyni Kountché – le colonel Ali Seibou a été formé aux mêmes écoles que le président décédé : Saint-Louis du Sénégal et l'école des officiers d'outre-mer de Fréjus (1962-1964). Cette relation privilégiée entre les deux hommes politiques explique amplement que les membres du Conseil militaire suprême aient choisi mardi de porter le colonel Ali Seibou à la tête de l'Etat. Très proches, les deux hommes étaient physiquement aussi dissemblables que possible. Autant Seyni Kountché était sec et nerveux, autant Ali Seybou est rond, bonhomme et volontiers loquace.

La silhouette massive de cet homme de quarante-sept ans est célèbre dans tout le pays, qu'il connaît à fond pour l'avoir sillonné des dizaines de fois ces dernières années. Car à ses fonctions de « patron » de l'armée, Ali Seibou en a toujours ajouté une autre, tout aussi essentielle : celle de responsable de l'approvisionnement des populations en vivres.

C'est à lui qu'il revenait de recenser les besoins, souvent urgents, de la population et de mettre en place la logistique nécessaire, que l'armée seule pouvait assurer.

Cette tâche fut particulièrement difficile en 1984-1985, lorsque le Niger dut faire face à la plus grave sécheresse de son histoire. La manière dont l'administration et l'armée nigériennes surmontèrent l'épreuve, à une époque où la situation au Soudan ou en Ethiopie tournait à la tragédie, avait fortement impressionné la communauté internationale, et le général Kountché eut l'occasion de rendre hommage à son principal collaborateur.

Il en eut bien d'autres, notamment lors des trois tentatives de coups d'Etat (1975, 1976, 1983) auxquelles il eut à faire face. Chaque fois, Ali Seibou fit preuve d'une indéfectible fidélité.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter
du 10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.



ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex. 45-45 39 th street. L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at LIC and additional offices, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.

TUNISIE

Le nouveau premier ministre exclut des élections anticipées

TUNIS
de nos envoyés spéciaux

« Bourguiba est en bonne santé. Il lit les journaux, regarde la télévision et cite des poèmes, comme d'habitude », a déclaré M. Hedi Baccouche, le nouveau premier ministre tunisien, lors d'une conférence de presse organisée le mardi 10 novembre à Carthage dans la résidence du gouvernement, située à quelques centaines de mètres du palais que le « Combattant suprême » avait dû quitter la veille.

Mardi, l'officieux quotidien *la Presse* signalait seulement par un écho de treize lignes le départ de M. Bourguiba vers la résidence du Mornag. Au cours de la conférence de presse, les journalistes étrangers se sont beaucoup intéressés au sort de celui que *la Presse* reléguait en page 3 de son édition.

M. Baccouche a précisé que l'intéressé avait choisi lui-même sa destination. *« Un membre du gouvernement est allé le saluer de la part du chef de l'Etat et l'a accompagné là-bas. »* Le prédécesseur de M. Ben Ali *« n'est pas un président à la retraite »*, a dit M. Baccouche. Celui que les nouvelles autorités appellent maintenant *« le leader Bourguiba »* a été destitué *« pour des raisons morales autant que politiques »*, a poursuivi le premier ministre. *« Nous n'oublions pas celui qui fut un grand homme. Le changement intervenu nous permet de garder une belle image du lutteur. Nous voulons le mettre hors de tout ce qui ternissait son image. »*.

Le premier ministre a fait sa déclaration liminaire en français. Devant une bonne centaine de journalistes tunisiens et étrangers, il a explicité les grandes lignes de la déclaration rédigée et lue par le général Ben Ali pour annoncer la destitution de Bourguiba. Il a développé ses propos antérieurs au sujet des réformes politiques et sociales, et de la continuité diplomatique (*le Monde* du 10 novembre).

Le numéro deux du régime a insisté sur *« la légitimité constitutionnelle »* du président Ben Ali, puisque l'empêchement de son prédécesseur pour raison de santé avait été constaté par *« sept professeurs qui le soignaient depuis des années »*.

Appel aux journalistes

Il a confirmé qu'il n'était pas question d'élections anticipées. Mais il n'a pas fermé la porte à une *« association »* des partis d'opposition à la vie nationale. Au sujet des islamistes, il a précisé qu'il était exclu de revenir sur les procès qui ont eu lieu, mais il a rappelé qu'il existe une législation permettant notamment des remises de peine.

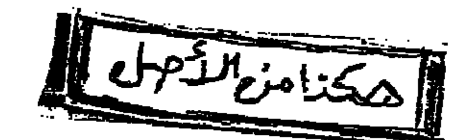
Très attendu sur ce sujet par les représentants des médias nationaux, M. Baccouche a dit : *« Les journalistes sont libres dans les domaines sportifs et les faits divers... mais au plan politique, il y a toujours eu une pudeur. Nous aimerions que les journalistes participent activement à la réflexion nationale et attirent l'attention du gouvernement sur les problèmes du pays. »*

On dit, au ministère de l'information, qu'il faut laisser un délai de quelques semaines au nouveau régime pour lui permettre de faire ses preuves en matière de changement dans les médias. Néanmoins, un fait a beaucoup choqué l'opposition : France-Inter, qui voulait organiser un « Téléphone sonne » mardi soir avec M. Mestiri, chef du Mouvement des démocrates socialistes, a dû renoncer à son projet en raison d'un veto de Radios-Tunis, station nationale entre les mains du pouvoir.

Sur le plan international, M. Baccouche a affirmé *« l'intention de la IIe République »* de maintenir de bonnes relations avec tous les pays méditerranéens. *« Je cite en particulier la France et l'Italie. Je tiens aussi à mentionner particulièrement les Etats-Unis avec lesquels nous entretenons de bons rapports dans le respect de nos choix et de notre indépendance. »* Il a affirmé son *« faible pour le Maghreb arabe »* dans le cadre d'une *« solidarité qui irait de la Mauritanie à la Libye »*, mais, a-t-il ajouté : *« Ma conception maghrébine doit profiter à tous, en se tenant à l'écart des idéologies. »*

MICHEL DEURÉ
et JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.





Etranger

Au sommet d'Amman

Les limites de la « réconciliation » syro-irakienne

Cinq pays arabes ont décidé de renouer les relations diplomatiques avec l'Egypte : l'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis, le Koweït, Bahrein et Qatar. D'autre part, les médias syriens ont fait état sans commentaire, mardi 10 novembre, de la rencontre, la veille, à Amman, des présidents syrien et irakien. La presse, qui consacre ses titres sur l'allocution du président Assad lors d'une réunion à huis clos du sommet d'Amman, a toutefois adouci le ton à l'égard de l'Irak.

AMMAN
de notre envoyée spéciale

Un rapprochement limité qui permette l'élaboration d'une résolution sur la guerre Iran-Irak qui soit le reflet d'un consensus arabe, ainsi pourrait-on définir la « réconciliation » syro-irakienne. Dans une interview au *Jordan Times* du mercredi 11 novembre, M. Taha Yassine Ramadan, numéro deux irakien, a affirmé à ce sujet que l'Irak ne considère pas les relations bilatérales et les différents aspects qui leur sont liés comme le point le plus important de la réconciliation syro-irakienne.

« Pour nous, a-t-il dit, *le plus important est la position de la Syrie sur la guerre Iran-Irak »*. Pour sa part, le porte-parole de la présidence syrienne avait indiqué qu'il était *« prématuré de parler de réconciliation »*.

L'élaboration de la résolution sur la guerre Iran-Irak à laquelle ont travaillé quasiment toute la journée et une partie de la nuit de mardi les ministres des affaires étrangères de Jordanie, du Koweït, des Emirats arabes unis, d'Arabie saoudite, du Yémen du Nord, d'Algérie, de Syrie, d'Irak, plus l'OLP, a donné lieu à quelques accrochages entre les ministres syrien et irakien des affaires étrangères.

C'est sans doute pour cela que le roi Hussein a réuni une nouvelle fois mardi soir les présidents Assad et Saddam Hussein. La Syrie ne souhaite pas en effet que soit précisé par écrit, dans l'appui que s'apprêtent à donner les pays arabes à la résolution 598 du Conseil de sécurité de l'ONU, l'ordre chronologique dans lequel celle-ci doit être appliquée, c'est-à-dire cessez-le-feu, retrait des troupes aux frontières internationalement reconnues, échange de prisonniers et commission d'enquête pour déterminer le responsable de la guerre.

La question des relations avec l'Egypte demeure aussi un sujet de discorde. Dans son interview au *Jordan Times*, le numéro deux irakien annonce en effet que *« l'Irak reprendra ses relations diplomatiques avec l'Egypte immédiatement après le sommet d'Amman »*, quelle que soit la décision, s'il y en a une, prise par les dirigeants arabes.

L'Arabie saoudite, le Koweït, Qatar, les Emirats arabes unis et Bahrein ont déjà décidé de le faire. Cependant dans un communiqué distribué mardi, la délégation syrienne réaffirme son opposition à l'examen de cette question et affirme : *« Quelques mots sur la solidarité arabe suffisent-ils à annuler des engagements écrits que les dirigeants de l'Egypte ont pris envers Israël et les Etats-Unis ?*

Toute tentative faite au cours de ce sommet pour mettre fin à la suspension de l'Egypte comme membre de la Ligue arabe annulerait tous les résultats positifs auxquels ce sommet est parvenu ou pourrait parvenir. »

La deuxième journée de cette conférence a aussi été consacrée à l'examen des questions libanaise et palestinienne. Sur ce dernier point, après sa bouderie de lundi soir, M. Yasser Arafat, chef de l'OLP, a été reçu deux fois par le roi Hussein, qui l'a invité à déjeuner puis l'a revu dans la soirée en compagnie du président irakien. Sans que l'on puisse parler de véritable dégel dans les relations jordano-palestiniennes, ces rencontres ont permis à M. Arafat, totalement éclipsé au début de ce sommet, de faire un retour sur la scène.

Exposée, suivant des témoins, avec sérénité par le président Amine Gemayel, qui n'a à aucun moment cité directement la Syrie, afin de ne pas la mettre en cause, la question libanaise devrait également faire l'objet d'une résolution.

Ce sommet devait en principe se terminer mercredi matin, et le roi Hussein, omniprésent pour aider aux solutions, devait tenir une conférence de presse pour expliquer les résultats auxquels sont parvenus les dirigeants arabes.

FRANÇOISE CHIPAUX.

Une jeune Palestinienne tuée par balle

Violente manifestation à Gaza

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Le cycle de la violence est réamorcé à Gaza. Une écolière palestinienne de dix-sept ans a été tuée par balle lors d'un affrontement avec des colons, mardi 10 novembre, incident qui a provoqué de violentes manifestations à l'université islamique du territoire.

Comme c'est souvent le cas à Gaza, une manifestation d'écolières s'était tenue à l'ouverture des cours dans le village de Deir-el-Balah. A l'occasion du sommet arabe d'Amman, des slogans pro-OLP étaient scandés, des drapeaux palestiniens brandis et une barricade érigée sur la route. Des voitures de colons se sont trouvées bloquées et prises sous les pierres lancées par les manifestantes, une cinquantaine de jeunes filles.

Les colons ont ouvert le feu. Ils affirment avoir tiré en l'air. Mais, pour la police, il ne fait guère de doute que c'est une balle tirée par l'un d'eux qui a tué la jeune fille. Six colons ont été appréhendés par la police. Dès la nouvelle connue, les étudiants de l'université islamique, au cœur de la ville de Gaza, ont arrêtés les cours, érigé des barricades et lancé des pierres sur les troupes appelées en renfort. Le quartier a été bouclé, et les affrontements ont duré jusqu'à ce qu'un accord permette l'évacuation de l'université en fin d'après-midi.

Ce mercredi matin, deux lycéennes palestiniennes ont été blessées par des balles tirées par un civil israélien, qui a affirmé avoir tiré *« en l'air »* pour dégager sa voiture bloquée.

Depuis trois mois, il ne se passe pratiquement pas une semaine sans que le territoire de Gaza – qui abrite quelque six cent mille Palestiniens – ne soit le théâtre de troubles et d'affrontements divers.

AL. F.

L'arraisonnement du « Silco » par le groupe Abou Nidal

Le CICR a pris contact avec les ravisseurs

Un contact a été établi, le mardi 10 novembre, à Beyrouth, entre le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et des membres du groupe Abou Nidal à la suite de la revendication par ce mouvement de l'enlèvement de huit personnes au large de Gaza. Il s'agit des six adultes (cinq Belges et une Française) et des deux enfants qui se trouvaient à bord du bateau de plaisance *Silco*, dont le Fatah-Conseil révolutionnaire a revendiqué l'arraisonnement dimanche, affirmant que navire et équipage étaient *« israéliens »*.

Un porte-parole du groupe palestinien a déclaré que les *« prisonniers »* étaient *« en bonne condition physique et psychologique »*. Ces derniers sont cinq membres d'une famille belge, les Houtekins, une Française, Mme Jacqueline Valente, et les deux enfants de celle-ci. Ils résidaient, avant leur départ de France, sans doute en 1985, dans la région varoise. – *(AFP, Reuter.)*

Asie

BANGLADESH

Le siège du président Ershad

(Suite de la première page.)

Succès, si l'on veut. Mais il est vrai que Dacca a offert, lundi, le visage d'une ville paralysée. Le ministre de l'intérieur a eu beau affirmer que *« 94,7 % »* des fonctionnaires se sont rendus à leur travail, les seuls véhicules aperçus en ville étaient quelques jeeps militaires, calcinées, et d'autres, bourrées de soldats en armes, patrouillant sur la route de l'aéroport. En fin d'après-midi, North-South Road, dans le quartier de Bijoy Nagar, est jonchée de briques. La rue est en émeute. Des barricades rudimentaires sont dressées çà et là, et les jeunes manifestants avancent, pleins d'audace, jusqu'au moment où un flottement se produit dans leurs rangs : là-bas, au bout de la rue, deux camions remplis de soldats casqués viennent d'apparaître, avant de s'évanouir. Les forces de l'ordre, ici, tirent sans hésiter et frappent sur tout ce qui bouge. Plusieurs journalistes bangladeshi, lundi, ont été copieusement tabassés.

« L'opposition a essayé de prendre la nation en otage, elle a échoué », a résumé le général Ershad. *« L'opinion du peuple exprimée par les urnes est le seul moyen démocratique et constitutionnel pour changer tout gouvernement »*, a-t-il dit au cours d'un rassemblement tenu en province, à Brahmanbaria. Certes, pour la première fois depuis l'avènement de la « dictature molle » de ce général un peu atypique à force de rester au pouvoir (1), et qui a troqué il y a peu la vareuse militaire pour le costume civil, l'opposition a fait son unité. Mais pour combien de temps ? Chacun sait que les deux sœurs ennemies de la contestation, la bégum et son homologue de la Ligue awami, la *« veuve et l'orpheline »* (2), comme on dit à Dacca, se détestent à peu près autant qu'elles vouent aux gémonies le chef de l'Etat.

Jusque-là, le président Ershad jouait habilement de cette inimitié. Les deux dirigeantes de l'opposition demeuraient en liberté. Mais, mercredi vers midi, des soldats ont fait irruption au domicile de Mme Khaleda Zia et, après avoir défoncé deux portes, ont interpellé le chef du BNP, enfermé depuis dans un poste de police situé dans le quartier des ambassades. Mme Hasina, que nous avons rencontrée ce mercredi matin, craint d'être victime de la même mesure d'ici peu. Apparemment, le président du Bangladesh se sent suffisamment fort pour faire face au regain de mobilisation que risque d'entraîner l'escalade de la répression, quitte à ternir un peu plus l'image de son régime. A la recherche éperdue d'une légitimité populaire depuis le coup d'Etat qui l'a porté au pouvoir – et que des pseudo-consultations électorales en forme de bourrage d'urnes ne lui ont pas accordée, – le président semble craindre davantage aujourd'hui d'être dépassé par plus dur que lui.

D'autant que, en marge du parti gouvernemental, il y a depuis peu une autre formation partisane de l'ordre établi, le Parti de la liberté, dont les dirigeants ont un passé qui ne plaide pas en faveur de leurs convictions démocratiques : les colonels Farouk Rahman et Abdur Rashid sont en effet parmi les auteurs du coup d'Etat d'août 1975, au cours duquel le « père de la nation » bangladeshi, Sheikh Mujibur Rahman, fut assassiné. Enfin, malgré ou à cause du pouvoir quasi absolu qu'exerce le président, il ne manque pas dans les casernes du pays de « futurs sauveurs de la nation ». Bref, si d'aventure M. Ershad était acculé à se démettre, Mmes Khaleda Zia et Cheikha Hasina pourraient être prises de vitesse par d'autres militaires.

LAURENT ZECCHINI.

(1) Le général Ershad est arrivé au pouvoir par un coup d'Etat le 24 mars 1982. Aucun de ses prédécesseurs n'est resté en fonction plus de trois ans.

(2) Mme Khaleda Zia est la veuve de l'ancien président Ziaur Rahman, assassiné en mai 1980, et Mme Hasina Wajed est la fille du premier chef de l'Etat du Bangladesh, Mujibur Rahman, assassiné en août 1975.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

La détention d'Alain Guillo

Les autorités françaises n'ont pas été informées d'un éventuel jugement à Kaboul du journaliste Alain Guillo, capturé le 12 septembre dans le nord de l'Afghanistan (*le Monde* du 28 octobre), a-t-on indiqué, le mardi 10 novembre, au Quai d'Orsay. A la suite d'informations recueillies à Islamabad et faisant état d'un jugement du journaliste français, le ministère des affaires étrangères a rappelé que, le 3 novembre, les autorités soviétiques avaient fait savoir officiellement à l'ambassade de France à Moscou que M. Guillo *« avait été arrêté en Afghanistan et faisait l'objet d'une enquête »*. *« Aucune précision n'a été apportée depuis cette date, tant du côté soviétique que du côté afghan »*, ajoute le Quai d'Orsay.

A Islamabad, des sources diplomatiques occidentales avaient indiqué, mardi, plus tôt dans la journée, que les autorités soviétiques avaient informé le gouvernement français que M. Guillo serait jugé avant même que le chef de l'Etat afghan, le Dr Najibullah, n'annonce l'arrestation du journaliste, le 6 novembre.

Le même jour, le Quai d'Orsay convoquait l'ambassadeur d'URSS en France, M. Iakov Riabov, pour lui exprimer *« la vive préoccupation »* du gouvernement français

Espagne

Madrid dénonce son accord de défense avec les Etats-Unis

Le gouvernement espagnol a fait savoir officiellement, mardi 10 novembre, aux Etats-Unis qu'il ne prorogerait pas sous sa forme actuelle l'accord d'amitié, de défense et de coopération qui lie les deux pays depuis 1953 et fixe notamment le statut des bases américaines en Espagne (voir *le Monde* daté 8-9 novembre).

Cet accord, reconduit en 1982, aux termes duquel les Etats-Unis peuvent utiliser quatre bases militaires en Espagne, va ainsi expirer le 14 mai 1988. Six mois avant son expiration, c'est-à-dire avant le 14 novembre. Cela laisse six mois à Washington et Madrid pour négocier un nouvel accord de défense. – *(AFP).*

Europe

TURQUIE : le projet de retour d'exil de deux dirigeants communistes

Le premier ministre semble favorable à une légalisation du PC

ISTANBUL
de notre correspondant

L'intention manifestée par les dirigeants communistes en exil de rentrer, le 16 novembre, en Turquie place le gouvernement de M. Ozal dans l'embarras, à quelques semaines des élections législatives du 29 novembre. MM. Haydar Kutlu et Nihat Sargin, respectivement secrétaires généraux du Parti communiste de Turquie et du Parti des travailleurs de Turquie, se sont défendus de vouloir *« lancer un défi au gouvernement »*. Récemment gagnés à la « transparence », ils souhaitent *« entamer l'action pour une légalisation du Parti communiste unifié de Turquie »*, dans lequel les deux partis ont annoncé en octobre leur décision de fusionner.

L'annonce de leur retour place cependant le premier ministre au pied du mur. M. Ozal a multiplié ces derniers temps les avances à l'opinion de gauche, qui représente 10 % de son électorat, d'après les sondages. Il a ainsi présenté sur les listes de son Parti de la Mère patrie (ANAP) des candidats sociaux-démocrates. Il a autorisé le retour d'artistes exilés depuis le coup d'Etat de 1980, ainsi que les obsèques nationales de la dirigeante communiste Behice Boran.

Ce « flirt » avec la gauche, violemment dénoncé par les milieux de droite, base naturelle de l'ANAP, trouverait sans doute ses limites avec le retour des deux dirigeants communistes. Ceux-ci tomberaient immédiatement sous le coup des articles 141 et 142 du code pénal – introduits en 1936 sur le modèle fasciste italien et réprimant les activités de propagande communiste. En vertu de ces articles, des peines de six mois à dix-sept ans de prison viennent d'être prononcées à l'encontre de cent quatre des deux cent quatre-vingt-huit inculpés du Parti communiste de Turquie, et la Cour de sûreté de l'Etat a d'ores et déjà lancé un mandat d'arrêt contre les deux dirigeants.

Le premier ministre a averti que la présence annoncée de parlementaires européens lors d'un éventuel retour des dirigeants en exil *« n'empêcherait pas la loi de suivre son cours »*. A plusieurs reprises, il a cependant évoqué devant la presse étrangère la possibilité, après les élections, d'une suppression des deux articles, qui répriment des délits d'opinion et sont donc contraires aux législations en vigueur dans la Communauté européenne, à laquelle la Turquie souhaite adhérer. Affirmant ne rien craindre d'un mouvement politique dont l'influence *« ne dépasserait pas 3% »*, il fait valoir que la suppression de ces articles, et donc la légalisation du PC – qui reste un épouvantail pour la majorité de la population, – auraient des avantages. Pour faire bonne mesure, ces décisions imposeraient en effet de supprimer également l'article 163, qui réprime la propagande religieuse, et de légaliser l'activité des organisations fondamentalistes.

Tout en reconnaissant le danger d'un retour à la polarisation de l'opinion et à la violence prévalant avant 1980, de nombreux commentateurs soulignent que l'équilibre invoqué est en fait déjà rompu par la liberté d'action dont jouissent dans la pratique, depuis quelques années, les organisations religieuses.

MICHEL FARRÈRE.

Après l'attentat d'Enniskillen

Dublin devrait mettre en application la convention européenne sur le terrorisme

Plus d'un millier de personnes, catholiques et protestants, ont assisté, mardi 10 novembre, aux obsèques de trois des onze victimes de l'attentat meurtrier perpétré dimanche dernier par l'IRA devant le monument aux morts de la petite localité. Bien que les victimes aient été protestantes, de très nombreux catholiques étaient présents.

La Libye, considérée comme l'un des principaux fournisseurs d'armes de l'IRA, a elle-même dénoncé le massacre. Dans une interview au quotidien *The Independ.nt*, un responsable de l'Armée républicaine irlandaise a annoncé que l'organisation *« effectuait une sérieuse enquête sur l'opération d'Enniskillen et ses conséquences »*.

DUBLIN
de notre correspondant

Après l'attentat d'Enniskillen, le gouvernement de M. Charles Haughey paraît de plus en plus contraint de mettre en œuvre la convention européenne sur le terrorisme ; l'Irlande, la Grèce et Malte sont les seuls pays à ne pas l'avoir fait. Dans le cas de l'Irlande, l'extradition vers le Royaume-Uni, et particulièrement vers l'Irlande du Nord, pose traditionnellement un dilemme pour les partis politiques.

Redonner confiance dans le système juridique

A la suite de l'accord anglo-irlandais qui, notamment, a accordé pour la première fois au gouvernement de Dublin un droit de regard dans l'administration de l'Irlande du Nord, le gouvernement précédent, celui de M. Garret FitzGerald, avait fait voter au Parlement en janvier dernier la loi de ratification. Mais l'entrée en vigueur de cette loi a été remise au 1er décembre prochain afin d'accorder au gouvernement britannique le temps d'effectuer certaines réformes judiciaires en Irlande de Nord, comme l'institution de tribunaux à trois juges, au lieu d'un seul, pour les procès de terroristes. Pour le gouvernement de Dublin, une telle réforme contribuerait à redonner confiance dans le système juridique en Irlande du Nord – point de vue rejeté par le gouvernement britannique.

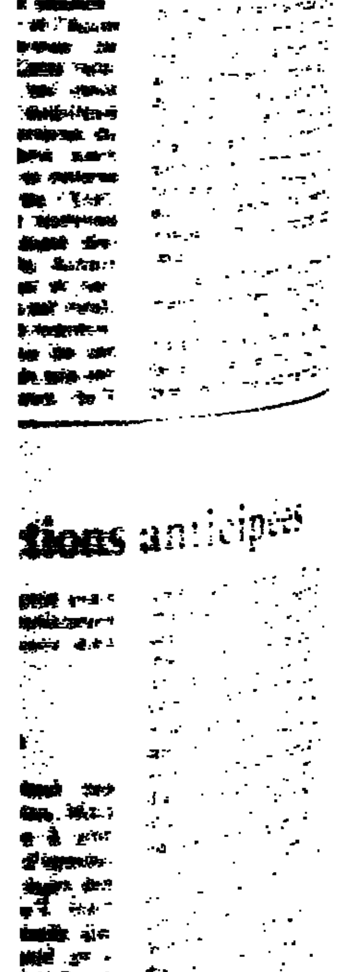
En même temps, de nombreux députés du parti gouvernemental Fianna Fail, nationaliste, ont récemment exprimé leur opposition à la mise en vigueur de la loi sur l'extradition arguant que, par le passé, des Irlandais accusés de crimes terroristes en Grande-Bretagne ont été jugés coupables sur des preuves discutables. Ils donnent comme exemple le cas des six hommes condamnés en 1974 après l'attentat de Birminghan, en Angleterre, qui a fait une vingtaine de victimes.

Ils ont toujours protesté de leur innocence et, après une longue campagne en leur faveur, comparaissent actuellement devant la cour d'appel de Londres pour la révision de leur procès.

Cependant, l'attentat de dimanche a tout changé et on s'attend que les trois formations principales de l'opposition, en dépit de leurs réserves, votent pour l'extradition. Le Fine Gael, la formation centriste de M. Alan Dukes – qui a succédé à M. FitzGerald, – craint surtout que la non-ratification de la convention n'entraîne l'abandon de l'accord anglo-irlandais.

JOE MULHOLLAND.

● **RFA : obsèques des deux policiers tués à Francfort.** – Vingt mille policiers, venus de toute la RFA, ont assisté, le mardi 10 novembre, aux obsèques de leurs deux collègues tués le 2 novembre lors d'une manifestation contre l'aéroport de Francfort. Le président de la République, M. Richard von Weizsäcker, et plusieurs membres du gouvernement fédéral avaient pris place dans la cathédrale bondée de Francfort. Les deux policiers avaient été tués et neuf autres blessés par des coups de feu au moment où les forces de l'ordre procédaient à la dispersion d'une centaine d'autonomes. Un suspect, au domicile duquel a été retrouvé l'arme utilisée, a été arrêté aussitôt après. Une récompense de 340 000 F a été offerte mardi par le parquet fédéral pour tout renseignement permettant d'arrêter un second suspect, Frank Hoffmann, toujours en fuite. – *(AP, AFP.)*



Diplomatie

La visite du président chinois à Paris

Un protocole financier d'un montant de 747 millions de francs a été signé

M. Li Xianian, président de la République chinoise, a achevé, le mardi 10 novembre, la partie active de sa visite d'Etat en France, si l'on excepte la rencontre qu'il aura jeudi avec M. Giscard d'Estaing.

Ce *« dernier témoin d'une génération de géants »*, comme l'a qualifié le président Mitterrand, s'est essentiellement entretenu avec les dirigeants français des grandes questions internationales. Les deux présidents se sont toutefois trouvés d'accord sur la nécessité de renforcer leurs relations économiques et commerciales. M. Li a assisté, en compagnie de MM. Chirac et Balladur, à la signature du protocole financier franco-chinois pour 1987, qui se monte à 747 millions de francs. Il devrait être en grande partie affecté aux constructions d'une centrale thermique et du métro de Shanghaï.

Parmi les sujets abordés avec M. Mitterrand, ont figuré le désarmement et l'Afghanistan, sur lesquels les deux parties ont des positions peu différentes, mais aussi le Proche-Orient. On sait que Pékin, tout en prônant la fin du conflit dans le Golfe, est l'un des principaux fournisseurs d'armes de Téhéran. M. Li s'en est défendu, tout en reconnaissant que l'Iran disposait d'armes fabriquées en Chine.

Reste la question du Cambodge, dont les deux présidents ont beaucoup discuté, même si elle a été absente des toasts prononcés par M. Li, au contraire de ceux de MM. Mitterrand et Chirac.

Paris soutient le projet du prince Sihanouk de rencontrer M. Hun Sen, premier ministre de Phnom-Penh *(le Monde* du 11 novembre). Pour ne pas apparaître comme mettant des bâtons dans les roues, M. Li a dit que son pays comprenait pleinement le choix du prince. Mais il ne semble s'agir que d'une souplesse tactique.

M. Quiao Shi, vice-premier ministre, mais surtout l'un des cinq membres du nouveau comité permanent du bureau politique du Parti communiste chinois, élu le 2 novembre, a assisté à ces conversations. Il n'a guère pris la parole, mais sa présence s'y est fait sentir. Ainsi, cette visite aura permis aux dirigeants français de faire connaissance avec l'un des nouveaux hommes forts du régime chinois.

PATRICE DE BEER.

L'Union soviétique sur la sellette à l'ONU

Plusieurs délégués réclament que la « glasnost » s'applique au conflit afghan

NEW-YORK
de notre correspondant

« Torture, génocide, cent dix mille soldats étrangers au service d'un régime fantoche, où est la « glasnost » dans tout cela ? » Le représentant du Canada, M. Steven Lewis, a sans doute le mieux synthétisé les points de vue des cent vingt-trois délégations (sur cent cinquante-huit) qui ont voté, le mardi 10 novembre, en faveur d'une résolution demandant *« le retrait immédiat de toutes les forces étrangères d'Afghanistan »*. Présentée pour la neuvième fois consécutive, la résolution ne mentionne toujours pas directement l'Union soviétique, mais réaffirme *« le droit inaliénable des peuples à déterminer le régime politique de leur choix »* et exprime sa *« grave préoccupation devant la persistance de l'intervention étrangère en Afghanistan »*.

Devenu quelque peu rituel, le débat à l'Assemblée générale sur la question afghane a néanmoins pris, cette année, une tournure plus franchement antisoviétique, étant donné le divorce, de plus en plus irritant aux yeux de nombreux gouvernements, entre les protestations de foi démocratique de M. Gorbatchev et le refus de Moscou d'envisager avec sérieux le règlement des conflits régionaux. Avec un certain plaisir, les orateurs ont souvent repris à leur compte diverses déclarations du Kremlin et exigé que les limites de la « perestroïka » ne s'arrêtent pas aux frontières de l'Union soviétique.

L'irritation des orateurs a été d'autant plus grande que les Nations unies sont parvenues, au début de l'année, à rapprocher les points de vue des parties en présence en ce qui concerne la plupart des sujets de préoccupation, à l'exception d'un calendrier du retrait de l'armée rouge. Alors que la résistance, soutenue notamment par le Pakistan, exige que les soldats soviétiques quittent le pays sept mois après l'entrée en vigueur des accords politiques, le régime de Kaboul s'en tient avec entêtement à un délai de onze mois. Dans son rapport sur la question, le secrétaire général des Nations Unies suggère une *« approche novatrice »* de cette question *« d'une importance énorme »* pour le règlement du conflit : *« Les gouvernements* (afghan et pakistanais) *devraient comprendre qu'un délai court pousserait les parties à accepter la réconciliation nationale avec une plus grande diligence »*.

La divergence sur le calendrier est présentée comme la raison principale du blocage des conversations de Genève. Il est clair cependant que le médiateur des Nations unies, M. Diego Cordovez, se heurte essentiellement au casse-tête que représente la définition politique du futur régime de Kaboul. Dans son discours devant l'Assemblée générale, le ministre afghan des affaires étrangères, M. Abdul Wakil, avait, certes, souligné que *« plus de six cents »* comités de réconciliation nationale étaient désormais en place à travers le pays. Néanmoins, il n'a convaincu que ses propres amis, car la majorité des délégations ont critiqué avec fermeté *« la tendance de Moscou et de Kaboul à faire des promesses sans les tenir »*.

CHARLES LESCAUT.

● **Les droits de l'homme en Afghanistan.** — La situation des droits de l'homme en Afghanistan s'est améliorée *« à certains égards »* en territoire sous contrôle gouvernemental, selon un rapport des Nations unies publié mardi, qui reste cependant critique tant à l'égard de l'URSS que du gouvernement afghan. Le rapport fait état, en particulier, de la quasi-disparition de la torture (au sens où elle est définie juridiquement) depuis six mois dans les prisons gouvernementales et d'une baisse du nombre des prisonniers politiques. Il note aussi que les autorités de Kaboul ont accordé depuis six mois le droit à des représentants du Comité international de la Croix-Rouge de visiter la célèbre prison de Pol-I-Charkhi, où le nombre des détenus est d'environ cinq mille (en majorité prisonniers politiques), alors qu'il était de près de cinquante mille il y a quelques années.

Mais il souligne que les combats se sont fortement intensifiés ces derniers mois et donnent lieu à des excès — de part et d'autre — en violation flagrante des normes humanitaires.

Le rapport cite en particulier la destruction de villages par les forces soviéto-afghanes à titre de représailles, ainsi que le recours de plus en plus fréquent à *« des actes de terrorisme dirigés contre des Afghans de l'intérieur comme de l'extérieur »*. — (AFP).

Le rapport de l'IISS

Le déséquilibre des forces conventionnelles persiste en Europe

Londres. — La perspective d'un accord sur l'élimination des missiles intermédiaires (FNI) a amené cette année l'OTAN à resserrer les rangs et à améliorer ses forces conventionnelles en Europe, estime l'Institut international d'études stratégiques (IISS) dans son rapport annuel. Ces efforts se sont manifestés par les tentatives de revitaliser l'Union de l'Europe occidentale (UEO). L'engagement *« de plus en plus déclaré »* de la France dans la défense européenne, souligné par la coopération franco-allemande croissante et la tenue des discussions franco-britanniques, est également une preuve de ces efforts, ajoute l'IISS.

Toutefois, *« les dépenses militaires des pays européens de l'OTAN apparaissent au mieux destinées à maintenir le* statu quo *en termes réels »*, observe le rapport. Les membres européens de l'OTAN ont quand même poursuivi la modernisation de leurs forces. La France a équipé ses bombardiers Mirage-IV du missile air-sol de moyenne portée (ASMP), qui sera également déployé en 1988 sur l'avion de combat Mirage-2000N. Les forces terrestres de l'OTAN ont été dotées d'un nombre croissant de chars d'assaut Léopard-2 (RFA) et Challenger (G-B). Quant aux forces aériennes, elles ont vu le remplacement de leurs anciens chasseurs par des Tornado britanniques et des F-16 et F-18 américains. L'Espagne a lancé son second porte-avions, tandis que la France procédait aux essais de son troisième sous-marin nucléaire d'attaque de classe Rubis.

L'Institut considère que le rapport des forces conventionnelles est toujours largement favorable au pacte de Varsovie, surtout du point de vue quantitatif en hommes et la matériel. — *(AFP.)*

● **Vers un nouveau missile franco-britannique.** — La Grande-Bretagne est prête à collaborer avec la France pour le développement d'un nouveau missile air-sol, a indiqué mardi 10 novembre à la Chambre des communes le ministre de la défense George Youger. Début octobre, le *Jane's Defence Weekly* avait écrit que Londres et Paris étudiaient le développement du missile à tête nucléaire français ASMP, qui est déployé exclusivement sur l'avion Mirage-2000 N. Le magazine affirmait que la Royal Air Force ne possédant pas de missile équivalent serait intéressée par l'acquisition de l'ASMP. — *(AFP.)*

Désarmement

L'URSS fait de l'élimination des armes chimiques une priorité
déclare un responsable soviétique

L'interdiction et la destruction des armes chimiques devraient être l'une des priorités, avec la réduction de moitié des armements stratégiques, après la prochaine signature d'un accord sur le démantèlement des missiles intermédiaires (FNI), a estimé mardi 10 novembre, le vice-ministre soviétique des affaires étrangères, M. Vladimir Petrovski.

« L'URSS a noté avec satisfaction la nature constructive des discussions sur ce dossier [des armes chimiques] *à Moscou et à Washington »*, lors des récents pourparlers entre le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, et le secrétaire américain, M. George Shultz, a dit M. Petrovski.

De son côté, l'un des responsables de l'armée rouge, le général Vladimir Pikalov, a estimé mardi qu'il n'existait pas d'obstacle *« objectif »* à une convention sur l'interdiction des armes chimiques et que le seul frein était l'absence de volonté politique des Etats-Unis et de leurs alliés occidentaux. Il a affirmé qu'il existe une *« parité »* entre les stocks d'armes chimiques américains et soviétiques, autour de 30 000 tonnes d'agents toxiques, et a qualifié *« d'irréels »* les chiffres avancés par les Occidentaux sur les stocks soviétiques (généralement évalués à quelque 500 000 tonnes).

Selon M. Petrovski, l'Union soviétique est *« surprise par l'attitude française »* à la conférence du désarmement de Genève, où reprendront, fin novembre, les discussions sur cette question des armes chimiques. Il a reproché à la France de vouloir pouvoir continuer à produire des armes chimiques, même après un accord sur une convention internationale.

Les préparatifs du sommet

M. Petrovski a également fait le point sur les préparatifs du sommet de Washington : le secrétaire d'Etat adjoint, M. John Whitehead arrivera à Moscou le 14 novembre pour une série d'entretiens sur les droits de l'homme avec M. Anatoli Adamichine, vice-ministre des affaires étrangères; le 16 novembre, les chefs des délégations américaine et soviétique aux négociations de Genève, MM. Max Kampelman et Youli Vorontsov, aborderont l'ensemble des dossiers du désarmement; les 17 et 18 novembre, toujours à Genève, M. Vorontsov rencontrera M. Michael Armacost, sous-secrétaire d'Etat pour les affaires politiques, numéro trois du département d'Etat.

Le porte-parole du ministère des affaires étrangères, M. Guennadi Guerassimov, s'est, pour sa part, indigné du fait qu'aucune réponse occidentale n'ait été faite à la suite de la proposition de M. Gorbatchev d'instaurer, au 1er novembre dernier, un moratoire sur le déploiement et la modernisation des euromissiles, et il a aussi souligné *« la grande inquiétude soviétique »* après les déclarations des pays de l'OTAN sur une éventuelle *« compensation »* de l'accord FNI par un renforcement des dispositifs conventionnels. — *(AFP.)*

Amériques

CANADA : dix jours après la mort de René Lévesque

Le chef du Parti québécois donne sa démission

MONTRÉAL
de notre correspondante

Dix jours après le décès de son fondateur René Lévesque, le Parti québécois, seule formation d'opposition dans la province, se retrouve sans chef. Pierre-Marc Johnson a annoncé, le mardi 10 novembre, à la surprise générale, qu'il démissionnait de son poste et de son siège de député.

Depuis son accession à la tête de sa formation en octobre 1985, Pierre-Marc Johnson, ancien ministre de la justice et du travail du cabinet Lévesque, n'a jamais véritablement réussi à refaire l'unité d'une formation déjà déchirée entre les indépendantistes « purs et durs », de moins en moins nombreux, et les réformistes qu'il conduisait. Ces derniers souhaiteraient tirer une fois pour toutes les leçons de l'échec du référendum de 1980. Ils voulaient que leur parti se contente à court terme de militer en faveur d'un accroissement des pouvoirs du Québec au sein de la Confédération canadienne, avant de chercher à promouvoir la souveraineté de la province. Cette thèse de *« l'affirmation nationale »*, élaborée par M. Johnson et adoptée lors du dernier congrès de juin, n'avait guère enthousiasmé les militants, surtout ceux de la vieille garde, qui pensaient que le parti perdait ainsi *« son âme »* et sa raison d'être.

Menées d'abord en sourdine, les luttes intestines ont pris un tour ouvert quelques jours avant le décès de René Lévesque. L'un des « barons » du parti, M. Gérard Godin, ancien ministre des affaires culturelles, avait alors appelé son chef à se retirer *« dignement et honorablement »*, après l'avoir accusé d'avoir mené ses troupes *« à un cul-de-sac »*.

Fort de quelque 300 000 membres lors de son arrivée au pouvoir en 1976, le Parti québécois n'en compte plus que 36 000 actuellement. Ses caisses sont vides et les derniers sondages ne lui accordent plus que 22 % des intentions de vote, soit autant qu'au Nouveau Parti démocratique, implanté depuis deux ans à peine dans la province. Le Parti libéral au pouvoir, qui regroupe le reste, n'a jamais été aussi populaire.

Querelles intestines

L'émotion des foules lors des funérailles de René Lévesque a incontestablement fait de nouveau vibrer la fibre nationaliste des Québécois, devenus soudain nostalgiques. Par contraste, la personnalité de M. Johnson ne pouvait qu'apparaître plus terne à ceux qui lui reprochaient déjà sa froideur, son côté trop cérébral et son manque de charisme. L'appel de M. Gerald Godin a ainsi trouvé plusieurs échos au sein et à l'extérieur du parti.

Las des querelles intestines encouragées par « une minorité », le chef de l'opposition québécoise a estimé que son parti s'engageait *« dans une nouvelle bataille inutile, violente et fratricide »*. *« Je ne veux pas servir de prétexte à l'éclatement des forces souverainistes, je ne veux pas présider à ces déchirements »*, a déclaré M. Johnson, qui, à quarante et un ans, préfère retourner à son droit ou à sa médecine, deux disciplines dans lesquelles il a obtenu un doctorat avant de se lancer en politique sur les traces de son père, ancien premier ministre du Québec.

Une nouvelle crise s'ouvre ainsi au sein du Parti québécois. La précédente avait entraîné la démission de sept ministres en décembre 1984 et janvier 1985, lorsque René Lévesque, alors au pouvoir, avait accepté une première *« mise en sourdine »* de l'option indépendantiste, et pris *« le beau risque »* de renouer le dialogue avec Ottawa, pour envisager une éventuelle adhésion à la Constitution canadienne, rapatriée en 1982 sans l'aval du Québec. Chef de file des démissionnaires en 1985, l'ancien ministre des finances, M. Jacques Parizeau, est aujourd'hui considéré comme le principal candidat potentiel à la succession de M. Johnson, même s'il n'est plus membre du parti. Du haut des nombreuses chaires qui lui sont offertes, cet économiste n'a pas manqué de proclamer ces derniers mois que la souveraineté constituait *« la seule base »* sur laquelle envisager toute reconstruction du parti.

MARTINE JACOT.

NICARAGUA

L'éventuelle reprise de l'aide américaine à la Contra est reportée à l'année prochaine

Le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, a annoncé, le mardi 10 novembre, devant l'assemblée de l'Organisation des Etats américains (OEA), réunie à Washington, que le gouvernement des Etats-Unis ne demanderait pas au Congrès d'aide militaire pour la Contra antisandiniste avant l'année prochaine. La confirmation officielle de cette décision, qui était attendue, intervient après le discours du président Reagan n'écartant plus d'éventuelles discussions avec les autorités de Managua, dans le cadre du plan de paix pour l'Amérique centrale.

M. Shultz a toutefois souligné que les Etats-Unis *« voulaient donner toutes ses chances à la paix »* mais qu'ils ne permettraient pas que le processus en cours serve *« de rempart à l'élimination physique de la résistance nicaraguayenne »*. Le président Reagan avait annoncé depuis longtemps son intention de demander au Congrès une aide de 270 millions de dollars étalée sur dix-huit mois pour la Contra. Cette requête devait être présentée initialement le 5 novembre, date de l'entrée en vigueur du plan de paix centraméricain.

Alors que le président nicaraguayen, M. Daniel Ortega, est arrivé ce même mardi à Washington pour prendre à son tour la parole devant l'assemblée de l'OEA, le porte-parole du département d'Etat, M. Charles Redman, a, pour sa part, exclu la possibilité d'une rencontre de responsables américains avec le dirigeant sandiniste. M. Shultz s'était montré moins catégorique lundi et avait paru laisser la porte ouverte à d'éventuelles discussions avec le président nicaraguayen, à la condition que ce dernier annonce des mesures immédiates et importantes de libéralisation. – *(AFP, Reuter).*

ÉTATS-UNIS

Ce pauvre Ronald Reagan

(Suite de la première page.)

Il faut, bien sûr, garder la mesure, faire la part de l'excitation du « microcosme » washingtonien et des facilités de plume ou de micro de tout ce que les Etats-Unis comptent de commentateurs et d'analystes. Ce n'est pas encore la curée, ni même l'hallali, mais de toute évidence M. Reagan est mal en point.

Comment a-t-on pu en arriver là ? Quelles que soient ses responsabilités propres, M. Reagan est, pour une part, victime des institutions américaines. Tout président en fin de mandat et non rééligible perd peu à peu prise sur les événements, tandis que l'usure et la fatigue de sept années de pouvoir se font sentir, pour lui comme pour l'administration qu'il dirige.

Or le public et la classe politique américaine n'ont plus l'habitude : M. Ronald Reagan est le premier président qui soit sur le point d'accomplir deux mandats complets depuis Dwight Eisenhower, et l'Amérique d'aujourd'hui n'est plus ce mastodonte à la puissance incontestée qui permit au vieil Ike de couler des jours tranquilles. Le « canard boiteux » doit affronter toutes sortes de volatiles agressifs dans son pays et dans le monde, qui tirent naturellement parti de sa faiblesse.

M. Reagan paie aussi le prix de la lourde défaite subie par les républicains l'an dernier. Minoritaire au Sénat comme à la Chambre basse, il est confronté à chaque instant à un Parti démocrate qui n'a aucune raison de lui faciliter la tâche. Qu'il s'agisse de la négociation sur les armementes ou de la réduction du déficit budgétaire, les démocrates jouent le jeu politique normal de l'opposition : s'efforcer de provoquer l'échec du gouvernement, tout en évitant, par crainte d'une réaction négative de l'opinion publique, de pratiquer trop ouvertement la politique du pire. Mais la presse est unanime à souligner qu'une crise économique constituerait la meilleure, peut-être l'unique, chance pour que l'un des actuels candidats démocrates soit élu à la présidence l'automne prochain.

Il y a aussi, on l'a assez répété, la brisure causée par l'« Irangate », la vente secrète d'armes à l'Iran et la révélation que ce président qu'on croyait franc comme le bon pain s'était rendu coupable de dissimulation, tandis que certains de ses subordonnés s'arrangeaient pour tourner les lois votées par le Congrès et financer clandestinement les « contras » du Nicaragua. Une affaire grave dans un pays moraliste comme les Etats-Unis, beaucoup plus grave qu'elle ne le serait en Europe et qui, même si elle n'en a pas été la cause unique, a au moins coïncidé avec un renversement de tendance. Les qualités de M. Ronald Reagan ont cessé d'occulter ses défauts.

Un certain « amateurisme »

Un certain « amateurisme », une connaissance un peu légère des dossiers, des approximations de langage, la part inhabituelle chez un président faite à la vie privée et aux loisirs, une trop grande délégation de pouvoir à des collaborateurs plus ou moins consciencieux : tout ce qu'on savait depuis longtemps, mais qu'on était bien forcé de supporter tant le président était populaire, tant il avait le don de transformer le plomb en or, le don de parler et de toucher le cœur du public. Tous ses travers mineurs sont devenus des handicaps majeurs, et à ce président auquel on se sentait obligé de passer bien des choses on ne passe plus rien.

Le petit monde washingtonien et les intellectuels de la côte est, auxquels le souriant acteur de Californie donnait des boutons depuis longtemps, n'ont plus de raison de cacher leurs sentiments. Et la presse « libérale », longtemps suffoquée par l'extraordinaire réussite de ce conservateur aux idées simples, s'en donne à cœur joie.

Chaque lapsus, chaque hésitation du président, est dûment rapporté et longuement commenté. Ses échecs – l'affaire Bork et son corollaire l'affaire Ginsburg – monopolisent l'attention des télévisions, occupent sans discontinuer la une des journaux. S'il lui arrive dans un domaine aussi important que les relations Est-Ouest de remporter un succès incontestable, en partie grâce à un faux pas de M. Gorbatchev, c'est à peine si l'on s'en rend compte : le lendemain de l'annonce que M. Gorbatchev, changeant d'avis, viendrait aux Etats-Unis, le *New York Times* insiste longuement sur le fait que le numéro un soviétique ne passera que trois jours à Washington et n'ira pas en Californie, infligeant ainsi, affirme le très sérieux quotidien, une sévère rebuffade à M. Reagan...

L'épouse du président, atteinte d'un cancer, décide-t-elle de subir sans attendre l'ablation d'un sein ? Le même *New York Times* explique à la une qu'elle donne un mauvais exemple aux Américaines, car selon une spécialiste consultée par une journaliste, ce n'était *« peut-être »* pas indispensable.

« Aucune indulgence »

M. Ronald Reagan, c'est clair, n'a plus à espérer aucune indulgence. Pour aggraver les choses, tandis que le président reçoit de toutes parts des conseils parfaitement contradictoires, son entourage immédiat semble lui-même tirer à hue et à dia. L'actuel secrétaire général de la Maison Blanche, M. Howard Baker, considéré comme un modéré, partisan d'un compromis avec le Congrès, est traité de défaitiste et chargé de tous les péchés par certains sénateurs républicains. L'attorney général Edwin Meese, qui semble exercer une assez grande influence sur le président, se voit reprocher par d'autres de pousser à la confrontation. Le sénateur Dole, chef de la minorité républicaine, joue son propre jeu de candidat à l'investiture en prenant, suffisamment mais discrètement, ses distances.

Seul le vice-président Bush reste ostensiblement fidèle, quitte à en rajouter : lorsque le président, pressé par la nécessité, se résigne à envisager une hausse des impôts, son vice-président, plus reaganien que le roi, s'engage, lui, à ne jamais les augmenter. Et quand le *Wall Street Journal*, rempart du conservatisme, et qui n'a jamais ménagé son soutien à l'actuel président, titre en éditorial : « Reagan for president », il lui demande l'impossible : être, comme hier, un battant, un président dominateur qui écrase le Congrès et rassure la Bourse.

Cette dernière année Reagan s'annonce donc plus que difficile. Une négociation ardue sur les armements, une bataille presque sans espoir pour ne pas abandonner à son sort la Contra du Nicaragua, le risque permanent couru dans le Golfe et dans l'immédiat la nécessité de s'occuper de ce qui passionne Washington (la désignation d'un troisième candidat à la Cour suprême) tout en tentant de régler ce qui intéresse le monde : le déficit budgétaire américain. C'est beaucoup pour un homme de soixante-treize ans, que nombre de ses collaborateurs commençent à quitter.

Dans l'adversité, M. Ronald Reagan garde son sourire, son masque souriant si l'on préfère. Mais à maintes remarques, maintes impulsions de sa voix, on sent que l'homme est blessé. Et il tente de réagir en homme blessé, en jetant ce qui lui reste de forces dans la bataille, en suivant ses instincts : qu'il prête serment *« tant qu'il restera un souffle dans ce corps »* de ne pas abandonner la Contra, qu'il se laisse aller, après l'échec de la nomination du juge Bork, à déclarer publiquement : *« Je choisirai un autre candidat qui déplaira tout autant »* [à mes adversaires] avec le résultat que l'on sait...

En même temps, M. Ronald Reagan reste cet homme gentil, aimable et, disent ceux qui le connaissent bien, capable d'attention discrète et désintéressée. Un président qui ne ménage pas ses compliments et ses remerciements les plus chaleureux à un ami, M. Caspar Weinberger, qui lui fait pourtant défaut à un bien mauvais moment. Un homme qui prend la peine de se déplacer deux fois dans l'Arizona pour la mort et les obsèques de sa belle-mère et profile une touchante image de la défunte avec une pointe d'humour et beaucoup de sympathie. Un mari qui accompagne sa femme à l'hôpital, où elle va subir une pénible opération et lui dit : *« Je sais que tu n'es pas d'humeur à danser, alors tenons-nous la main. »* Un président qui, pour ces raisons et peut-être quelques autres, reste, il ne faut pas l'oublier, populaire plus que la plupart de ses prédécesseurs et nombre de dirigeants occidentaux.

Le pire pour M. Ronald Reagan n'est pas encore sûr. Personne, certes, n'imagine que tout pour lui puisse redevenir « comme avant » ; mais certains Américains commencent à se demander s'il est vraiment bon pour leur pays que l'image de ce président-ci soit à son tour détruite, après que tous ses prédécesseurs, depuis l'assassinat de John Kennedy, ont terminé leur mandat dans la déconfiture.

Dans l'immédiat, celui sur lequel, disait-on, la pluie ne tombait jamais reçoit toutes les averses. Toute cette eau glisse-t-elle sur lui comme sur les plumes d'un canard ? De toute évidence, non.

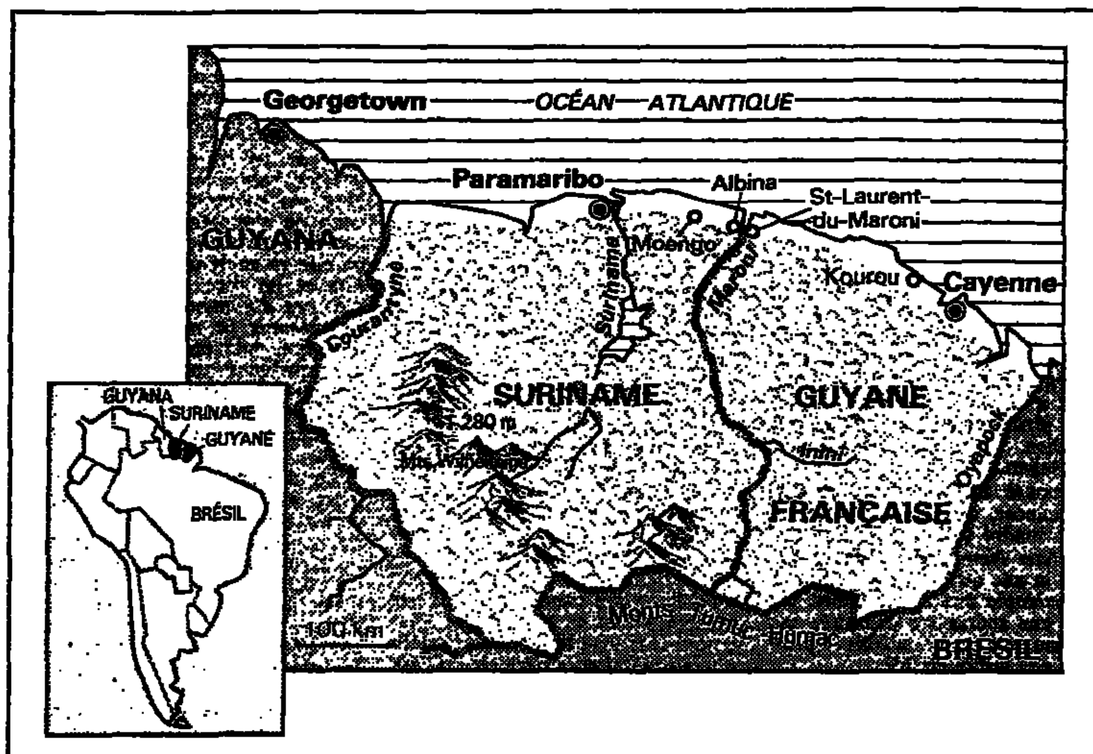
JAN KRAUZE.

● **SALVADOR : l'armée rompt le cessez-le-feu.** – L'armée salvadorienne a rompu, le mardi 10 novembre, le cessez-le-feu que le gouvernement du président Jose Napoleon Duarte avait décrété unilatéralement, le 5 novembre, dans le cadre de l'application des accords de paix pour l'Amérique centrale. Le chef d'état-major de l'armée, le général Adolfo Blandon, a déclaré à San-Salvador que l'aviation avait lancé, mardi, une opération antiguérilla dans le département de Chalatenango, dans le nord du pays, en raison de la présence de nombreux rebelles à proximité de centrales hydro-électriques. – *(AFP.)*

Enquête

SURINAME : la préparation des élections générales

Le kaléidoscope



Les quatre cent mille habitants que compte le Suriname sont répartis principalement le long de la côte. La capitale accueille à elle seule près de la moitié des habitants. La zone frontalière avec la Guyane française, riche en minerai de bauxite, est aussi le refuge de la guérilla de Ronnie Brunswick, comme une partie de la jungle du sud du pays. La zone ouest, qui borde la Guyana, ancienne colonie britannique, offre, elle, de grandes possibilités, encore sous-exploitées, pour le secteur agricole. La population présente une mosaïque des différentes ethnies : 38 % d'Indiens, 31 % de créoles, 15 % de Javanais, 10 % de Bushnegroes, 2 % de Chinois et quelques milliers d'Européens. La langue officielle est le néerlandais, parlé aussi couramment que le dialecte local, mélange de créole, d'anglais et de néerlandais. Le produit intérieur brut par habitant (prévision 1986), dernier chiffre disponible à la Banque interaméricaine de développement, était encore le plus élevé d'Amérique latine (2 767 dollars). Il devrait être nettement inférieur cette année, la bauxite, première ressource du pays (elle fournit près de 70 % des devises), étant victime de la chute des cours mondiaux et des actions de la guérilla.

Le 25 novembre auront lieu au Suriname des élections générales, les premières depuis le coup d'Etat militaire de 1980, survenu cinq ans après l'accession à l'indépendance de cette ancienne colonie néerlandaise.

JACQUES PRÉVERT aurait pu y écrire son inventaire : trois Indiens, trois créoles, un Javanais et un Bushnegroe ; trois mosquées, deux temples et une cathédrale, le néerlandais, le surinamien et un peu d'anglais ; 400 000 habitants sur un territoire à peu près équivalent au tiers de la France, une capitale aux allures d'Amsterdam dans le nord de l'Amérique du Sud. Ce patchwork surréaliste qui forme le Suriname étonne, dès l'arrivée dans cette ancienne Guyane hollandaise, indépendante depuis 1975. Curieuse sensation d'être ailleurs sans savoir très bien où.

Il reste à s'accrocher à quelques rares images de ce pays oublié – sauf aux Pays-Bas – décrivant le régime militaire du lieutenant-colonel Desi Bouterse, auteur, avec une quinzaine de sergents, d'un coup d'Etat en 1980 : un mouvement populaire à ses débuts, mais terni par l'exécution sommaire de quinze opposants en décembre 1982. Un gouvernement autoritaire et « révolutionnaire », présentant incontestablement les allures d'une dictature. Les promesses de retour à la démocratie, après une déroute économique, n'inspirent, en effet, guère confiance, d'autant moins que la guérilla organisée par un ancien sergent, Ronnie Brunswick, a réussi à mettre le régime en difficulté.

Trop simple. Dans les rues de Paramaribo, la capitale, les militaires sont absents et, mis à part l'administration tatillonne qui préside à la délivrance de visas, les instruments de la dictature semblent absents. Plus encore, l'adoption par voie de référendum, à une large majorité, de la nouvelle Constitution, en septembre dernier, ne laisse aucun doute sur la tenue, le 25 novembre, d'élections générales qui doivent conduire à la désignation d'un nouveau président et à la formation du gouvernement démocratique. Et tout le monde affirme que l'opposition remportera ce scrutin et s'assurera une majorité confortable dans la future Assemblée nationale. Déroutant.

Marché noir et corruption

Dans les rues bordées de cocotiers, le long des maisons de bois blanches et vertes ou à l'intérieur des magasins et du grand marché, au bord du fleuve Suriname, apparaît la première certitude. Le pays est au bord de la banqueroute. Derrière l'apparente prospérité d'une ville pimpante, les étalages sont souvent vides. Les grandes surfaces rétrécissent. En face des rayons dégarnis, les vendeuses font du crochet. Trouver des pièces pour les véhicules, ou même des pneus, devient un tour de force. J. Heemen a vendu son petit autobus faute de pouvoir l'entretenir et se trouve un an après dans une situation semblable avec son taxi. Les industriels font des acrobaties pour continuer à produire. M. Frank E. Goede, qui dirige la British American Tobacco, à Paramaribo, n'a plus de papier aluminium ni de cellophane pour emballer les paquets de cigarettes et, l'encre venant à manquer, ils sont maintenant imprimés en une seule couleur.

Bien évidemment, dans un même temps, les prix flambent. Ce paquet de cigarettes, produit localement, qui valait 1,75 gulden il y a seulement un an, en vaut aujourd'hui 8, ce qui représente environ 25 F au taux officiel de 1,75 gulden pour 1 dollar, une somme exorbitante, ramenée à 5 F sur le marché noir, lequel connaît un développement considérable. Si l'abondance des produits locaux prouve que le pays n'est pas menacé d'une pénurie alimentaire, le sucre est, en revanche, introuvable et le prix des produits de base est en augmentation constante. Trois guldens pour deux oignons quand le salaire d'une femme de ménage ne dépasse pas 20 guldens par jour. Les cartes de « rationnement », qui permettent tous les huit jours environ, l'achat, à des prix subventionnés de produits de base, ne suffisent pas à nourrir et à entretenir une famille.

Pourtant les Porsche et autres véhicules de luxe sillonnent les artères de la capitale et les clubs vidéo font recette. Les avions qui assurent la liaison Cayenne-Paramaribo affichent le plus souvent complet et servent au ravitaillement des classes aisées,

Les « vieilles chaussures » sont de retour

« RENDEZ-MOI mes vieilles chaussures, car les neuves me font mal. » C'est, à la veille des élections, la dernière chanson à la mode au Suriname, le véritable signe de ralliement de l'opposition. Les *« vieilles chaussures »* sont celles d'avant le coup d'Etat de 1980, et sont représentées par les anciens partis, expression des différentes composantes ethniques du pays et non pas d'un véritable échiquier politique. *« Les vieux se sont unis,* dit F.-M. Derby, qui dirige la confédération syndicale la plus puissante du pays, la C 47, *car ils ont senti que seuls ils ne pourraient rien. »* L'éléphant, la flamme et la danseuse, les emblèmes des partis traditionnels, le VHS (indien), le NPS (créole) et le KPTI (javanais), sont réunis en trois cercles pour former presque des anneaux olympiques et ont constitué le Front démocratique.

La lutte qui les opposera au NPD gouvernemental, issu de la « révolution », et aux deux partis autonomes, le PALU, situé à gauche mais qui refuse toute *« étiquette politique »*, et le SPA, formé par la C 47, ne sera guère difficile. Tout le monde prévoit un succès du Front. Un échec cuisant pour le pouvoir, qui voulait « balayer » les partis traditionnels et parvenir à ressembler, avec le NDP récemment créé, une *« big family »*. Mais quelle sera l'ampleur de la victoire du Front ? Là est toute la question.

La Constitution prévoit que le président de la République, aux pouvoirs étendus, sera le vrai chef de l'exécutif et non simplement un « coupeur de rubans » comme actuellement. Il doit être désigné par une majorité des deux tiers de l'Assemblée. La Constitution ne pourra être modifiée que sur ces mêmes bases. Comme le dit l'ancien député du NPS Loemban Tobing Klein, aujourd'hui membre de l'Assemblée provisoire, *« l'opposition ne sortira réellement victorieuse de ce scrutin que si elle parvient à obtenir cette majorité des deux tiers ».*

Même si un tel résultat en faveur de l'opposition est vraisemblable, tout ne sera pas gagné pour autant. Il faudra encore déterminer le rôle futur du lieutenant-colonel Bouterse et de l'armée, régler le conflit avec la guérilla, celui de l'éventuelle reprise de l'aide des Pays-Bas (1) et assurer le redémarrage de l'économie. Vaste programme pour un Front qui n'en possède jusqu'ici aucun. La prudence actuelle des politiciens, au regard de la tâche qui les attend, est à bien des égards surprenante. Un observateur résume parfaitement cette ambiguïté : *« Ou bien les partis traditionnels heurtent de front les militaires et le régime actuel, ou bien ils mécontentent leurs électeurs. »* Pour l'instant, ils préfèrent les déclarations générales sur la démocratie et le développement, et le silence sur le reste.

Une autre inconnue, dans le futur rétablissement de la démocratie, concerne les « accords de Leonsberg », un *gentleman's agreement* signé au lendemain de la première manifestation du Front au mois d'août, qui rassembla plusieurs dizaines de milliers de personnes dans la capitale. Peu de gens connaissent le texte de ce « traité » établi entre le lieutenant-colonel Bouterse et quelques chefs des partis traditionnels. M. Lachmon, président du VHS, indique qu'il était simplement destiné à *« fixer les règles du jeu »*, et à *« éviter un affrontement violent entre les militaires et la population »*. Beaucoup d'observateurs estiment cependant que cet accord pourrait préfigurer un gouvernement d'union nationale avec la participation des militaires.

Face à ces questions, le leader de la C 47 est très critique. M. Derby préside aussi aux destinées du nouveau parti SPA formé par les syndicats. Il refuse, pour l'instant, l'alliance avec le Front et avec les militaires, mais demeure très écouté. Un charisme certain allié à une vive intelligence ont sans cesse propulsé sur le devant de la scène politique cet homme de petite taille, à la barbiche grisonnante. Il a été l'un des leaders du mouvement indépendantistes et le créateur de l'union syndicale qui regroupe tous les grands secteurs de l'économie surinamienne. Aux premières heures du coup d'Etat, Désiré Bouterse avait sollicité ses conseils et l'appelait régulièrement. En décembre 1982, il a été arrêté en pleine nuit à son domicile et a échappé de justesse au poteau d'exécution, contrairement à quinze autres opposants.

Aujourd'hui, il accuse le parti du lieutenant-colonel Bouterse, le NDP, de disposer d'énormes moyens financiers provenant de la corruption et du marché noir. Il estime aussi que l'élection *« ne règlera rien »*, même si elle peut être *« une des clés du retour à la démocratie »*. M. Derby craint que les partis traditionnels *« n'arrivent à rien d'autre qu'à réclamer le retour de l'aide des Pays-Bas »*.

Le PALU soutient, lui, par la voix de ses dirigeants, *« que les gens sont exaspérés par la situation actuelle* et que *la seule solution qu'on leur propose est le retour aux années d'avant 1980, avec des gens qui ont permis le coup d'Etat »*.

Le paradoxe de l'élection du 25 novembre, qui doit permettre la désignation des députés et des instances communales, réside en effet dans cette contradiction. Alors que la coalition de l'opposition semble assurée de sa victoire, personne ne sait sur quel type de gouvernement cette « future démocratie » reposera, ni quel sera le rôle effectif de l'armée et de son chef actuel.

(1) Au moment de l'indépendance du Suriname, en 1975, les Pays-Bas s'étaient engagés à fournir une aide au développement, qui a été interrompue en 1982, après les exécutions. La somme qui reste à devoir, selon les termes de l'accord, avoisine les 700 millions de dollars.

Des esclaves devenus « rebelles »

ILS sont appelés *« bandits »* ou *« terroristes »* par les autorités de Paramaribo, *« opposition armée »* par les exilés des Pays-Bas et *« jungle commando »* par la plupart des réfugiés surinamiens de Guyane. Trois surnoms et un triple malentendu pour une centaine d'hommes regroupés autour d'un ancien sergent et garde du corps du lieutenant-colonel Bouterse, Ronnie Brunswick.

Les autorités accusent le chef de cette guérilla de n'avoir pris le maquis que pour échapper à d'obscures affaires de corruption. Les opposants vivant aux Pays-Bas se sont mis à rêver d'*« un soulèvement généralisé contre la dictature militaire »*. Plus prosaïquement, les réfugiés surinamiens actuellement en Guyane ont quitté leurs terres pour échapper aux combats sanglants qui ont opposé l'armée aux rebelles qui luttent dans la jungle de l'est et du sud du pays.

L'effet de surprise créé lors de leur première apparition l'année dernière avait certes dérouté l'armée surinamienne, peu entraînée pour ce type de combat. Les rebelles étaient alors parvenus à paralyser l'exploitation des mines de bauxite dans l'est du pays. Ils avaient aussi réalisé plusieurs coups d'éclat comme la destruction des ponts qui reliaient la capitale à la ville d'Albina située sur la rive du fleuve Maroni en face de la ville française de Saint-Laurent. Aujourd'hui, leurs actions sont plus limitées, et l'armée régulière, entraînée depuis peu au Brésil, multiplie les offensives dans ces régions.

Les rebelles font partie des tribus d'anciens esclaves qui se sont révoltées contre les planteurs, les *maroons*. Ces *bushnegroes* » représentent environ 10 % de la population surinamienne et sont divisés en plusieurs communautés. Les deux plus importantes, Acaruanas à l'est et Saramankas à l'ouest, n'ont pas pris position en faveur de la guérilla, les chefs coutumiers de ces tribus s'en tenant à une neutralité bienveillante. M. Ben Scholtens, un historien néerlandais qui a créé la chaire d'histoire à Paramaribo il y a quatre ans, travaille depuis plus d'un an sur les Bushnegroes. Il explique la poursuite des combats par la nature même de ces communautés.

« Les Bushnegroes *ont toujours été des laissés-pour-compte,* dit-il. *Ils sont les derniers dans l'échelle des ethnies qui composent le Surinane. Au début de la révolution, le régime militaire a tenté de mieux les intégrer, mais sans succès. »* Les actions de l'armée en novembre et en décembre 1986, dont Amnesty International a souligné la violence, ont provoqué un choc dans ces communautés. Les villageois ont été contraints de quitter leurs villages, soit pour la Guyane, soit pour s'enfoncer plus avant dans l'intérieur de la jungle. Certains jeunes des tribus rejoignent aussi la guérilla pour échapper à l'emprise des chefs coutumiers. *« Ils règlent ainsi leur conflit de génération,* dit M. Ben Scholtens, pour qui ce conflit *« devrait continuer encore longtemps »*.

Il est, selon beaucoup d'opposants, une autre raison à la poursuite des affrontements. Loin de vouloir entamer un dialogue avec les rebelles, l'armée surinamienne voit dans ces combats la justification de sa présence à la tête de l'Etat. Pour continuer à jouer un rôle, à la veille du *« rétablissement de la démocratie »*, les militaires ont besoin de cette *« menace terroriste »*, même si elle semble de plus en plus dérisoire au regard des possibilités matérielles de l'armée surinamienne. Les autorités militaires insistent sur *« l'aide étrangère importantes dont bénéficient les rebelles »*, mais personne ne croit qu'elle dépasse le cercle restreint des milieux d'opposition qui vivent aux Pays-Bas, et tous les observateurs soulignent au contraire le sous-équipement de la guérilla.

Cela n'en risque pas moins d'empêcher à court terme toute tentative de négociations sérieuses entre les autorités de Paramaribo et les rebelles de Ronnie Brunswick. Le silence des partis politiques qui constituent le Front démocratique n'augure pas non plus d'un règlement pacifique du conflit.

Le casse-tête guyanais

A l'entrée de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni, un barrage routier tenu par des soldats et des gendarmes est le premier signe tangible d'une situation exceptionnelle. Le long des rues, dans les quelques cafés et restaurants, il n'est question que d'*« eux »*. Autrefois clientèle touristique, les Surinamiens sont aujourd'hui réfugiés. La deuxième cité de Guyane, qui compte moins de dix mille habitants, voit arriver, depuis le début du mois d'octobre 1986, des centaines de *bushnegroes*, fuyant les combats dans leurs villages et traversant le fleuve pour rejoindre la rive française. Depuis toujours le Maroni est traversé au gré des saisons et des récoltes, mais aujourd'hui il s'agit d'un flux important et à sens unique.

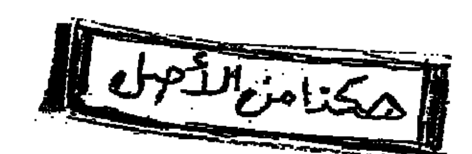
Ils sont maintenant près de neuf mille officiellement recensés, et il faut ajouter à ce chiffre au moins un bon millier d'« illégaux ». Les réfugiés sont regroupés en quatre camps à une vingtaine de kilomètres de Saint-Laurent-du-Maroni, dans l'ancienne léproserie d'Acarouany ou dans de vieux locaux du bagne à Charvein. Leur augmentation constante a conduit les autorités à défricher une partie de la forêt tropicale pour créer d'autres camps qui prennent l'appellatiton des bornes kilométriques, PK9, puis bientôt PK11. Seul un site d'accueil et de soins est encore situé à la périphérie de la ville.

Il a aussi fallu remplacer les toiles de tente militaires, vite endommagées par l'alternance de pluies et de soleil, par des charpentes en bois recouvertes de plaques de tôle. Les réfugiés construisent eux-mêmes les murs de leurs nouvelles habitations. L'intendance, la nourriture, les premiers soins et l'administration des camps sont assurés par l'armée et la gendarmerie, sous la direction du préfet de Guyane, M. Jacques Dewattre, qui avoue consacrer les deux tiers de son temps à cet énorme casse-tête. *« Il faut maintenant passer du provisoire au semi-durable,* dit-il ; *l'arrivée de la saison des pluies nous contraint à un gros effort pour éviter une situation dramatique. »*

Dans les camps, la situation s'envenime parfois très vite. Le préfet, accompagné du sous-préfet de Saint-Laurent, a été la semaine dernière accueilli par des jets de pierres lors d'une visite de routine. Il s'agit parfois de broutilles ou d'une simple incompréhension.

Ainsi les réfugiés, habitués à se nourrir exclusivement de riz, reçoivent-ils des rations militaires contenant de la viande et des poissons qu'ils consomment peu. Mais, surtout, ils voudraient pouvoir circuler, s'intégrer, voire travailler en Guyane, alors qu'il ne s'agit pour les autorités françaises que d'apporter une aide humanitaire à des *« personnes déplacées »*. Les matchs de football qui sont périodiquement organisés entre eux ne suffisent plus à les distraire du drame qu'ils vivent quotidiennement.

L'évêque de Paramaribo, Mgr Zichem, a récemment effectué une visite des camps guyanais. S'il souligne *« l'aide merveilleuse de la France »*, il est plus inquiet pour l'avenir. Pour Mgr Zichem, *« c'est une situation qui risque de continuer »*. Les négociations entre la France et le Suriname sont, à ce sujet, toujours à ce sujet au point mort, et après six mois de calme un patrouilleur surinamien a tiré, la semaine dernière, quelques obus sur des pirogues de la gendarmerie française sur le fleuve Maroni. Les réfugiés, eux, s'en tiennent à ce qu'ils ont toujours déclaré : *« Nous ne rentrerons qu'en citoyens libres dans un pays libre. »*



des élections ...

léidoscop

Enquête

et la dégradation de la situation économique

de Paramaribo

quand elles ne vont pas faire leurs emplettes à Miami. Le marché noir a aussi provoqué un développement considérable de son corollaire habituel : la corruption. La révolution de M. Bouterse, qui devait s'attaquer à ce fléau ancien, n'est parvenue qu'à le développer en raison de la course au dollar, *« pour le plus grand profit,* dit un pasteur, Rudy F. Polanen, *des militaires eux-mêmes ».* Un autre homme d'Eglise estime qu'*« à ce stade il ne s'agit plus de corruption mais de grand banditisme ».*

Cette économie souterraine fait des ravages et partage les Surinamiens en deux catégories : ceux qui ont accès aux précieux billets verts et s'enrichissent rapidement, et les autres, en voie de paupérisation. Ces derniers commencent à exercer des petits boulots jusqu'alors inconnus. Jon Daamen, qui vit dans le pays depuis plus de quinze ans, explique qu'elle *« découvre tous les jours des vendeurs d'objet artisanaux, des jeunes qui proposent chaussures d'occasion ou cigarettes à l'unité. Ce qui n'existait pas auparavant ».*

Maître fleuriste, elle louait une boutique dans le centre commercial de l'Hôtel Krasnapolsky, l'un des grands établissements de la capitale. Elle a abandonné, pour des raisons personnelles, mais aujourd'hui il n'y a plus de boutique, et l'hôtel, pratiquement désert, ne vide même pas la piscine où l'eau croupit. Jon Daamen donne maintenant des cours à domicile. Elle ne va plus en forêt : les alentours de la capitale sont à éviter en raison de la pression de la guérilla...

« La crise économique mondiale, avec les chutes du prix de la bauxite (première ressource du pays), *l'arrêt de l'aide des Pays-Bas après les exécutions de 1982, et les combats dans l'est et le sud du pays, alliés à une gestion chaotique des affaires, ont provoqué une crise sans précédent »*, dit un diplomate. Autrefois qualifiée de « Guyane prospère », le Suriname lorgne aujourd'hui vers son « riche » voisin. L'ambassade de France enregistre environ quatre mille demandes de visa par an. Les Pays-Bas, où vivent plus de deux cent mille Surinamiens – la moitié de la population du pays ! – en ont reçu près de vingt-cinq *mille* depuis janvier.

Ce pays, qui se prévalait, il y a peu de temps encore, du premier revenu par habitant sur le sous-continent (3 363 dollars en 1980), pleure sa prospérité passée. Les caisses de l'Etat sont vides et les communications internationales, par exemple, sont extrêmement limitées faute de devises pour louer un satellite. La situation n'est pas désespérée pour autant. Disposant de ressources non négligeables (bauxite, bois, pétrole, crevettes) et d'énormes possibilités agricoles dans l'ouest, le Suriname et sa faible population disposent d'atouts certains. Encore faut-il la volonté politique de les mettre en œuvre.

La confiance perdue...

Car le régime du lieutenant-colonel Bouterse, et c'est la deuxième donnée essentielle du pays, n'a plus du tout la confiance de la population. L'effondrement de l'économie nationale est, bien sûr, le premier reproche adressé au gouvernement militaire. *« C'était mieux avant »* revient sur toutes les lèvres. Mais il est une autre lassitude, qui concerne l'absence de réelle démocratie. Certes, les partis politiques ont retrouvé depuis quelque temps la possibilité de s'exprimer et multiplient actuellement les meetings, dans la perspective des prochaines élections.

La nouvelle Constitution définit aussi les libertés essentielles. Mais si la liberté de parole est redevenue une réalité, la plupart des hommes politiques ou religieux, journalistes ou hommes d'affaires insistent pour ne pas être cités. La presse elle-même ne dispose pas d'une grande liberté. *« Le pouvoir donne la moitié de la vérité et ne permet pas que l'on découvre – ou dise – l'autre moitié »*, dit le pasteur Polanen. La télévision est entre les mains du gouvernement et les deux quotidiens du pays publient intégralement les communiqués et déclarations officielles. *Die Ware Tyde*, un peu plus critique d'après ses lecteurs que le progouvernemental *Die West*, doit faire face à des problèmes de livraison de papier par l'intermédiaire des autorités. Il n'a pas pu paraître pendant cent jours, depuis le début de l'année, a dû réduire sa pagination à quatre pages (contre quinze auparavant) et amputer son tirage d'un tiers (30 000 exemplaires actuellement).

Cette prudence à la limite de l'autocensure touche aussi les partis politiques peu enclins à développer leur programme en dehors de grandes idées très générales. Le régime entretient en *effet de grandes incertitudes sur* l'avenir et est visiblement traversé de courants contradictoires. Ainsi, au sujet des exécutions de quinze opposants en décembre 1982, le ministre des affaires étrangères, M. Henricus A.F. Heidweiller, estime qu'*« il s'agissait bien évidemment d'une erreur énorme ».* Un avis qui n'est pas partagé par les responsables du NVD (le bureau officiel d'informations). Le lieutenant Doedle qui dirige ce service et une de ses collaboratrices, Mme Cecile Zandwyken, affirment : *« Si c'était à refaire, nous le referions. »*

Ces divergences entre durs et modérés plongent les observateurs dans la perplexité. *« Les militaires abandonneront-ils facilement le pouvoir ? Rien n'est moins sûr après sept années passées à la tête du pays »*, entend-on souvent. Le lieutenant-colonel Bouterse a bien sûr affirmé à maintes reprises qu'il respecterait *« le verdict des urnes »*, mais il a aussi indiqué que les militaires restaient les garants *« du retour à la démocratie ».* Jusqu'où ? Là est toute la question. Et la Constitution comporte à cet égard quelques zones d'ombres.

Irma Loemban Tobing Klein a participé à la rédaction de ce texte comme représentant des industriels au sein de l'Assemblée provisoire. Ancien député et juriste, elle affirme que *« des articles devront être changés »*, en se référant principalement à ceux (178 et 177) concernant le rôle des militaires : *« Les autorités militaires ont pour tâche de garantir les conditions par lesquelles le peuple surinamien peut réaliser et consolider une transition pacifique vers une société démocratique et socialement juste »*, ou encore, *« l'armée nationale a pour rôle (...) la protection des plus hauts droits et libertés du pays et du peuple ».*

Une formulation pour le moins ambiguë et qui laisse ouverte la porte à toutes les interprétations. Les changements dans la Constitution ne pourront cependant être effectués qu'à une majorité des trois quarts de la nouvelle Assemblée nationale. Les fonctionnaires du NVD estiment même qu'une telle modification requiert l'organisation d'un nouveau référendum...

Les difficultés de cette période préélectorale s'expliquent par toutes les ambiguïtés d'un pays développé en voie d'appauvrissement, dont la démocratie naissante est très fragile. Dans ce contexte, les autorités militaires, déconsidérées, affichent leur volonté de passer le relais aux partis politiques, qui semblent bien embarrassés. Marché de dupes ou balbutiements d'un pays à l'indépendance récente ? Ce sera au prochain gouvernement d'apporter la réponse.

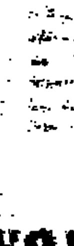
Reportage réalisé
par
DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

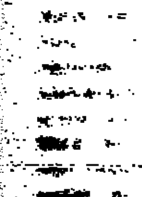
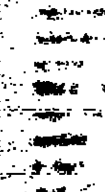
CRITON

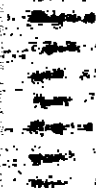
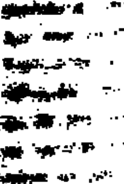
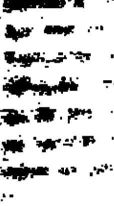
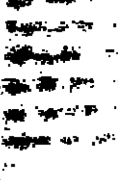
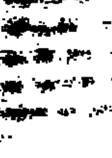
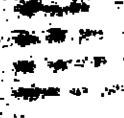
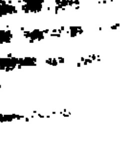
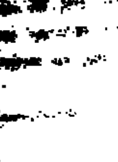
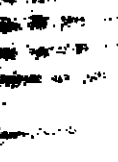
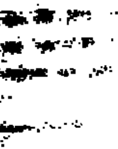
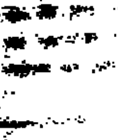
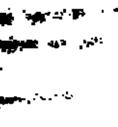
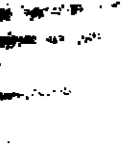
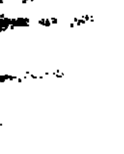
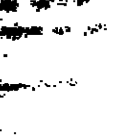
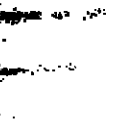
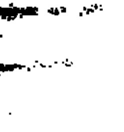
Dans le centre de Paramaribo, une statue de Gandhi, symbole de la première communauté du pays : les Indiens.

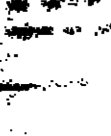
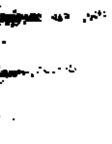
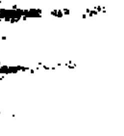
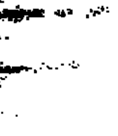
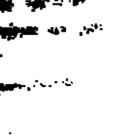
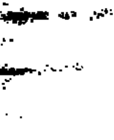
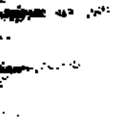
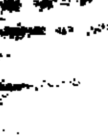
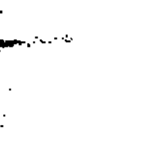
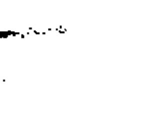
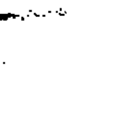
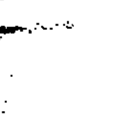
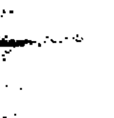
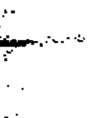
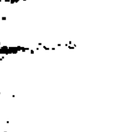
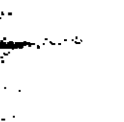
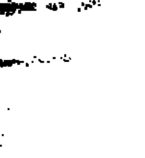
r

yanais



La discussion budgétaire à l'Assemblée nationale

DÉFENSE : les agacements de M. Giraud

Au terme de deux jours de débat, l'Assemblée nationale a adopté, le mardi 10 novembre, le budget de la défense nationale. La majorité et le Front national ont voté pour les crédits du département de M. André Giraud. Le groupe socialiste s'est abstenu tandis que les élus communistes votaient contre.

Au cours de la discussion de mardi, l'ancien ministre socialiste de la défense, M. Paul Quilès, s'est étonné de la publication dans *Le Figaro* d'une annexe au rapport Barba concernant les ventes d'armes à l'Iran. *« Il s'agit d'un document intéressant. Comment se fait-il qu'il ne soit pas connu des députés ? »*, s'est interrogé le député socialiste. M. Quilès a également cité longuement la lettre du chef du contrôle général des armées, M. Henri Blandin, publiée dans *le Monde* du 11 novembre. Dans cette lettre, M. Blandin jugeait extrêmement grave la publication d'un rapport classé *« confidentiel défense »*. *« Comment allez-vous porter plainte pour violation du confidentiel défense ? »* a demandé, à deux reprises, M. Quilès, au ministre de la défense. M. Giraud n'a pas souhaité répondre.

M. Jean-Michel Boucheron (PS, Ille-et-Vilaine) : *« Les dépenses d'équipement sont globalement conformes à la masse des programmations militaires décidées par le président de la République l'an dernier (...).*

M. Giraud, agacé, interrompt vivement M. Boucheron : *« La loi de programmation militaire a été présentée par le gouvernement... »*

M. Boucheron : *« Le gouvernement a travaillé sur les orientations tracées par le président de la République, et c'est normal. »*

Cet échange illustre bien les tiraillements de la cohabitation qui opposent le ministre de la défense au président de la République. Visiblement, M. Giraud n'a pas digéré d'avoir dû, l'année dernière, se soumettre à la décision élyséenne sur les missiles fixes du plateau d'Albion. Il n'a pas plus apprécié d'être condamné à un relatif silence alors que son inquiétude devant la multiplication des « options zéro » est manifeste. Enfin, s'y ajoutent quelques blessures d'amour-propre.

Sur le second point, le ministre a réitéré ses réserves. Certes, la disparition concertée d'armements est *« très positive »*, a-t-il reconnu. De la même façon, M. Giraud a expliqué qu'il comprenait parfaitement que le processus de désarmement *« trouble des hommes de bonne foi. Devant cette amorce de désarmement*, a-t-il dit, *une partie de l'opinion européenne s'interroge sur la nécessité d'un effort de défense soutenu »*.

Mais le ministre de la défense n'a pas caché que le prochain accord sur les forces intermédiaires *« affaiblirait l'OTAN face à la supériorité des forces du pacte de Varsovie dans les domaines conventionnel et chimique (...). Dans plusieurs pays européens, on commence à éprouver un certain trouble quant au fonctionnement de l'alliance »*.

Pour faire face à cette modification de la donne stratégique internationale le ministre a expliqué que plus que jamais la France devait s'en tenir à la *« charte »* de sa défense. Le principe de cette charte a été énoncé par M. Giraud : aussi longtemps que subsisteront la menace nucléaire et le déséquilibre des forces classiques en Europe, la sécurité de la France reposera sur la dissuasion, dont l'élément fondamental demeure la dissuasion nucléaire stratégique. L'effort continu de modernisation de la composante nucléaire devra donc être poursuivi, a insisté M. Giraud, soutenu par l'ensemble de la représentation nationale, à l'exception du groupe communiste, qui a déposé une série d'amendements proposant un désarmement unilatéral de la France.

Comme le gouvernement et la majorité, **M. Gérard Fuchs** (PS, Paris) s'y est vigoureusement opposé en rappelant notamment, que le déséquilibre en Europe était provoqué par l'Union soviétique et qu'en matière de désarmement seul un processus équilibré, vérifiable et contrôlé était acceptable.

M. Quilès : « trop de chèques en blanc »

« Seuls les socialistes ont fait preuve de cohérence ! », a clamé M. Quilès à propos de la question des euromissiles. Il a reproché à la majorité comme aux communistes d'avoir, depuis 1979, opéré sur ce sujet des chassés-croisés. *« Plus graves sont les contradictions entre vos propositions et celles du premier ministre*, a lancé M. Quilès en direction de M. Giraud. *M. Chirac a, en effet, à plusieurs reprises, approuvé l'option zéro. »* S'agissant de la défense européenne, l'ancien ministre a estimé que la France devait *« faire les gestes permettant aux discussions d'avancer réellement et balayer les tabous et les illusions qui nous paralysent encore dans nos rapports avec nos alliés »*.

D'autre part, M. Quilès a justifié l'abstention de son groupe en expliquant que *« trop de silences, trop d'aléas, trop de chèques en blanc tirés sur l'avenir »* marquaient ce budget. Toutefois, le député socialiste ne s'est pas fait violence pour reconnaître qu'une bonne partie du budget est conforme aux orientations de la loi de programmation. *« Mais*, a-t-il ajouté, *nous ne pouvons adhérer à un budget dont les conditions d'élaboration et d'exécution demeurent largement aléatoires et qui comporte un grand nombre d'incertitudes. »*

Outre la faiblesse du titre III (fonctionnement), le député socialiste s'est inquiété des *« incertitudes »* qui affectent, selon lui, le titre V (équipement). Il s'est notamment étonné de ne pas voir figurer dans le budget le financement du quatrième AWACS, dont la commande a été récemment annoncée. De même a-t-il cherché en vain à localiser les crédits correspondant à l'anticipation (1996 au lieu de 1998) de l'entrée en service du futur avion de combat Rafale. *« On parle de ventes d'immeubles et de cessions de valeurs mobilières. Mais le Parlement ne connaît toujours pas le détail de ces ventes. Nous ne savons pas ce qui sera vendu à qui et à quel prix »*, a protesté l'ancien ministre.

A propos des AWACS, M. Giraud a expliqué que le coût d'achat initial avait pu être ramené de 10 milliards à 6 milliards de francs *« en raison de l'évolution du taux de change et grâce à des négociations »*. De sorte que l'achat d'un quatrième système devenait possible. En outre, le ministre a précisé que *« les compensations industrielles obtenues en échange de ce contrat irrigueraient toute l'industrie aéronautique française »*.

Ironie à propos de M. Mitterrand

Il a également annoncé sa décision d'acquérir des avions-cargos moyens C-130 américains dans la mesure où il n'y a rien d'équivalent sur le marché français. *« Aucun pays ne peut prétendre aujourd'hui fabriquer la gamme complète des matériels dont ses forces armées ont besoin. »*

Répondant à M. Quilès, le ministre a expliqué qu'il ne nourrissait pas les mêmes inquiétudes que lui quant à la capacité de la France à poursuivre son effort de défense dans un contexte économique fortement troublé par les secousses boursières : *« Si l'avenir apparaît économiquement plus difficile, nous devrons précisément poursuivre cet effort de gestion pour garder notre défense en l'état. »*

Citant M. Raymond Barre, **M. Jean-Marie Daillet** (UDF, Manche) a, quant à lui, rappelé que c'était le budget qui devait s'adapter aux impératifs de la défense et non l'inverse.

M. Giraud, d'autre part, a affirmé qu'il n'avait pas de différend avec le chef de l'Etat en matière de doctrine d'emploi du nucléaire. *« Je n'ai connaissance d'aucun changement »*, a-t-il dit en précisant qu'il s'en tenait pour sa part à la lettre de l'annexe de la loi de programmation. Il a rappelé que l'emploi du nucléaire préstratégique était conçu comme un ultime avertissement avant le recours au nucléaire stratégique et comme une arme avec une efficacité militaire propre.

Toutefois, il a au passage égratigné le président de la République en l'accusant pratiquement d'enfoncer des portes ouvertes. Il s'est, en effet, étonné des récentes déclarations du chef de l'Etat selon lesquelles les tirs nucléaires préstratégiques n'avaient pas nécessairement vocation à tomber sur le territoire de l'Allemagne de l'Ouest. *« J'ai été étonné des répercussions de ces déclarations selon lesquelles nos armes n'étaient pas destinées à nos adversaires... »* a-t-il ironisé.

Le groupe du Front national a regretté pour sa part par la bouche de **M. Pierre Sergent** (Pyrénées-Orientales), que ce budget ne traduise pas *« une volonté de rupture et de redressement au moment où les Américains se replient »*. *« Nous voterons le budget : un petit mieux est toujours préférable à un grand rien »*, a expliqué **M. Jacques Peyrot** (FN, Alpes-Maritimes). Les députés communistes ont, quant à eux, dénoncé un budget de surarmement. *« On trouverait une preuve supplémentaire de l'hostilité de la France au désarmement dans la manière pour le moins originale dont elle a inauguré le sommet que l'ONU a consacré au désarmement : en effectuant un nouvel essai nucléaire à Mururoa »*, s'est indigné **M. Michel Peyret** (PC, Gironde).

Enfin, le secrétaire à la défense, **M. Jacques Boyon**, a insisté, pour sa part, sur la nécessité de consolider le consensus sur la défense : *« Je considère, en effet, que le dossier des relations armée-nation est le plus important de ceux qui m'ont été confiés. »*

PIERRE SERVENT.

La querelle entre M. Fabius et M. Hernu

Atmosphère

Le Bon, la Brute et le Truand : MM. Laurent Fabius et Charles Hernu rejouent un célèbre western-spaghetti, dans lequel seul M. Lionel Jospin est sûr d'obtenir le rôle du « bon ».

Le lundi 9 novembre, le premier secrétaire du PS fait patte de velours en revenant sur le rôle de composition de l'ancien ministre socialiste de la défense, qui demande à la cantonade s'il a *« une tête à vendre des armes »* dans l'affaire Luchaire.

« Ce n'est pas à Charles Hernu de prouver son innocence », estime M. Jospin. Pris soudain d'un mal habituel chez lui – le trouble, – M. Fabius, préfère ouvrir « les parapluies de Cherbourg » – et monte *illico* dans le « compartiment tueurs ». Intervenant, le même jour, sur RTL, l'ancien plus jeune premier ministre donné à la France considère que le *Rainbow-Warrior* plus la « Luchaire Connection », cela fait *« beaucoup pour un seul département ministériel »*.

Charles, qui ne veut pas jouer la « chèvre », rétorque, mardi, sur la Cinq : *« Je suis un militant socialiste depuis longtemps. »* Il estime avoir *« la conscience tranquille »* et n'être *« le fusible de personne »*.

Faut-il ajouter que M. André Labarrère, ancien ministre socialiste, écrit dans son livre *Votre écriture, Messieurs...* à propos de l'analyse graphologique de son ami Hernu : *« Il attire les difficultés comme le miel (...). Un zeste d'inconscience fait son charme (...). Il ne fait pas dans le détail. »* C'est un *« coup complet »*, comme dirait le rapport Barba.

O. B.

● **NOUVELLE-CALÉDONIE : un camion militaire pris pour cible.** – Un camion militaire a été atteint par un projectile tiré par une arme à feu, le lundi 9 novembre, près de Poya au nord-ouest de Nouméa. Le véhicule, chargé de matériel, faisait partie d'un convoi se déplaçant près de la tribu de Nekliaï. Il n'y a aucune victime. Une enquête judiciaire a été ouverte.

La réforme du contentieux administratif

Le Sénat élargit les compétences des cours administratives d'appel

Adopté dans la nuit du mardi 10 au mercredi 11 novembre, les socialistes s'abstenant et les communistes votant contre, le projet de loi portant réforme du contentieux administratif prévoit la création de cours administratives d'appel appelées à statuer en appel des décisions des tribunaux administratifs dans un certain nombre de domaines. D'ores et déjà sont prévus dans la prochaine loi de finances des crédits nécessaires à l'organisation des nouvelles structures et au recrutement de personnel. Enfin, le texte tend à faciliter les procédures de règlement amiable.

La réforme du contentieux administratif est *« indispensable et urgente »* : à l'instar de M. Daniel Hoeffel (Un. cent., Bas-Rhin), rapporteur de la commission des lois, les sénateurs en ont convenu. Les députés avaient d'ailleurs montré le chemin : c'est à l'unanimité (le Front national s'abstenant) qu'ils avaient approuvé, le mardi 6 octobre, le projet de M. Albin Chalandon.

Oui à la réforme, mais pas n'importe quelle réforme. Le prédécesseur de l'actuel garde des sceaux avait fait l'amère expérience de deux tentatives infructueuses : en 1981, M. Robert Badinter, jugeant inacceptables les modifications apportées par les députés au texte déjà voté par les sénateurs, l'avait... retiré ; en 1985, les sénateurs n'avaient pas jugé bon de se saisir en fin de session d'un nouveau projet qui leur inspirait bien des réserves, et qui pourtant avait été voté sans aucun vote contre à l'Assemblée nationale.

De là à en conclure qu'en la matière l'idéal ne saurait exister, il n'y a qu'un pas que les débats dans l'hémicycle du Palais du Luxembourg auront largement permis de franchir. Contrairement aux précédents projets, celui en discussion a un objectif très ample : modifications de l'organisation de la juridiction, des conditions de recrutement des juges et de la procédure ; sans compter qu'il touche à l'apparition même du contentieux.

L'examen commencé mardi matin a été long, d'autant qu'il s'est révélé être affaire de spécialistes. Les orateurs se sont comportés en avocats (profession de la plupart d'entre eux) à la fois plaidant pour leur cause et s'efforçant de convaincre leurs collègues, y compris ceux appartenant au même groupe qu'eux (comme par exemple M. Hœffel à l'égard du sénateur centriste de la Vienne, M. Jacques Grandon).

La concertation de la majorité sénatoriale, organisée en fin de matinée, n'a pas suffi à fléchir la commission des lois et, en particulier, son président, M. Jacques Larché (RI, Seine-et-Marne). Le gouvernement avait déjà reculé au Palais-Bourbon, il a été carrément mis en minorité au Palais du Luxembourg, malgré le soutien des socialistes.

Par 142 voix (Un. cent., RI, Gauche dém. et PC) contre 141 (PS et RPR) – ce résultat serré a même nécessité un pointage, – le Sénat, malgré l'avis du gouvernement, a décidé que l'ensemble des recours pour excès de pouvoir sera transféré aux nouvelles cours administratives d'appel créées par le projet.

Au 1er janvier... 1995

Le gouvernement, initialement, avait prévu de laisser aux cours administratives d'appel les seuls recours de plein contentieux, et au Conseil d'Etat ceux pour excès de pouvoir. L'Assemblée nationale avait assoupli le système en prévoyant que des décrets en Conseil d'Etat organiseraient le transfert de certains recours pour excès de pouvoir. Le Sénat s'est refusé à de telles distinctions.

Restait à choisir la date butoir à compter de laquelle ce transfert sera applicable : le gouvernement proposait le 1er janvier 1996, la commission le 1er janvier 1994. Il n'aurait pas été sérieux, comme l'a observé M. Chalandon, que la réforme trébuchât sur une date : pour éviter le blocage, le compromis s'est conclu sur le 1er janvier... 1995.

Après les premières passes d'armes, le gouvernement, sous la menace de l'article 40 de la Constitution, qui interdit aux parlementaires d'alourdir les dépenses de l'Etat, a obtenu que MM. Grandon et Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire de Belfort) renoncent à prévoir une indemnisation des avocats au Conseil d'Etat, dont les activités devraient, avec la réforme, être réduites d'environ un tiers.

De même, MM. Charles Pasqua et Chalandon ont pu éviter que le Sénat ne fixe une date pour le détachement des tribunaux administratifs et des futures cours administratives d'appel, du ministère de l'intérieur au profit de celui de la justice. Ce transfert de la place Beauvau à la place Vendôme est souhaité par tous, y compris par les deux ministres concernés. Toutefois, M. Pasqua a fait valoir qu'il est, pour des raisons matérielles et financières, mieux à même d'assurer la réussite de la réforme.

En revanche, le gouvernement s'est opposé sans succès à un élargissement des possibilités de recrutement des membres des cours administratives d'appel aux professeurs titulaires, maîtres de conférences agrégés et aux maîtres assistants des facultés de droit, aux avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ayant exercé leur fonction pendant au moins dix ans.

ANNE CHAUSSEBOURG.

● **Report des élections cantonales à l'automne 1988.** – Le Sénat a adopté, dans la nuit du mardi 10 au mercredi 11 novembre, le projet de loi permettant de repousser les élections cantonales initialement prévues pour mars 1988 à octobre 1988.

M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, qui proposait ainsi de prolonger le mandat des conseillers généraux des cantons soumis à renouvellement en 1982, a précisé que ces prochaines cantonales pourraient être organisées les 25 septembre et 2 octobre au plus tôt, les 16 et 23 octobre au plus tard.

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, le mardi 10 novembre, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des travaux, le service de presse du premier ministre a diffusé un communiqué dont voici un extrait :

● **PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A L'EFFORT DE CONSTRUCTION**

Le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports a présenté au conseil des ministres un projet de loi modifiant l'article L 313-1 du code de la construction et de l'habitation et portant création de l'Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction. Depuis plus de trente ans, la participation des employeurs à l'effort de construction, communément appelée le « 1 % logement », joue un rôle déterminant dans le financement du logement social. Chaque année, plus de deux cent cinquante mille logements sont financés grâce à elle.

Toutefois, les institutions ne se sont pas adaptées à la croissance des moyens financiers dégagés. L'ensemble des partenaires sociaux en ont souhaité la réforme, qui a été élaborée en concertation avec eux et avec les organismes collecteurs.

Cette réforme comporte deux volets essentiels :

– Un recentrage de l'utilisation des fonds en faveur du logement social, à l'exclusion d'autres emplois non prioritaires ;

– Un renforcement du rôle des partenaires sociaux, notamment vis à vis du contrôle des comités interprofessionnels du logement.

Les fonctions exercées actuellement par l'Association pour le contrôle des collecteurs interprofessionnels et l'Association financière interrégionale des collecteurs seront transférées à une Agence nationale, dotée d'un conseil d'administration quadripartite (employeurs, syndicats de salariés, comités interprofessionnels du logement et l'Etat). L'Agence nationale disposera d'un large pouvoir d'initiative et de proposition dans tous les domaines touchant à la gestion et au fonctionnement des comités interprofessionnels du logement. Elle exercera des pouvoirs propres d'investigation et de contrôle.

Ce projet de loi doit permettre de concilier la volonté du gouvernement de maintenir le volume des investissements du « 1 % logement » et son souci de faire baisser les charges des entreprises. Grâce à une rigueur accrue dans la gestion des fonds, la contribution des entreprises pourra être réduite de 0,77 % à 0,72 % dès le 1er janvier 1988.

Un mouvement préfectoral

POLYNÉSIE FRANÇAISE : M. Jean Montpezat

M. Jean Montpezat, délégué du gouvernement, haut commissaire en Nouvelle-Calédonie, est nommé haut commissaire de la République en Polynésie française, en remplacement de M. Pierre Angeli, qui réintègre le Conseil d'Etat.

[Né le 15 juillet 1937, à Pierrefitte-Nestalas (Hautes-Pyrénées), M. Jean Montpezat, ancien élève de l'ENA, a consacré l'essentiel de sa carrière à l'outre-mer. Chef de cabinet de M. Pierre Billotte, puis de Joël Le Theule, au ministère des DOM-TOM de 1966 à 1969, il est nommé alors conseiller technique auprès de M. Michel Inchauspé, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, avant de devenir, la même année, chargé de mission au secrétariat général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches. Sous-directeur des affaires économiques et financières et du Plan à la direction des territoires d'outre-mer en 1974, il devient, le 24 septembre de la même année, commissaire du gouvernement auprès de la Société immobilière et de crédit de la Nouvelle-Calédonie. En octobre 1979, il est promu directeur des affaires politiques, administratives et financières de l'outre-mer auprès de M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM, et est maintenu dans ses fonctions jusqu'en janvier 1984, lorsqu'il est nommé trésorier-payeur général de l'Orne. Il avait remplacé M. Fernand Wibaux au haut commissariat en Nouvelle-Calédonie le 23 juillet 1986.]

NOUVELLE-CALÉDONIE : M. Clément Bouhin.

M. Clément Bouhin, préfet, commissaire de la République des Pyrénées-Atlantiques, est nommé délégué du gouvernement, haut commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et dépendances.

[Né le 2 février 1926 à Dunkerque, M. Clément Bouhin a débuté dans la carrière administrative en 1945 comme contrôleur, puis commissaire à la direction générale des prix et des enquêtes économiques. Elève de l'ENA de 1953 à 1955, il est, en 1956, chef de cabinet du préfet, à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, puis chef de cabinet du préfet des Hautes-Pyrénées. Il occupe ensuite successivement les postes de sous-préfet de Bressuire, de secrétaire général du Var, de sous-préfet de Morlaix et de Chalon-sur-Saône. Secrétaire général du Val-de-Marne en novembre 1973, préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon en 1979, il devient directeur de la sécurité publique au ministère de l'intérieur et de la décentralisation en 1981. Commissaire de la République des Vosges en 1983, il avait été nommé commissaire de la République des Landes le 31 juillet 1985.]

ARDENNES : M. Pierre Sebastiani.

M. Pierre Sebastiani, préfet, commissaire de la République du département des Landes, est nommé commissaire de la République des Ardennes en remplacement de M. Michel Mosser, placé, sur sa demande, en congé spécial.

[Né le 27 octobre 1939 à Savigny-sur-Orge (Essonne), M. Pierre Sebastiani, ancien élève de l'ENA, a été notamment directeur du cabinet du préfet de la Nièvre (1971), secrétaire général de la Lozère (1973), secrétaire général du Lot-et-Garonne (1975), avant de devenir en 1978 conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, M. Jacques Limouzy. Sous-préfet de Libourne en 1975, secrétaire général de la Vienne en janvier 1982, il avait été nommé commissaire de la République des Landes le 31 juillet 1985.]

LANDES : M. Jean Cuvelier.

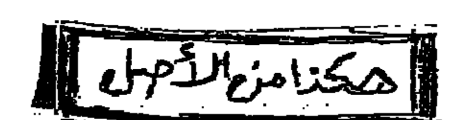
M. Jean Cuvelier, sous-préfet en service détaché, conseiller technique au cabinet de M. André Giraud, ministre de la défense, est nommé préfet, commissaire de la République des Landes.

[Né le 31 août 1936 à Paris, licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Jean Cuvelier entre dans l'administration préfectorale comme chef de cabinet en 1960. Sous-préfet de Rochechouart, puis secrétaire général des Hautes-Alpes en 1967, secrétaire général des Landes en 1971, il devient chef du cabinet du ministre des transports, M. Yves Guéna, en 1973. Sous-préfet de Saint-Omer en 1974, secrétaire général de la Haute-Vienne en 1976, chef de la mission régionale des Pays de la Loire en 1978, il devient secrétaire général du Pas-de-Calais en 1982. En 1984, il est détaché en qualité de directeur général des services de la région Pays de la Loire, dont le président est M. Olivier Guichard. Il avait été nommé conseiller technique au cabinet du ministre de la défense le 17 mars 1987.]

Nominations

Le conseil des ministres, sur proposition du ministre de la justice, a nommé conseillers d'Etat en service extraordinaire, le mardi 10 novembre, MM. Jean Menu, ancien président de la Confédération générale des cadres (CGC), et Jacques Pommatau, ancien secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale (FEN).

Sur proposition du ministre délégué chargé de la fonction publique et du Plan, le conseil des ministres a désigné les membres nommés, qui, avec les membres de droit, composent, pour trois ans, le conseil d'administration de l'Ecole nationale d'administration (ENA). Il s'agit de MM. Yves Mansillon, préfet, directeur de l'administration territoriale et des affaires politiques au ministère de l'intérieur ; Michel Prada, directeur du budget au ministère de l'économie, des finances et de la privatisation ; Paul-Pierre Valli, directeur de l'administration générale, du personnel et du budget au ministère des affaires sociales ; Raphaël Alomar, président de l'association des anciens élèves de l'ENA ; Alain Lancelot, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris ; Pierre Sadran, directeur de l'Institut d'études politiques de Bordeaux ; Jean Lefebvre, secrétaire fédéral de la Fédération générale des fonctionnaires FO ; Jean-Yves Mahé, vice-président de la Fédération française des cadres de la fonction publique ; Jacques Pommatau, représentant de la FEN ; Pascal Renaud, secrétaire général adjoint de l'Union des fédérations CFDT des fonctions publiques et assimilées ; Jean-Paul Chabaud, vice-amiral ; Jean-Jacques Delort, président du directoire du groupe le Printemps, et Jean-Claude Paye, secrétaire général de l'OCDE.



AÉRONAUTIQUE

En engageant les programmes Ariane-5, Colombus et Hermès

L'Europe a affirmé sa détermination de ne pas « jouer les seconds rôles » dans la conquête de l'espace

La Conférence spatiale européenne de La Haye s'est achevée sur un succès, avec l'adoption, le mardi 10 novembre, en fin de réunion, de deux résolutions. La première, pour laquelle la Grande-Bretagne s'est abstenue, permet d'engager, à partir du 1er janvier 1988, les programmes Ariane-5, Colombus et Hermès. La seconde, adoptée par les Britanniques, affirme la volonté de l'Europe de ne pas passer *« sous les fourches Caudines américaines »* pour ce qui concerne sa participation à la station spatiale américaine.

LA HAYE
de notre envoyé spécial

L'Europe spatiale est en orbite jusqu'à l'an 2000 et même au-delà. Après deux jours de débats, les ministres des treize Etats membres de l'Agence spatiale européenne (ESA), réunis à La Haye, sont parvenus, le mardi 10 novembre, à un accord.

En décidant d'engager politiquement les trois programmes que sont la réalisation du lanceur lourd Ariane-5, celle du programme Colombus, dont un élément, l'APM *(Attached Pressurized Module)*, doit se greffer à la station spatiale américaine, et la construction de l'avion spatial Hermès, les Européens ont démontré leurs ambitions. L'Europe n'a pas l'intention *« de jouer les seconds rôles »* dans la conquête spatiale des vingt prochaines années.

Ce qu'elle a obtenu avec les Ariane de la première génération – à savoir le contrôle de la moitié du marché mondial des services de lancement des satellites, – elle entend bien le poursuivre à la fin des années 90, avec le lanceur Ariane-5, plus fiable et plus puissant. D'où un engagement total de ce programme de 24 milliards de francs, qui doit donner lieu à un premier vol en 1995. De même, les Etats membres ont confirmé leur volonté d'être présents dans les vols habités, grâce aux programmes Hermès et Colombus, dont les travaux commenceront au début de l'année prochaine.

La Grande-Bretagne est toujours une île

Le financement de ces deux programmes sera limité à une première tranche (8,2 milliards de francs) de trois ans (1988-1990). A charge ensuite pour les Européens de reconduire automatiquement au terme de cette période ces deux programmes, s'ils n'ont pas buté sur des obstacles financiers, techniques ou diplomatiques. Les difficultés ne manquent pas. Mais la plupart des Etats membres sont lancés dans l'aventure, conscients, comme le remarquait le ministre allemand de la recherche, M. Heinz Riesenhuber, *« que de nombreux travaux restent à faire, dans les domaines de la robotique, des logiciels, des matériaux et des vols supersoniques »*, si l'on veut au bon moment être prêt à développer des avions civils hypersoniques, comme l'Orient Express, ou les transports spatiaux de demain, comme le Sänger allemand, ou le Hotol britannique (1).

Cette convergence de vues sur les programmes a été rendue possible grâce à l'axe Paris-Bonn (plus ou moins soutenu par les Italiens), dont la solidité s'est concrétisée au prix de quelques concessions. On savait la France maximaliste pour des raisons stratégiques, on connaissait le profil bas des Allemands. On soupçonnait l'inquiétude des petits pays, dont *« la contribution a été essentielle »* depuis quinze ans (2). Mais l'ensemble des délégations étaient optimistes. Il manque toutefois, dans cette belle unité, la Grande-Bretagne, partagée entre sa rigueur budgétaire, son libéralisme exacerbé et son atlantisme de toujours.

Par tous les moyens, son ministre du commerce et de l'industrie, M. Kenneth Clarke, a cherché à « pourrir » la conférence. Tout lui a été bon pour tenter de diviser l'Europe, et manifester sa hargne contre les projets soutenus par les Français. *« Ariane-5 est un rêve de despote, et Hermès un coucou dans un nid. Une illustration de grandeur qui ne fait qu'imiter les Américains avec vingt ou trente ans de retard »*, a-t-il dit, ajoutant qu'il ne mettrait pas un sou dans le budget de l'ESA.

Triste spectacle que cet homme haut en couleur, à l'humour acide, et dont l'attitude et l'isolement, note un observateur, vont *« faire passer les industriels britanniques à côté des chances de demain »*.

Fermeté

Le président et le directeur général du Centre national d'études spatiales, MM. Jacques Lions et Frédéric d'Allest, *« très satisfaits de cette victoire de l'Europe »*, déclaraient toutefois qu'ils *« avaient bon espoir que Londres revienne sur sa décision concernant Ariane-5, avant la fin de l'année »*. Soit juste avant que les pays européens se prononcent formellement sur le montant de leur *participation financière aux différents programmes.*

Le troisième point fort de cette conférence a trait à la fermeté des Européens à l'égard de leurs collègues américains. Si tous les Etats membres se déclarent prêts à participer, par le programme Colombus, à la réalisation de la station spatiale américaine, ils ne le feront pas à n'importe quel prix. *« Il n'est pas question*, a rappelé le ministre français de l'industrie, M. Alain Madelin, *d'imaginer qu'on pourra aller dans l'espace en l'an 2000 avec un seul passeport, américain ou soviétique. »* Une remarque qui reflète parfaitement (britanniques inclus !) le sentiment des autres Etats membres.

D'où une résolution en quatre points qui rappelle que restent encore à régler, de la part des Américains, les problèmes relatifs à :

– la souveraineté de l'Europe dans la conception, la construction, et l'exploitation de l'APM greffé à la station américaine ;

– l'utilisation éventuelle de la station à des fins militaires, que refusent nombre d'Etats européens ;

– la mise en place de structures pour régler les litiges sur l'utilisation de la station ;

– les questions de propriété industrielle des matériaux produits à bord.

Faute de précisions rapides sur ces points, l'Europe paraît déterminée à réorienter le programme Colombus en direction d'ambitions plus européennes.

Les investissements nécessaires pour réussir cette nouvelle aventure sont énormes. Au point que certains membres de la communauté scientifique se demandent s'ils ne vont pas avoir à *« souffrir de ces largesses »* en faveur des programmes spatiaux de l'Agence. C'est pourquoi les Etats membres de l'ESA ont invité – comme les Allemands l'avaient déjà fait, et comme les Britanniques et les Français le souhaitaient – à réduire le budget de l'Agence spatiale européenne pour les treize ans à venir de 15 % à 10 %. *« Une telle économie est possible*, a déclaré le directeur général de l'ESA, M. Reimar Lüst, *sans que l'équilibre des programmes Ariane, Colombus et Hermès soit perturbé. Mais cela implique qu'il faudra songer à des étalements dans le temps. »*

Dans ces conditions, il est probable que certains autres programmes de l'Agence auront à connaître la rigueur, comme vraisemblablement les télécommunications, l'observation de la Terre et le budget général de l'Agence. Mais ce ne devrait pas être le cas du programme de satellite de liaison à haut débit (DRS) entre le sol et les structures orbitales, dont le sort se jouera dans deux ou trois ans. Ni celui du programme scientifique (3) qui (à la condition que la Grande-Bretagne lève ses réserves, et que ses activités fassent, selon les Français, la part belle aux sciences de la Terre) pourraient être augmentés de 5 % par an, à partir de 1989.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(1) Hotol et Sänger devraient décoller par leurs propres moyens, comme un avion depuis un aéroport, aller en orbite et revenir sur Terre comme des planeurs.

(2) Se pose pour eux le problème de retour industriel de leurs investissements dans les budgets de l'Agence.

(3) Le sort de la plate-forme polaire, élément du programme Colombus, dépendra surtout de l'attitude des Britanniques, qui en voulaient, il y a quelques mois encore, la maîtrise d'œuvre.

Qui financera ?

Pourcentages de financement pour les différents pays se déclarant prêts à prendre en charge :

PROGRAMME	ARIANE-5	COLOMBUS	HERMÈS
Coût (milliards de francs)	24	25,4	30,3
Autriche	0,4	0	0,5
Belgique	6	5	6,4
Danemark	0,5	1	0,5
France	45	13,8 (+1,2)	45
Allemagne fédérale	22	38	30
Irlande	0,3	0	0
Italie	15	25	12 (+3)
Pays-Bas	2 (+0,5)	1 (+0,5)	1,5 (+1,5)
Norvège	0,4	0,4	?
Espagne	3	6 (+1)	5
Suède	2	?	?
Suisse	2	0	1,5
Royaume-Uni	0	?	0
Canada	?	?	?
TOTAL	98,6 à 99	90,2 à 92,9	102,4 à 106,9

Les chiffres entre parenthèses représentent une contribution supplémentaire possible. Les points d'interrogation indiquent que le choix n'a pas encore été fait.

SPORTS

Le dopage des coureurs cyclistes

Jeannie Longo en accusation

Les résultats d'une contre-expertise sont venus confirmer les premières analyses positives : la cycliste Jeannie Longo était apparemment dopée lorsqu'elle a battu le record du monde des 3 kilomètres, le 12 septembre dernier à Colorado Springs, aux Etats-Unis.

La Fédération française de cyclisme (FFC) a été informée par son homologue américaine que *« la contre-analyse effectuée sur le prélèvement organique de Jeannie Longo s'est révélée positive par la présencede traces d'éphédrine »*.
Soulignant que la championne du monde sur route n'a jamais été soupçonnée tout au long de sa carrière, tant en France qu'à l'étranger, la FFC, avant de se prononcer, a demandé à la fédération américaine *« de bien vouloir lui faire parvenir le dossier complet de l'affaire y compris les diagrammes d'analyses »*.

« J'ai la conscience en paix d'une personne en bonne santé », a déclaré le triple vainqueur du record du monde de l'heure. Lucien Bailly, directeur technique national, explique, lui, que Jeannie Longo *« ne s'est pas suffisamment méfiée en utilisant des gouttes nasales. Ce n'est pas une tricheuse, les contrôles négatifs qu'elle a subis depuis neuf ans dans les plus grandes compétitions en témoignent »*.

Comme tout cycliste amateur, Jeannie Longo, convaincue d'avoir usé de produits interdits, sera suspendue pendant un mois par l'Union cycliste internationale (UCI) et son record de Colorado Springs ne pourra être homologué. La fédération française peut, de son côté, prendre une mesure beaucoup plus sévère.

● **FOOTBALL : championnat de France.** – En match avancé de la dix-neuvième journée de championnat de première division, le Matra Racing de Paris a battu, le mardi 10 novembre, au Parc des Princes, Lille par 3 buts à 0.

● **TENNIS : Tournoi de Wembley.** – Le Français Henri Leconte a triomphé, le mardi 10 novembre, de l'Américain Kevin Curren en deux sets : 6-3, 7-6 (7-3), lors du premier tour du Tournoi de Wembley (465 000 dollars).

MÉDECINE

Après une enquête de l'IGAS

Mme Barzach démet le docteur Bernard Serrou de ses fonctions de délégué général du CFES

Dans un communiqué publié le mardi 10 novembre, Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé et de la famille, a indiqué qu'elle *« retirait l'agrément qui avait été donné au délégué général du Comité français d'éducation pour la santé, M. Bernard Serrou, en octobre 1986 »* (nos dernières éditions du 11 novembre). Mme Barzach rappelle qu'elle avait demandé en juin 1987 à l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) de procéder à une enquête sur le fonctionnement du CFES et que c'est après lecture du pré-rapport, qui lui a été remis lundi 9 novembre, qu'elle a pris cette décision.

Les choses n'ont guère traîné. Vingt-quatre heures à peine auront été nécessaires à Mme Barzach pour décider du renvoi du docteur Bernard Serrou de son poste de délégué général du CFES. Vingt-quatre heures seulement pour se débarrasser d'une personnalité qu'elle avait elle-même nommée, en octobre 1986, et qui, de surcroît, appartient au même parti politique qu'elle, le RPR. Il n'était un mystère pour personne que le docteur Serrou, conseiller municipal de Montpellier, conseiller général de l'Hérault et conseiller régional de la région Languedoc-Roussillon, un proche de M. Jacques Toubon, tout comme Mme Barzach, était virtuellement candidat à la mairie de Montpellier.

Que s'est-il donc passé pour que Mme Barzach prenne une telle décision ? Les termes de la lettre qu'elle a adressée, lundi, au docteur Claude Rosenberg, président du conseil d'administration du CFES, fournissent certaines indications. Après avoir rappelé l'objet de la mission confiée à l'IGAS, Mme Barzach souligne que, dans le pré-rapport qui vient de lui être remis, de nombreux points restent *« à préciser »*. Elle ajoute que *« le délégué général, au cours de la procédure contradictoire qui doit maintenant se dérouler aura à répondre aux critiques qui y sont formulées. J'apprécierai ainsi*, poursuit Mme Barzach, *la nature des suites judiciaires qu'il conviendra éventuellement de donner »*.

La suite de la lettre éclaire bien ce qui a pu motiver la décision du ministre de la santé : *« Néanmoins*, ajoute Mme Barzach, *les faits qui sont établis de façon incontestable sont suffisamment graves pour que j'adopte, sans plus attendre, la suggestion faite en conclusion du pré-rapport de retirer immédiatement au délégué général l'agrément dont il bénéficie. (...) Je vous demande en conséquence d'engager sans retard, c'est-à-dire dès réception de cette lettre, la procédure conduisant à la nomination d'un nouveau délégué général. L'appel des candidatures doit aujourd'hui privilégier la recherche de quelqu'un dont les compétences administratives et comptables sont excellentes. La remise en ordre qui s'impose absolument se situera en priorité dans les domaines de la gestion. »*

Mme Barzach annonce que le nouveau délégué général devra *« vérifier que les contrats passés par le CFES ont été correctement exécutés »*. Et, comme pour mettre les points sur les « i », le ministre de la santé demande au conseil d'administration du CFES de désigner *« un ou des commissaires aux comptes »*.

Reste donc à savoir quels sont les faits *« suffisamment graves »* qu'évoque Mme Barzach dans sa lettre. Dans son entourage, on se refusait, mardi soir, à fournir les moindres détails sur le contenu du rapport. On précisait seulement que la récente affaire des brochures d'information sur le SIDA (*le Monde* du 29 octobre) y était évoquée, mais *« sans plus »*. Interrogée dans *le Canard enchaîné* du 28 octobre sur la gestion du docteur Serrou à la tête du CFES, Mme Barzach indiquait que l'on pouvait lui reprocher *« des petites maladresses accumulées plus qu'un dérapage ou quelque chose de pas clair »*. La lecture du rapport de l'IGAS semble l'avoir fait changer d'avis...

Des structures inadaptées

Sur le fond, cette affaire pose une nouvelle fois le problème de la structure des organismes qui, en France, ont en charge l'éducation sanitaire et la prévention. Ce n'est pas la première fois en effet que le CFES se trouve épinglé : en 1986, le rapport de la Cour des comptes avait déjà attiré l'attention sur le comité, en y décelant des faiblesses de gestion dans les années 1981 à 1984.

Le CFES est une association loi de 1901 ; à sa tête se trouve un conseil d'administration, qui a, entre autres missions, celle de proposer au ministre de la santé les noms du président du conseil d'administration et du délégué général. Ce dernier appartient, le plus souvent, à la même famille politique que le ministre : du temps de M. Edmond Hervé, le délégué général du CFES était le docteur Jean-Martin Cohen-Solal, comme lui membre du PS ; de même rappelons-le, tout comme Mme Barzach, le docteur Serrou appartient au RPR. De même d'ailleurs que quelques-uns de ses principaux collaborateurs, comme M. Georges Lannuque, *« chargé de tous les marchés »* au CFES et secrétaire général du RPR de l'Hérault, ou encore Mme Marie-Thérèse Bouttemy, *« responsable de l'engagement des dépenses »* au CFES et proche collaboratrice de Mme Nicole Chouraqui lorsqu'elle était à la mairie de Paris.

En 1987, le budget annuel du CFES a été de l'ordre de 32 millions de francs. 27 millions provenaient directement de la direction générale de la santé, 3,8 millions de la Caisse nationale d'assurance-maladie et 1,1 million de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse. Le CFES emploie actuellement environ quarante-cinq personnes.

Ce type de structure est-il adapté aux nécessaires développements de l'éducation sanitaire et de la prévention en France ? Ne faudrait-il pas mettre *à la tête* du CFES de véritables spécialistes de l'éducation sanitaire, indépendants des partis politiques ? L'utilisation que le CFES fait des différentes subventions qu'il reçoit, qu'elles soient d'origine publique ou privée, est-elle soumise à un contrôle suffisant ? Il est vraisemblable que le rapport de l'IGAS répond implicitement, sinon à toutes, du moins à la dernière de ces questions.

FRANCK NOUCHI.

● **RECTIFICATIF.** – Dans l'article que nous avons consacré à la dioxine (*le Monde* du 11 novembre), un mastic a rendu incompréhensibles les notes de fin d'article. Il fallait lire : 1) Shu HP et al. 1987, *Regulatory toxicology and pharmacology*, 7, 57. 2) Kimbrough R 1987, *Annual Review of pharmacology and toxicology*, 27, 87.

JUSTICE

Après la mort d'un jeune homme

Non-lieu pour deux gendarmes

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon a prononcé, mardi 10 novembre, un non-lieu en faveur de deux gendarmes qui au mois de mars 1986, à Villeurbanne (Rhône), avaient tiré au cours d'une opération de police sur un jeune Algérien, Mustapha Kasir, vingt-deux ans, et l'avaient tué d'une balle dans le dos (*le Monde* daté 9-10 mars 1986).

Le jeune homme avait été abattu alors qu'il tentait d'échapper à l'arrestation, après avoir été surpris à bord d'un fourgon rempli de marchandises volées. Refusant de se soumettre aux sommations, il avait pris la fuite en direction du parc de la Tête d'or où les gendarmes devaient le rejoindre, faisant feu à trois reprises pour tenter de le toucher aux jambes puis une quatrième fois en visant le dos, le blessant mortellement.

Au lendemain de cette affaire, les deux gendarmes avaient été inculpés de coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner. Après la décision de la chambre d'accusation, la famille de Mustapha Kasi a annoncé son intention de se pourvoir en cassation.

Les fraudes électorales à Trappes

Huit militants du PCF devant le tribunal correctionnel

Le procès de huit militants communistes, dont quatre conseillers municipaux de Trappes (Yvelines), accusés de fraude électorale lors des élections municipales de 1983, s'est ouvert, le lundi 9 novembre, devant la cinquième chambre correctionnelle du tribunal de Versailles. L'audition des cent neuf témoins cités par la défense et les trente-quatre parties civiles s'est poursuivie mardi 10 novembre.

Les *« nombreuses irrégularités »* qui avaient entaché les *« opérations de vote et de dépouillement »* dans six bureaux de vote de Trappes lors du scrutin de mars 1983 avaient entraîné le tribunal administratif de Versailles, le 19 mai 1983, à invalider la réélection du maire sortant communiste, M. Bernard Hugo, et de ses colistiers. Mme Janine Cayet (UDF-PR), qui conduisait la liste d'union de l'opposition, et trois de ses colistiers avaient, de surcroît, porté plainte contre X... pour fraude électorale le 20 juin 1983. Cela n'avait pas empêché M. Hugo, qui n'avait pas fait appel de la décision du tribunal administratif, de conserver la mairie en remportant au second tour, et sous le contrôle d'une commission spéciale, les nouvelles élections de juillet 1983.

La première audience du procès en cours, qui porte sur le scrutin de mars 1983, a été consacrée à l'examen des fraudes portant sur cent quarante bulletins dans les quatrième et sixième bureaux. Dans le quatrième bureau, présidé par Mme Chantal Degraeve, trésorière de l'union départementale CGT, la police judiciaire de Versailles a pu vérifier que trente des soixante-douze bulletins contrôlés étaient faux, les personnes censées avoir émargé n'ayant pas voté.

Dans le sixième bureau, présidé par M. Claude Dupré, M. Jacques Willmes, assesseur suppléant de la liste de l'opposition, a affirmé que M. Jean-Jacques Hautemer, assesseur de la liste adverse, *« avait mis dans l'urne des enveloppes »*, avec la complicité de M. Gérard Ratier, qui *« tenait l'urne »* à l'heure du déjeuner, en l'absence du président. Ces deux derniers prévenus, accusés de *« bourrage d'urne »*, ont nié les faits qui leur sont reprochés. Selon eux, ces élections ont été troublées *« par un commando de Versaillais venus casser du manant. »* La défense a donc demandé la relaxe.

ALEX LEROUX.

● **Maintien en détention des frères Chaumet.** – La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a décidé, le mardi 10 novembre, le maintien en détention des joailliers Jacques et Pierre Chaumet, incarcérés pour banqueroute, abus de confiance et escroquerie depuis le 13 juin dernier. Les avocats des frères Chaumet avaient fait appel d'une ordonnance de maintien en détention prononcée par le juge François Chanut, magistrat instructeur chargé du dossier Chaumet. C'est la seconde fois que la chambre d'accusation refuse la mise en liberté des deux joailliers.

● **Peines aggravées en appel pour deux militants basques.** – La cour d'appel de Pau (Pyrénées-Atlantiques) a condamné, le mardi 10 novembre, à une peine de cinq ans d'emprisonnement deux militants du mouvement clandestin basque Iparretarrak, pour leur participation à la préparation d'attentats en 1986 à Anglet et à Biarritz. Philippe Arruti et Pierre Eyharabide avaient été condamnés à une peine de trois ans de prison en première instance.

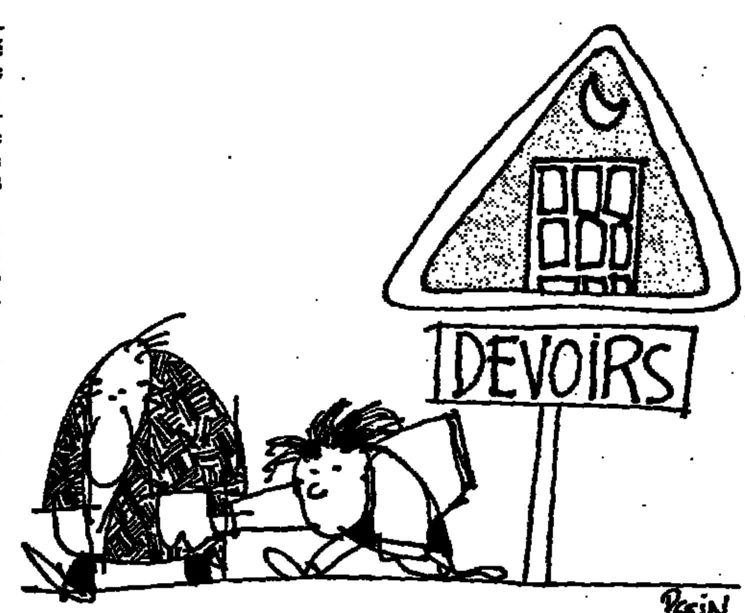
● **Grève des surveillants aux Baumettes.** – Les surveillants de la maison d'arrêt des Baumettes ont entrepris, le mardi 10 novembre, un mouvement de grève illimitée pour réclamer le renforcement de leurs effectifs *(nos dernières éditions du 11 novembre)*. En début de soirée, ils ont établi un piquet de grève devant l'entrée principale de la prison, empêchant notamment l'entrée de neuf détenus qui devaient être écroués aux Baumettes. Les surveillants ont annoncé qu'ils continueraient d'assurer leur service dans l'établissement mais empêcheraient les sorties, le fonctionnement des parloirs d'avocats et les transferts au palais de justice tant qu'ils n'auront pas obtenu satisfaction pour ce qui concerne leurs effectifs et le paiement des heures supplémentaires lors des émeutes du 16 et 17 juillet et du 13 août à la prison.



Le Monde

EDUCATION

La guerre des devoirs à la maison



Partisans et adversaires des devoirs à la maison continuent de s'affronter à l'école élémentaire. Les premiers semblent gagner du terrain. Officiellement contre, l'éducation nationale laisse faire.

LA guerre des devoirs continue de susciter des passions dans les écoles primaires. Bien qu'interdits par une circulaire ministérielle de 1956, les travaux écrits que les enfants doivent accomplir après la classe ont la vie dure. Jugés préhistoriques par les uns, mais indispensables par les autres, ces exercices du soir font l'objet de polémiques qui cachent deux conceptions opposées de l'école.

Le ministère de l'éducation nationale adopte en la matière une position mi-chèvre mi-chou : officiellement, les devoirs ne sont pas obligatoires. Mais, dans la pratique, ils sont considérés comme *« une bonne chose »*, s'ils se traduisent par *« une vérification des acquisitions et une occasion de renforcer l'autonomie de l'enfant »*. Autrement dit, les instituteurs sont encouragés à ne pas respecter la circulaire de 1956, mais en demeurant dans les limites du raisonnable. *« Dans l'ensemble, le volume des devoirs paraît rester stable depuis plusieurs années »*, affirme M. Louis Baladier, directeur des écoles. Ce flou artistique offre en tout cas un terrain propice aux interprétations contradictoires.

Pour certains, parents ou instituteurs, l'école est un lieu d'effort et de discipline, le premier terrain où se prépare le dur combat de la vie professionnelle. Dans cette optique, les devoirs sont, à eux seuls, un exercice de méthode et d'organisation, la première victoire à remporter sur soi-même pour devenir, un jour, « le meilleur ».

« A neuf ans, déclare une jeune maman, *mon fils doit apprendre qu'il faut se battre pour réussir. »* Les partisans du travail à la maison soutiennent que l'effort exigé n'a rien d'insurmontable. Entre l'heure du goûter et celle du dîner, les petits peuvent, sans préjudice, avaler un problème de mathématiques, dévorer une rédaction ou grignoter quelques exercices de grammaire.

Farouchement opposés aux *« pédagogies de l'éveil »* qui font la part belle à la créativité, ces parents et ces maîtres défendent les bonnes vieilles méthodes d'enseignement. *« Les rénovateurs qui ont tourné le dos aux devoirs ont fait des ravages*, explique Catherine, mère d'une petite fille de huit ans. *Aujourd'hui, un enfant sur six entre en sixième sans savoir lire. »* Enseignante depuis près de vingt ans dans un lycée d'enseignement professionnel (LEP) de la région parisienne, cette mère de famille se plaint d'affronter des élèves déboussolés, angoissés et manquant de bases essentielles, parce que personne ne leur a appris à travailler. *« De grâce*, plaide-t-elle, *soutenons les instituteurs qui, contre vents et marées, continuent à faire leur métier... »*

Le travail à la maison est aussi un argument pour restaurer l'image de l'école publique. Certains craignent de voir les parents se tourner vers le privé, réputé plus strict, si les instituteurs du public mettent les devoirs sous le boisseau. D'où un sursaut d'énergie de la part de nombreux responsables d'établissement. *« Aujourd'hui, les devoirs sont bien plus à l'honneur qu'il y a dix ans »*, explique la directrice d'une école primaire parisienne. *« Nous les réhabilitons, car nous ne voulons pas laisser l'école privée, qui a souvent conservé la pratique du travail à la maison, prendre le dessus. »*

De nombreux instituteurs affirment que les élèves soumis à un travail personnel obtiennent de meilleurs résultats que les autres. Plus concentrés, plus « savants », ces enfants seraient plus aptes à affronter le système scolaire. En outre, l'apprentissage personnel prépare à l'enseignement secondaire, où les devoirs sont le lot commun. *« J'ai vu des enfants arriver en sixième sans avoir jamais travailler seuls. C'était une catastrophe »*, soupire Marie-Agnès, enseignante dans un collège de Rouen, avant de citer l'exemple du petit Loïc : dégoûté par des efforts auxquels il n'avait jamais été habitué, ce jeune garçon en était venu à payer un de ses condisciples qui *« sous-traitait »* son travail à la sortie de l'école...

Enervement général

Enfin, certains enseignants soutiennent que l'heure des devoirs rapproche parents et enfants, donnant aux adultes l'occasion de prouver qu'ils s'intéressent aux progrès des petits écoliers. *« Je connais une famille immigrée*, affirme une institutrice, *où les parents se sont sentis poussés à apprendre le français pour mieux soutenir leur fils qui entrait en CE 2. »*

A l'inverse, des réfractaires aux devoirs s'élèvent contre cet empiétement de l'école sur la vie familiale et sur les loisirs de l'enfant. La journée de l'écolier français, longue de six heures, semble aux parents assez chargée, et les devoirs sont la goutte d'eau qui fait déborder leur fatigue.

« Mon fils est saturé lorsqu'il revient de l'école, observe Marie-Françoise. *Il n'a qu'une envie : se détendre, organiser son temps à sa façon. »* Las de jouer les Pères Fouettard pour intéresser les enfants à leur travail, fatigués de devoir mettre la main à la pâte pour expédier des exercices vécus comme des pensums, de nombreux parents réclament une trêve. *« Ces devoirs s'effectuent dans un contexte d'énervement général, qui a pour seul effet de dégoûter les enfants de l'école »*, remarque Sophie, dont la fille refuse tout simplement de travailler avec ses parents.

Les mères, traditionnellement chargées de veiller à la bonne marche des devoirs, se plaignent d'autant plus qu'elles rentrent tard de leur travail. *« Lorsque les femmes restaient chez elles, les choses étaient plus simples*, souligne Monique. *Mais moi qui rentre à 19 heures chaque soir, je n'ai ni le courage ni l'envie de batailler sur des problèmes d'arithmétique... »* Celles qui doivent surveiller deux ou trois enfants en même temps s'arrachent les cheveux, tandis que d'autres se déclarent tout simplement dépassées par les mystères des maths modernes ou l'ésotérisme de la grammaire nouvelle. *« Et puis*, demande l'une d'elles, *est-il vraiment efficace de vouloir transformer des gamins en bêtes à concours dès le cours préparatoire ? »*

Certains enseignants s'élèvent contre une pratique qui leur paraît renforcer les inégalités entre les élèves. Les enfants d'immigrés, dont les parents ne savent parfois pas lire, souffrent constamment d'un grave handicap par rapport à ceux qui peuvent trouver une aide et des documents chez eux. *« Moi, je travaille tout seul, parce que ma mère ne sait pas écrire*, déclare Umit, dont les parents sont arrivés de Turquie peu avant sa naissance. *Alors, quand je ne comprends pas, je rate ! »* L'injustice frappe aussi ceux qui doivent travailler sur un coin de table à la cuisine, gênés par le bruit de la télévision et les distractions de toutes sortes.

Pour atténuer ces distorsions, des instituteurs « légalistes » décident de respecter les consignes de la circulaire de 1956, sans se laisser impressionner par les parents pour qui un bon maître doit obligatoirement « prescrire » beaucoup de devoirs. *« Je dispense tout mon enseignement en classe*, explique un instituteur, *et j'estime que cela suffit. Ceux qui donnent une grande quantité de travail le font pour se rassurer, pour avoir la conscience tranquille. »* Seules les leçons qui ne sont pas mentionnées dans la fameuse circulaire continuent d'avoir droit de cité. La plupart des maîtres pensent, en effet, que la mémoire est un mécanisme qui doit être entraîné le plus tôt possible. Toutefois, ces instituteurs admettent généralement une exception pour la classe de CM 2, à l'approche de la sixième, les écoliers doivent se préparer à franchir un cap et à travailler seuls. *« Mais attention !* souligne M. Jean Diquero, directeur d'une école parisienne, *même à ce moment-là, il faut leur donner des occupations ne nécessitant pas de documents particuliers, afin de ne pas accentuer les différences. »*

L'étude du soir

L'étude du soir organisée par les municipalités ou, de plus en plus, par des associations recueille les écoliers entre 17 heures et 18 h 30, et offre parfois un terrain d'entente aux parties opposées. Surveillés par un enseignant ou par un animateur, les enfants peuvent s'adresser à un adulte pour résoudre telle ou telle difficulté, mais doivent organiser leur travail seuls. *« Là, au moins, je n'ai pas l'impression de corriger les devoirs des parents le matin ! »*, s'exclame une jeune institutrice. Certains points du cours peuvent même être repris pour tous les élèves, en cas d'achoppement général. *« Au moins, quand on reste à l'étude, on est sûrs d'avoir juste »*, constate Géraldine, onze ans.

Mais, à la recherche d'une autre solution, le ministère de l'éducation nationale envisage une action de soutien scolaire baptisée « plan réussite ». Les enfants en difficulté des cours moyens pourraient être pris en charge, en petits groupes et en dehors des heures de classe, par des instituteurs qui recevraient une rémunération supplémentaire.

Même si elles sont mieux adaptées à la situation, ces séances risquent toutefois de paraître bien longues aux enfants qui, d'étude en cantine, passent ainsi près de dix heures par jour à l'école...

RAPHAËLLE REROLLE.

Un intérêt éducatif limité

LA circulaire du 29 décembre 1956 sur la « suppression des devoirs à la maison ou en étude » commence ainsi : *« Des études récentes sur les problèmes relatifs à l'efficacité du travail scolaire dans ses rapports avec la santé des enfants ont mis en évidence l'excès du travail écrit généralement exigé des élèves. En effet, le développement normal physiologique et intellectuel d'un enfant de moins de onze ans s'accommode mal d'une journée de travail trop longue. Six heures de classe bien employées constituent un maximum au-delà duquel un supplément de travail soutenu ne peut qu'apporter une fatigue préjudiciable à la santé physique et à l'équilibre nerveux des enfants. Enfin, le travail écrit, fait hors de la classe, hors de la présence du maître et dans des conditions matérielles et psychologiques souvent mauvaises, ne présente qu'un intérêt éducatif limité.*

En conséquence, aucun devoir écrit, soit obligatoire, soit facultatif, ne sera demandé aux élèves hors de la classe. Cette prescription a un caractère impératif, et les inspecteurs départementaux de l'enseignement du premier degré sont invités à veiller à son application stricte.

Elle ne doit entraîner ni la suppression pure et simple des devoirs ni une détérioration de l'enseignement des disciplines principales. Elle doit par ailleurs être effective et contrôlable. »

Le texte précise ensuite la nature des *« devoirs »* qui doivent être faits en classe. Puis il traite des *« études du soir »*, qui auraient *« pour objet essentiel l'étude des leçons »*. Le reste du temps disponible sera consacré *« soit à des occupations individuelles »*, notamment la lecture, *« soit à des occupations collectives »* (films, disques, émissions de radio et de télévision...)

« SOS tropiques »

ENTHOUSIASTE et généreuse, la jeunesse s'ouvre au tiers-monde et donne, volontiers, de l'argent. Mais pour qui et pourquoi ? Pour mieux l'informer, le Comité français contre la faim et la Ligue de l'enseignement se sont associés, à l'occasion de la Journée tiers-monde à l'école, pour produire un document de vulgarisation *SOS tropiques*, destiné aux enseignants et à leurs élèves. Celui-ci montre notamment que les pays en voie de développement ont une histoire, qu'ils ne sont pas seulement des terres de faim mais des civilisations riches et anciennes. Une mappemonde, dessinée selon la projection Peters, fait ressortir leur véritable dimension, et ce que l'on appelle le tiers-monde devient les deux tiers du monde.

Enfin, le CFCF et la Ligue proposent huit projets de développement en Inde, Burkina-Faso, Guinée, Pérou, Benin-Togo, Mauritanie, Sénégal et Brésil.

(1) *SOS Tropiques*. Prix : 20 F. Disponible, ainsi que de nombreux dossiers thématiques, écrits et audiovisuels, auprès du CFCF, 42, rue Cambronne, 75015 Paris, et de la Ligue de l'enseignement, 3, rue Récamier, 75006 Paris.

« Malette de la francophonie »

DOMINIQUE GALLET, ancien animateur des Jeunes Gaullistes de gauche, et Mona Makki, libraire chiite, auteur d'une thèse remarquée sur l'enracinement du français dans son pays, se sont attachés, depuis 1981, à faire connaître les aspects les plus divers de la francophonie mondiale aux téléspectateurs de FR3 (*le Monde radio-télévision* daté 22-23 février). Les télévisions d'une vingtaine d'Etats ont repris leurs programmes sur la chanson dans l'océan Indien, la presse en Tunisie ou Norodom Sihanouk au Cambodge.

Ils s'adressent maintenant aux enfants des écoles, avec une malette bleu roi destinée aux écoliers des quarante pays francophones comprenant des films sur le monde francophone, des cassettes poétiques et musicales, des fiches sur une centaine d'écrivains non hexagonaux d'expression française, un dossier historique. Un instrument pédagogique remarquable, qui donne une idée de la vitalité de la francophonie africaine, arabe, antillaise ou mauricienne.

★ *« Malette de la francophonie »*, 1 800 F, Institut pour la coopération audiovisuelle francophone, 9, rue de Civry, 75016 Paris, tél. (1) 47-43-05-06.

● *Le Monde* a publié en septembre un *Dossier et documents* hors série de 12 pages consacré à la francophonie. En vente seulement par correspondance, 13 F port compris.

CAMPUS



Le jardin du silence

L'INNOVATION pédagogique est un art difficile. On le dit souvent de l'éducation nationale, ligotée par ses règlements et ses corporatismes. Mais les institutions les plus libérales n'échappent pas, elles non plus, aux déconvenues. La mésaventure que vient de vivre M. Jean Kerchbron en fournit un exemple.

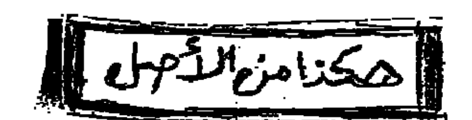
Depuis sept ans, ce réalisateur chevronné de la télévision proposait aux élèves d'HEC une animation originale, le Jardin des musiciens : aux détours du campus ou au coin des amphis, il donnait aux futurs managers l'occasion de rencontrer des élèves du Conservatoire de Paris, venus donner un petit concert impromptu.

Fort de cette expérience réussie, il décide cette année de renforcer ce dialogue entre les musiciens et les forts en thème du compte d'exploitation. Son ambition : solliciter l'imagination et la créativité des jeunes HEC, utiliser la musique comme instrument d'une rupture avec leurs préoccupations habituelles, les entraîner à ressentir et évaluer la part de l'irrationnel qui existe dans tout marché nouveau, dans toute décision, fût-elle traduite ensuite dans le langage de la rationalité économique, sociale ou financière.

Avec le soutien de l'école, il conçoit un atelier de huit leçons consistant à demander aux élèves, rassemblés en petits groupes, de créer chacun un modèle de société à partir d'un accord musical. Cet accord serait d'abord développé par des musiciens, puis décliné, au fil des séances, en une série de variations : des étudiants en architecture, en urbanisme, en design ou de l'école hôtelière imagineraient avec ceux d'HEC des modèles de maison, de ville, d'aménagement intérieur et de gastronomie en harmonie avec la séquence musicale initiale.

Le programme était séduisant. Mais si déroutant que pas un seul élève d'HEC ne s'est porté candidat. Comme pour tous les cours « électifs » proposés au choix des étudiants, M. Kerchbron était pourtant venu présenter son projet dans le grand amphi de Jouy-en-Josas. Pour éveiller la curiosité des amateurs, il avait invité M. Gilbert Trigano à expliquer le mariage aléatoire mais nécessaire de la créativité et de la gestion. Rien n'y a fait : le Jardin des musiciens est resté silencieux...

GÉRARD COURTOIS.



Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

« La Passion Béatrice », un film de Bertrand Tavernier

« O saisons, ô châteaux... »

Que la fête commence, *l'un des premiers films de Bertrand Tavernier, a fait rêver beaucoup d'historiens.* La Passion Béatrice, *sa dernière réalisation, les ravira sans doute. C'est une plongée au sein du Moyen Age et un hommage à l'école des Annales, qui remit en honneur l'histoire des mentalités. Sa reconstitution du quatorzième siècle est sans faille, nous dit Jacques Le Goff, médiéviste réputé. Couleurs, lumières, gestes, vêtements, tout est vrai. Et c'est cette véracité, souligne l'historien, qui donne à l'œuvre sa densité, son poids tragique et sa morale. La vérité de ce Moyen Age des matières, des sens et des apparences renvoie à la vérité intérieure des personnages. Mais cette authenticité certifiée arrive-t-elle, pour autant, à faire décoller l'épopée, le drame de Béatrice? Le respect scrupuleux des sources suffit-il à faire un film ? Pour Jacques Le Goff, la réponse est oui. Michel Braudeau, en revanche, ne croit pas à ces caractères taillés à la serpe dans l'étoffe de l'histoire.*



Bernard-Pierre Donnadieu et Julie Delpy

ELLE est haute, la haute vallée de l'Aude. Il doit y souffler un vent froid qui aurait découragé de moins braves que Bertrand Tavernier et son équipe. Ils ont tenu bon, contre la bise et la neige, dans l'âpre décor du château de Puivert, et somme toute mieux résisté que les Français contre les Anglais à la bataille de Crécy, en 1346, au début de la guerre de Cent Ans, où Edouard III mit la pâtée à Philippe VI et fit prisonniers, entre autres, le sire François de Cortemart et son fils, héros de *la Passion Béatrice.*

Béatrice (Julie Delpy) est une diaphane et exquise pucelle, précocement mûrie par les événements, puisque c'est elle qui gouverne le château de Puivert et se débrouille pour réunir la rançon de son père François et de son frère Arnaud, sauvegarder ce qu'elle peut face aux usuriers, à sa grand-mère acariâtre, en attendant le retour des prisonniers. Les courants d'air sont glacés, et les sentiments sont rudes.

Quand un soir de pleine lune le père et le fils reparaissent, la surprise n'est pas des plus douces. François de Cortemart (Bernard-Pierre Donnadieu) est un homme fatigué, amer, humilié. D'une humeur de chien — c'est un des rares moments drôles de cette chronique, — il raconte comment ils ont été battus par les Anglais. Non seulement ces derniers font la guerre d'une manière nouvelle, avec beaucoup d'archers habiles, mais surtout, mais hélas, son fils Arnaud, ce couard, ayant été paralysé de pétoche devant l'ennemi et cloué sur son cheval, dans son armure, par une tourista géante, il a dû lui porter secours et s'est fait prendre avec lui. La guerre pour eux n'aura pas eu lieu. Dur à digérer pour un père viril et barbu, qu'on devine même un peu fêlé tellement il est méchant homme.

Il y a une explication psychologique, toute en demi-teintes, bien sûr, sinon une excuse, à cela. Petit garçon, il vit son père s'en aller aux croisades en lui confiant sa mère en garde. Et sa mère au lit avec un gigolo que lui, le marmouset, étripa sur-le-champ avant de se cloîtrer en haut du donjon pour trois mois. Fier tempérament. Guère étonnant qu'il lui reste quelques accès de sauvagerie : son fils, ce pleutre efféminé, il lui colle une robe de donzelle, rose, et le chasse à courre (très *Chasses du comte Zaroff).* Quant à sa fille, la si mignonne, il y voit sa perte et la viole tout cru. Il veut l'épouser, il en est fou. La petite, ça ne lui plaît pas, elle consulte une sorcière, demande à son frère de la faire avorter, à coups de pied dans le ventre. Après quoi — quelle époque charmante, — il ne lui reste qu'à planter une épée dans le cœur de papa. C'était la fin d'un monde, celui de la chevalerie.

Bernard-Pierre Donnadieu compose un personnage brutal que certains trouveront tragique, « possédé ». Tavernier lui a offert moins de nuances qu'Oshima dans *Max mon amour.* C'est le personnage, dira-t-on. Eh bien, justement, ce n'est pas sa faute à Donnadieu, c'est la faute au scénario, qui est d'une lourdeur sidérale et où l'on enfonce des ponts-levis abaissés. Il y avait des gens subtils au Moyen Age, et des passions complexes. L'inceste ici est tellement au premier degré, on veut tellement nous persuader que nous assistons à une formidable épopée, du Shakespeare français, que l'on ne croit pas longtemps à ces caractères taillés à la serpe dans l'étoffe de l'histoire (qu'on se souvienne, en comparaison, de *Blanche,* de Walerian Borowczyk).

Heureusement, il y a la grâce de Julie Delpy, qui trouve là son premier rôle d'importance, après *Mauvais sang,* de Carax. On lui promet sans hésiter un grand avenir. Pour le reste, que soient remerciés le Musée paysan de Niaux, en Ariège, les armes et armures Jean Jordan à Bergerac, les coiffures Similhair d'Any d'Avray. Et encore une fois la haute vallée de l'Aude.

MICHEL BRAUDEAU.

Un document d'âme

ON sait depuis *Que la fête commence* la passion de Bertrand Tavernier pour l'histoire. Une histoire qui n'est pour lui ni prétexte à reconstitution, ni décor extérieur, mais la matière même dont il pétrit ses films, crée ses personnages, dans laquelle il coule ses obsessions. Dans *la Passion Béatrice,* je trouve un Moyen Age vrai, qui, compris, senti, assimilé en profondeur par Tavernier, contribue de façon essentielle à donner au film sa densité, son poids tragique, son élan irrésistible, sa beauté physique et morale, sa vérité.

Le Moyen Age de Bertrand Tavernier m'apparaît authentique à trois niveaux.

Le premier, c'est celui de l'insertion de l'« histoire » dans l'histoire. L'œuvre nous précipite dans ce temps de crise et de violence qu'a été le tragique quatorzième siècle. Vers 1360, un petit seigneur ruiné de la France méridionale revient de la captivité où l'ont tenu, avec son fils Arnaud, les Anglais après la bataille de Crécy. Blessé depuis l'enfance par la mort d'un père adoré trahi par sa mère dont il a, à dix ans, tué l'amant, il revient avec une bande d'écorcheurs, ivre de désespoir, guerrier pris sans avoir combattu, après avoir découvert la lâcheté de son fils sur le champ de bataille.

De ces désespoirs est née la hantise de se venger d'un Dieu qu'il hait, de se venger de lui-même qui ne se supporte plus. Pour atteindre Dieu, pour s'atteindre lui-même, il va s'obstiner à humilier, à souiller la pureté même, la meilleure part de lui-même, la chair de sa chair, sa fille Béatrice.

La Passion Béatrice, c'est le fulgurant calvaire qui entraîne la jeune fille de l'adoration d'un père absent à la haine de ce père, ou plutôt à ce mélange d'amour refoulé et de haine tremblante qui la conduit enfin à la décision de se sauver (ou de se perdre ?) en lavant le sang de son déshonneur dans le sang de ce père incestueux, par un parricide purificateur. Elle tue ou plutôt sacrifie cette victime consentante. S'appuyant sur le beau scénario et les dialogues de Colo Tavernier O'Hagan, Bertrand Tavernier a donc recréé un de ces épisodes pleins de fureur et de bruit (remarquable musique) qu'on aurait pu trouver chez un chroniqueur du temps, un Froissart par exemple.

Mais, à un niveau plus profond, l'histoire est vraie dans ce qui est devenu le gibier préféré des historiens, chasseurs du passé. Une histoire sociale présente par les images de la domination seigneuriale sur les paysans, par la rapacité du monde des bourgeois et des notaires, de l'argent et de l'écrit, qui s'alimentent, en bas de la montagne, du passage des marchands italiens et ne montent au château que pour le dépouiller, contre deniers chichement lâchés, de lambeaux de terre et de rares objets d'art, par la sauvagerie des écorcheurs venus des champs de bataille déserts.

Pénétrer au cœur

Une histoire surtout proche de l'ethnologie, attentive au senti et au vécu des sociétés, faisant vivre le petit groupe de la famille de François de Cortemart dans un château plein d'inconfort, d'escaliers, de vides, avec ses coins de vie plus concentrée et plus chaude.

Un univers où cohabitent pauvrement le bois, le torchis, la pierre et — matériau recherché — le fer, où les hommes vivent au milieu des bêtes familières, chevaux qui marquent la noblesse et servent à la guerre, à la chasse, à la rapine, mais aussi poules et cochons (noirs, forcément noirs...), où les poux parasites que l'on épouille discrètement, parmi les couleurs vraies des vêtements qui couvrent le corps de gris et de brun (où ressortent mieux le bleu et le rouge — couleurs de la Vierge et du sang noble — de la robe et du manteau de Béatrice), les couleurs *vraies* de la nourriture — égayée par la clarté du safran — prise, selon les manières de table de l'époque, entre l'ombre et la lumière *vraie* qui tombe parcimonieusement comme au quatorzième siècle de fenêtres *vraies* et éclaire les gestes avec lesquels les gens mangeaient, dormaient, s'habillaient, se lavaient ou se faisaient laver, suspendaient un vêtement.

Château et gens sans cesse en dialogue avec la nature, un étrange Midi nordique, dans une montagne sauvage, souvent couverte de neige, où se dressent des arbres *vrais* et symboliques, pleins d'oiseaux réels et magiques, où apparaît parfois la brève pureté tranquille d'un creux d'eau de ruisseau, où retentit de cent voix diverses un vent qu'on croit entendre avec les oreilles et le cœur des gens d'alors.

Un Moyen Age des matières et des sens, des apparences, dont la vérité renvoie à la vérité intérieure des personnages (admirables Bernard-Pierre Donnadieu et Julie Delpy, mais tous les acteurs se sont faits hommes et femmes du quatorzième siècle). Car toute cette authenticité historique n'a d'autre raison que de rendre *vrais* les personnages. Tournant résolument le dos à la vaine psychologie où s'étiolent tant de héros de romans et de films, Bertrand Tavernier va droit aux cœurs, aux âmes, aux passions qui se disent plus dans des actions, des gestes et des visages — vérité du cinéma — qu'en de rares, quoique justes, paroles.

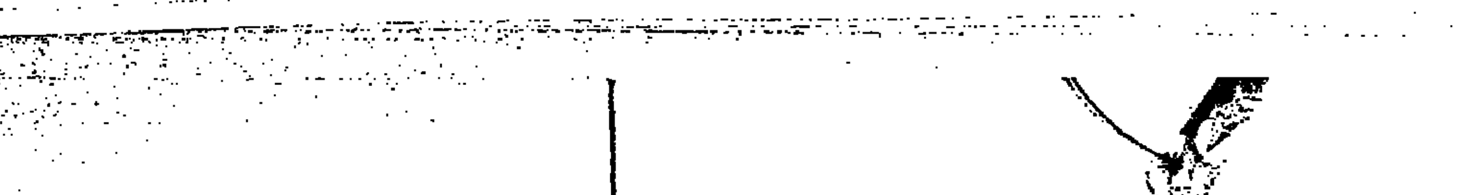
Je crois que l'accord profond entre Tavernier et le Moyen Age vient de cette union tragique du corps et de l'âme qui fait le fond du christianisme médiéval. Car tout baigne ici dans le religieux et le sacré, de la pauvre paysanne qui, au moment de l'apparition du héros, cache dans la neige le cadavre nouveau-né sanglant de sa petite fille qu'elle a tuée par misère, jusqu'à la scène shakespearienne où François — comme l'évoquent certains textes médiévaux — hurle sa double nature de loup-garou.

Les médiévistes ont reconnu dans le christianisme du Moyen Age un étrange mélange de haute spiritualité et de pratiques magiques. Toutes les figures de ce christianisme sont là, de la sorcière avec son attirail de sortilèges à la recluse devant laquelle s'agenouille François de Cortemart, du curé impuissant face à Satan à la lointaine hiérarchie ecclésiastique pourtant capable de faire sentir la menace d'excommunication, de Béatrice, la chrétienne toute simple qui pourtant place d'abord dans les sortilèges son espoir de se débarrasser de son père, à celui-ci, le grand blasphémateur, qui, pour mieux échapper au Dieu qu'il nie mais redoute, réclame qu'on jette son corps à la mer.

Il y a plusieurs Moyen Age vrais. Le Moyen Age excessif de ce film, paroxystique et pudique, me semble non seulement vrai, mais aller au fond des passions médiévales. Trois images en résonnent en moi, venant de sa lointaine vérité, l'arbre qui symbolise la malédiction dynastique, l'enracinement dans la terre, le foisonnement dans l'espace et l'aspiration vers le ciel ; les enfants, qui ne sont pas au Moyen Age, comme l'avait bien vu Philippe Ariès, des sujets, mais qui courent dans le film comme des témoins, tel l'admirable petit « idiot » et, enfin, répété par le chapelain qui en est revenu après y avoir mangé de délicieux gâteaux orientaux, par Arnand et Béatrice, les enfants hantés par la pureté de la croisade, un mot, un rêve, un horizon : Jérusalem.

Comme les grandes œuvres, *la Passion Béatrice* est aussi un admirable document pour pénétrer au cœur du Moyen Age, un « document d'âme ».

JACQUES LE GOFF.



CINÉMA

« Prick up your ears », de Stephen Frears

Entre deux chaises

Au Festival de Cannes, le film avait surpris, choqué. L'effet de surprise passé, on en mesure mieux la force, mais aussi les ficelles.

DANS l'atmosphère fiévreuse du Festival de Cannes, on avait pris le film en pleine figure, en pleins nerfs. Violent, ravageur, caustique, on en avait ressenti, très fort, les aspects « scandaleux » : la provocation de l'homosexualité dans l'Angleterre encore puritaine des années 50-60, la crudité du langage, l'histoire authentique d'un couple d'hommes dont l'un, Joe Orton, avait fini par vampiriser son compagnon auquel il devait sa gloire d'auteur dramatique, jusqu'à provoquer un acte désespéré. Deux morts pour clore seize années d'une liaison orageuse. Le film commence par là. Les retours en arrière, appuyés par le journal intime de Joe Orton et les confidences de Peggy Ramsay, son agent littéraire, reconstituent le passé.

La fièvre est retombée, c'est normal. L'œuvre, à l'écran, est toujours la même. Peut-être la voit-on autrement, j'allais dire mieux. Plus lucidement. L'effet de surprise s'efface. On ne va pas dire : « Ce n'était que cela », parce que ce n'est tout de même pas rien. Mais on s'aperçoit que la description des relations homosexuelles, qu'il s'agisse du couple Orton-Halliwell ou des dragues sauvages de Joe Orton, a un aspect *soft* juste un peu canaille. La verdeur, l'obscénité des mots, faisaient croire à celle des images.

En fait, le réalisme des choses du sexe est escamoté, les croquis de mœurs s'adressant, dans le contexte socio-historique, à une classe moyenne dont Stephen Frears ne se prive pas de fustiger la médiocrité, la bêtise, les hypocrisies, à Londres comme à Leicester. Provocation donc, mais dans une sorte de ton « rétro ». L'Angleterre de Margaret Thatcher ne saurait être concernée, même par ricochet : l'homosexualité est un phénomène spécifique de la relation Orton-Halliwell.

L'habileté qu'avait mise Stephen Frears dans *My Beautiful Laundrette* (ce titre-là n'était pas intraduisible pour des raisons de décence !) à parler, en même temps, du racisme ordinaire et de l'amour homosexuel nous a, sans doute, un peu masqué le principal défaut de *Prick up your ears* : une dispersion entre deux sujets, Orton et Halliwell, par rapport à la société où ils avaient vécu et au milieu du théâtre, Orton et Halliwell dans leur relation intime, qui reste en grande partie un mystère, car, malgré les détails personnels semés dans le film, on ne comprend pas pourquoi Orton (dont l'interprétation cynique de Gary Oldman ne donne pas à penser qu'il pouvait avoir des scrupules) est resté si longtemps avec Halliwell, une fois passés le désir et l'intérêt.

Ce n'est pas de l'ambiguïté, c'est de la confusion. Stephen Frears a fait avancer alternativement ses deux sujets par des scènes souvent fortes, mais il est, en somme, resté entre deux chaises, et voilà que nous ne savons plus sur laquelle nous poser pour regarder jouer Gary Oldman et Alfred Molina, si extraordinaires soient-ils.

Et s'il fallait repenser tout cela selon le point de vue de Peggy Ramsay ? Avec un sourire en coin, un regard voyeur, des mains de cambrioleur et des jambes superbes, Vanessa Redgrave en fait le personnage essentiel d'une comédie dont elle seule aurait tenu les ficelles, connu les tenants et aboutissants. Elle avait volé le journal intime avant de le donner à publier. On dirait que, par le film, elle bâtit une légende, qu'elle a tout pouvoir sur la vérité indiquée, sur les secrets enfouis et sur les morts. Elle se dit « la veuve » de Joe Orton avec une ironie supérieure. On sait que ces veuves-là sont abusives.

JACQUES SICLIER.

Joe Orton, prince des voyous

Prince des voyous, ennemi de l'ordre, John Kingsley Orton a vu nombre de ses pièces représentées au Royal Court Theatre, temple des « jeunes gens en colère », avant d'être assassiné par son amant.

IL y a vingt ans, le 10 août 1967, la police londonienne défonçait la porte d'un petit studio-gourbi dans la banlieue populaire d'Islington. Un spectacle d'horreur l'attendait : la veille, un homme avait tué son amant à coups de marteau et s'était donné la mort par des barbituriques. Un fait divers bien ordinaire, qui fit pourtant la première page de tous les journaux. L'un des deux morts s'appelait Joe Orton, auteur dramatique à succès et l'un des chefs de file du nouveau théâtre anglais. Son assassinat par Kenneth Halliwell devait l'élever au rang de mythe.



Gary Oldman et Alfred Molina.

John Kingsley Orton est né le 1er janvier 1933 à Leicester, une ville située au nord de Londres, dont Stephens Frears, réalisateur de *Prick up your Ears*, est également originaire. Issu d'une famille désunie de quatre enfants, il quitte l'école à l'âge de seize ans. Deux ans plus tard, après avoir vaguement tâté de la sténographie et de la comptabilité, il abandonne toute idée d'un job traditionnel et décide de devenir acteur. Il vient à Londres, entre à la Royal Academy of Dramatic Arts (l'équivalent anglais de notre Conservatoire national d'art dramatique), y rencontre Kenneth Halliwell, un autre étudiant, plus âgé de sept ans, plus cultivé, plus extraverti, plus flamboyant (Orton bégayait et avait honte de son accent faubourien du Nord.)

Variation nouvelle sur le thème de Pygmalion, Orton connaît sa première expérience homosexuelle avec Halliwell au moment précis où (si l'on en croit le film), sur l'écran du petit poste de télévision, Elisabeth d'Angleterre est couronnée à Westminster. Vrai ou faux ? Cette scène, Joe Orton aurait pu l'écrire.

Joe Orton et Halliwell vivront ensemble pendant seize ans dans le minuscule appartement d'Islington. Délaissant l'art dramatique, se voulant auteurs avant tout, ils écrivent à deux des romans qui ne seront jamais publiés. Mais, sous la tutelle de Halliwell, Orton s'épanouit, affûte ses talents, vire vers l'écriture théâtrale. Sa première œuvre, *The Ruffian on the Stair* (« le Rufian sur la marche d'escalier »), est présentée à la radio. Mais c'est *Entertaining M. Sloane* qui signalera l'avènement de Joe Orton auteur dramatique.

Lorsqu'il décida de devenir acteur, Gary Oldman, interprète de Joe Orton dans *Prick up your Ears*, n'avait jamais vu une pièce de sa vie. Il savait cependant qu'il fallait passer une audition et, pour cela, apprendre un ou deux monologues. Le premier qu'il apprit était tiré de *Mr. Sloane*. *Mr. Sloane* révèle le talent presque unique de Joe Orton : celui qui consiste à allier l'anarchie brutale avec un dialogue brillant. Cela lui valut le surnom de « Oscar Wilde pour aristos de l'allocation-chômage ». Il pratiquait en effet, avec une oreille infaillible, un collage de toutes les cultures populaires, assimilait le langage des slogans publicitaires, celui des manchettes à sensation, celui des films de série B en un mélange qu'il amalgamait en un feu d'artifice d'épigrammes. *« C'est la vie qui trouble et défait l'Eglise chrétienne. Elle est bien plus équipée pour s'occuper de la mort. »* Ou encore : *« Dieu est un gentilhomme. Il préfère les blondes. » (Loot)*. Et aussi : *« Etant homme de bonne volonté, je suis bien préparé à la violence. » (Funeral Games)*. Pour Orton, le mot est l'arme fatale par excellence.

« Pour être destructeurs, les mots doivent être irréfutables, écrivait-il. *Le mot imprimé est moins efficace que le mot parlé parce que la déflagration en est moins forte. Le regard peut ignorer, glisser sur les vocables dangereux. Mais si vous parvenez à enfermer l'ennemi dans une pièce et à lui tirer votre phrase à bout portant, vous provoquerez une sorte de secousse sismique. »*

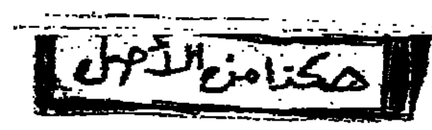
Joe Orton, prince des voyous, expert en chaos. Un ennemi de l'ordre. Clamant ce qu'on ose à peine chuchoter, avec une dangereuse exultation et une joie perverse. *« Je dois être à la gare de King's Cross à 5 heures. J'ai rendez-vous avec un homme dans les toilettes »*, dit un personnage au début du *Ruffian*. Et son interlocuteur de répondre : *« Tu visites toujours des lieux si intéressants... »* Par sa vie, terriblement publique, et par ses œuvres, Joe Orton secoue le public anglais laqué et conservateur, et l'*establishment* en raffole.

Les pièces de Joe Orton ont souvent été représentées au Royal Court, un théâtre situé en plein Sloane Square, qui jouait la carte du jeune, du nouveau, du social, du politique, du revendicatif. Ce fut le temple des « jeunes gens en colère », qui devait signaler le renouveau du théâtre britannique — les John Osborne, Tony Richardson, Lindsay Anderson, David Hare, Edward Bond.

En 1966, *Loot* connaît un succès encore plus grand que *M. Sloane* et vaut à Joe Orton le Prix de la meilleure pièce de l'année. Le succès d'Orton et l'insuccès d'un Halliwell plongeant de plus en plus dans une obscurité revancharde et paranoïaque conspirent à tendre leurs rapports. Jusqu'à la sanglante extrémité de cette nuit d'août 1967.

Joe Orton laisse derrière lui un journal intime (publié en 1987), un roman posthume, *Head to Toe* (1971), une farce noire, *What the Butler Saw* qui ne fut montée qu'en 1969, deux ans après sa mort, deux pièces de télévision — *The Good and Faithful Servant*, *Funeral Games* » diffusées en 1967 et 1968. *Loot* et *M. Sloane*, furent portés au cinéma, mais pas le scénario que Joe Orton écrivit pour les Beatles et qui fut rejeté par leur manager, Brian Epstein, parce qu'il était hors de question de montrer John, Paul, George et Ringo dans le même lit avec la même fille...

HENRI BEHAR.



VENTE

La collection Renand au Théâtre des Champs-Elysées

Drouot à l'heure de Londres

Les commissaires-priseurs parisiens vont, avec la vente de la collection Georges Renand, inaugurer leur nouvelle salle de prestige, sous le Théâtre des Champs-Elysées. Une opération qui devrait marquer le début d'une stratégie nouvelle destinée à contrer les grandes compagnies londoniennes.

UN Bonnard, deux Modigliani, trois Cézanne, quatre Matisse, autant de Vuillard et six Corot ; huile du Douanier-Rousseau, aquarelle de Van Gogh, pastel de Toulouse-Lautrec, étude d'Ingres ; des œuvres de Marquet, Odilon Redon, Rodin, Dufy et Van Dongen ; cet ensemble sera dispersé en vente publique, le vendredi 20 novembre. L'événement vaut la peine d'être noté : il y a bien longtemps que l'on a pas vu sur les bords de la Seine une pareille vente. Il s'agit de la collection Georges Renand, camarade de régiment du fondateur de La Samaritaine, cogérant des grands magasins à la mort de celui-ci, en 1929, avec Gabriel Cognacq.

Ce brillant commercial, qui travailla pendant vingt ans au Crédit lyonnais, où il exerça les fonctions de secrétaire général, commença à collectionner vers 1920, la cinquantaine passée. Avec la fougue et la passion d'un pur amateur, sans esprit de système ni souci spéculatif. Son premier achat fut un nu de Bonnard. Le deuxième, un primitif. Il dédaigne ce qu'il n'aime pas — les surréalistes, les abstraits. Il revend ce qu'il n'aime plus — il céda ainsi, d'un coup, sept Picasso.

Les quarante-cinq œuvres mises en vente sont estimées à 250 millions de francs : 40 à 50 millions de francs pour *la Belle Romaine,* un nu de Modigliani ; 30 à 40 millions de francs pour *les Toits* de Van Gogh ; 14 à 18 millions de francs pour *la Conversation* de Matisse. Si les prix ne s'envolent pas trop, on peut légitimement espérer que certaines de ces œuvres pourront entrer dans les collections nationales. Pour *la Périssoire* de Seurat, artiste dont nos musées sont cruellement démunis, il faudra sans doute débourser 2 millions de francs. Le *Portrait de Mme Chamouillet* et *la Jeune Femme assise, poitrine dévoilée* de Corot sont estimés entre 2 et 3 millions de francs, comme *le Maréchal-Ferrand anglais,* une toile de Géricault, d'une facture assez rare, ou le beau *Paysage d'Alger* du Douanier-Rousseau, daté 1880.



Georges Seurat : « La Femme au panier », dessin au crayon exécuté vers 1881.

Mais cette vente, organisée par la Compagnie des commissaires-priseurs parisiens, doit également inaugurer leur nouvelle salle de prestige, Drouot-Montaigne, aménagée dans l'enceinte du Théâtre des Champs-Elysées récemment restauré. Les grands-messes du marché de l'art seront célébrées, marteau au poing, deux fois par an, pendant deux semaines, dans la salle même du théâtre. L'ancien fumoir (1 000 m2) sera ouvert toute l'année, parfois en nocturne. Les visiteurs et les acheteurs pourront y accéder directement de la rue ou en passant par le théâtre. Les objets seront exposés plus longuement, dans un cadre feutré et luxueux qui manque au siège de la Compagnie, rue Drouot.

L'autre raison de la création de Drouot-Montaigne est la mise en chantier d'une nouvelle politique : l'organisation de ventes thématiques. Des objets de même famille, réunis par plusieurs études, seront présentés sous un seul label, avec un unique catalogue, même si plusieurs commissaires doivent se succéder à la table. C'est ce qui s'est passé avec la vente Renand : les cinq héritiers ont confié leurs intérêts à cinq commissaires-priseurs, qui ont eu la sagesse de s'entendre. *« Drouot-Montaigne est un point de ralliement pour les objets. Il doit le devenir aussi pour les hommes »,* note Joël-Marie Millon, le président de la Compagnie qui a beaucoup œuvré pour l'ouverture de ce nouvel espace. *« En 1992,* rappelle-t-il, *les marchés européens seront libres. Nous avons cinq ans pour nous regrouper d'une manière ou d'une autre. Si nous n'y arrivons pas, nous avons toutes les raisons de craindre les grandes compagnies anglaises. »*

Pour être présent sur le marché international, cette innovation paraît sage. Mais il n'est pas sûr que cette résolution fasse l'unanimité chez les commissaires-priseurs parisiens, dont l'individualisme est souvent poussé jusqu'à l'absurde. Ce nouveau label modifiera-t-il le réflexe des vendeurs français ? Ces derniers ont tendance, aujourd'hui plus que jamais, à contacter Sotheby's ou Christie's lorsqu'il s'agit d'une transaction dont l'intérêt dépasse nos frontières. On l'a vu récemment pour la vente du *J'accuse* de Zola, ou celle du mobilier du château de La Roche-Guyon.

Drouot doit se gérer comme une entreprise, affirme son président, qui réclame une fois de plus une défiscalisation de sa profession : *« Les compagnies anglaises sont taxées à 5 %,* constate-t-il. *Deux points de moins que nous, qui devons verser, en outre, un droit de suite de 3 % sur les œuvres contemporaines. »* Entre l'Etat et les confrères, cela fait beaucoup de monde à convaincre.

EMMANUEL DE ROUX.

★ Vente à Drouot-Montaigne, 15, av. Montaigne, 75008 Paris, le 20 novembre, à 19 h 30. Exposition, le 19 novembre, de 20 heures à 24 heures, et le 20 novembre, de 10 heures à 17 heures.

MUSIQUE

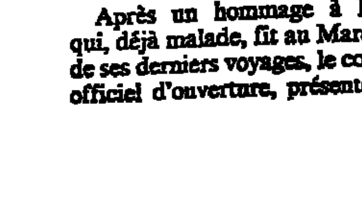
La semaine de Marrakech

Le rêve d'un festival

La première Semaine musicale de Marrakech a ouvert la voie à un festival qui pourrait être à l'avenir un lieu de rencontres entre les cultures du monde entier, dans la plus belle ville que l'on puisse imaginer pour les recevoir, carrefour du Nord et du Sud, de l'Orient et de l'Occident.

L'IDÉE de marier la musique classique européenne avec Marrakech revient à un jeune homme dynamique, Abdellatif BenSeddiq, directeur de l'agence locale de Royal Air Maroc. Il s'agissait de séduire un public de mélomanes et de gens de culture en offrant à la musique *« un contexte beau, raffiné et inattendu »,* faisant contraste avec les divertissements pseudo-folkloriques que l'on fournit aux imposantes arrivées du tourisme de masse : cortèges de noces, danses du ventre, fantasias de cavaliers berbères et tapis volant pour amoureux, dans un décor digne de Cinecitta, au cours d'interminables festins aux portes du désert.

Avec Yvon Kapp, responsable du Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, Latif BenSeddiq mit donc au point un programme d'essai d'une semaine, centrée sur un des plus riches palais de Marrakech, El Bahia. Sortant de la vie trépidante des souks, on pénètre dans un dédale silencieux de salles de réception et d'appartements privés, aux plafonds marquetés de soleils et de fleurs, parsemés de patios plantés d'arbres qui embaument autour des bassins, pour arriver sur une vaste esplanade bordée d'arcades de bois. C'est dans ce lieu, voisin du harem, qu'on montera sans doute l'an prochain *l'Enlèvement au sérail.*



Après un hommage à Ravel qui, déjà malade, fit au Maroc un de ses derniers voyages, le concert officiel d'ouverture, présenté par Eve Ruggieri et présidé par M. Ahmed Alaoui, ministre d'Etat, avait attiré un public nombreux, marocain et français. La pleine Lune elle-même, escortée de la brillante Vénus, s'était levée derrière l'orchestre pour écouter les airs de Mozart chantés par Barbara Hendricks, dont la voix de velours scintillait de bijoux comme une fiancée du Sud (elle allait donner peu après un ravissant récital Brahms, Fauré, Strauss).

Mais le froid, exceptionnel pour la saison, aggravé par une pluie diluvienne, également exceptionnelle, semble avoir rafraîchi les ardeurs, et les concerts suivants, qui déversaient des flots de musique baroque (Bach, Telemann, Haendel, Boccherini, Haydn...), furent moins fréquentés. Le niveau artistique s'en ressentit, et le Nouvel Orchestre philharmonique parut se désunir peu à peu pour offrir des exécutions molles, d'une exactitude approximative, sous la direction de Pierre-Michel Durand.

Ce jeune chef d'avenir, qui a remporté il y a deux ans le concours de Prague, est encore trop novice pour tenir en main pendant quatre concerts un orchestre un peu démobilisé par une atmosphère de vacance. Avec un homme à poigne comme Marek Janowski, capable de hisser cet orchestre à un très haut niveau, ainsi que l'ont prouvé ses récentes tournées internationales, cette semaine de Marrakech aurait pris une tout autre allure.

Mais il y eut d'autres initiatives intéressantes, comme celle de faire entendre aux mélomanes européens, dans le luxueux hôtel Tichka, un des meilleurs orchestres de musique arabo-andalouse, celui de Fez, sous la direction du vieux maître Haj Abdelkrim Raïs, en un concert retransmis en direct à la fois par France-Musique et les radios suédoise et italienne. Cet ensemble nombreux, qui se consacre à la musique de cour née en Andalousie vers l'an 1000, comprend, à côté des violons et altos (tenus verticalement), des instruments orientaux tels que le oud (luth), le rebab (vièle à archet), le târ (tambour de basque), le darbouka (tambour en poterie) et le quanoun (cithare).



MARTINE VOYEUX

Joueur de flûte marocain des « Aissaouas ».

Les pièces instrumentales et vocales de cette « nouba » traditionnelle progressaient peu à peu en intensité à travers des formules rythmiques variées, et l'écriture très monodique était agrémentée par une diversité d'attaques donnant au son une vie et une vibration particulières. Pourtant, cette musique d'apparat nous a semblé assez éloignée de la puissance poétique et de la richesse d'improvisation qui règnent en d'autres musiques orientales, même si certains solos, de chant surtout, atteignaient à une grande beauté, rappelant parfois notre musique médiévale.

La belle surprise, ce fut, au cœur de la médina, dans le *riad,* la maison à étages fermée sur un patio fleuri d'un célèbre critique français, un aperçu de la musique populaire berbère. Quatre instrumentistes pétillants, aux moustaches farouches, venus de la fameuse place Jemaa-el-Fna, illustraient une réception intime : un joueur de rebab à l'archet courbe, deux luthistes et un percussionniste, frappant sur le moyeu d'une roue d'auto, enchaînaient des morceaux endiablés, mêlés de chants, de claquettes, de danses et de saynètes mimées.

Des lieux privilégiés

Dans le corridor se profilaient timidement les habitants berbères du *derb* (quartier), attirés par les sons familiers, un vieil homme chenu, une femme, la tête enfermée dans un délicat voile bleu, deux garçons qui peu à peu se mirent eux aussi à frapper dans leurs mains et à chanter. Les assistants épinglaient des billets sur le fez des musiciens, qui répliquaient en improvisant de plus belle : *« Qu'Allah vous bénisse de votre patience. Mes amis, quelle belle soirée ! »*

Avec des fortunes diverses, la Semaine de Marrakech aura du moins fait une percée et permis de rêver à l'avenir de ce festival qui devrait être sublime à l'image de la ville.

Nombre de lieux privilégiés semblent y attendre la musique. Au palais d'El Bahia, à côté de la cour d'honneur pour les concerts symphoniques, on pourrait imaginer des musiques de chambre dans les salons, des sérénades et des récitals orientaux dans les patios, et même, partout en même temps, une de ces œuvres à foyers multiples qu'aiment nos contemporains, où l'on passe d'une pièce et d'un genre à l'autre comme on va dans le souk d'artisan en artisan.

Tout près, le délicieux musée Dar-Si-Saïd renferme des cadres plus intimes encore, et, non loin, les ruines rouges d'El Badi « l'incomparable », où se déroule le Festival de folklore, offriraient un décor aussi fantastique que le site de Baalbek pour de gigantesques spectacles à la manière de Xenakis.

Dans l'admirable médersa Ben-Youssef (ancienne école de théologie) du seizième siècle, livre de pierre où les versets du Coran, entrelacés de fleurs, rayonnent sur les murs, les musiques religieuses de l'Orient et de l'Occident se mêleraient. Et que ne pourrait-on imaginer à la Ménara, devant le pavillon pyramidal à tuiles vertes et les chaînes neigeuses de l'Atlas, ou les oliveraies multipliées de l'Aguedal, au bord des miroirs d'eau reflétant les étoiles, quand on se rappelle les nuits où les messages mystérieux du *Sternklang* de Stockhausen se répondaient de jardin en jardin, dans le parc Delgosha aux senteurs multipliées lors du Festival de Chiraz ?

C'est bien en effet aux fastes d'avant la révolution khomeiniste qu'on pense instantanément à Marrakech. Comme dans la vieille ville persane de Hafiz, il faut voir large, organiser une fête qui soit pour tous, les Marocains et les Européens, les foules et l'élite, où confluent les musiques savantes et populaires de nombreux pays, car on ne peut douter que ce peuple si musicien ne soit sensible à des traditions proches, du Maghreb et du Machrek, mais aussi de l'Irak et de l'Iran, et au-delà, de l'Inde ou de Bali, sans oublier les musiques d'Afrique noire, voisines par-delà le désert, en ce carrefour du Nord et du Sud, de l'Orient et de l'Occident.

Les merveilles de Marrakech font certes quelque peu délirer. Du temps et beaucoup d'argent seront nécessaires pour transformer l'essai audacieux de Latif BenSeddiq et de Radio-France en un grand festival. Rien ne pourra se faire sans l'appui royal, dont les ministres présents cette année ont semblé se porter garants, et sans doute l'aide d'un organisateur ayant l'expérience et l'imagination requises pour mener à bien un vaste projet.

JACQUES LONCHAMPT.



EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

L'AVENTURE LE CORBUSIER, 1887-1965. Grande galerie. Jusqu'au 3 janvier.

LUCIO FONTANA. Cent œuvres des années 20 à 68. Musée. Jusqu'au 22 novembre.

VINCENT CORPET, MARC DESGRANDCHAMPS, PIERRE MOIGNARD, FRANÇOIS PERRODIN, MARIE-FRANÇOISE POUTAYS, MICHEL VERJUX. Galeries contemporaines (rez-de-ch. mezzanine). Jusqu'au 22 novembre.

REBUS-OBJET ou Quand les choses se prennent pour des mots, de M.-H. De Larminat. Atelier des enfants. Jusqu'au 5 décembre.

CENSURES. De la Bible aux larmes d'Eros. Le livre et la censure en France. Galerie de la BPI (2ᵉ étage). Jusqu'au 11 janvier.

GIOVANNI MICHELUCCI. Dessins d'architecture. CCI jusqu'au 4 janvier.

FAIRE LA VILLE EN SUÈDE. Centre d'information du CCI. Jusqu'au 30 novembre.

MÉMOIRES DU FUTUR. Bibliothèques et technologies. Galerie du CCI. Jusqu'au 18 janvier.

PIERRE DUBREUIL. Salle d'art graphique. Jusqu'au 4 janvier.

TÉLÉMATIQUE ET CRÉATION « Programme Mosaïk ». Jusqu'au 13 décembre.

L'UNIVERS D'HERGÉ. Jusqu'au 7 décembre.

Musées

FRAGONARD. Jusqu'au 4 janvier. Entrée : 28 F ; le samedi : 20 F. Galeries nationales du Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower (42-56-09-24). Sauf mardi, de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h.

TRÉSORS DES PRINCES CELTES. Grand Palais (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 février.

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE, photographies en relief. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (42-56-37-11). Sauf mardi et mercredi, de 12 h à 19 h (ouvert le 11 novembre). Jusqu'au 31 janvier 1988.

MAC 2000/ART 87. Peintures. Grand Palais. Voir ci-dessus (42-56-45-07). Nocturnes les 13 et 27 jusqu'à 22 h. Jusqu'au 27 novembre.

CHICAGO, NAISSANCE D'UNE MÉTROPOLE. Jusqu'au 3 janvier ; Expositions-dossiers (1913) : Le théâtre des Champs-Elysées, Eugène Boudin. Dessins inédits. Bonnard, photographe. Costumes d'Emmanuel Frémiet pour Jeanne d'Arc, opéra de Mermet : Puvis de Chavannes « le Ballon et le Pigeon ». Jusqu'au 27 janvier. Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse (45-49-11-11). Sauf lundi, de 10 h à 18 h ; le jeudi jusqu'à 21 h 15. Entrée : 21 F ; le dimanche 11 F.

DE GRECO A PICASSO. Jusqu'au 3 janvier. SOLEIL ET OMBRES. L'art portugais du XIXᵉ siècle. Jusqu'au 3 janvier. Musée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40, le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 30 F ; demi-tarif : 20 F.

LE SIÈCLE DE PICASSO. Du 10 octobre au 3 janvier. L'IMAGINATION NOUVELLE : LES ANNÉES 70-80. Jusqu'au 22 novembre. Musée d'Art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 19 h, le mercredi jusqu'à 20 h 30.

ESPAGNE 1987. DYNAMIQUES ET INTERROGATIONS. Musée d'art moderne. ARC (voir ci-dessus). Jusqu'au 22 novembre.

PICASSO DESSINATEUR. Musée Picasso. Hôtel Salé, 5, rue de Thorigny (42-71-25-21). Ouvert le 11 novembre, de 9 h 15 à 17 h 15. Jusqu'au 4 janvier.

LE JARDIN DES PORCELAINES. Musée Guimet. 6, place d'Iéna (47-23-61-65). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Jusqu'au 15 février.

REGALIA. Instruments du sacre antérieurs à la Révolution. Les « Honneurs de Charlemagne ». Le Louvre (42-60-39-26). Département des objets d'art. Entrée Saint-Germain-l'Auxerrois. Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuit le dimanche). Jusqu'au 11 janvier.

KIUSTON HALLE. Les Trois Grâces. Bibliothèque nationale. Galerie Colbert, 4, rue Vivienne. Sauf dimanche, de 12 h à 18 h 30.

VERGENNES (1719-1797) et la politique étrangère de la France à la veille de la Révolution. Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (45-56-60-17). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 21 novembre.

SCULPTEURS DE RÊVES-L'ATELIER BUSATO. Monnaie de Paris, 11, quai de Conti. Sauf le 11 novembre et le 25 décembre, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 30 décembre.

LE JOUET DE BOIS. De tous les temps, de tous les pays. Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h ; dimanche de 11 h à 18 h. Du 12 novembre au 14 février.

ORNEMENT DE LA DURÉE. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Jusqu'au 30 novembre.

LA MAISON INTELLIGENTE. Maison de l'industrie. Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou (40-05-72-72). Jusqu'au 17 janvier.

L'ART DE LA RELIURE (XVIᵉ-XVIIIᵉ siècle). Conservatoire national des arts et métiers. 292, rue Saint-Martin (42-71-24-14). Jusqu'au 15 janvier.

ANCIEN PÉROU : vie, pouvoir et mort. Musée de l'homme, palais de Chaillot (45-53-70-60). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'en janvier 1988.

ESPACE FRANÇAIS. Vision & Aménagement, XVIᵉ, début XIXᵉ siècle. Hôtel de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple. Sauf mardi. Jusqu'au 4 janvier.

ALGÉRIE, EXPRESSIONS MULTIPLES. Jusqu'au 4 janvier 1988.

RENZO PIANO. Projets et architectures. Chapelle de la Sorbonne. Sauf lundi, de 12 h 30 à 19 h 30. Jusqu'au 17 décembre.

GRANDVILLE. Dessins originaux. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf le lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 3 janvier.

LE MAROC DE DELACROIX. Musée Delacroix, 6, rue de Furstenberg (45-62-29-34). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 2 février.

ARCHITECTURES POSTALES : 1887-1987. Musée national des monuments français. Palais de Chaillot. Place du Trocadéro. Jusqu'au 3 janvier.

Centres culturels

AUTOUR DE DAVID : LE NÉO-CLASSICISME EN BELGIQUE. 1770-1830. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Sauf lundi et jours fériés, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 20 F. Jusqu'au 10 janvier.

RÉTROSPECTIVE DE L'ARCHITECTE HELMUT JAHN. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). Jusqu'au 5 décembre.

AMOUR CONSTANT AU-DELA DE LA MORT. Mexico au-delà du séisme. Centre culturel du Mexique, 28, boulevard Raspail (45-49-16-26). Jusqu'au 28 novembre.

LE SYMBOLISME-LE RÉALISME. Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). Jusqu'au 10 janvier.

RAFAEL BORDALO PINHEIRO et la société de son temps. Centre culturel portugais, 51, avenue d'Iéna (47-20-85-83). Jusqu'au 22 décembre.

MAX REGER. Goethe Institut, 17, avenue d'Iéna. Sauf samedi et dimanche, de 10 h à 20 h. Jusqu'au 17 décembre.

JAN BEUTENER. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). Sauf lundi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 20 décembre.

FLAVIO PAOLUCCI, jusqu'au 10 décembre ; SABINE WEISS, jusqu'au 13 décembre ; GUNTER FRENTZEL, Sculpture II, jusqu'au 10 décembre, Salle des Arbalétriers, 38 rue des Francs-Bourgeois ; Bijoux. Nouvelles tendances. Nouveaux matériaux... jusqu'au 13 décembre, Galerie-Information, 32, rue des Francs-Bourgeois. Institut culturel suisse (42-71-44-50).

CHEFS-D'ŒUVRE INÉDITS DE L'AFRIQUE NOIRE. Musée Dapper, 50, avenue Victor-Hugo (45-00-01-50). Sauf dimanche, de 11 h à 19 h. Jusqu'au 23 avril.

HARRY O. MEERSON. Transcendances et transparences. Espace photographique de Paris, 4-8, Grande-Galerie (entrée : Pont-Neuf, rue du Pont-Neuf) (42-86-87-89).

SCULPTEURS DE RÊVE. L'ATELIER BUSATO. Hôtel de la Monnaie, 11, quai de Conti (43-29-12-48). Tous les jours de 12 h à 18 h (sauf les 11 novembre et 25 décembre). Jusqu'au 30 décembre.

PRÉVERT, POÈTE POUR TOUS LES AGES. Maison de la poésie (42-36-27-53), 101, rue Rambuteau. Entrée libre tous les jours, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 27 décembre.

Galeries

MODERNES FOR EVER. Galerie Franka Berndt, 11, avenue de l'Echaudé (43-25-52-73). Jusqu'au 19 décembre.

LES PAYSAGES... LA RONDE DES SAISONS DANS LES ÉCOLES DU NORD. Galerie Saint-Honoré, 267, rue Saint-Honoré (42-60-15-03). Jusqu'au 4 décembre.

CHASSE-POT. Œuvres de 1971 à 1987. Galerie Fanny Guillon-Laffaille, 133, boulevard Haussmann (45-63-52-00) ; Terres cuites et dessins récents. Galerie Messine-Thomas Le Guillou, 1, avenue de Messine (45-62-25-04). Jusqu'au 12 décembre.

SOUVENIRS DE MARBRE. Galerie E. Koutoulakis, 4, rue de l'Echelle (42-60-65-63). Jusqu'au 31 décembre.

EXPRESSIONNISMES. Couleur et Passion. Galerie Fabien Boulakia, 20, rue Bonaparte (43-26-56-79). Jusqu'au 28 novembre.

ROGER ACKLING. Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 21 novembre.

ALEJANDRO. Galerie du Dragon, 19, rue du Dragon (45-48-24-19). Jusqu'à fin novembre.

ANDRÉ ARBUS. Galerie Eric-Philippe, 25, rue Véro-Dodat (42-33-28-26). Jusqu'au 18 novembre.

CHRISTIAN BERARD. Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (43-54-92-01). Jusqu'au 12 décembre.

GÉRARD BÉRINGER, Portraits d'apparat. Galerie Berggruen, 70, rue de l'Université (42-22-02-12). Jusqu'au 21 novembre.

PIERRE BETTENCOURT. Galerie Caroline Corre, 14, rue Guénégaud (43-54-57-67). Jusqu'au 21 novembre.

BITRAN. Galerie Louis Carré et Cᵉ, 10, avenue de Messine (45-62-57-07). Jusqu'au 12 décembre.

FRANÇOIS BOISROND. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 28 novembre.

CHRISTOPHE BOUTIN. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 25 novembre.

HOMMAGE A LEO CASTELLI. Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 25 novembre.

BRUNO CECCOBELLI. Galerie Yvon Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare (42-71-04-25). Jusqu'au 25 novembre.

LEONARDO CREMONINI. Galerie Claude Bernard, 7 et 9, rue des Beaux-Arts (43-26-97-07). Jusqu'au 28 novembre.

DADO. Galerie Lacourière-Frélaut, 23, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (42-74-02-30). Jusqu'au 21 novembre.

JEAN DEYROLLE. Galerie Talarte, 13, rue Mazarine (42-25-90-85). Jusqu'au 5 décembre.

DILASSER. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (42-96-69-57). Jusqu'au 19 décembre.

JEAN EDELMANN. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 30 novembre.

JACQUES FOURNEL. Galerie Nikki Diana Marquardt, 9, place des Vosges (42-78-21-00). Jusqu'au 21 novembre.

GASIOROWSKI. Galerie Adrien Maeght. 42-46, du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 21 novembre.

GERARDDIAZ. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 21 novembre.

ALFRED HRDLICKA. Galerie Valmay, 22, rue de Seine (43-54-66-75). Jusqu'au 28 novembre.

JOHN HILLIARD. Galerie Liliane et Michel Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 28 novembre.

ALAIN JACQUET. Galerie Michel Vidal, 56, rue du Faubourg-Saint-Antoine (43-42-22-71). Jusqu'au 21 novembre.

LAPICQUE. Mythologie marine. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 28 novembre.

LEWANDOWSKI. Convergence, 39, rue des Archives (42-78-57-45). Jusqu'au 21 novembre.

MARIKA MAKELA. Galerie Antoine Candau, 15-17, rue Keller (43-38-75-51). Jusqu'au 5 décembre.

ANDRÉ MASSON. Pastels et dessins, 1931-1963. Galerie Jeanne Castel, 3, rue du Cirque (43-59-71-24). Jusqu'au 31 décembre.

L'ŒUVRE SCULPTÉ. Artcurial, 9, avenue Matignon (42-99-16-16). Du 19 novembre au 9 janvier.

MICHAUX. Galerie Di Meo. 5, rue des Beaux-Arts (43-54-10-98). Jusqu'au 28 novembre.

JACQUELINE MONNIER. 44, rue Quincampoix (42-77-32-31). Jusqu'au 25 novembre.

FRANÇOIS PRISER. Galerie Buim, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84). Jusqu'au 5 décembre.

GASTON-LOUIS ROUX. Galerie 1900-2000, 8, rue Bonaparte (43-25-84-20). Jusqu'au 5 décembre.

SARMIENTO. Galerie Keller, 15, rue Keller (47-00-41-47). Jusqu'au 21 novembre.

JUAN USLE. Galerie Farideh Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 21 novembre.

JEFF WALL. Galerie Ghislaine-Hussenot, 5 bis, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 25 novembre.

ZOÉ. Comptoir de la Photographie. Cour du Bel-Air, 56, rue du Faubourg-Saint-Antoine (43-44-11-36). Jusqu'au 5 décembre.

En région parisienne

BOULOGNE-BILLANCOURT. Les cent chaises. 1887-1987. Centre culturel, 22, rue de la Belle-Feuille. Jusqu'au 31 janvier.

BRÉTIGNY-SUR-ORGE. Albert Ayme. Centre culturel Gérard-Philipe. Rue Henri-Douard (60-84-38-68). Jusqu'au 21 novembre.

CORBEIL-ESSONNES. Photos retouchées de François Boullion. C.A.C Pablo Neruda, 22, rue Marcel-Cachin (60-89-00-72). Jusqu'au 22 novembre.

CRÉTEIL. Parcours. Rétrospective de J.-P. Lebouf'ck. Maison de la culture, place Salvador-Allende (48-99-90-50). Jusqu'au 20 décembre.

LA DÉFENSE. Art d'Asie. La Galerie. Esplanade de la Défense (43-26-14-70). Jusqu'au 17 janvier.

FRESNES. Antoine de Bary. Ecomusée, 41, rue Maurice-Ténine (46-68-08-05). Jusqu'au 24 décembre.

ISSY-LES-MOULINEAUX. Philippe Favier. Musée municipal, 16, rue Auguste-Gervais (46-42-33-76). Jusqu'au 24 décembre.

IVRY-SUR-SEINE. R. Mosnier, J. Noël, N. Herabel, J. Degottex. Centre d'art contemporain. Galerie Fernand-Léger, 93, avenue Georges-Gosnat (46-70-15-71). Jusqu'au 6 décembre.

JOUY-EN-JOSAS. Ian Hamilton Finlay, « Poursuites révolutionnaires », Emmanuel Pereire, « Peintures 1983-1987 », Daniel Bodinet, « Un paysage ». Fondation Cartier pour l'art contemporain, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Jusqu'au 13 décembre.

LA VARENNE. Raymond Hains. Musée. Villa Médicis, 5, rue Saint-Hilaire (48-86-33-28). Jusqu'au 24 décembre.

MEAUX. Erika Magdalinski. Musée Bossuet, ancien palais épiscopal (64-34-84-45). Jusqu'au 24 décembre.

MEUDON. Le jour et la nuit. Hommage à Bourdelle. Musée d'art et d'histoire (45-34-75-19). Jusqu'au 22 novembre. Gloria Friedmann. Musée d'art et d'histoire, 11, rue des Pierres (45-34-75-19). Jusqu'au 24 décembre.

MELUN. Antoine Perperre. Musée de la Vicomté, 4, quai de la Courtille (64-39-17-91). Jusqu'au 24 décembre.

MONTROUGE. Aki Kuroda ; Susana Solano. Galerie Maeght, 11, place Jules-Ferry (45-48-45-15). Jusqu'au 21 novembre.

NEUILLY-SUR-MARNE. Les Médiumniques. Musée de l'Aracine, château Guérin, 39, avenue du Général-de-Gaulle (43-09-67-73). Jusqu'au 14 février 1988.

PONTOISE. Georges Manzana-Pissarro. Musée Pissarro, 17, rue du Château (30-32-06-75). Jusqu'au 22 novembre. – Émile Gilioli (sculptures & dessins). Musée Tavet Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). Jusqu'au 22 novembre.

SAINT-DENIS par Doisneau. Musée d'art et d'histoire, 22 bis, rue Gabriel-Péri (42-43-05-10). Jusqu'au 31 janvier.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. La Graufesenque, un village de potiers gallo-romains. Musée des Antiquités nationales (34-51-53-65). Jusqu'au 14 décembre. Denis Laget. Musée départemental du Prieuré, 2 bis, rue Maurice-Denis (39-73-77-87). Jusqu'au 24 décembre.

SAINT-OUEN. Jean-Michel Alberola. Musée parc Albert-Mézières, 12, rue Albert-Dhalenne (42-54-65-79). Jusqu'au 24 décembre.

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES. Michel Verjux. Salle des Pas-Perdus, dans la gare (30-50-82-21). Jusqu'au 24 décembre.

SAVIGNY-LE-TEMPLE. Daniel Pontoreau. Ferme de Coulevrain. Bourg de Savigny (64-41-75-15). Jusqu'au 24 décembre.

VERNON-SUR-EURE. Renouvellement du patrimoine artistique La. Musée municipal Alphonse-Georges-Poulain (32-21-28-09). Jusqu'au 10 janvier.

En province

DOUAI. Sculptures de Roseline Granet. Galerie Félix Labisse. Jusqu'au 20 décembre.

BEAUVAIS. Hommage de l'Oise à Corot. Musée départemental de l'Oise, ancien palais épiscopal (44-84-37-37). Jusqu'au 30 novembre.

BORDEAUX. José Maria Sicilia (peintures de 1987). Cristina Iglesias, Juan Munoz, Susana Solano (Sculptures de 1987). CAPC, Musée d'arts contemporains, Entrepôts Lainé, rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 22 novembre.

CALAIS. Les cultes funéraires en Egypte et en Nubie. Musée des Beaux-Arts et de la dentelle, 25, rue de Richelieu (21-97-99-00). Jusqu'au 3 janvier.

CHARTRES. Paysages de la région Centre. Musée des Beaux-Arts, 29, cloître Notre-Dame (37-36-41-39). Jusqu'au 23 novembre.

GRENOBLE. Joseph Beuys (aquarelles), Gerrit van Bakel (la pensée figurative). Centre national d'art contemporain. Magasin site Bouchayer Viallet, 155, cours Berriat (76-21-95-84). Jusqu'au 29 novembre. Niele Toroni. Vingt ans d'empreinte. Musée. Place de Verdun (76-54-09-82). Jusqu'au 30 novembre.

LYON. Octobre des Arts. Sol Lewitt ; M. Merz ; M. Nordman ; P. Kirkeby. Musée Saint-Pierre d'Art contemporain, 16, rue du Président-Edouard-Herriot. Jusqu'au 23 novembre ; Marco Bagnoli. Palais des beaux-arts, 20, place des Terreaux. Jusqu'au 23 novembre ; Contemporary Photographic Portraiture. ELAC, Centre d'échanges de Perrache. Jusqu'au 23 novembre.

MACON. Jean-Michel Alberola. Cours Moreau (85-38-09-15). Jusqu'au 18 décembre.

MARCQ-EN-BARŒUL. Chefs-d'œuvre néo-impressionnistes. Fondation Septentrion (20-46-26-37). Jusqu'au 21 février.

MARSEILLE. Tanis, « L'or des Pharaons » – Luna Proxima : photographies de Henry Lewis. Jusqu'au 30 novembre ; Alfred Lombard. Jusqu'au 28 novembre. Centre de la Vieille Charité, 2, rue de la Charité (91-90-81-92) : Peindre dans la lumière de la Méditerranée. Musée Cantini, 19, rue Grignan (91-54-77-75). Jusqu'au 20 décembre.

MULHOUSE. La manufacture Hausmann entre 1775 et 1830. Musée de l'impression sur étoffes. 3, rue des Bonnes-Gens (89-45-51-20). Jusqu'au 17 avril.

NANCY. Henry Laurens (1885-1954), Autour d'une acquisition : la Grande Femme au miroir, 1929 (sculptures, dessins, gravures). Jusqu'au 15 décembre ; DESIGN AU DANEMARK 1950-1987. Musée des beaux-arts, place Stanislas (83-37-65-01). Jusqu'au 21 décembre.

NANTES. Giulio Paolini. De l'atelier à l'exposition. Musée des Beaux-Arts, 10, rue Georges-Clemenceau (40-74-53-24). 15 décembre.

NICE. Didier Vermeiren. Centre national d'art contemporain. Villa Arson, 20, avenue Stephen-Liégeard (93-84-40-04). Jusqu'au 13 décembre.

NIMES. Collection du Musée d'art contemporain. Musée des Beaux-Arts, 10, rue Cité-Foule (66-67-38-21). Du 29 octobre au 30 janvier.

ROCHECHOUART. Raoul Hausmann à Ibiza ; David Tremlett. Musée départemental d'art contemporain. Château (55-77-42-81). Jusqu'au 15 décembre.

SAINT-QUENTIN. Autour du Psautier de la reine Ingeburge. Musée Antoine-Lécuyer, 28, rue A.-Lécuyer (23-64-06-66). Jusqu'au 14 décembre.

STRASBOURG. « L'Amour de l'art – Le goût de deux amateurs pour le baroque italien ». Musée des Beaux-Arts (88-36-30-41). Jusqu'au 22 novembre.

Claudio Parmiggiani. Teatro della memoria. Musée d'art moderne, Ancienne Douane, 1, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons (88-32-46-07). Jusqu'au 20 décembre.

TOULOUSE. Miro, sculptures. Musée d'art moderne. Réfectoire des Jacobins. Jusqu'au 15 décembre ; Le portrait toulousain de 1550 à 1800. Musée des Augustins, 21, rue de Metz (61-23-55-07). Jusqu'au 7 janvier.

TOURS. Victor Laloux, architecte. Musée des beaux-arts, 18, place François-Sicard (47-05-68-73). Jusqu'au 6 décembre.

TROYES. Raymond Hains « Paris-Pâris ». Galerie Passages, 3, rue Vieille-Rome. Jusqu'au 25 novembre.

VILLENEUVE-D'ASCQ. « La nouvelle peinture allemande dans la collection Ludwig-Aix-la-Chapelle. Musée d'art moderne. Jusqu'au 22 novembre 1987.

VILLEURBANNE. « Luciano Fabro ». Le Nouveau Musée, 11, rue du Docteur-Dolard (78-84-55-10). Jusqu'au 30 novembre.

THEATRE

Les salles à Paris

■ t.l.j.
★ horaires irréguliers

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17) : Derniers Chagrins ★. Jusqu'au 14 novembre. (Mer., jeu. ven.) 20 h 30, sam. 20 h 30 (dern.).

ANTOINE Simone-Berriau (42-08-77-71) : la Taupe. ■ 20 h 45. Sam. 21 h. Sam. 18 h, dim. 15 h 30, mer. 15 h 30 (except.). Relâche (dim., soir, lun.).

ARCANE (43-38-19-70) : le Vœu ★. A partir de vendedi jusqu'au 2 décembre. (ven., sam., lun., mar.) 20 h 30 ; dim. 17 h.

ARLEQUIN (restaurant-théâtre) (45-89-43-22) : le Miracle de Théophile. Jusqu'au 19 décembre. ■ 20 h 30. Relâche (dim., lun.).

ARTISTIC-ATHEVAINS (43-55-27-10) : Elle lui dirait dans l'île ★. Jusqu'au 15 novembre. (Jeu., ven., sam.) 20 h 30, dim. 16 h (dern.). Relâche mer.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23) : Une chambre sur la Dordogne. ■ 21 h. Sam. 17 h, dim. 15 h. Relâche (dim. soir, lun.).

ASTELLE THÉÂTRE (42-38-35-53) : l'Ours, suivi de Mais n'te promène donc pas toute nue ★. A partir de mardi jusqu'au 28 novembre. Mar. 21 h.

ATALANTE (46-06-11-90) : le Prince et le Marchand. Jusqu'au 5 décembre. (Jeu., ven., sam., lun., mar. 20 h 30, dim. 17 h. Relâche (mer.).

ATELIER (46-06-49-24) : Capitaine Bada ★. A partir de sam. (du mar. au sam. à 20 h 30). (Sam. mar.) 20 h 30, dim. 15 h. Relâche (dim. soir, lun.).

ATHÉNÉE- Louis Jouvet (47-42-67-27) : les Acteurs de bonne foi et la Méprise, salle Louis Jouvet. Jusqu'au 29 novembre. ■ 21 h. Dim. 16 h. Relâche (dim. soir, lun.). — Elvire Jouvet 40, salle Louis-Jouvet. Jusqu'au 5 décembre. ■ 18 h 30. Relâche (dim., lun.). — Fragment du Théâtre I = Fragment de Théâtre II, salle C. Bérard. Jusqu'au 28 novembre. (Mer., jeu., ven., mar) 18 h 30, sam. 21 h. Relâche (dim., lun.).

AU JARDIN D'HIVER (42-62-59-49) : Conversations conjugales. Jusqu'au 12 décembre. ■ 21 h. Mer. 18 h 30, sam. 16. Relâche (dim., lun.).

BATACLAN (47-00-30-12). Match d'improvisation ★. Tous les lundis jusqu'au 28 mars. Lun. 21 h.

BOUFFES-DU-NORD (42-39-34-50). Penthesilhea (Festival d'automne à Paris) ★. Jusqu'au 15 novembre. (Mer., ven., sam.) 20 h 30, dim. 16 h (dern.). Relâche jeudi.

BOUFFES-PARISIENS (42-96-60-24) : l'Excès contraire. ■ 20 h 45, sam. 21 h 30, sam. 18 h, dim. 15 h30. Relâche (dim. soir, lun.).

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34) : Iphigénie. ■ 20 h 30. Lun. 19 h 30, dim. 16 h. Relâche jeudi.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15) : le Temps, le Fou. Jusqu'au 19 décembre. ■ 21 h. Relâche (dim., lun.)

CARTOUCHERIE ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Relâche.

CARTOUCHERIE ÉPÉE DE BOIS (48-08-39-74). Relâche.

CARTOUCHERIE THÉÂTRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). Relâche.

CARTOUCHERIE THÉÂTRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Relâche jusqu'au 23 novembre.

CARTOUCHERIE THÉÂTRE DU SOLEIL (43-74-24-08) : l'Indiade ou l'Inde de leurs rêves. (Mer., jeu., ven., sam.) 18 h 30, dim. 15 h 30. Relâche (dim. soir, lun., mar.).

CENTRE CULTUREL CANADIEN (45-51-35-73) : L'égalité brille pour tout le monde ★. (Jeu., ven.) 19 h.

CENTRE CULTUREL DE LA POTERNE DES PEUPLIERS (47-26-79-37) : le Mariage de Figaro. Jusqu'au 20 novembre. Mar. 20 h 30, sam. 15 h.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60) : Chitpa et Arjuma ★. A partir de mar., jusqu'au 21 novembre. Mar. 20 h 30.

CHAPITEAU DAUMESNIL (chauffé) (FNAC) : Zingaro : jusqu'au 31 décembre. Les portes sont fermées dès 20 h 30. 20 h 30 mer., ven., sam., mar. Relâche (jeu., dim., lun.)

CINQ DIAMANTS (45-80-18-62). Relâche

CIRQUE D'HIVER (FNAC) On achève bien les chevaux : jusqu'au 3 janvier. ■ 20 h 30, 17 h dim. Relâche (dim. soir, lun.)

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69) Barouf à Chioggia. La Galerie : jusqu'au 28 novembre. ■ 20 h 30, 14 h 30 mar. Relâche (dim., lun.). Bérénice. La Resserre. ■ 20 h 30, 15 h mer. Relâche (dim., lun.)

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) Reviens dormir à l'Elysée : ■ 21 h, 15 h 30 dim. Relâche (dim. soir, mer.)

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) Les Dindons de la farce tranquille. ■ 21 h, 21 h 30 sam., 19 h 30 sam., 15 h 30 dim. Relâche (dim. soir, lun.)

COMÉDIE ITALIENNE 55 (43-21-22-22) Casanova ou la Dissipation. ■ 20 h 30, 15 h 30 dim. Relâche (dim. soir, lun.)

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15) Les Femmes savantes ★ Salle Richelieu : jusqu'au 13 décembre. 14 h mer., 20 h 30 dim. Turcaret ★ : Salle Richelieu. 20 h 30. Monsieur chasse ★ Salle Richelieu, 20 h 30 mer. La Poudre aux yeux ★ : à partir de sam., suivi de Monsieur de Pourceaugnac ★ : sam. 20 h 30 sam., 14 h. sam. Récitations : grands textes du répertoire : la Mère coupable ★ : Auditorium, 18 h 30 lun.

DAUNOU (42-61-69-14) Monsieur Masure, 21 h, 15 h 30 dim. Relâche (dim. soir, mer.)

DIX-HUIT THÉÂTRE (42-26-47-47) Trop cher payé : jusqu'au 27 décembre. ■ 20 h 30, 16 h dim. Relâche (dim. soir, lun.)

EDGAR (43-20-85-11) : les Péripatéticiens. ■ 20 h 30. Relâche (dim.). Nous on fait où on nous dit de faire. ■ 22 h, 23 h sam. (sur réservation uniquement). Relâche (dim.).

EDOUARD VII-SACHA GUITRY (47-42-57-49) Epoque épique, ■ 20 h 30, 15 h 30 dim. Relâche (dim. soir, lun.).

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15) : Fandango ★, 20 h 30 sam., 14 h 30 sam., 14 h dim., 17 h 30 dim.

ESPACE KIRON (43-73-50-25) : Les mottes des ravins sont douces à sa dépouilles ★ : tous les dim. des mois de novembre, décembre, 18 h 30 dim.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19) : le Petit Bruit des perles de bois ★ : à partir de jeu., jusqu'au 22 décembre, 20 h 30, jeu., ven., sam., mar., 17 h dim. Relâche (dim. soir, lun). La Tragédie des treize vaisseaux ★ : à partir de ven., jusqu'au 6 décembre. 22 h 30 vend., sam., mar., 16 h 30 dim. Relâche (dim. soir, lun.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42) : Poésie et absolu, salle I : jusqu'au 22 novembre, ■ 21 h, 17 h dim. Relâche (dim. soir, lun.). Le Chef-d'œuvre sans queue ni tête, salle I : jusqu'au 6 décembre, ■ 18 h 30, 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun.).

FONTAINE (48-74-74-40) : Au secours, tout va bien ! ■ 21 h, 18 h sam. Relâche (dim., lun.).

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) L'Eloignement, ■ 21 h, 21 h 30 sam., 18 h 30 sam., 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun.).

GALERIE 55 (43-26-63-51) Be Trayal, ■ 21 h. Relâche (dim., lun.). The Wizard of Oz ★ : 15 h mer., 15 h sam.

GAVEAU-THÉÂTRE (Salle Gaveau) (45-63-20-30) : La petite chatte est morte : jusqu'à mi-décembre, 19 h mer., jeu., ven., mar. Relâche sam. (exception.), (dim., lun.).

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61) : le Lutin aux rubans, ■ 20 h 30, 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun.).

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79) : Madame Sans-Gêne, 20 h 30 jeu., ven., sam., mar., 15 h 30 mer., 15 h 30 dim. Relâche (dim. soir, mer. soir, lun.).

HUCHETTE (43-26-38-99) : la Cantatrice chauve, ■ 19 h 30. Relâche (dim.). La Leçon, ■ 20 h 30. Relâche (dim.). Lettre d'une inconnue : jusqu'au 3 janvier, ■ 20 h 30. Relâche (dim.).

LA BASTILLE (43-57-42-14) : les Filles du chef ★ : jusqu'au 15 novembre, 19 h 30 mer., jeu., ven., sam., 15 h 30 dim. (dernière). Bivouac (Festival d'automne à Paris) ★ : à partir de jeud. jusqu'au 6 décembre, 21 h jeu., ven., sam., mar., 17 h dim. Relâche (dim. soir, lun.).

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) : Première jeunesse, ■ 21 h, 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun.).

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09) : Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît ! ■ 20 h 15. Relâche (dim.). Carmen Cru, ■ 22 h. Relâche (dim.).

LES DÉCHARGEURS (42-36-00-02) : L'Etonnante famille Bronté, ■ 21 h, 16 h 30 dim. Relâche (dim. soir, lun.). Baby Sitting ★ : (les lun. et mar.) 19 h lun., mar. Fous-moi la paix avec Gainsbarre ★ : (les jeu., ven., sam.) 19 h jeu., ven., sam.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34) : Contes bariolés, suivi du Chant du cygne ★ Théâtre noir : à partir de jeu., 20 h jeu., ven., sam., lun., mar. Relâche (dim.). Parlons-en comme d'un créateur à un autre. Théâtre noir : ■ 21 h 30. Relâche (dim.). Le Petit Prince. Théâtre rouge : jusqu'au 31 décembre, ■ 20 h. Relâche (dim.). Un riche, trois pauvres. Théâtre rouge, ■ 21 h 15. Relâche (dim.).

LYCÉE FÉNELON (46-07-91-51) : la Visita (spectacle en italien) ★, à partir de lun., jusqu'au 28 novembre. 20 h 30 lun. et mar.

MADELEINE (42-65-07-09) : les Pieds dans l'eau, ■ 21 h ; 18 h sam. ; 15 h 30 dim. Relâche (dim. soir, lun.).

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-41-42) : Marionnettes royales du Siam ★, jusqu'au 15 novembre. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. 17 h dim. (dern.).

MARAIS (42-78-03-53) : En famille, on s'arrange toujours ■, 20 h 30. Relâche (dim).

MARIE STUART (45-08-17-80) : le Bal des monstres à partir de mar. 22 h mar.

MARIGNY (42-56-04-41) : Kean ■ 20 h. 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun)

MARIGNY (Petit) (42-25-20-74) : la Menteuse ■ 21 h, 18 h sam, 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun.).

MATHURINS (42-65-90-00) : l'Idiot, (théâtre, musique, danse dans la ville) jusqu'au 3 janvier ■ 20 h 30. 15 h 30 dim. Relâche (dim. soir, lun).

MICHEL (42-65-35-02) : Pyjama pour six ★ jusqu'au 15 novembre. 21 h 15 mer., jeu., ven. 18 h 45 sam. 21 h 40 sam. 15 h 30 dim. (dern.).

MICHODIÈRE (47-42-95-22) : Double mixte ■ 20 h 30. 21 h 30 sam. 18 h 30 sam. 15 h 30 dim. Relâche (dim. soir, lun.).

MOGADOR (42-85-28-80) : Cabaret ■ 20 h 30. 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun).

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-74) : C'était hier, jusqu'au 22 novembre. ■ 21 h. 15 h 30 dim. Relâche (dim. soir, lun.).

MOUFFETARD (43-31-11-99) : Hello and goodbye ★ (fêtes d'automne 1987) jusqu'au 15 novembre. 20 h 45 mer., jeu., ven., sam 15 h 30 dim. (dern.).

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) : Mais qui est qui ? 20 h 30 mer., jeu., ven. 21 h 30 sam. 15 h 30 sam. 18 h 30 sam. 15 h 30 dim. Relâche (dim. soir, lun., mar.).

ODÉON (COMÉDIE-FRANÇAISE) (43-25-70-32) : le Marchand de Venise (Festival d'automne à Paris) jusqu'au 14 janvier. 20 h 30 ven., sam., 15 h dim. 20 h 30 jeu. (soirée réservée). Relâche (dim. soir, lun.).

ODÉON (43-25-70-32) : le Pyromane jusqu'au 29 novembre. 18 h 30 mer., jeu., ven., mar. 18 h sam. 18 h 30 dim. Relâche (lun.).

ŒUVRE (48-74-42-52) : Léopold le bien-aimé ■, 20 h 45. 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun.).

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) : Manoë ★, Grande salle jusqu'au 15 novembre. 20 h 30 jeu., ven., sam. 15 h dim. (dern.). Relâche (mer.). Kleen ★ Grande salle jusqu'au 14 novembre. 18 h 30 jeu., ven. 18 h 30 sam (dernière). Relâche (mer.). Piano panier ★ Petite salle jusqu'au 15 novembre. 19 h jeu., ven., sam. 19 h dim (dern.). Relâche (mer.).

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90) : l'Affaire du courrier de Lyon. 20 h 30 mer., ven., sam., mar. 15 h sam. 14 h dim. 18 h 30 dim. Relâche (jeu., lun.).

PALAIS ROYAL (42-97-59-81) : l'Hurluberlu ou le Réactionnaire amoureux, ■ 20 h 30. 21 h sam. 17 h 30 sam. 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun.). Rencontres du Palais Royal : Ravel et les sortilèges de son temps ★, 20 h 30 lun., 14 h 30 mar.

PARIS CENTRE (45-20-44-21) : Fantasmes d'une femme abandonnée... l'amour triste, 21 h 30 jeu., ven., sam.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68) : Y'a bon Bamboula, jusqu'au 15 janvier ■, 21 h. 16 h 30 dim. Relâche (dim. soir, lun.).

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97) : Reine-mère, salle I, ■ 20 h 45.15 h dim. Relâche (dim. soir, lun.). Ma chère Rose salle II, 21 h. 15 h 30 dim. Relâche (dim. soir, lun.). Variations sur le canard, salle I, ■ 19 h. Relâche (dim., lun.).

POTINIÈRE (42-61-44-16) : Crimes du cœur, ■ 21 h. 18 h sam. 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun.).

RANELAGH (42-88-64-44) : Buffo, ★ jusqu'au 15 novembre. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. 17 h dim (dern.). La Dispute jusqu'au 19 novembre, ■ 19 h. 20 h 30 dim. Relâche (lun.).

RENAISSANCE (42-08-18-50) : Un jardin en désordre, ■ 20 h 45. 21 h 30 sam. 18 h 30 sam. 16 h dim. Relâche (dim. soir, lun.).

ROSEAU-THÉÂTRE (ancien théâtre de l'Epicerie) (42-71-30-20) : le Puceau d'Orléans jusqu'au 3 janvier, ■ 20 h 30. 16 h 30 dim. Relâche (dim. soir, lun.).

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) : les Seins de Lola, ■ 20 h 45. 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun.).

SALLE CHOPIN-PLEYEL (45-63-88-73) : Notes en duo (d'après les « Notes sur Chopin ») ★ dernière le 27 novembre. 21 h ven.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) : Jango Edwards jusqu'au mois de décembre, ■ 20 h. Relâche (dim, lun.). Patrick Timsit déboule et débite jusqu'au mois de décembre, ■ 22 h. Relâche (dim., lun.).

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) : le Baiser de la femme-araignée, ■ 21 h. 18 h sam. 15 h 30 dim. Relâche (dim. soir, lun.).

STUDIO LE REGARD DU CYGNE (45-49-29-01) : la Faim, jusqu'au 25 novembre ■ 20 h 45. Relâche (dim.).

TAI THÉÂTRE (42-78-10-79) : l'Etranger ★, salle I, 20 h 30 jeu., ven., sam 15 h dim. L'Ecume des jours ★, salle I, 22 h sam. 20 h 30 lun., mar. 17 h dim. La Métamorphose ★, salle II, 20 h 30 jeu., ven., sam. 15 h dim. Huis clos ★, salle II, 22 h sam. 20 h 30 lun., mar. 17 h dim. Maîtres et valets ★, salle I, uniquement les mer., jusqu'au 18 novembre. 20 h mer.

THÉÂTRE 13 (45-88-16-30) : Comme on regarde tomber les feuilles jusqu'au 3 janvier 1988, ■ 20 h 45. 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun.).

THÉÂTRE 14 — JEAN-MARIE SERREAU (42-45-49-77) : les Juges du ciel, ■ 20 h 45. 17 h dim. Relâche (dim. soir, lun.).

THÉÂTRE DE DIX HEURES (42-64-35-90) : Maman ou donne-moi ton linge, j'fais une machine ★ jusqu'au 11 novembre. 20 h 15 mer. (dern.).

THÉÂTRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80) : la Nuit des rois jusqu'au 29 novembre, ■ 20 h 30. 19 h jeu. 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun).

THÉÂTRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65) : le Scorpion ★ uniquement les mer. et jeu. jusqu'à juin 1988. 20 h 30 mer., jeu.

THÉÂTRE DE LA PLAINE (42-50-15-65) : la Chasse au corbeau jusqu'au dim. 24 janvier, ■ 20 h 30. 17 h dim. Relâche (dim. soir, lun., mar.).

THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77) : Baal ★, 20 h 45 mer. 20 h 45 ven. (dern.). Dans la jungle des villes ★, 20 h 45 jeu. 20 h 45 sam. (dern.).

THÉÂTRE DE PARIS (43-59-39-39) : le Pont des soupirs, ★ 20 h 30 jeu., ven., sam., mar. 15 h 30 mer. 15 h 30 dim.

THÉÂTRE GRÉVIN (42-46-84-47) : Arthur (les 3 Jeanne) jusqu'à fin novembre, ■ 21 h. Relâche (dim., lun.).

THÉÂTRE MODERNE (43-59-39-39) : Hamlet, ★ jusqu'au 12 novembre. 18 h 30 mer. 18 h 30 jeu (dern.). Pluraliste que moi, tu meurs, ★ jusqu'au 15 novembre. 21 h mer., jeu., ven., sam 16 h dim (dern.). Quel petit vélo ? à partir de mar. 21 h mar.

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-33-00-00) réservation au 42-61-19-83 : Porgy and Bess, ★ 20 h mer., jeu., ven., sam., mar. 14 h 30 sam. 14 h 30 dim.

THÉÂTRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15) : le Soulier de satin, Grand théâtre jusqu'au 20 décembre, 20 h mer., jeu., ven., sam. 13 h dim.

THÉÂTRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70) : la Vie offerte ★. Grande salle, 20 h 30 ven. Jean-Jacques Rousseau Petite salle, jusqu'au 21 novembre, ■ 21 h. 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun.). Dom Juan (en hommage à Louis Jouvet) Grande salle, 20 h 30 mer., jeu., sam., mar. 15 h mer., sam., dim. 18 h 30 dim. Relâche (lun.). Dans le cadre de « Une heure avec » : les Sept miracles de Jésus, Petite salle jusqu'au 21 novembre, ■ 18 h 30. Relâche (dim., lun.).

TINTAMARRE (48-87-33-82) : le Détournement d'avion le plus fou de l'année, ■ 22 h 15. Relâche (dim., lun.). La Timbale ★, 15 h sam.

TOURTOUR (48-87-82-48) : un Cœur sous une soutane ★ jusqu'au 14 novembre. 22 h 30 mer., jeu., ven. 19 h mer., jeu., ven., sam. 22 h 30 sam (dern.).

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) : le Quatuor « Violons dingues » jusqu'au 28 novembre, ■ 19 h. Relâche dim. Sylvie Joly jusqu'au 2 janvier 1988, ■ 21 h. Relâche dim.

USINE ÉPHÉMÈRE (43-80-97-16) : Que faire en cas de copropriétaire ? ★ jusqu'au 15 novembre. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. 18 h dim (dern.).

VARIÉTÉS (42-33-09-92) : C'est encore mieux l'après-midi ■ 20 h 30. 21 h sam. 17 h 30 sam. 15 h dim. Relâche (dim. soir, lun.).

En région parisienne

AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune (48-34-67-67) : la Locandiera (Festival d'automne à Paris) ★. Jusqu'au 15 novembre. Mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 16 h 30 et 20 h 30 (dernière). Loquel est fou de nous deux ? (Festival d'automne à Paris) ★. A partir de mardi, jusqu'au 20 décembre, mar. 21 h.

BOBIGNY, Maison de la culture (48-31-11-45) : 2050, le Radeau de la mort ★. Petite salle, jusqu'au 15 novembre. Mer., jeu., ven., sam. 21 h ; dim. 16 h (dern.). Si, de là-bas, si loin ★, à partir de mar., jusqu'au 13 décembre, mar. 21 h.

BOULOGNE-BILLANCOURT, Théâtre de Boulogne (46-03-60-44) : Brummell à Caen, jusqu'au 22 novembre. Jeu., ven., sam., mar. 20 h 30 ; dim. 15 h 30 ; mer. (except.), dim. soir, lun. relâche.

CERGY (THÉÂTRE DES ARTS) (30-32-79-00), (D., L., M.), Eloge de la pornographie (Festival théâtral du Val-d'Oise), petite salle, à partir de ven., jusqu'au 29 novembre, ven., sam. : 21 h ; dim. : 15 h.

CHAMPIGNY-SUR-MARNE, Théâtre des Boucles-de-Marne (48-80-90-90) : la Ville blanche ★. Jusqu'au 28 novembre. Jeu., sam., mar. 21 h, dim. 15 h ; dim. soir, lun., mer. relâche.

CLICHY, Théâtre de l'Arc (42-70-03-18) : l'Aide-mémoire. Jusqu'à fin décembre. ■ 21 h. Dim., lun. relâche.

CRÉTEIL, Maison des arts (48-99-94-50) : Moi, veuve de l'Empire ★. Petite salle, ven., sam. 20 h 30 ; dim. 15 h 30. Dom Juan ou le festin de Pierre. Grande salle, jusqu'au 13 décembre. ■ 20 h 30, dim. 15 h 30 ; dim. soir, jeu., lun. relâche.

GENNEVILLIERS, Salle Youri-Gagarine (47-90-35-07) : Un cœur simple ou l'Idée perroquet. Jusqu'au 30 novembre. ■ 20 h 30 ; dim. 20 h 30 ; mer. relâche.

GENNEVILLIERS, Théâtre de Gennevilliers (47-93-26-30) : Une belle journée d'août 1913. Jusqu'au 6 décembre. ■ 20 h 30. Dim. 17 h ; dim. soir, lun relâche.

MALAKOFF, Théâtre 71 (46-55-43-45) : On ne badine pas avec l'amour ★. Jusqu'au 15 novembre. Mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 18 h (dern.)

NEUILLY, l'Athlétic (46-24-03-83) : Zara ★. Jusqu'au 14 novembre. Mer., jeu., ven. 20 h 30 ; sam. 20 h 30 (dern.).

ROSNY-SOUS-BOIS, Théâtre du Plateau (48-94-86-02) : On ne badine pas avec l'amour ★. A partir de jeudi, jusqu'au 29 novembre. Jeu., ven., sam. 21 h, dim. 17 h.

SAINT-DENIS, Théâtre G. Philipe (42-43-17-17) : Chaleur. Salle J.-M. Serreau. Jusqu'au 29 novembre. Ven., sam., lun., mar. 20 h 30 ; dim. 16 h ; mer., jeu. relâche. Louise Michel l'amour en général, Salle Le Terrier. Jusqu'au 22 novembre. Ven., sam., lun., mar. 18 h 30 ; sam. 22 h 30 ; dim. 18 h 30. Mer., jeu. relâche. Mais n'te promène donc pas toute nue ★. Salle G. Robard, à partir de ven., jusqu'au 29 décembre. Ven., sam., lun., mar. 20 h 30 ; dim. 16 h.

SAINT-MAUR-DES FOSSÉS, Rond-point Liberté (48-89-99-10) : Famo-Sapiens (troisième marathon du rire) ★, à partir de mardi, jusqu'au 21 novembre. Mar. 21 h. Rigoletto ★ (de Verdi), sam. 21 h.

VANVES, Théâtre le Vanves (46-45-46-47) : Millésime 49 ★. Jusqu'au 14 novembre. Jeu., ven. 20 h 30 ; sam. 20 h 30 (dern.).

VINCENNES, Centre socio-culturel des sourds (43-65-63-63) : Exercices de signes ★. Jusqu'au 15 novembre. Jeu., ven., sam. 20 h 30 : sam. 16 h 30 (dern.).

VINCENNES, Théâtre Daniel-Sorano (43-68-28-91) : les Jumeaux vénitiens ★. Jusqu'au 15 novembre. Mer., jeu., ven. 21 h ; dim. 18 h (dern.).

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) ■ 20 h 30, 19 h sam., 20 h 30 dim. : Devos existe, je l'ai rencontré. Rel. lun. ; ■ 22 h 15 : Fou comme Fourcade. Rel. dim. ; ■ 18 h 30, 20 h 30 lun, 18 h 30 dim. : Cosmos ou l'inaccessible étoile. Rel. sam. ; 22 h 30 dim. : Banc d'essai des jeunes. ■ 23 h 30, 22 h15 dim. : Halte au cul ! Rel. mar.

BLANCS - MANTEAUX (48-87-15-84) Salle I ■ 20 h 15. : Areuh = MC2. Rel. dim., mer. (except) ; Salle I ■ 21 h 30 : Guitry, quatre pièces en un acte. Rel. dim, mer. (except) ; Salle II ■ 20 h 15 : Les Sacrés Monstres. Rel. dim., mer. (except) ; Salle II ■ 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes. Rel. dim., mer. (except) ; Salle II ■ 22 h 30 : Mais que fait la police ? Rel. dim., mer. (except).

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) ■ 20 h 15, 23 h 45 sam. (sur réservation uniquement) : Tiens voilà deux boudins. Rel. dim. ; ■ 21 h 30 : Mangeuses d'hommes. Rel. dim. ; ■ 22 h 30 : Orties de secours. Rel. dim.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), ■ 21 h : Des filles pour un sale Grec. Rel. dim. lun.

EDGAR III (43-20-85-11), ■ 20 h 15 : Le Cabaret des chasseurs en exil. Rel. dim. ; ■ 21 h 30 : Le Chromosome chatouilleux. Rel. dim. ; ■ 22 h 30 : C'est plus show à deux. Rel. dim.

Les opéras

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83) Porgy and Bess : jusqu'au 13 décembre. 20 h mer., jeu., ven., sam., mar. 14 h 30 sam., dim. opéra en deux actes, mus. de G. Gershwin, livret de D. Heyward, chor. de M. Robinso, mise en scène de J. O'Brien, chef d'orchestre : C. Nance. 357 F, 281 F, 205 F, 160 F et 71 F.

THÉÂTRE DE PARIS (43-59-39-39) Le Pont des soupirs 15 h 30 mer., dim. 20 h 30 jeu., ven., sam., mar. opérabouffe en quatre actes de J. Offenbach, livret de H. Crémieux et L. Halevy, mise en scène de J.-M. Ribes, chor. de P.-G. Lambert, avec l'ensemble orchestral d'Antenn 2 dir. par J. Burdekin ou A. du Closel, chef des chœurs P. Marco. 225 F, 175 F, 100 F, 165 F (mer., jeu., mar.) 245 F, 195 F, 120 F (ven., sam., dim.)

Les ballets

OPÉRA DE PARIS, PALAIS GARNIER (47-42-53-71) Magnificat : jusqu'au 14 novembre, sam. 14 h 30, 20 h 30 sam. (dernière). Musique de J.-S. Bach, « suites nº 2 et 3 » « Magnificat » et extraits de la « Messe en si », chor., scénographie, costumes et éclairage de John Neumeier, dir. mus. de Gunter Jena, avec N. Rime, G. Laurens (soprani), J.-P. Fouchecourt (ténor), N. Rivenq (baryton) et M.-Cl. Pietragalla, K. Belarbi, S. Guillem, I. Guerin, M. Legris, E. Platel, C. Jude, F. Legree, G. Claudel, J.-M. Didiere, E. Maurin et W. Romoli. 250 F, 200 F, 170 F, 165 F, 115 F, 100 F, 70 F, 45 F et 30 F.

PALAIS DES CONGRÈS (47-58-14-04) Ballet du théâtre Kirov de Leningrad : jusqu'au 10 janvier, 20 h 30 mar. (première) « le Corsaire » chor. de M. Petipa, mus. de Adam, Pugni, Delibes, Drigo et Oldenbourgski. 300 F, 220 F, 160 F et 100 F. FNAC et agences.

THÉÂTRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-36-37) Ballet royal de Danemark : jusqu'au 18 novembre. 20 h lun. 20 h 30 mar. « La Sylphide », ballet romantique en deux actes de A. Bournanville, mus. de H. Loevenskjold avec l'orchestre de l'Ile-de-France, dir. par P. Jorgensen. (42-66-59-79) (soirée de gala : lun.)

THÉÂTRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN (42-78-19-54) Bale popular do Recife : jusqu'au 17 novembre. 20 h 30 dim., lun., mar. (dernière) chants, danses et musiques du Brésil (soirées présentées par les JMF).

THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77) Trista Brown Dance Company : jusqu'au 21 novembre. 20 h 45 mar. (première) « Prélude de Carmen », « Primary Accumulation », « Set and reset », « Entracte III de Carmen » et « Newark », chor. de T. Brown. de 52 F à 150 F.

Le music-hall

BATACLAN (47-00-39-12) Zouc : à partir de mar., jusqu'au 16 janvier. 20 h 45 mar.

LE CAF'MONGE (43-37-52-44) Jean-Pierre Lacot : jusqu'au 21 novembre. 21 h mer., jeu., ven., sam., dim., lun., mar. Avec Michèle Saintagne en première partie.

CAFÉ DE LA DANSE (48-05-57-22). Les Marchandes de chansons : Mariélen et Levanah, de jeu. à dim. 23 h 15 jeu. ven. sam. 17 h dim.

CASINO DE PARIS (48-74-15-80) Serge Lama.

CITHÉA (43-57-35-13) Véronique Pestel : 20 h 30 mer. : (chant, guit., piano).

DEJAZET-TLP (42-74-20-50) Gilles Vigneault : jusqu'au 28 novembre. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar. 16 h dim.

OLYMPIA (42-61-82-25) Michel Boujenah : 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. 17 h dim. Nuit de l'humour : 20 h 30 lun.

THÉÂTRE ARCANE (43-38-19-70) Laurent Deschamps, Jean-Luc Debattice et Dany Lo. Echo de la chanson française : jusqu'à fin décembre. 20 h 30 Jeu. Spectacle musical. « L'Echo de la chanson française » présente de jeunes chanteurs français.

TINTAMARRE (48-87-33-82) André Lamy : 20 h 15 mer., jeu., ven., sam., mar. Humoriste, imitateur belge. Claude Lemesle, 21 h lun.

TOURTOUR (48-87-82-48) Perra Guda : 20 h 30 dim., lun.

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-57-71), jusqu'au 15 novembre, mer., jeu., ven., sam. dim., 23 h : Georginho, Malo Valois, André Dequesh, Luiz Augusto, Mini Paulo.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), à partir de mar., jusqu'au 20 novembre, 21 h 30, Benny Waters et le Quartet Jean-Pierre Sasson ; mer., jeu., ven., sam., 21 h 30 : Dany Doriz Sextet.

EXCALIBUR (48-04-74-92), 23 h, mer : Chance Orchestra R'n'B ; jeu. : C. Vander Trio ; ven. : Daniel Neuville ; lun. : Rido Bayonne ; mar. : Patrick Dietsh.

FURSTEMBERG (43-54-79-51) : André Persiany Trio.

HIPPOCAMPUS (45-48-10-03), 21 h. ven. : Beannie ; sam. : Skyway Trio Jazz Band New-Orléans.

JAZZ-CLUB LIONEL-HAMPTON (47-58-12-30), dim., 12 h : Claude Bolling Big Band ; 18 h, tous les jours : Dany Revel ; piano de 18 h à 22 h. ; animation : Christian Donnadieu ; jusqu'au 21 novembre, 22 h, mer., jeu., ven., sam., dim., lun., mar. : Grady Tate.

KISS (48-87-89-64) mer., jeu., ven., sam., lun., mar., 23 h : Pela, musique africaine.

MONTANA (45-48-93-08), mer., 22 h 30 : Sextet Sharon Evans ; jeu., ven., sam., 22 h 30 : Ralph Moore en trio ; jusqu'au 18 novembre, lun., mar., 22 h 30 : René Urtreger Trio.

NEW MORNING (45-23-51-41), lun., mar., 21 h 30 : Betty Carter and Her Trio ; mer., jeu., 21 h 30 : Lavelle « Psalms » ; ven., sam., 21 h 30 : Cecil Taylor Unit.

OLYMPIA (42-61-82-25), dim., 21 h : Toots Thielemans, l'Orchestre national de jazz et le Trio Philippe Catherine.

CINEMA

Cinémathèques

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI

Le Fruit défendu, de Cecil Blount de Mille, 16 h ; Mon Oncle Antoine, de Claude Jutra, 19 h 20 ; la Maternelle, de Henri Diamant-Berger, 21 h.

JEUDI

Le cœur nous trompe, de Cecil Blount de Mille, 16 h ; la Commare Secca, de Bernardo Bertolucci, 19 h ; la Vraie Nature de Bernadette, de Gilles Carle, 21 h 20.

VENDREDI

Le Paradis d'un fou, de Cecil Blount de Mille, 16 h ; Prima della Rivoluzione, de Bernardo Bertolucci, 19 h ; A Married couple, d'Allan King, 21 h 20.

SAMEDI

Mauprat, de Jean Epstein, 15 h ; Wedding in white, de William Fruet, 17 h 20 ; Partner, de Bernardo Bertolucci, 19 h ; le Réquisitoire, de Cecil Blount de Mille, 21 h.

DIMANCHE

Jocaste, de Gaston Ravel, 15 h ; Courts métrages de Norman MacLaren, 17 h 15 ; la Stratégie de l'araignée, de Bernardo Bertolucci, 20 h ; la Rançon du trône, de Cecil Blount de Mille, 22 h.

LUNDI

Relâche.

MARDI

Les Dix Commandements, de Cecil B. de Mille, 16 h ; le Conformiste, de Bernardo Bertolucci, 19 h ; la Chambre blanche, de Jean-Pierre Lefèvre, 21 h 20.

CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-78-35-57)

MERCREDI

The Trail of the Lonesomepine, de Cecil Blount de Mille, 15 h ; The Heart of Nora Flynn, de Cecil Blount de Mille, 17 h ; la Ballade de Narayama, de Shohei Imamura, 19 h.

JEUDI

Maria Rosa, de Cecil Blount de Mille, 15 h ; Jeanne d'arc, de Cecil Blount de Mille, 17 h ; la Poupée, de Jacques Baratier, 19 h 30.

VENDREDI

Drame en Alaska, de Cecil Blount de Mille, 15 h ; les Conquérants, de Cecil Blount de Mille, 17 h 15 ; Touche pas à mon copain, de Bernard Bouthier, 19 h.

SAMEDI

Le Rachat suprême, de Cecil Blount de Mille, 15 h ; Old Wives for new, de Cecil Blount de Mille, 17 h ; les Fleurs du soleil, de Vittorio de Sica, 19 h ; les Chevaux de Feu, de Serge Paradjanov, 21 h.

DIMANCHE

Till I come back to you, de Cecil Blount de Mille, 15 h ; Après la pluie, le beau temps, de Cecil Blount de Mille, 17 h ; Okraina, de Boris Barnet, 19 h ; l'Ami américain, de Wim Wenders, 21 h.

LUNDI

For better, for worse, de Cecil Blount de Mille, 15 h ; l'Admirable Crichton, de Cecil Blount de Mille, 17 h ; De la veine à revendre, de Andrezej Munk, 19 h 30.

MARDI

Relâche.

SALLE GARANCE, CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-78-37-29)

MERCREDI

La Fête des mères, de Gérard Pirès, 14 h 30 ; Sans famille, de Marc Allégret, 14 h 30 ; Captain Cap, de Jean Hurtado, 17 h 30 ; la Chasse au lion à l'arc, de Jean Rouch, 17 h 30 ; Janine, de Maurice Pialat, 20 h 30 ; la Frontière, de Jean Cayrol et Claude Durand, 20 h 30 ; Forfaiture, de Cecil Blount de Mille, 20 h 30.

JEUDI

L'Avant-Veille du grand soir, de Jacques Fansten, 14 h 30 ; la Douceur du village, de François Reichenbach, 14 h 30 ; les Actualités burlesques, de Gilles Margaritis, 17 h 30 ; le Tampon du capiston, de Maurice Labro, 17 h 30.

VENDREDI

Le Chant du Styrène, d'Alain Resnais, 20 h 30 ; le Tunnel, de Kurt Bernhardt, 20 h 30 ; Un misanthrope, de Gérard Pirès, 14 h 30 ; les Héroïnes du mal, de Walerian Borowczyk, 14 h 30 ; Un coup pour rien, de Jean-Louis Comolli, 17 h 30 ; Gibier de potence, de Roger Richebé, 17 h 30 ; le Coup du berger, de Jacques Rivette, 20 h 30 ; Vivre sa vie, de Jean-Luc Godard, 20 h 30.

SAMEDI

Libre de ne pas l'être, de Jean-Pierre Lajournade, 14 h 30 ; Petit à petit, de Jean Rouch, 14 h 30 ; Records 37, de Jean Tarride et Jacques Brunius, 17 h 30 ; Fantomas, de Paul Fejos, 17 h 30 ; Narcissus, de Peter Foldes, 20 h 30 ; Lola Montès, de Max Ophuls, 20 h 30.

DIMANCHE

Début de siècle, de Marc Allégret, 14 h 30 ; Paris qui dort, de René Clair, 14 h 30 ; Je reviens de suite, de Henri Gruvman, 17 h 30 ; Martin soldat, de Michel Deville, 17 h 30 ; Marcello, de Manuel Boursinhac, 20 h 30 ; Vous n'avez rien à déclarer ?, de L. Joannon, 20 h 30.

LUNDI

Les Chaussures vertes, de Caroline Chomienne, 14 h 30 ; On n'arrête pas le printemps, de René Gilson, 14 h 30 ; l'Homme, de Gilles Margaritis, 17 h 30 ; Monsieur la Souris, de Georges lacombe, 17 h 30 ; Tous les garçons s'appellent Patrick, de Jean-Luc Godard, 20 h 30 ; la Fin des Pyrénées, de Jean-Pierre Lajournade, 20 h 30.

MARDI

Relâche.

Les exclusivités

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

L'AMI DE MON AMIE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L'ARME FATALE (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odeon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Hautefeuille Pathé, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA BAMBA (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; U.G.C. Danton, 6e (42-25-10-30) ; U.G.C. Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; U.G.C. Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; U.G.C. Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; U.G.C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; U.G.C. Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

BARFLY (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; U.G.C. Ermitage, 8e (45-63-16-16).

BOIRE ET DÉBOIRES (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Français Pathé, 9e (47-70-33-88).

LA BONNE (**) (It.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

CHAMP D'HONNEUR (Fr.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE CHANT DES SIRÈNES (Can., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20).

COMÉDIE ! (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE CRI DU HIBOU (Fr.-It.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Impérial Pathé, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille Pathé, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

CROCODILE DUNDEE (Austr., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Français Pathé, 9e (47-70-33-88).

DÉMONS DANS LE JARDIN (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

EVIL DEAD 2 (*) (A., v.f.) : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

LA FAMILLE (It.-Fr., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

FLAG (Fr.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS 2 (A., v.o.) : Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LA FOLLE HISTOIRE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Hautefeuille Pathé, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Français Pathé, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

FUCKING FERNAND (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; U.G.C. Normandie, 8e (45-63-16-16).

FULL METAL JACKET (*) (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odeon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; U.G.C. Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES INCORRUPTIBLES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; U.G.C. Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; U.G.C. Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; U.G.C. Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair Pathé, 16e (45-25-27-06) ; v.f. : Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; U.G.C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Trois Secretan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

JOHANN STRAUSS, LE ROI SANS COURONNE (Fr.-Autr.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

LE JOURNAL D'UN FOU (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

LES LUNETTES D'OR (It.-Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (42-25-10-30) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; U.G.C. Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; U.G.C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; U.G.C. Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

MALADIE D'AMOUR (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial Pathé, 2e (47-42-72-52) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

MISSION (Brit., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-It.-All., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'OEIL AU BEURRE NOIR (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; U.G.C. Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; U.G.C. Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; U.G.C. Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; U.G.C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secretan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e.

PÊCHEURS DE REQUINS (Mex., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33).

LA PHOTO (Gr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

RADIO DAYS (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE REPENTIR (Sov., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

SI TU VAS A RIO... TU MEURS (Fr.-Brés.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE SICILIEN (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; 14 Juillet Odeon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; Français Pathé, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; U.G.C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Maillot, 17e (47-48-06-06).

LES SORCIÈRES D'EASTWICK (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; U.G.C. Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; U.G.C. Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

SOUS LE SOLEIL DE SATAN (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

SUPERMAN IV (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (42-25-10-30) ; U.G.C. Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; U.G.C. Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; U.G.C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Le Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; U.G.C. Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Trois Secretan, 19e (42-06-79-79).

TANT QU'IL Y AURA DES FEMMES (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Français Pathé, 9e (47-70-33-88) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

37°2 LE MATIN (*) (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TUER N'EST PAS JOUER (Brit., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

LE VENTRE DE L'ARCHITECTE (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LES VRAIS DURS NE DANSENT PAS (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (42-25-10-30) ; U.G.C. Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; U.G.C. Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LES YEUX NOIRS (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; U.G.C. Danton, 6e (42-25-10-30) ; U.G.C. Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; U.G.C. Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : U.G.C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; U.G.C. Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

LES FILMS NOUVEAUX

NADINE. Film américain de Robert Benton, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (42-25-10-30) ; U.G.C. Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; U.G.C. Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Impérial Pathé, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; U.G.C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LA PASSION BÉATRICE. (*) Film franco-italien de Bertrand Tavernier : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odeon, 6e (43-25-59-83) ; Hautefeuille Pathé, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

PRICK UP YOUR EARS. (*) Film britannique de Stephen Frears, v.o. : Gaumont les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76).

UBU ET LA GRANDE GIDOUILLE. Film français de Jan Lenica : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

Les grandes reprises

L'AMOUR A LA VILLE (It., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

BAMBI (A., v.f.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LA DIAGONALE DU FOU (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

DIAMANTS SUR CANAPÉ (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

HANTISE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

HIGHLANDER (Brit., v.f.) : Maxevilles, 9e (47-70-72-86).

LA HORDE SAUVAGE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

INDISCRÉTIONS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LETTRE D'UNE INCONNUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LA LOI DE MURPHY (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

MAD MAX 2 (Austr., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

MARY POPPINS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

MÉDÉE (It.-All., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

NINJA III (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

OVER THE TOP (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

PETER PAN (A., v.f.) : U.G.C. Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LA POISON (Fr.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ? (A., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

LE ROMAN DE MILDRED PIERCE (A., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LE SECRET DERRIÈRE LA PORTE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LE SILENCE DE LA MER (Fr.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34).

LES TROIS COURONNES DU MATELOT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

UN TRAMWAY NOMMÉ DÉSIR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

Les festivals

ADAPTATIONS DE LA LITTÉRATURE DU XXE SIÈCLE (v.o.), Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86). Bienvenue Mr Chance, mer., jeu. 18 h 15, ven., sam. 22 h 35, dim., lun. 20 h 15, mar. 14 h ; le Tambour, mer., jeu. 20 h 15, ven., sam., mar. 16 h, dim., lun. 22 h 30 ; Sanctuaire, mer., jeu. 22 h 35, ven., sam., lun. 14 h, dim. 16 h, mar. 20 h 15 ; la Peau, mer., jeu. 16 h, ven., sam., mar. 18 h 15, dim., lun. 12 h ; Querelle, mer., jeu., dim. 14 h, ven., sam. 12 h, lun. 16 h, mar. 22 h 35 ; Todo modo, mer., jeu., mar. 12 h, ven., sam. 20 h 15, dim., lun. 18 h 15.

CHARLES CHAPLIN, Studio 43, 9e (47-70-63-40). La Ruée vers l'or, mer. 16 h avec en complément Une vie de chien ; le Cirque, mer. 14 h ; les Temps modernes, dim. 14 h ; le Kid, sam. 14 h ; les Lumières de la ville, sam. 16 h.

CYCLE DE COURTS MÉTRAGES, Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33). Odile, jeu. 20 h 30 ; le Capitaine Nemo, jeu. 20 h 30 ; l'Apparition, jeu. 20 h 30 ; Mélo d'armes, jeu. 20 h 30 ; Fer à repasser, jeu. 20 h 30.

DEUXIÈME FESTIVAL CINÉ CHINE (v.o.), Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65). Souvenirs du vieux Pékin, mer. 18 h, mar. 22 h ; Shaolin Nord et Sud, mer. 20 h, dim., lun. 22 h ; le Talisman, mer. 22 h, sam. 18 h ; la Basketteuse no 5, jeu. 18 h, sam. 22 h ; Amis intimes, jeu. 20 h, dim. 18 h ; la Révolte des Taiping, jeu. 22 h, lun. 20 h ; le Retour des grues, ven. 18 h, dim. 20 h ; Nuit glacée, ven. 20 h, mar. 18 h ; le Long de la rivière Xianjiang, ven. 22 h, lun. 18 h ; le Tireur de pousse-pousse, sam., mar. 20 h.

ERIC ROHMER, Denfert, 14e (43-21-41-01). Le Beau Mariage, mer. 12 h, mar. 14 h ; la Marquise d'O, lun. 16 h ; Perceval le Gallois, ven. 15 h 40 ; les Nuits de la pleine lune, jeu. 22 h ; Pauline à la plage, mer. 17 h 10, sam. 20 h.

FESTIVAL D'AUTOMNE, LES CAHIERS DU CINÉMA (v.o.), 14 Juillet Odeon, 6e (43-25-59-83). Rêves d'or, mer. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, sam. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, 0 h ; Ecce bombo, jeu., lun. à 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Messe est finie, ven. à 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Bianca, dim. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Je suis un autarcique, mar. à 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

HOMMAGE A ANDREI KONCHALOVSKY (v.o.), Le Triomphe, 8e (45-62-45-76). Runaway Train, séances mer. à 13 h 50, 15 h 55, 18 h, 20 h 05, 22 h 10 ; le Premier Maître, séances jeu. à 13 h 50, 15 h 55, 18 h, 20 h 05, 22 h 10 ; Oncle Vania, séances ven. à 13 h 50, 15 h 55, 18 h, 20 h 05, 22 h 10 ; Maria's Lovers, séances sam. à 13 h 50, 15 h 55, 18 h, 20 h 05, 22 h 10 ; Sibériade, séances dim. à 13 h 30, 17 h, 20 h 30 ; le Nid des gentilshommes, séances lun. à 13 h 50, 15 h 55, 18 h, 20 h 05, 22 h 10 ; Duo pour une soliste, séances mar. à 13 h 50, 15 h 55, 18 h, 20 h 05, 22 h 10.

HOMMAGE A NIKITA MIKHALKOV (v.o.), Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77). La Parentèle, ven., film à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Partition inachevée pour piano mécanique, mer., sam., film à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Quelques jours de la vie d'Oblomov, jeu., dim., film à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; l'Esclave de l'amour, lun., film à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Cinq Soirées, mar., film à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

HOMMAGE A SOHEI IMAMURA (v.o.), Cluny Palace, 5e (43-54-07-76). La vengeance est à moi, mer., ven., sam., lun. à 14 h 15, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 45 ; Histoire du Japon racontée par une hôtesse de bar, jeu. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Eijanaika, dim., mar. à 13 h 35, 16 h 15, 19 h, 21 h 45.

JEAN-LUC GODARD, Denfert, 14e (43-21-41-01). Masculin-Féminin, mar. 18 h ; Je vous salue Marie, lun. 14 h ; Sauve qui peut, jeu. 16 h 20 ; Deux ou trois choses que je sais d'elle, jeu. 12 h 20.

LES CHEFS-D'ŒUVRE DE L'HUMOUR ANGLAIS (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). Noblesse oblige, mer., sam., séances à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Tueurs de Dames, jeu., dim., séances à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; l'Homme au complet blanc, ven., séances à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Whisky à gogo, lun., séances à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Trois Dames et un as, mar., séances à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

LEUR PREMIER FILM, Panthéon, 5e (43-54-15-04). Les Maîtres fous, séances à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 5 mn après suivi de : ; les Marines, avec ; Une histoire d'eau, avec ; l'Amour existe, avec ; le Chant du Styrène, avec ; la Partie de campagne, festival de courts et moyens métrages.

MARILYN MONROE (v.o.), Le Champo, 5e (43-54-51-60). Chérie je me sens rajeunir, mar., séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 film 10 mn après ; les Hommes préfèrent les blondes, sam., séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 film 10 mn après ; Sept Ans de réflexion, dim., séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 film 10 mn après ; Comment épouser un Millionnaire, jeu., séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 film 10 mn après ; Bus Stop, lun., séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 film 10 mn après ; Niagara, ven., séances à 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10 film 10 mn après ; la Joyeuse Parade, mer. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après.

MARLÈNE DIETRICH (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). Agent X 27, mer., ven., mar. à 14 h 30, dim. 12 h ; Morocco, jeu., sam., lun. 14 h 30, mer., ven., mar. 18 h 15 ; l'Impératrice rouge, mer., ven., dim., mar. 20 h ; Femme ou Démon, mer., jeu., ven., mar. 16 h 30 ; Angel, mer., jeu., ven., mar. 18 h 15.

MONTY PYTHON (v.o.), Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20). Monty Python, la vie de Brian, mer., ven., séances à 14 h 20, 16 h 10, 18 h, 19 h 50, 21 h 45 film 10 mn après ; Jabberwocky, jeu., dim., séances à 13 h 45, 15 h 45, 17 h 45, 19 h 45, 21 h 45 film 10 mn après ; Monty Python, sacré Graal, sam., lun., séances à 14 h 20, 16 h 10, 18 h, 19 h 50, 21 h 45 film 10 mn après ; Monty Python, le sens de la vie, mar., séances à 13 h 45, 15 h 45, 17 h 50, 19 h 55, 21 h 55 film 10 mn après.

NUIT SERGE GAINSBOURG, Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50). Je t'aime moi non plus, ven. 20 h 30 ; Equateur, ven. 20 h 30 ; Charlotte for ever, ven. 20 h 30.

RUSS MEYER (v.o.), Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20). Megavixens, mer., mar., séances à 14 h 35, 16 h 15, 18 h, 19 h 50, 21 h 30 film 20 mn après ; Faster Pussy Cat, kill ! kill !, jeu., séances à 14 h 30, 16 h 15, 18 h, 19 h 45, 21 h 30 film 10 mn après ; Ultravixens, ven., séances à 14 h 30, 16 h 15, 18 h, 19 h 45, 21 h 30 film 10 mn après ; Supervixens, sam., lun., séances à 13 h 40, 15 h 40, 17 h 40, 19 h 40, 21 h 40 film 10 mn après ; Hollywood Vixens, dim., séances à 13 h 30, 15 h 35, 17 h 40, 19 h 45, 21 h 50 film 10 mn après.

WIM WENDERS, 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00). Alice dans les villes, sam., film à 13 h 45, 15 h 50, 17 h 55, 20 h 05, 22 h 15 ; Hammett, mar., film à 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50 ; la Lettre écarlate, jeu., film à 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50 ; Faux Mouvement, ven., lun., film à 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50 ; Au Fil du Temps, dim., film à 13 h 50, 17 h, 20 h 15 ; Paris, Texas, mer., film à 13 h 50, 16 h 15, 19 h, 21 h 40.

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 11 novembre

TF 1

20.30 Variétés : Sacrée soirée. Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Invité : Michel Sardou. **22.10 Magazine : Super sexy.** Emission présentée par Bernard Bouthier et Christine Eymeric. Casting au Crazy Horse Saloon ; Débat ; L'amour et les enfants ; Portrait d'une strip-teaseuse ; Strips ; L'amour et les plantes ; L'agenda d'un homme pressé ; Sondages ; Astro-sex ; Interview hard : Laurent Voulzy. **23.10 Journal. 23.22 La Bourse. 23.25. Permission de minuit.** De Frédéric Mitterrand et Jérôme Garcin.

A 2

20.30 L'heure de vérité. L'invité : Jacques Toubon répondra aux questions d'Alain Duhamel, Albert du Roy, François-Henri de Virieu, Jean-Louis Lescène et Franz-Olivier Giesbert *(le Nouvel Observateur)*. **22.15 Documentaire : Parlez-moi d'histoire.** La vie de Coco Chanel sera racontée par Jean d'Ormesson à Inès de La Fressange. **23.30 Informations : 24 h sur l'A 2. 0.00 Histoires courtes.** Hôtel November, de Rick Sykes ; Poste restante, d'Hervé de Luzé.

FR 3

20.35 Magazine : Thalassa. A l'occasion du quatre centième anniversaire de l'émission, Georges Pernoud se trouve en direct de Santorin, dans les Cyclades, en Grèce. Reportages sur la Grèce, le transport maritime, la pêche, Santorin, douze ans d'histoire de mer et d'événements de voile, nombreux invités. **22.25 Journal. 22.50 Magazine : Océaniques.** Questions sur le théâtre : Peter Brook. Production de la SEPT. Réal. J.-Cl. Lubtchanski. **23.45 Musiques, musique.** Concerto pour harpe en si bémol majeur, opus 4, nº 6, de Haendel, par l'Orchestre de chambre de la radio-télévision luxembourgeoise, dir. Louis de Froment.

CANAL PLUS

21.00 Cinéma : Cours privé ■■ Film français de Pierre Granier-Deferre (1986). Avec Elizabeth Bourgine, Michel Aumont, Xavier Deluc, Sylvia Zerbib, Emmanuelle Seigner. **22.25 Flash d'informations. 22.30 Cinéma : Stardust memories** ■■■ Film américain de Woody Allen (1980). **23.55 Cinéma : Superstition** □ Film américain de James W. Roberson (1982). **1.20 Les superstars du catch. 2.10 Série : Mr Gun.**

LA 5

20.30 Variétés : Collaricocoshow. Emission de Stéphane Collaro. **21.45 Série : La loi de Los Angeles. 22.35 Série : Arabesque. 23.25 Série : Le renard. 0.30 Série : Hôtel** (rediff.). **1.20 Série : Les chevaliers du ciel. 1.50 Feuilleton : Le temps des copains. 2.15 Série : Arsène Lupin.**

M 6

20.30 Série : Dynastie. 21.20 Série : Falcon Crest. Odyssée. 22.10 Journal. 22.20 Météo. 22.25 Série : Les espions. 23.15 Magazine : Club 6. De Pierre Bouteiller. **0.00 Série : Les têtes brûlées.** Hollywood s'en va-t-en guerre. **0.50 Musique : Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. 21.30 Correspondances. Des nouvelles de la Suisse, de la Belgique, du Canada. **22.00 Communauté des radios publiques de langue française.** Société Radio-Canada. **22.40 Nuits magnétiques.** Claudel (2e partie). **0.05 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 6 mai au Victoria Hall de Genève) : Impressions brésiliennes, de Respighi ; Concerto pour piano et orchestre nº 1, et Choros nº 10 pour chœur mixte et orchestre, de Villa-Lobos ; Le Bœuf sur le toit, op. 58 a, de Milhaud, par l'Orchestre de la Suisse romande et le Chœur de chambre de la Radio suisse romande, dir. Uri Segal. Soliste : Nelson Freire, piano. **23.00 Informations. 23.07 Jazz club.** En direct du Petit Cellier Besserat-de-Bellefon (Reims) : John Abercrombie (guitare), Marc Johnson (contrebasse), Peter Erskine (batterie).

Jeudi 12 novembre

TF1

17.00 Magazine : Panique sur le 16. Animé par Christophe Dechavanne. Mode, littérature, cinéma, théâtre, revue de presse et rubriques insolites. **17.58 Flash d'informations. 18.00 Série : Mannix.** L'enlèvement. **19.00 Feuilleton : Santa Barbara. 19.30 Jeu : La roue de la fortune. 20.00 Journal. 20.25 Météo. 20.28 Tapis vert.** ▶ **20.30 Questions à domicile.** Jacques Delors, président de la Commission des Communautés européennes, répondra aux questions d'Anne Sinclair et de Jean-Marie Colombani, en direct de son bureau de Bruxelles. En duplex de Madrid, Felipe Gonzales, chef du gouvernement espagnol. **22.00 Série : Ludovic Sanders. 23.25 Journal. 23.40 La Bourse. 23.43 Permission de minuit.** De Frédéric Mitterrand et Jérôme Garcin.

A 2

18.15 Série : Ma sorcière bien-aimée. L'art d'être grand-père. **18.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.** D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. **19.10 Actualités régionales. 19.35 Série : Maguy.** Travail, famille, pas triste. Avec Rosy Varte, Jean-Marc Thibault, Henri Garcin, Marthe Villalonga. **20.00 Journal. 20.30 INC. 20.35 Cinéma : Juge et hors-la-loi** ■■ Film américain de John Huston (1972). Avec Paul Newman, Jacqueline Bisset, Ava Gardner, Victoria Principal, Stacy Keach, Anthony Perkins. *Un pilleur de banques qui a failli être pendu devient le symbole de la loi, après une bagarre, se donne le titre de juge et choisit ses assesseurs parmi d'anciens bandits. Comédie satirique, désinvolte, sur un personnage légendaire de l'Ouest américain. Du très bon John Huston, avec un Paul Newman inattendu.* **22.20 Magazine : Résistances.** Présenté par Noël Mamère. **23.30 Informations : 24 h sur l'A 2. 0.00 Série : Brigade criminelle** (rediff.).

FR 3

18.30 Feuilleton : La liberté Stéphanie. De Georges Coulonges. Avec Agnès Torrent, Philippe Jutteau, Charlette Bonnet (23e épisode). **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.10 à 19.30, actualités régionales. **19.55 Dessin animé : Il était une fois la vie.** Les neurones. **20.05 Jeux : La classe.** Présentés par Fabrice. **20.30 INC. 20.35 Téléfilm : A l'Ouest rien de nouveau.** De Delbert Mann, avec Richard Thomas, Ernest Borgnine, Donald Pleasence, Ian Holm. **22.45 Journal. 23.10 Magazine : Océaniques.** Les gens d'Europe : 2. Nous avons fait un beau mariage. **0.05 Musiques, musique.** Berceuse, opus 57, de Chopin, par Friedrich Gulda, piano.

CANAL PLUS

17.20 Cabou cadin. 17.45 Série : Superman. 18.15 Flash d'informations. 18.16 Mytho-Folies. 18.25 Dessin animé : Le piaf. 18.26 Top 50. 18.55 Starquizz. 19.20 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et les Nuls. Invitée : Valérie-Anne Giscard d'Estaing. **20.30 Cinéma : Star trek III. A la recherche de Spock.** Film américain de Leonard Nimoy (1984). Avec William Shatner. *L'amiral Kirk revient sur la planète Génesis où les Vulcaniens peuvent ramener à la vie son ami Spock. Mais il doit affronter les Klingons. Franchement, malgré une certaine qualité des effets spéciaux, qu'est-ce que tout cela peut nous faire ? On n'est pas des débiles.* **22.10 Flash d'informations. 22.15 Cinéma : Il était une fois en Amérique** ■■ (2e partie). Film américain de Sergio Leone (1983). Avec Robert De Niro, James Woods, Elizabeth McGovern, Treat Williams, Tuesday Weld (v.o.). **0.00 Cinéma : Pas vu, pas pris.** Film américain de Robert Butler (1971). Avec Kurt Russell. **1.25 Documentaire : Célibat, la fin du couple ?** Ils sont six millions à vivre seuls en France. Bientôt la fin du couple, de la famille ? **2.15 Série : Les épées de feu.**

LA 5

17.20 Dessin animé : Charlotte. 17.45 Dessin animé : Emi magique. 18.10 Série : Riptide. Une balle peut en cacher une autre. **19.00 Jeu : La porte magique.** Présenté par Michel Robbe. **19.30 Boulevard Bouvard.** De Philippe Bouvard. **20.00 Journal. 20.30 Cinéma : L'enfer mécanique** ■ Film américain d'Elliot Silverstein (1977). Avec James Brolin, Kathleen Lloyd, John Marley, R.G. Armstrong. *Une mystérieuse voiture noire, dont on ne voit jamais le conducteur, terrorise les habitants d'une bourgade des montagnes Rocheuses. Une série B sacrifiant à la mode des films de monstre et du satanisme.* **22.10 Série : Capitaine Furillo.** Jeu de l'oie. **23.05. Série : Lou Grant.** Campesinos. **23.50 Série : Max la menace.** Cherchez le fantôme (rediff.). **0.15 Les chevaliers du ciel. 0.45 Feuilleton : Le temps des copains. 1.10 Les cinq dernières minutes.** Nadine (rediff.).

M 6

17.05 Série : Hawaii police d'Etat. 18.00 Journal. 18.15 Météo. 18.20 Série : La petite maison dans la prairie. 19.05 Série : Cher oncle Bill. 19.30 Série : Daktari. 20.24 Six minutes d'informations. 20.35 Série : Les têtes brûlées. Hollywood s'en va-t-en guerre (rediff.). **21.25 Magazine : M6 aime.** Interview de John Boorman ; interview de Pierre Braunberger, pour son livre : Ciné mémoires ; le film Noces en Galilée, de Kleifi ; introduction à Jean Renoir et à Charles Laughton. **22.30 Cinéma : Vivre libre** ■ Film américain de Jean Renoir (1943). Avec Charles Laughton, Kent Smith, Maureen O'Hara. *Une petite ville de France occupée. Un instituteur qu'on prend pour un lâche se comporte en patriote. Renoir, exilé aux Etats-Unis, connaissait mal les conditions de vie des Français sous la botte allemande. Quand ce film sortit chez nous, après la Libération, on le jugea effarant, insupportable... On avait tort. Il s'agit, certes, d'une œuvre de circonstance à l'usage du public américain, mais il y a de beaux moments de mise en scène et une interprétation extraordinaire de Charles Laughton.* **0.20 Magazine : Club 6.** De Pierre Bouteiller. **1.05 Musique : Boulevard des clips. 1.40 Clip des clips.** Raft.

FRANCE-CULTURE

20.30 Profils perdus. Bernard Groethuysen. **21.30 Nouvelles des lieux insolites.** 10. Le convive des dernières fêtes, de Villiers de l'Isle-Adam. **22.40 Nuits magnétiques.** Claudel (3e partie). **0.05 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 8 novembre 1987, salle Pleyel) : Poème lyrique op. 12, de Glazounov ; Concerto pour piano et orchestre nº 2 en ut mineur, op. 18, de Rachmaninov ; Francesca da Rimini, Fantaisie symphonique de Tchaïkovski. **23.00 Informations. 23.07 Club de la musique contemporaine.** Tierces pon flûte, harpe, violon et violoncelle, de Wolff ; Trois Elégies pour alto et harpe, de Zuygel ; Migration-Œdipe pour violoncelle solo, de Lenot ; Sonate pour flûte, alto et harpe, de Debussy ; Extraits des Vingt Regards sur l'Enfant Jésus, de Messiaen. **0.30 Mélodie,** par Denise Bahous.

L'expression des élus des DOM-TOM sur RFO

Le président du conseil général de Guadeloupe, M. Dominique Larifla, se dit « *amer* » et ne comprend pas le « *peu d'intérêt* », la « *désinvolture* » manifestés par la CNCL à l'égard des émissions télévisées « d'expression directe ». « *Je vous rappelle*, écrivait-il le 29 octobre dernier, *que l'ancienne Haute Autorité avait accordé aux assemblées locales d'outre-mer un droit d'antenne de quarante minutes par an sur RFO, réparti en quatre tranches de dix minutes.* » Un droit d'antenne que la radio-télévision publique d'outre-mer a suspendu depuis, « *en l'absence de décisions ou d'instructions précise de la CNCL* ».

Mme Jacqueline Baudrier, qui préside la commission information de la CNCL, estime que les bases législatives sur lesquelles reposaient les tribunes « d'expression directe » ont, en effet, disparu. La loi Léotard n'a pas renouvelé les quarante minutes « d'expression directe » à l'Assemblée nationale et au Sénat, prévues par la loi Fillioud de 1982, et que, par une interprétation extensive des textes, explique Mme Baudrier, la Haute Autorité avait élargies aux conseils généraux et régionaux des départements d'outre-mer. L'Assemblée nationale et le Sénat ont dû renoncer à leur émission en métropole. La CNCL estime donc qu'il en va de même pour les assemblées territoriales d'outre-mer.

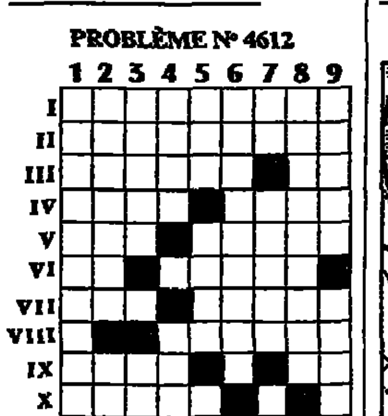
Accord entre Canal Plus et le BLIC

La chaîne à péage et le Bureau de liaison des industries cinématographiques – regroupant producteurs, distributeurs et industries techniques – ont signé, le mardi 10 novembre, un nouvel accord. La télévision cryptée affectera 25 % de ses ressources globales (après un abattement forfaitaire de 20 %) à l'acquisition de films. La moitié des sommes ainsi dégagées sera obligatoirement consacrée à l'acquisition de longs métrages d'expression originale française. Enfin, Canal Plus versera 90 millions de francs supplémentaires pour les films français diffusés par la chaîne en 1986 et 1987 (« *le Monde* » des 20 octobre et 7 novembre).

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4612



HORIZONTALEMENT

I. Un nombre vraiment astronomique. – II. Rester à côté. – III. Qui ont du mal à cracher. Adverbe. – IV. Un bleu. Les Mines, dans la Loire-Atlantique. – V. Peut nous faire condamner quand il est mauvais. La meilleure des bonnes. – VI. Extrait de Chopin. Boîte à poudre. – VII. Quand il arrive, il n'y a pas lieu de prendre des gants. Bien ennuyée. – VIII. Sont très lourds quand ils sont grands. – IX. Sorte de foire. Lie. – X. Un adjoint, par exemple. – XI. Demi, n'est pas vraiment un homme. Mauvaise langue.

VERTICALEMENT

1. Des femmes qui ne manquent pas de charme. – 2. Peut être un auxiliaire de police. Triomphale pour un athlète. – 3. Quand on en sort, on se met à fumer. Tient à l'œil. – 4. Dont on a refusé de se charger. Comme Philippe. – 5. Baie. Pas nu. Dans l'espace. – 6. Un homme qui connaît le métier. – 7. Mieux que rien. Où l'on peut en voir de toutes les couleurs. Coule à l'étranger. – 8. Quand il est grand, on peut avoir envie de plonger. – 9. Crochet pour manier des tissus. Est utilisé en parfumerie.

Solution du problème nº 4611

Horizontalement

I. Aubade. Io. – II. Tripot. Ru. – III. Lise. Aser. – IV. An. Polo. – V. Soissons. – VI. Ilienne. – VII. Orées. Ers. – VIII. Cuve. – IX. Renchérir. – X. Et. Lin. Ci. – XI. Sème. Eden.

Verticalement

1. Atlas. Ogres. – 2. Urinoir. Eté. – 3. Bis ! Iléon. – 4. Apepsie. Clé. – 5. Do. Osés. Hi ! – 6. Etalon. Cène. – 7. Sonneur. – 8. Ire. Service. – 9. Ours. Serin.

GUY BROUTY.

CARNET DU Monde

Décès

– M. et Mme Robert Schlaifer,
M. et Mme Roland Domergue,
M. et Mme Jean-François Domergue,
M. et Mme Albert Jacquard,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Renée Charles DOMERGUE,

survenu le 6 octobre à Paris, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Le service religieux sera célébré le jeudi 12 novembre, à 13 h 45, en l'église anglicane St-Georges, 7, rue Auguste-Vacquerie, 75016 Paris.

– M. et Mme Robert Maze-Sencier
et leurs enfants,
M. et Mme Guy de Riedmatten
et leurs enfants,
M. et Mme Dominique Naudin
et leurs enfants,
M. et Mme Reinold Geiger
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part de la mort de

Mme Jacques MAZE-SENCIER,
née Henriette
Pinot Périgord de Villechenon,

leur mère et grand-mère,

survenue le 9 novembre 1987, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 12 novembre, à 14 h 30, en l'église de Saint-Claud-sur-le-Son (Charente).

Cet avis tient lieu de faire-part. Une messe sera célébrée ultérieurement à Paris dans sa paroisse de Saint-François-Xavier.

Logis de la Broue,
16450 Saint-Claud.

– Mme Elisabeth Salaün,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur d'annoncer le décès de

M. Yves SALAÜN,
agrégé de l'Université,
professeur honoraire
à l'Institut français du Royaume-Uni,

survenu le 29 octobre 1987, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

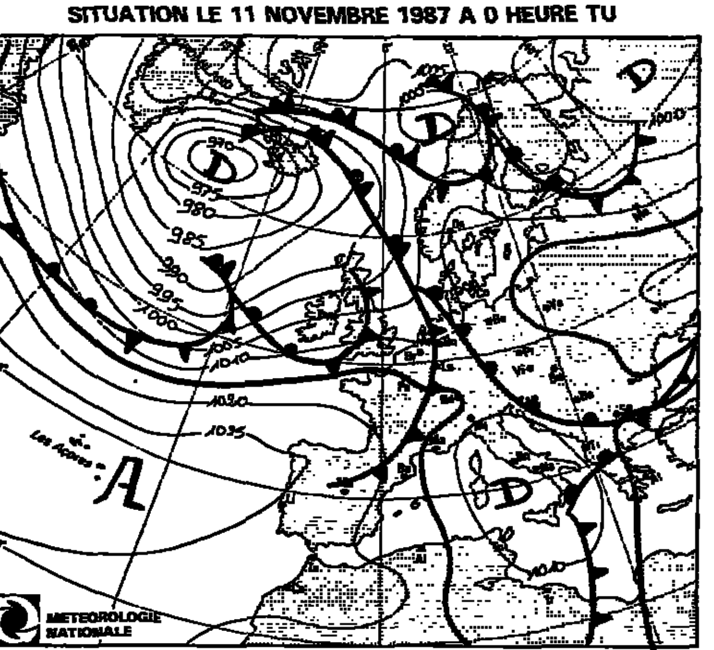
41 Carbery Ave.,
London W.39AD.

Soutenances de thèses

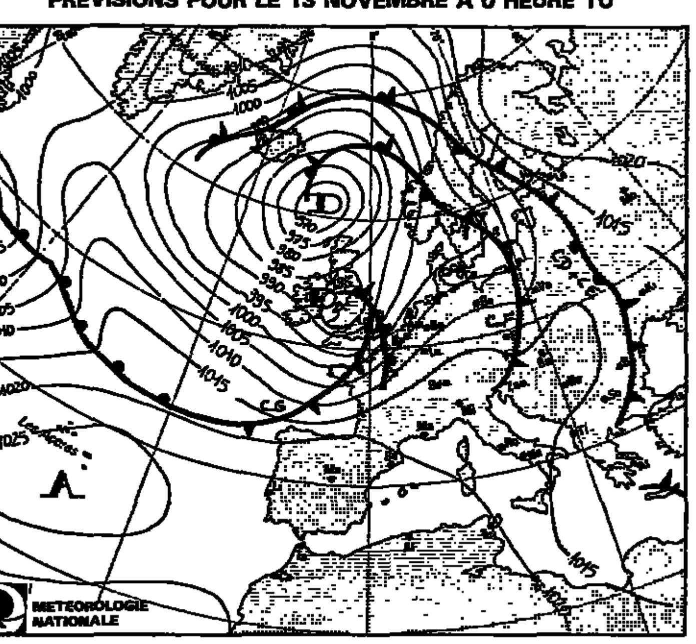
– Université Paris-III : le jeudi 12 novembre, à 8 h 30, salle Bourjac, M. Bernoussi-Saltani : « L'univers poétique dans Sirat-Antar ».

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 11 NOVEMBRE 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 13 NOVEMBRE A 0 HEURE TU



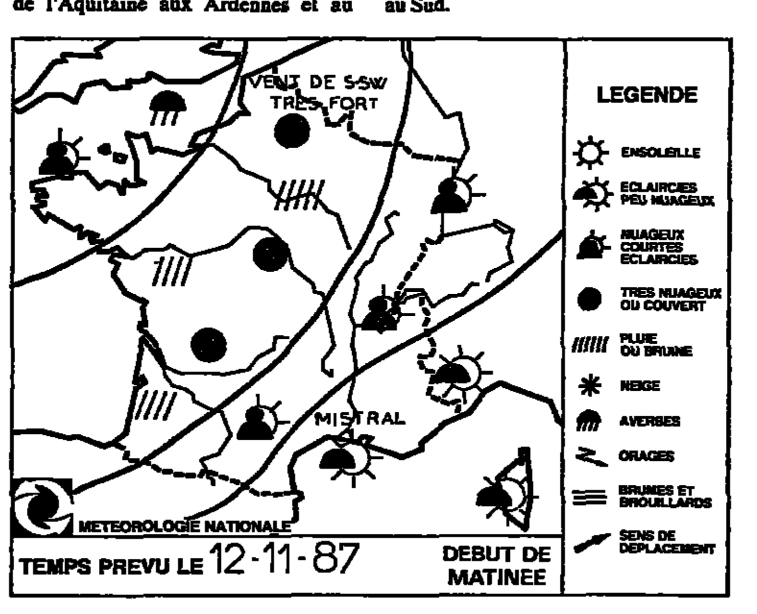
Evolution probable du temps en France entre le mercredi 11 novembre à 0 h TU et le jeudi 12 novembre à 24 h TU.

La France est soumise à un flux zonal océanique. Les perturbations se succèdent rapidement sur notre pays, amenant avec elles des pluies, mais aussi des vents forts de sud-ouest sur la moitié nord.

Jeudi : Personne ne sera épargné par la pluie, sauf les Méditerranéens. En Languedoc-Roussillon, Provence-Côte d'Azur et Corse, le soleil sera généreux. Le mistral faiblira en cours de matinée. Mais sur toutes les autres régions, il y aura de la pluie. En effet, il pleuvra en début de matinée des Pays de la Loire et de l'Aquitaine aux Ardennes et au Nord. Ces pluies glisseront rapidement vers l'Est, alors que de nouvelles précipitations aborderont les côtes atlantiques vers la mi-journée. Entre les deux, le ciel restera chargé. Et quelques averses sont même possibles.

Quant au vent, il sera sensible sur la moitié nord du pays. Ce vent de sud-ouest soufflera très fort sur les côtes de la Manche, les côtes bretonnes et vendéennes. Attention, sur ces côtes, les rafales pourront atteindre par moment jusqu'à 130 km/h dans l'après-midi.

Les températures seront agréables pour la saison. Il fera de 6 à 12 degrés au lever du jour sur l'ensemble des régions. Au maximum, les températures atteindront de 11 à 17 degrés du Nord au Sud.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 10-11 à 6 heures TU et le 11-11-1987 à 6 heures TU — le 11-11-1987

FRANCE			
AJACCIO	20	11	N
BIARRITZ	15	12	N
BORDEAUX	14	4	N
BOURGES	11	4	D
BREST	12	7	C
CAEN	12	5	C
CHERBOURG	11	7	P
CLERMONT-FERR.	12	6	N
DIJON	12	7	N
GRENOBLE St-M-H	11	8	C
LILLE	7	5	C
LIMOGES	9	4	B
LYON	13	9	C
MARSEILLE-MAR.	16	11	D
NANCY	11	8	P
NANTES	14	5	D
NICE	17	12	D
PARIS-MONTS.	10	6	C
PAU	14	9	P
PERPIGNAN	17	14	N
RENNES	11	4	C
ST-ÉTIENNE	11	8	P
STRASBOURG	8	7	P
TOURS	10	3	C
TOULOUSE	14	10	D
POINTE-À-P.	32	22	D
ÉTRANGER			
ALGER	18	12	N
AMSTERDAM	6	5	P
ATHÈNES	21	16	P
BANGKOK	30	25	C
BARCELONE	19	9	N
BELGRADE	14	7	B
BERLIN	5	4	C
BRUXELLES	6	6	P
LE CAIRE	23	21	D
COPENHAGUE	8	3	C
DAKAR	29	24	D
DELHI	30	14	D
DJERBA	25	18	O
GENÈVE	11	6	D
HONGKONG	23	22	P
ISTANBUL	16	13	C
JÉRUSALEM	19	8	N
LISBONNE	19	12	D
LONDRES	12	4	P
LOS ANGELES	29	14	N
LUXEMBOURG	6	6	P
MADRID	19	5	D
MARRAKECH	22	11	D
MEXICO	23	8	B
MILAN	12	10	C
MONTRÉAL	–3	–4	C
MOSCOU	–3	–5	A
NAIROBI	28	18	C
NEW-YORK	18	1	P
OSLO	10	–4	C
PALMA-DE-MAL.	19	7	D
PÉKIN	18	9	C
RIO-DE-JANEIRO	27	22	C
ROME	20	12	N
SINGAPOUR	31	26	C
STOCKHOLM	1	–3	D
SYDNEY	20	14	P
TOKYO	19	11	D
TUNIS	24	13	N
VARSOVIE	3	–2	C
VENISE	12	11	C
VIENNE	3	3	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)



Economie

SOMMAIRE

■ **Le dollar avait de nouveau chuté, dans la journée du mardi 10 novembre, sur les marchés de New-York, Zurich et Francfort. Cependant, une intervention du président Reagan a enrayé le mouvement. La Bourse de Paris, quant à elle, a connu sa quatrième journée noire depuis le 19 octobre. Certains titres de qualité n'ont pas trouvé d'acheteurs. Suez a légèrement reculé** ***(voir ci-dessous).*** **Les marchés sont dans l'attente des résultats de la balance commerciale américaine de septembre 1987, qui devraient être rendus publics le jeudi 12 novembre. Seul espoir de redressement : les positions de la Maison Blanche et du Congrès sur le déficit budgétaire semblent se rapprocher** ***(voir ci-dessous).*** **En dépit de la tourmente financière, M. Balladur entend montrer qu'il reste fidèle à la politique de privatisation : l'Etat va se défaire, avant le 31 décembre prochain, des dernières participations minoritaires qu'il détient dans le secteur bancaire** ***(voir ci-dessous).***

■ **La CEE a adopté un programme spécial de 700 millions de francs pour permettre à des pays africains d'effectuer des importations de première nécessité** ***(voir page 19).***

■ **Dans le rapport sur les nouvelles technologies qu'il a remis au premier ministre, M. Antoine Riboud souligne la dimension sociale du changement technique** ***(voir page 19).***

Nouvelle baisse du dollar et des marchés boursiers

Attente et inquiétude

La journée du mardi 10 novembre a encore été très agitée sur les places financières. Le dollar, d'abord, a battu une fois de plus ses records de baisse, tombant à 133,20 yens et 1,6480 DM, après que le quotidien le *New York Times* eut prêté à un « officiel » américain des propos assassins selon lesquels le gouvernement des Etats-Unis souhaite que le billet vert glisse encore pour réduire le déficit commercial du pays. En fin de matinée, toutefois, le président Ronald Reagan, recevant le président israélien Chaïm Herzog, éprouvait le besoin de préciser sa position : *« Nous n'allons rien faire pour que le dollar baisse, je ne cherche pas un nouvel recul. »*

Auparavant, le porte-parole de la Maison Blanche avait pris l'initiative, inhabituelle, de démentir les propos cités par le *New York Times*, précisant que l'*« officiel »* en question ne parlait pas au nom de l'administration Reagan et que les *« Etats-Unis continuent à coopérer étroitement avec leurs alliés du groupe des Sept afin de favoriser une stabilisation des taux de change »*. Ces deux démentis successifs provoquaient un rebond du dollar, qui, après s'être raffermi à 134,80 yens et 1,67 DM, semblait se stabiliser, provisoirement du moins, à 134,30 yens et 1,6650 DM environ.

Les opérateurs, toutefois, ne se montraient guère optimistes pour la seconde partie de la semaine, avec le cap difficile de jeudi, jour où doit être annoncé le déficit commercial américain pour le mois de septembre. Les pronostics tournent autour de 14 milliards de dollars, contre 15,7 milliards en août. Si ce déficit était supérieur aux prévisions, le dollar serait soumis à de nouvelles pressions, bien que les yeux soient davantage tournés vers le déficit budgétaire américain, hantise du monde entier.

Par ailleurs, les opérateurs sont rendus perplexes par les propos du représentant spécial de la Maison Blanche pour les affaires commerciales, M. Clayton Yeutter qui, s'exprimant à Genève mardi, a laissé entendre que le dollar continuerait de baisser tant que les déséquilibres actuels du commerce mondial ne seraient pas corrigés. Cela signifie, en clair, que les énormes excédents allemands et japonais doivent être réduits, de gré ou de force, opinion répandue, on le sait, dans de nombreux milieux aux Etats-Unis, notamment au Congrès.

Sur le front du budget, néanmoins un timide espoir semble naître, avec de nouvelles propositions des parlementaires démocrates plus proches de celles des républicains sur la base d'un plan de réduction du déficit de 28,5 milliards de dollars en 1988 et de 58,4 milliards l'année suivante. Le leader de la majorité démocrate à la Chambre des représentants, M. Thomas Foley, a affirmé que *« le rythme des discussions s'accélère »*, se déclarant *« optimiste sur les chances d'un accord »*. Rappelons que la proposition républicaine portait sur une réduction du déficit de 30 milliards de dollars en 1988 et de 46 milliards l'année suivante.

Sur le front boursier, la journée de mardi a été à nouveau « sanglante », sauf à Londre où, après un fléchissement initial, les cours se raffermissaient de 1,2 %. En revanche, la chute se poursuivait à Francfort, avec un recul de 7,3 % qui atteignait 10 % pour les titres de sociétés exportatrices donc vulnérables à la baisse du dollar comme Siemens (– 10 %). A Zurich, le repli était sévère (– 5,5 %), de même qu'à Bruxelles (– 5 %). Tandis que le mercredi 11 novembre, la séance s'achevait à Tokyo par un repli de 3 %.

A Paris, la séance de mardi a été assez catastrophique, la baisse moyenne de 6,28 % recouvrant des chutes de plus de 10 % sur certains titres. La psychose est telle que les gérants de portefeuilles et de SICAV redoutent maintenant, après les ventes massives des étrangers, celles des petits porteurs restés passifs jusqu'à présent. Le plus inquiétant, estiment-ils, est l'anticipation d'une réduction des bénéfices des sociétés en 1988 au cas où une récession s'installerait.

F. R.

BILLET

Dangereuse cacophonie

Les petites phrases assassines ou rassurantes se succèdent à un rythme qui brouille chaque jour un peu plus la perception, déjà à courte vue, des marchés. Comment décrypter le signal majeur dans ce qui devient une véritable cacophonie internationale ? Condamnés aux hypothèses, cambistes et opérateurs boursiers sont plus que jamais réduits à réagir, jour après jour, dans l'attente persistante d'une réunion du « groupe des sept » principaux pays industriels (G 7), dont ils ne savent même plus s'il faut en espérer des décisions crédibles.

Plutôt une baisse du dollar qu'une récession affirme, un matin, M. James Baker, secrétaire américain au Trésor. La monnaie américaine a suffisamment baissé assure, le lendemain, le président Reagan. Commencez par mettre de l'Ordre dans vos déficits budgétaires, exigent les vertueux Allemands ou les Japonais dont la patience, de toute évidence, s'effrite sérieusement. Baissez vos taux d'intérêt pour limiter les conséquences d'un peu de rigueur aux Etats-Unis et nous reprendrons le fil du dialogue, répliquent les Etats-Unis. Envolé l'espoir d'une nouvelle impulsion à la concertation glorifiée lors de l'assemblée annuelle du Fonds monétaire international, quinze jours avant le « lundi noir » du 19 octobre, à Wall Street ?

Certains se refusent à envisager le pire. Devenu le symbole d'une rigueur indispensable, l'ancien président de la Réserve fédérale, M. Paul Volcker, estime, avec un solide bon sens, que plus pressant est le danger, plus grandes sont les chances d'obliger les gouvernements à s'entendre. Reste à savoir sur quoi.

Il y a quelque chose de surréaliste dans les déclarations, discrètes cette fois, des hauts fonctionnaires assurant gravement qu'il convient avant tout de donner aux marchés un signal clair de... patience. Certes, les déséquilibres qui ont conduit à la crise financière et monétaire des dernières semaines seront lents à résorber dans le meilleur des cas, celui où l'on assisterait à un sursaut de coopération internationale. Mais la tentation devient de plus en plus grande d'un repli sur soi.

Lorsque l'ancien responsable des conseillers de la Maison Blanche, M. Martin Feldstein, se félicite, dans le *Wall Street Journal* du 10 novembre, de la chute du dollar et demande qu'il soit mis fin, *« explicitement mais amicalement »*, à la coordination internationale des politiques économiques, il reflète la pensée d'une partie de l'Amérique. On ne saurait la généraliser à l'ensemble d'un gouvernement Reagan affaibli. Mais, dans l'atmosphère passionnelle qui prévaut actuellement, ce type d'analyse remise au chapitre des bonnes intentions lénifiantes la réunion, à Bâle, en début de semaine, des gouverneurs des banques centrales.

Plus les jours passent dans l'incertitude — aujourd'hui, les discussions au Congrès sur une réduction du déficit budgétaire américain, demain, le verdict du commerce extérieur des Etats-Unis, — plus il sera difficile aux gouvernements de reprendre le contrôle de la situation. Mais, en admettant même qu'ils y parviennent, les dissensions des dernières semaines laisseront des blessures politiques aussi longues à cicatriser qu'il sera difficile de remédier aux méfaits de l'éclatement brutal de la *« bulle financière »* sur la croissance mondiale.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

Bourse de Paris

La série noire continue

Pour la quatrième fois (1) depuis le 19 octobre, la Bourse a vécu, le mardi 10 novembre, un krach en plongeant de 6,28 %. Rien ne permet d'affirmer que ce soit la dernière secousse. Aucun spécialiste n'ose d'ailleurs avancer de prévisions. Les boursiers attendent plutôt avec une certaine appréhension la reprise du marché jeudi, après la commémoration de l'Armistice. Ils craignent la réaction de panique des petits porteurs qui pourraient augmenter leurs ventes, tout comme d'ailleurs les professionnels, au vu des mauvaises performances des autres Bourses étrangères.

De plus, ce jour-là sera publié le montant du déficit commercial américain du mois de septembre. L'annonce de celui d'août avait été à l'origine du premier choc de la mi-octobre...

La pause devrait quand même permettre aux intervenants de reprendre leur souffle après la séance de mardi qui fut, en plus, interrompue pendant une heure par une alerte à la bombe. Dès le début de la journée, les ordres de vente affluaient dans les charges en provenance d'investisseurs français et surtout étrangers. La plupart étaient inquiets de l'ampleur de la crise monétaire qui perturbe l'ensemble des places financières et surtout de l'incapacité des dirigeants américains et allemands à vouloir ou à pouvoir la stopper. A cela se sont ajoutés les reculs de Wall Street et de la Bourse de Tokyo et également l'échec de la cotation de Suez. Lundi, la dernière des privatisées avait perdu 17,66 % lors de sa première cotation avec près de 2 millions de titres échangés. Il n'en fallait pas plus pour accroître le pessimisme ambiant.

La tornade s'est alors propagée sur toutes les valeurs françaises. Plus d'une vingtaine d'entre elles étaient réservées à la baisse, c'est-à-dire que les vendeurs trop nombreux ne trouvaient pas d'acheteurs en face. Ce mouvement a touché des titres de qualité comme Michelin, Peugeot, Lafarge, Paribas, Roussel-Uclaf... Les investisseurs institutionnels auraient même dû intervenir pour que les cotations de certains titres puissent s'effectuer. Ils auraient ainsi remplacé les acquéreurs résolument absents.

Quasiment aucun titre n'a enregistré de hausse mardi sur le marché à règlement mensuel. En revanche, les replis étaient nombreux et conséquents. En milieu de séance, les quinze plus fortes baisses variaient entre 10 % et 20 %. Paradoxalement, Suez se comportait relativement bien en ne perdant que 2,3 %. Il clôturait à 255 F contre 261 F lundi. Cependant, le nombre de vendeurs restait élevé, puisque 696 500 actions ont changé de mains, ce qui représente 3,5 % du capital proposé au public. Tout comme lors de la première cotation, l'ensemble des ordres de vente n'a pu être exécuté. Globalement, en y incluant les 696 500, il avoisinerait le million. Aux investisseurs étrangers qui auraient vendu d'importants blocs de titres comme la veille se sont ajoutés les petits porteurs. Ces derniers réalisent qu'ils ont perdu près de 20 % par rapport au prix d'offre publique de vente de 317 F.

Dans cette tempête, certaines sociétés font preuve de sagesse en reportant leur introduction sur le second marché. Après la firme informatique Unilog ou encore Yves Saint Laurent, c'est au tour de la charge d'agents de change Tuffier et associés de différer son entrée, qui pourtant était prévue pour vendredi.

Ce n'est pas par superstition mais plutôt par réalisme. Car le bilan est très lourd. Depuis le 22 octobre, jour du nouveau mois boursier, la Bourse a perdu 18,68 %. Cette perte catastrophique s'ajoute au 21 % de la liquidation précédente. Au soir du quatrième krach, l'indice CAC de la Compagnie des agents de change clôturait à 273,6, revenant au niveau de celui du 3 janvier 1986. Les 70 % de hausse réalisés en près de deux ans étaient définitivement effacés.

DOMINIQUE GALLOIS.

(1) La Bourse perdait 9,7 % le lundi 19 octobre ; 7,3 % le lundi 26 octobre, et 9,2 % le mercredi 28 octobre.

La politique des privatisations

L'Etat cède ses participations financières bancaires minoritaires

L'Etat cédera, avant le 31 décembre 1987, aux sociétés mères, les participations minoritaires qu'il détient encore dans des groupes bancaires privés : 49,7 % dans le Crédit du Nord, filiale de Paribas, et 49 % (au travers du Consortium français de participations bancaires) dans l'Européenne de banque, l'Union de banque de Paris et la Banque Chaix, filiales du Crédit commercial de France.

Par ailleurs, les relations financières qui lient l'Etat, le groupe du Crédit industriel et commercial (CIC) et le Groupe des assurances nationales (GAN) seront simplifiées d'ici au 31 décembre 1987.

Une logique imperturbable

S'il y a bien une chose que l'on ne peut reprocher à M. Balladur, c'est de manquer de suite dans les idées. La tourmente que connaissent les marchés financiers ne le détourne pas d'un pouce de la mission de privatisation qu'il s'est assignée. Le mardi 10 novembre, alors que la Bourse de Paris affichait une nouvelle et forte baisse, le ministre de l'économie faisait savoir que l'Etat se déferait, avant le 31 décembre 1987, au profit de Paribas et du Crédit commercial de France, des dernières participations minoritaires qu'il détient encore dans les filiales de ces groupes bancaires retournés au privé. *« Ces cessions (...) sont la suite logique de la privatisation »*, affirme le communiqué du ministère. Rue de Rivoli, la vie continue comme si de rien n'était... Ces désengagements ne font certes pas appel au marché boursier, mais on aurait pu imaginer, cependant, que la tempête financière ralentirait les ardeurs de M. Balladur.

Héritées des restructurations opérées dans le secteur bancaire pendant la nationalisation, les participations que possède encore l'Etat dans des filiales de groupes désormais privatisés contrarient, il est vrai, la doctrine de M. Balladur, farouchement hostile à l'économie mixte. Pourquoi, alors, ne pas avoir cédé ces participations avant de privatiser Paribas et le Crédit commercial de France, comme l'Etat l'a fait avec la Compagnie financière de Suez, à laquelle il a vendu, trois jours avant son offre publique de vente, les parts qu'il possédait dans deux de ses filiales, la Sofinco et la BPC ?

La raison est simple, à défaut d'être vertueuse. Au moment du retour au privé de Paribas (en janvier 1987) et du CCF (en avril 1987), seuls étaient connus les résultats 1986, qui étaient loin d'être brillants pour les quatre filiales concernées : une perte de 441 millions de francs pour le Crédit du Nord, et des chiffres flirtant avec l'équilibre pour les banques du CCF (13,3 millions de francs de bénéfices pour l'Européenne de banque, 36 millions principalement constitués par des plus-values pour l'UBP et 9,2 millions pour Chaix). Il était meilleur pour le prestige des futures privatisées, et accessoirement pour leur valorisation, de ne pas avoir à porter 100 % de filiales dont l'horizon n'était pas, à l'époque, totalement dégagé.

Lever un préalable

Qui plus est, pour renflouer le Crédit du Nord, il était prévu une augmentation de capital de 750 millions de francs que Paribas entendait bien faire assumer pour moitié par l'Etat. Ce qui fut fait. L'économie mixte a parfois du bon...

Aujourd'hui, avec des comptes en redressement, plus rien ne s'oppose à ce que ces filiales rejoignent complètement le giron de la maison mère. L'Etat en tirera de 500 millions à 1 milliard de francs, qui iront alimenter le compte d'affectation spéciale des produits de la privatisation. Même si ces cessions se réalisent plus tôt que prévu, elles ne compenseront pas le manque à gagner né d'un éventuel report de privatisation de l'UAP. Elles se feront d'ailleurs dans les règles de l'art : *« Le prix de cession, déjà déterminé à l'occasion de la privatisation, sera réexaminé par une banque conseil de l'Etat et par la Commission de la privatisation. »*

Il serait bien étonnant, par les temps qui courent, que ce prix soit revu à la hausse. Mais l'Etat devrait cependant préserver ses intérêts, en prévoyant une clause de retour « à meilleure fortune ». En clair, si Paribas introduisait en Bourse, dans deux ans, le Crédit du Nord à un prix dégageant de fortes plus-values, les recettes de l'Etat seraient révisées en conséquence.

La simplification des relations financières entre le CIC, le GAN et l'Etat ne rapportera, en revanche, pas un sou à celui-ci, puisqu'il s'agit d'une *« pure opération de restructuration interne au secteur public »*. L'Etat va apporter au CIC l'ensemble des titres détenus dans les banques régionales du groupe, en échange de titres du CIC émis à l'occasion d'une augmentation de capital. Dans le même temps, le GAN, actionnaire à hauteur de 34 % dans le CIC, renonce à son dividende prioritaire en contrepartie du maintien de sa participation, après augmentation de capital, dans le CIC.

Cette restructuration, qui aura lieu avant le 31 décembre 1987, mettra fin au montage complexe issu des grandes manœuvres menées en 1985 entre les banques et les assurances. Il n'y a pas désengagement de l'Etat, mais celui-ci ne sera plus présent — à hauteur de 62 % aux côtés du GAN (34 %) et de Suez (4 %) — que dans la maison mère du CIC.

Cet *« avenant »* au contrat de 1985 ne nécessite pas d'évaluation par une banque conseil de l'Etat, ni par la Commission de privatisation, précise-t-on Rue de Rivoli, puisque tout se passe à l'intérieur du secteur public. L'Etat n'a aucune raison de se léser lui-même en fixant des parités d'échange qui lui seraient défavorables...

Le but de l'opération : *« lever un préalable important au retour sur le marché du GAN et du CIC »* et *« permettre avant même toute privatisation du groupe CIC d'envisager une ouverture partielle du capital de certaines filiales »*. La logique de M. Balladur est imperturbable, même si le communiqué de la Rue de Rivoli s'empresse de préciser que cette restructuration *« n'emporte aucune décision quant à la fixation d'un calendrier pour la réalisation de ces opérations »*.

Etant donné le contexte boursier, une telle déclaration, émanant de tout autre que de M. Balladur, pourrait paraître superfétatoire. Mais le ministre d'Etat fait preuve d'un tel dogmatisme en matière de privatisations — identique, il est vrai, à celui des socialistes de 1982 en matière de nationalisations — que la précision n'est peut-être pas inutile...

CLAIRE BLANDIN.

AFFAIRES

Abu Dhabi aurait acquis 5 % du capital de Total

Selon le *Financial Times*, Abu Dhabi Investment Authority (ABIA) aurait acheté 5 % des actions de Total Compagnie française des pétroles. Cette acquisition aurait été réalisée au fil des mois qui ont précédé l'actuelle crise boursière.

C'est la deuxième fois en quelques jours que l'on apprend la prise de participation d'un émirat arabe dans une société pétrolière. Le Koweït aurait réussi à acheter 4,9 % des actions de British Petroleum en dehors de la place de Londres.

D'autre part, la banque américaine d'affaires Shearson Lehman Brothers a annoncé, le mardi 10 novembre, que la souscription des nouvelles actions de British Petroleum, lui a valu une perte de 46 millions de dollars (260 millions de francs). Shearson Lehman avait payé, le 30 octobre, 65 dollars pour chaque titre qui s'échangeait, mardi, au prix de 52,50 dollars.

Le tribunal de commerce refuse de nommer un administrateur provisoire chez Machines françaises lourdes

Le président du tribunal de commerce de Paris a refusé, le mardi 10 novembre, la nomination d'un administrateur provisoire chez Machines françaises lourdes (MFL), dernier pôle de regroupement de la machine-outil encore en vie, estimant qu'une telle décision *« n'était pas pour l'instant justifiée »*. Un conseil de surveillance devait se réunir jeudi pour décider du sort de MFL.

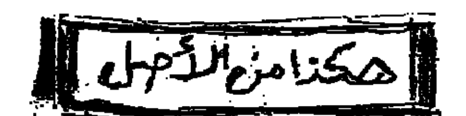
Dans son ordonnance, M. Jacques Bon, le président du tribunal, met les actionnaires — et donc les pouvoirs publics — au pied du mur. Il rappelle d'abord que, si le directoire de la société a démissionné, le 29 octobre, le conseil de surveillance — composé essentiellement de représentants d'entreprises publiques ou parapubliques — est toujours en fonction ; en conséquence *« la désignation d'un nouveau directoire ne saurait présenter de difficultés particulières »*.

Poursuivant sa démonstration, M. Bon remarque qu'*« il n'en serait autrement que si le recours à une procédure collective* (en d'autres termes, un dépôt de bilan) *était inévitable »*. Mais, dans ce cas, poursuit-il, *« il y aurait lieu de déposer au greffe une déclaration de cessation de paiement »*.

Or, que constate le président du tribunal de commerce de Paris s'appuyant sur les rapports que M. Albert Chassagnon, nommé mandataire *ad hoc*, lui a remis et sur les derniers procès-verbaux des conseils de surveillance ? que ces textes *« font état d'une situation préoccupante, sans toutefois qu'il en résulte la certitude d'une situation définitivement compromise ni d'un état actuel de cessation des paiements »*.

On ne saurait mettre plus clairement devant leurs responsabilités des actionnaires pressés de se défausser d'un engagement pris à contre-cœur, sous la pression des pouvoirs publics (*le Monde* du 7 novembre). Reste que le problème économique de MFL demeure entier (100 millions de pertes pour 650 millions de francs de chiffre d'affaires). Le rappel à l'ordre du président du tribunal de commerce ne règle rien et ne permettra que de gagner quelques jours. *« Pour l'instant, il n'y a pas eu de protet »* (acte permettant de constater le défaut de paiement), notait un observateur pour qui l'affaire devrait évoluer rapidement.

F. V.



Economie

REPÈRES

Commerce extérieur

Réduction de l'excédent japonais

L'excédent commercial japonais s'est inscrit à 6,81 milliards de dollars en octobre contre 7,43 milliards un mois plus tôt, annonce le ministère des finances. Les exportations ont progressé de 7,7 % pour représenter 20,63 milliards de dollars alors que les importations faisaient un bond de 21,4 % et atteignaient 13,81 milliards, sur la base des statistiques douanières. L'excédent d'octobre 1986 était de 7,77 milliards de dollars.

D'autre part, les bénéfices avant impôts des grandes entreprises japonaises ont baissé de 11,4 % durant l'exercice budgétaire terminé le 31 mars dernier, indique la Banque du Japon dans un rapport publié le mardi 10 novembre.

Monnaies

Le forint dévalué de 5 %

La devise hongroise, le forint, a été dévaluée de 5 % vis-à-vis des devises convertibles, à compter du mercredi 11 novembre. Cette décision de la Banque nationale de Hongrie, annoncée à la télévision mardi, a été prise pour donner une nouvelle impulsion au commerce extérieur. La dernière dévaluation du forint remonte au 11 mars dernier. Elle avait été de 8 %.

La CEE lance un programme spécial d'aide aux pays africains les plus pauvres

Les ministres des Douze chargés de la coopération, qui étaient réunis le lundi 9 novembre à Bruxelles, ont approuvé un programme spécial de 100 millions d'ECU, soit 700 millions de francs, en faveur des pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés de l'Afrique subsaharienne. Une vingtaine d'Etats ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) signataires de la convention de Lomé, parmi lesquels le Sénégal, Madagascar, le Zaïre, le Ghana, bénéficieront de ce programme. Son objectif est de pallier la pénurie de devises qui les frappe et de leur permettre ainsi d'effectuer, dans des délais rapides, les importations nécessaires pour faire face aux besoins minimaux de leurs consommateurs et de leur économie.

BRUXELLES (Communautés européennes) de notre correspondant

Ce nouvel effort, qui vient s'ajouter à l'aide financière accordée au titre de Lomé III, témoigne de la volonté de la Communauté de s'engager comme partenaire actif dans les débats concernant les politiques de réforme économique qu'un nombre croissant de pays ACP mettent en œuvre sous le contrôle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

L'aide financière de la Communauté a été jusqu'ici principalement affectée à des projets de développement à moyen terme et s'est trouvée, par-là même, déconnectée des problèmes les plus immédiats que rencontrent les partenaires ACP. Parmi ceux-ci, le manque de devises dû aux effets conjugués de la chute des recettes d'exportation, au service de la dette et à l'insuffisance des prêts bancaires. La Commission, dans le rapport qui a servi de base aux entretiens des Douze, souligne que la capacité d'importation de l'Afrique subsaharienne s'est réduite, en 1986, de 28,5 à 27 milliards de dollars.

L'actuelle convention de Lomé permet déjà de financer des « *programmes sectoriels d'importation* » (PSI), grâce auxquels les pays ACP peuvent, par exemple en liaison avec un projet de développement agricole, obtenir le financement de l'achat d'engrais, de semences, de pièces détachées de tracteurs, etc. Cinq pays ACP ont bénéficié de ces PSI. On en est donc au début. Le programme spécial adopté lundi vise à développer l'expérience, à en assouplir les modalités, notamment en élargissant la liste des produits dont l'importation peut être ainsi prise en charge.

L'obligation de réduire les importations est souvent aggravée par les programmes de réforme qu'un nombre croissant de pays africains mettent en œuvre avec le soutien de la Banque mondiale et du FMI. Vingt-cinq d'entre eux sont, actuellement, engagés dans cette voie qui implique une douloureuse contraction de la demande interne. La Communauté ne pouvait rester à l'écart de ce mouvement. « *Son concours doit permettre d'atténuer la rigueur des mesures décidées, de donner un caractère plus humain aux réformes mises en œuvre sous l'égide du Fonds et de la Banque mondiale en fonction de critères très exclusivement financiers ou monétaires* », a commenté M. Michel Aurillac, ministre français de la coopération.

La politique d'accompagnement des programmes d'ajustement structurel que se propose d'appliquer la Communauté serait conçue en collaboration étroite avec la Banque mondiale et le FMI, ainsi qu'avec les Etats membres. L'idée est que la Communauté, présente sur le terrain et de ce fait consciente des contraintes locales, peut influencer le contenu des programmes d'ajustement et, au-delà, par son aide financière, réduire les risques d'explosion sociale.

Les programmes spéciaux d'importation apparaissent aujourd'hui, compte tenu des dispositions de Lomé III, comme le seul moyen de dégager une aide rapidement déboursable et de desserrer ainsi les contraintes immédiates qui résultent de la crise économique et de la politique d'ajustement appliquée par les ACP. Les instruments de la convention de Lomé pourraient être modifiés pour permettre de mieux répondre à ceux-ci, rendant possible une aide budgétaire ou encore un soutien direct à la balance des paiements. « *Ces deux instruments sont les éléments-clés de l'appui à l'ajustement macro-économique* », constate la Commission.

PHILIPPE LEMAITRE.

MARCHÉS FINANCIERS

NEW-YORK, 10 nov. ⬇

Décontenancé

Wall Street a, de nouveau, clôturé à la baisse mardi, sans que rien puisse laisser présager une reprise après trois séances consécutives de repli. L'indice Dow Jones a cédé 22,05 points mardi, après 58,85 points lundi 9 et 26,36 vendredi 6 novembre. Il est tombé ainsi à 1 878,15, s'approchant du niveau atteint dans les derniers jours d'octobre.

Seul le souhait d'une stabilisation du dollar exprimée par M. Ronald Reagan a permis à la Bourse new-yorkaise de se ressaisir en cours de journée, après un plongeon de près de 50 points dès l'ouverture. Les investisseurs ont cependant trouvé peu de réconfort dans les commentaires optimistes, qui sortent de la négociation entre la Maison Blanche et le Congrès sur la réduction du déficit budgétaire.

De plus, la prudence semblait de mise à moins de quarante-huit heures de la publication des statistiques mensuelles de la balance commerciale des Etats-Unis pour le mois de septembre. Parmi les valeurs les plus actives, on notait General Electric (2,228 millions de titres échangés), American Telephone (2,04 millions), IBM (1,739 million), American Express (1,580 million), Glaxo (1,361 million), Exxon (1,324 million), Eastman Kodak (1,280 million), Dupont (1,238 million), Unisys (1,196 million).

VALEURS	Cours du 9 nov.	Cours du 10 nov.
Alcoa	42 5/8	42 3/8
Allegis (ex-UAL)	71 7/8	71 1/2
A.T.T.	28 5/8	28 3/8
Boeing	35 3/8	35 1/8
Chase Manhattan Bank	27 7/8	27
Du Pont de Nemours	86	82 3/4
Eastman Kodak	49 1/2	48 3/8
Exxon	40 1/8	38 5/8
Ford	73 3/8	71 3/4
General Electric	44 1/4	43 3/8
General Motors	57 7/8	57 1/2
Goodyear	47 1/2	45 7/8
I.B.M.	118 1/8	117 3/4
I.T.T.	48 7/8	47 1/2
Mobil Oil	37	37 3/8
Pfizer	51 3/4	49 1/4
Schlumberger	33 1/8	32 1/8
Texaco	29 1/8	29
Union Carbide	20 1/2	20 1/4
U.S.X.	27 1/2	27 5/8
Westinghouse	46 7/8	46
Xerox Corp.	57 1/8	56 1/8

LONDRES, 10 nov. ⬆

Timide reprise

La forte baisse enregistrée à l'ouverture du Stock Exchange a été effacée dès la mi-journée de mardi, et la tendance s'est confirmée dans l'après-midi. Elle se poursuivait même mercredi 11 novembre dès les premières cotations. Mardi, l'indice FT des valeurs industrielles a clôturé en hausse de 14,9 points, à 1 246,9 points, après une perte de 29,9 points en début de matinée. Les inquiétudes suscitées par la lenteur des négociations entre l'administration américaine et le Congrès sur la réduction du déficit budgétaire aux Etats-Unis et la faiblesse persistante du dollar exerçaient toujours une influence baissière sur les cours au début des transactions. Le redressement s'est ensuite amorcé sous l'effet d'achats sélectifs provenant principalement d'institutions financières. Cette reprise s'est confirmée par la suite. Les investisseurs achetaient, en particulier, des actions de British Telecom et de British Petroleum. Quelques sociétés Sainsbury (supermarchés), Metal Box (conserves) et De la Rue (éditions) annonçaient des résultats supérieurs aux prévisions et limitaient leurs pertes. L'achat de 10 % des parts de Cadbury (chocolat, confiserie...) par la firme américaine General Cinema Corporation a rappelé que la crise avait rendu certains titres attirants pour des prédateurs.

TOKYO, 11 nov. ⬇

Forte chute

La Bourse de Tokyo a poursuivi son mouvement de baisse mercredi 11 novembre. L'indice Nikkeï a clôturé à 21 036,76 yens, en baisse de 649,70 yens par rapport à la séance de la veille. L'indice a donc perdu 3 % en une journée, mais les pertes furent plus importantes en début de matinée, le Nikkeï perdant alors jusqu'à plus de 1 000 yens.

Il s'agit du plus bas niveau de l'indice des 225 valeurs industrielles les plus représentatives du marché depuis avril, en exceptant les niveaux records de baisse des 20 et 26 octobre.

Tout comme la plupart des autres places boursières, les investisseurs nippons sont inquiets de l'évolution du dollar et de l'absence de décision des autorités financières pour tenter d'enrayer cette crise. Le volume des échanges a atteint 7,5 millions de titres mercredi, soit 50 000 de plus que lors de la séance précédente.

Parmi les valeurs bénéficiaires, on notait en cours de séance NTT, Tokyo Electric Power. En revanche, à la baisse figuraient Nec, Sony et Nissan Motor.

VALEURS	Cours du 10 nov.	Cours du 11 nov.
Akaï	441	411
Bridgestone	1 070	1 040
Canon	885	861
Fuji Bank	2 990	2 920
Honda Motors	1 190	1 160
Matsushita Electric	1 880	1 950
Mitsubishi Heavy	601	590
Sony Corp.	3 860	3 930
Toyota Motors	1 730	1 760

BOURSES

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	9 nov.	10 nov.
Valeurs françaises	72,8	
Valeurs étrangères	93,7	

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	9 nov.	10 nov.
Indice général	292,3	273,6

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	9 nov.	10 nov.
Industrielles	1900,20	1878,15

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	9 nov.	10 nov.
Industrielles	1 232	1 246,9
Mines d'or	277,6	265,5
Fonds d'Etat	92,34	92,32

TOKYO

	10 nov.	11 nov.
Nikkeï Dow Jones	21 686,46	21 036,76
Indice général	1779,58	1730,59

M. Duisenberg, président de la Banque des règlements internationaux

Le gouverneur de la Banque centrale des Pays-Bas, M. Wim Duisenberg, a été élu, le mardi 10 novembre, président de la Banque des règlements internationaux (BRI) par le conseil d'administration de l'institution.

M. Duisenberg succède au gouverneur de la Banque nationale de Belgique, M. Jean Godeaux, qui n'avait pas souhaité renouveler un mandat de trois ans expirant le 31 décembre prochain.

SOCIAL

Le rapport Riboud sur les nouvelles technologies

« Faire évoluer le travail des hommes en même temps que leurs outils »

M. Antoine Riboud a choisi un ton délibérément optimiste dans le rapport sur les nouvelles technologies (1) qu'il a remis, le mardi 10 novembre, à M. Jacques Chirac. Le premier ministre avait demandé, le 15 avril dernier, au PDG de BSN « *un travail de réflexion, d'une nature prospective* ».

Tout en refusant de « *donner des leçons* », M. Riboud annonce la couleur : « *Le changement technologique n'a pas d'importance en soi (...). Ce qui compte (...), c'est de faire évoluer au bon moment, et si possible en permanence, le travail des hommes en même temps qu'on fait évoluer leurs outils.* »

Toute la finalité du rapport Riboud se retrouve dans cette phrase : « *L'équilibre entre le projet économique et le projet humain est la clé du consensus qu'il faut obtenir entre tous les partenaires sociaux pour gagner la bataille économique.* » L'intérêt de la démarche est que M. Riboud s'est entouré d'une « équipe de pilotage » et de dix rapporteurs qui ont effectué des visites en France et à l'étranger (près de deux cents personnes ont été rencontrées et environ cinquante entreprises visitées dans six pays). Ce travail, testé *in fine* auprès d'experts divers, débouche sur six recommandations principales qui constituent les six chapitres du livre. A chaque fois, des exemples d'expériences sont présentés.

La première recommandation est de « *savoir anticiper pour sélectionner ses projets de modernisation technique* ». Les entreprises sont invitées à « *ne pas se précipiter dans une décision technique* » et à « *déterminer des axes majeurs de stratégie (...)* ». Les pouvoirs publics sont encouragés à créer un marché de l'information économique et sociale, notamment pour les PME. Ainsi, « *le commissariat général du Plan, tel qu'il est ressenti par les entreprises, pourrait être une vigie, un observatoire, un système d'alarme* ».

Une approche consensuelle

Le rapport Riboud avance comme deuxième recommandation de « *repenser l'investissement productif* ». Dans le choix d'une bonne technologie, la clé de la réussite, « *c'est d'enrichir l'approche technique par une approche sociale et de repenser le travail en même temps que l'outil* ». Le changement technologique devient alors « *le bon moment pour réussir le changement social* ». Les pouvoirs publics sont invités à créer des « *banques d'expériences* » et à « *orienter une partie des moyens des fonds régionaux d'aide au conseil vers des projets de modernisation* ».

La troisième recommandation est de « *mettre en place une organisation qualifiante pour gérer la nouvelle productivité* ». Elle part du préalable que « *la très grande majorité des salariés peuvent évoluer grâce à une organisation adaptée et à la formation* ». Les entreprises sont invitées à « *intégrer la formation continue au processus productif* », « *adapter la formation aux hommes et non l'inverse* », « *encourager la mobilité professionnelle comme moyen de formation* ». Le rapport demande notamment aux pouvoirs publics d'instituer « *un droit des salariés à bénéficier d'un bilan professionnel* ». Ces bilans de « *compétences* » pourraient être réalisés avec des organismes indépendants de l'entreprise et conduire à des formations spécifiques.

L'approche consensuelle se retrouve avec la quatrième recommandation : « *informer et négocier pour obtenir l'adhésion de tous au changement technologique* ». Ainsi, « *l'entreprise doit créer la motivation et surmonter les antagonismes* ».

Le rapport recommande aussi aux entreprises de « *gérer les suppressions de postes avec un délai et des plans d'accompagnement suffisants pour en minimiser les conséquences négatives* » et de pratiquer un « *civisme d'entreprise* ». C'est dans ce chapitre que se trouve l'unique recommandation à l'intention des partenaires sociaux : « *Négocier un accord national interprofessionnel sur le développement des nouvelles technologies, prenant effet avant l'ouverture du marché unique européen, le 1er janvier 1993.* »

La cinquième recommandation vise à « *mobiliser les entreprises pour prendre le relais de la formation initiale* ». Les propositions s'adressent tant aux entreprises qu'aux pouvoirs publics, en partant de l'idée que « *les emplois du futur requièrent des aptitudes de généralistes* ».

Enfin, l'ultime recommandation a pour objectif d' « *inventer des solidarités d'entreprises* » — d'abord localement, afin de collecter l'information technologique et économique, — ou encore de développer des « *solidarités financières et techniques* » entre établissements locaux de grands groupes et PME...

A la fois pragmatiques, innovateurs et ambitieux, les développements du rapport Riboud dépendent maintenant des branches professionnelles (2) et des entreprises elles-mêmes. Les initiatives que pourront prendre, au niveau national, tant le gouvernement que les partenaires sociaux pourraient cependant favoriser — ou non — le suivi des propositions...

MICHEL NOBLECOURT.

(1) Antoine Riboud, *Modernisation, mode d'emploi*. UGF, collection « 10/18 », 214 p.

(2) Plusieurs branches ont déjà conclu des accords sur les nouvelles technologies, comme, par exemple, la banque et la métallurgie.

Deux Journées nationales pour la Sécurité sociale

Près d'un millier de personnes sont invitées aux deux Journées nationales des états généraux de la Sécurité sociale organisées par le gouvernement le jeudi 12 et le vendredi 13 novembre à Paris : représentants des caisses et régimes de Sécurité sociale, confédérations syndicales et patronales, professions et organismes de santé et associations intéressées. Quatre « tables rondes » réuniront chacune pendant une journée trente à quarante orateurs : sur l'assurance maladie et sur la politique familiale le jeudi, sur l'assurance vieillesse et sur l'organisation et le financement de la Sécurité sociale le vendredi.

A cette occasion, la CGT entend mener une « *offensive* » pour exprimer son opposition à la politique gouvernementale et au rapport des « sages », qui, selon Louis Viannet, secrétaire de la CGT, « *traduit le même état d'esprit : la recherche d'une réduction des dépenses de santé et d'un financement qui dégage les entreprises* ». Le 12 novembre, un défilé dans Paris aboutira sur l'esplanade des Invalides.

● **Grève dans les banques le 13 novembre.** — Trois fédérations de salariés des banques, FO, CFDT et CGC (qui représentent 75 % des syndiqués), appellent à une grève pour protester contre la « *détérioration du pouvoir d'achat* [qu'elles chiffrent à 5 % en niveau sur 1986-1987] *et des conditions de travail* », le vendredi 13 novembre, jour de la réunion de la commission paritaire de l'Association française des banques (AFB). De son côté, la CGT a prévu une journée d'action et la CFTC des « actions locales ». Deux manifestations séparées devant le siège de l'AFB sont prévues vendredi, l'une par les trois syndicats, l'autre par la CGT.

● **RECTIFICATIF.** — Dans l'article sur la revalorisation du traitement des fonctionnaires (*le Monde* du 11 novembre), la fin d'une phrase a malencontreusement disparu. A la fin du quatrième paragraphe, il fallait lire : « M. de Charette négocie sur la base de 3 % d'évolution en masse tout en y intégrant, comme dans les entreprises publiques, *un « GVT positif » (mesurant l'ancienneté et les promotions) de 1,7 % (mais ramené finalement à 1,6 %).*

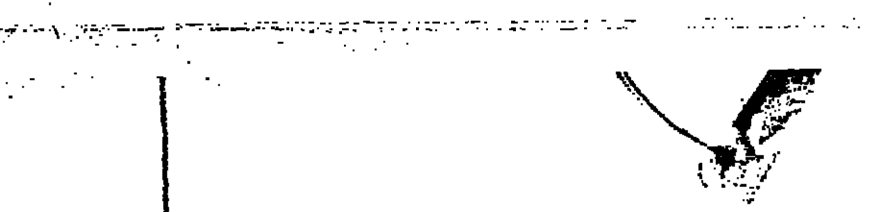
FAITS ET RÉSULTATS

● **Thomson-CSF cède une filiale à ses salariés.** — Thomson-CSF vient de céder une de ses filiales, Cameca (instrumentation scientifique), à ses salariés appuyés par un groupe de banques françaises. Cameca emploie deux cent quarante salariés en France et quarante à l'étranger. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 200 millions de francs, réalisé à 90 % à l'exportation. Deux cent cinq des deux cent quarante salariés ont participé financièrement à l'opération.

● **OPA de Granada sur Electronic Rentals.** — Le groupe britannique Granada (distribution d'électronique grand public) a lancé une offre publique d'achat de 224 millions de livres (2,24 milliards de francs) sur une autre entreprise exerçant dans le même secteur, Electronic Rentals. Toutefois la direction de la firme a rejeté ce projet d'OPA. Granada, qui ne possède déjà que 0,8 % d'Electronic Rentals, a réalisé, lors de son dernier exercice annuel se terminant le 30 septembre 1986, un bénéfice imposable de 92,4 millions de livres pour un chiffre d'affaires de 841,8 millions de livres. Electronic Rentals affiche un bénéfice imposable de 16,5 millions de livres pour un chiffre d'affaires de 254 millions de livres au cours de l'exercice terminé le 30 mars 1986.

● **Hoesch volerait au secours de PHB-Weserhütte (mécanique).** — Le géant de l'acier ouest-allemand Hoesch prendrait la majorité du groupe de construction mécanique PHB-Weserhütte (PHW), abandonné, depuis la fin octobre, par son principal actionnaire, Otto Wolf, en raison de l'importance de ses pertes (plus de 400 millions de francs en 1986 pour 3,3 milliards de francs de chiffre d'affaires), selon le journal économique *Handelsblatt*. Il y a quatre ans, Hoesch avait déjà racheté 49,58 % de PHW, mais il s'était heurté à l'opposition d'Otto Wolf, actionnaire à 49,94 %. Il lui avait donc revendu sa participation.

● **La SEPR rachète un fabricant allemand de céramiques.** — La Société européenne de produits réfractaires (SEPR), filiale de Saint-Gobain, recouvrant les activités de sa branche « céramiques industrielles », va acquérir d'ici à la fin de l'année 100 % du capital de l'allemand Stettner, l'un des principaux fabricants européens de céramiques techniques. Stettner réalisera, en 1987, un chiffre d'affaires total supérieur à 400 millions de francs. Elle exporte 50 % de sa production, et ses activités se répartissent pour moitié entre les céramiques pour l'électronique et les céramiques techniques. L'entreprise dispose de quatre usines en RFA, dans la région de Nüremberg, et de deux filiales en France (Cice SA, à Montreuil, et Isolantite, à Courtenay, dans le Loiret), qui réaliseront, en 1987, 85 millions de francs de chiffre d'affaires.



Le Monde

Les remous au PR

La solidarité face aux attaques du RPR n'a pas masqué l'affrontement entre M. Léotard et M. Giscard d'Estaing

« Cette fois, « ils » exagèrent... ! » Dans les couloirs du Palais-Bourbon, le mardi 10 novembre, M. Jean-Claude Gaudin a pris sa grosse voix pour faire croire à sa colère. Quelques heures après la délicate réunion des parlementaires PR autour de M. François Léotard, ce n'est pourtant pas l'une ou l'autre des *« tendances »* de son parti qui a fait sortir de ses gonds, habituellement bien huilés, le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale. Cette fois, c'est le RPR qui est en cause. Lui qui, depuis dix-huit mois, s'efforce de jouer les « monsieur bons offices » entre barristes et chiraquiens, qui conseille la patience aux premiers, la compréhension aux seconds, qui — systématiquement — amortit les chocs, trouve que, pour une fois, *« trop c'est trop »*.

La raison de son ire ? Le tir nourri des ministres RPR après les déclarations de M. Raymond Barre, le samedi 7 novembre à RTL : *« On ne peut pas lui reconnaître le droit d'être candidat et lui interdire de parler. Chaque fois qu'il ouvre la bouche, il y a un dirigeant RPR qui lui réplique : c'est intolérable. D'autant qu'il n'avait pas critiqué le gouvernement, mais simplement fait part de ses propositions. Comme le dit M. Barre, on peut être frère sans être jumeau ; il faudra bien que nos amis le comprennent. En tout cas, il n'a pas de leçons à recevoir de ceux qui avaient été particulièrement virulents contre son gouvernement entre 1978 et 1981. On pourrait ressortir leurs déclarations d'alors... »*.

En petit comité, lors de la réunion du groupe UDF, qui a précédé cette sortie publique, M. Gaudin avait été encore plus sec. Il s'en était pris nommément à M. Alain Juppé et surtout à M. Bernard Pons, qui, secrétaire général du RPR du temps où M. Barre était à l'hôtel Matignon, avait mené la fronde chiraquienne contre son gouvernement. Se tournant vers M. André Rossinot, qui ne peut plus guère que regarder passer les coups, il lui a lancé : *« Le ministre des relations avec le Parlement est prié de transmettre à ses collègues, même si c'est en termes plus diplomatiques, la mauvaise humeur des députés UDF. »* Car, fort des prises de position identiques à la sienne de MM. Francis Geng, Gilbert Gantier, Pascal Clément, Jean Briane, M. Gaudin a pu affirmer que c'était au nom de l'ensemble des élus de son groupe qu'il mettait en garde le RPR.

Face à l'adversaire, l'unité est vite retrouvée. Mais elle ne peut faire oublier le lavage de linge sale auquel avaient procédé, le matin même, la cinquantaine de parlementaires PR — essentiellement des députés — réunis autour de M. François Léotard, pour un petit déjeuner de mise au point, qui s'est terminé presque à l'heure de l'apéritif. Car, même matériellement, le ministre de la culture a quelques difficultés à organiser ses relations avec les élus de son parti : il a dû, le temps du conseil des ministres, les laisser débattre sans lui de... leurs rapports avec lui.

« Que l'on ait pu s'engueuler comme ça prouve que le PR reste un vrai parti de bons copains... », s'est félicité un des participants à cette réunion, où l'orage a toujours menacé sans jamais éclater. Le secrétaire général du PR a dû se défendre de toute volonté de s'en prendre aux giscardiens, après avoir retiré la responsabilité des élections à M. Michel d'Ornano : *« L'idée de l'exclusion d'une sensibilité est absurde »* ; la preuve : *« Je me suis battu pour que les barristes se sentent chez eux au PR »*. M. Léotard s'est presque mis en colère : *« Je n'accepte pas le doute sur mes sentiments à propos de Giscard. »*

Les sentiments des députés de base étaient, en fait, mitigés. Si nombreux étaient ceux qui, à l'instar de M. Gaudin, comprenaient que le secrétaire général de leur parti veuille prendre personnellement en charge un dossier aussi sensible que celui des élections, tous pensaient, là aussi, comme M. Gaudin, qui a apporté son témoignage de responsable de cette affaire pour toute l'UDF, que M. d'Ornano n'avait en rien démérité. La question a traversé bien des esprits : *« Est-ce que Léo aura la possibilité de faire aussi bien que celui dont il a voulu la place ? »*

Mardi soir, l'entourage de M. Giscard d'Estaing ne cachait pas qu'il était *« furieux »*, que les explications de l'homme dont il avait fait le secrétaire général de son parti n'avaient pas été *« convaincantes »* et qu'il y avait une *« véritable crise »*. La majorité des députés ne vont pas aussi loin. Mais, pour eux, M. Léotard doit faire ses preuves : il a voulu la responsabilité d'un dossier capital pour eux ; à lui de montrer qu'il en a les moyens.

THIERRY BRÉHIER.

Au conseil municipal de Lille

« Rénovateurs » et communistes « orthodoxes » se séparent

Il y aura désormais deux groupes communistes au conseil municipal de Lille. Composé de dix élus depuis les élections de 1983, le groupe du PCF s'est cassé en deux parties égales. La composition du nouveau groupe des élus « rénovateurs communistes », appelant au soutien de la candidature présidentielle de M. Pierre Juquin, devait être annoncée officiellement le mercredi 11 novembre.

Ce groupe rénovateur est constitué de trois des cinq adjoints communistes au maire, M. Pierre Mauroy, qui ont été récemment exclus du PCF (*le Monde* du 31 octobre). Il s'agit de Mme Christiane Morel, MM. André Collin et Claude Sylard, ces deux derniers étant membres de la Coordination nationale des rénovateurs communistes. Tous trois sont conseillers à la communauté urbaine de Lille. S'ajoutent deux conseillers municipaux communistes : M. Marcel Olivier et Roger Etchebarne (délégué).

En outre, une sixième personne du groupe initial, Mme Laurence Carbonneau, a démissionné du conseil municipal et devrait être remplacée par un communiste qualifié d'*« orthodoxe »* de la commune de Hellemmes, dont le conseil municipal est intégré à celui de Lille. Ainsi, le groupe communiste officiel est également composé de cinq élus.

Lille est la première ville de plus de cent mille habitants dirigée par la gauche à voir naître un groupe rénovateur d'importance égale avec le groupe communiste officiel. A Brest (Finistère), où la gauche est dans l'opposition, trois des quatre conseillers municipaux communistes ont constitué un groupe rénovateur, le 24 octobre, et la majorité du groupe d'Aigues-Mortes (Gard), dirigé par M. Sodol Colombini, exclu du PCF, a fait de même le 29 octobre.

M. Juquin dépasse M. Lajoinie dans un sondage

A Lille, la question des délégations détenues par les trois adjoints rénovateurs ne va pas manquer d'être soulevée par le PCF, qui avait, depuis 1983 par accord avec les socialistes, cinq postes d'adjoints. Son règlement par M. Mauroy ne manquera pas d'intérêt pour la suite des relations entre le PS, le PCF et les rénovateurs.

Par ailleurs, présent pour la première fois dans un sondage IPSOS à paraître dans le prochain numéro de l'hebdomadaire *VSD*, M. Juquin avec 4 % des intentions de vote dépasse M. Lajoinie qui, avec 3 %, perd 3 points par rapport à septembre, dans l'hypothèse où M. Mitterrand serait présent au premier tour. Dans « l'hypothèse Rocard », les deux hommes obtiennent chacun 4 % au premier tour de l'élection présidentielle (sondage réalisé du 29 octobre au 5 novembre auprès d'un échantillon de neuf cents personnes).

CHAMPIONNAT DU MONDE
SÉVILLE
1987

Onzième partie

Kasparov parachève son « hold-up »

Ayant mis sous enveloppe, une fois de plus, le meilleur coup possible (41... Tç7), Kasparov a exécuté en neuf coups Karpov dans la reprise de la onzième partie, le mardi 10 novembre. Pour beaucoup d'experts, le challenger n'a repris cette partie que pour voir ce coup, car, sur tout autre choix du champion du monde, le gain, pour les Noirs, aurait été long et difficile.

Ainsi parachevé, le « hold-up » de Kasparov sur cette partie lui rapporte, outre sa première victoire avec les Noirs, une avance d'un point sur Karpov (6-5). Un point qui en vaut deux car Karpov se trouve désormais dans l'obligation de gagner deux fois puisque, en cas de match nul, le champion du monde garde son titre.

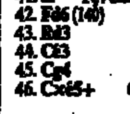
Certainement « sonné » après la bévue monumentale qui lui a fait perdre une partie qu'il pouvait gagner, Karpov prendra peut-être son deuxième temps de repos avant d'affronter Kasparov dans la douzième partie. Dans ce cas, cette partie, prévue pour le mercredi 11 novembre, serait reportée au vendredi 13 novembre. Un vendredi 13 ? Kasparov, né un 13 avril, devenu le treizième champion du monde sur le score de 13 à 11, ne l'a jamais caché : pour lui, le 13 joue et gagne.

B. de C.

Blancs : KARPOV
Noirs : KASPAROV

Onzième partie
Défense Gruenfeld-Variante d'échange

Position à l'ajournement
BLANCS : Rf2, Fç5, Cf1, Pa2, d5, é4, g2, g5 et h4.
NOIRS : Rg7, Td7, Ca5, Pa7, b5, é5, g6 et h7.



41. ...	Tç7c.a.e. (174)	47. Fxé5 (141)	b4 (176)
42. Fé6 (140)	Tç2+	48. Ff6 (146)	b3 (176)
43. Rd3	Txa2	49. é5 (147)	Txg2 (177)
44. Cé3	Rf7	50. é6+ (147)	Rf8 (177)
45. Cg4	Cç4	Aband.	
46. Cxé5+	Cxé5+		

Les chiffres entre parenthèses représentent, en minutes, le temps total de réflexion de chaque joueur depuis le début de la partie.

L'affaire Michel Droit

La Cour de cassation a mesuré sa réaction aux critiques de la presse

Trois heures et demie ont été nécessaires aux membres de la Cour de cassation, réunis le mardi 10 novembre en assemblée générale sous la présidence de Mme Simone Rozès, premier président, pour décider de la forme que prendrait leur réponse aux critiques de la presse dont la haute juridiction a fait l'objet à propos de l'affaire Michel Droit, et de la suspension temporaire du juge Claude Grellier, à qui le dossier avait été confié (*le Monde* daté 8-9 novembre).

Le principe de cette assemblée générale avait été retenu la veille, au cours d'une réunion informelle tenue à l'issue de la traditionnelle cérémonie en souvenir des membres de la Cour décédés dans l'année. Durant une heure, les magistrats de la Cour avaient échangé, à huis clos, leurs impressions pour, finalement, décider de la réunion d'une assemblée générale.

Au dire de quelques-uns des participants, le débat a été très large, les arguments prononcés sur un ton *« parfois vif »*. La tonalité générale était à l'indignation. Plusieurs magistrats ont attaqué violemment *le Monde* et *le Matin*. M. Pierre Arpaillange, procureur général près la Cour de cassation, dont le réquisitoire publié dans *le Monde*, et le commentaire qui l'accompagnait dans ce journal sont à l'origine de l'émoi de ses collègues, était présent à l'assemblée générale, mais n'a pas pris la parole.

La Cour de cassation avait le choix entre plusieurs moyens pour faire connaître son indignation : soit ne rien faire d'autre que d'opposer le silence à la critique — c'est ce que proposaient quelques rares magistrats, — soit engager des poursuites judiciaires, soit réagir de façon médiatique.

Mais les poursuites judiciaires risquaient de se heurter à un délicat problème de définition du délit. Cette solution a donc été abandonnée au profit de la rédaction d'un communiqué. Certains ayant fait remarquer que sa publication ne dépendrait que de la bonne volonté des journaux, il a été alors décidé de l'accompagner d'un « prière d'insérer » à destination du *Monde* et du *Matin*, sorte de droit de réponse des administrations.

La discussion s'est ensuite engagée sur la rédaction du communiqué qui, au fil des débats, s'est réduit à deux phrases, plus mesurées que celles proposées en début de réunion. Un premier projet faisait notamment état des *« commentaires engagés dans la lutte politique »*, appréciation qui n'apparaît plus dans la rédaction finale.

Invitée à commenter les résultats de l'assemblée générale, Mme Simone Rozès, sur TF 1, a estimé, mardi, que *« l'indignation de la quasi-unanimité des magistrats de la Cour vient du fait qu'on se soit permis de commenter dans les termes que l'on sait une décision qui était une simple mesure conservatoire, et qui permettait, dans un climat d'apaisement, d'attendre le 10 décembre prochain que l'affaire vienne au fond »*.

Directeur du Théâtre Maly

L'acteur soviétique Mikhaïl Tsarev est mort

Mikhaïl Tsarev, directeur artistique du Théâtre Maly, est mort le mardi 10 novembre à Moscou. Il était âgé de quatre-vingt-trois ans.

Titulaire des rôles les plus importants du répertoire pendant un demi-siècle, Mikhaïl Tsarev a également beaucoup joué pour la radio et la télévision et a formé de nombreux comédiens à l'école théâtrale Chtchepkine.

« Mikhaïl Tsarev, brillant acteur russe, personnalité publique de renom, artiste communiste, homme de grand devoir civique et patriotique, n'est plus », indique la nécrologie officielle, signée notamment par M. Mikhaïl Gorbatchev.

Effervescence syndicale dans les théâtres nationaux

Le conflit qui a surgi le dimanche 8 novembre entre les personnels techniques et la direction du Théâtre national de Chaillot, empêchant la représentation de la version intégrale du *Soulier de satin*, de Paul Claudel, dans la mise en scène d'Antoine Vitez, n'a pas trouvé de solution à l'issue d'une rencontre entre les deux parties mardi 10 novembre.

Si la présentation en trois soirées, le mercredi 11, le jeudi 12 et le vendredi 13, de cette longue œuvre devait être assurée normalement, le Syndicat national des professionnels du théâtre et de l'action culturelle (SYNPTAC) CGT s'oppose toujours à la représentation de la version intégrale dimanche. Selon le secrétaire général de ce syndicat, il ne s'agit pas d'une grève, mais simplement de *« l'application de la convention collective qui prévoit que le dimanche est le jour de repos de Chaillot depuis plusieurs années »*.

M. Michel Hellec ajoute par ailleurs que *« le personnel technique de Chaillot a informé la direction dès le 14 octobre dernier que le quota d'heures supplémentaires autorisé par la loi (cent trente heures par an) était dépassé et qu'en conséquence il refusait ces heures supplémentaires dès cette date. Certains techniciens totalisent déjà plus de trois cents heures supplémentaires, plusieurs ayant effectué, pour permettre la tournée de la pièce en Europe, plus de treize nuits en un mois et plusieurs journées de plus de douze heures de travail »*.

Le SYNPTAC proteste également contre le fait que *« les grilles de salaires n'ont pas été revues depuis plus de dix ans alors que, à qualification égale, les salaires sont supérieurs de 600 à 1 200 francs dans d'autres théâtres nationaux »*.

Au Français

C'est le cas à la Comédie-Française, où le syndicat CGT semble vouloir reprendre l'initiative afin d'obtenir de la direction du théâtre l'intégration dans le salaire des techniciens des primes obtenues lors du conflit du printemps dernier, un conflit qui a déjà coûté 15 millions de francs à cette institution. Le SYNPTAC rappelle qu'il *« devait y avoir une nouvelle négociation dans l'hypothèse où le ministère de la culture obtiendrait de celui des finances une majoration du budget du théâtre. Or, un million de francs de supplément ont été obtenus pour la Comédie-Française »*. Les techniciens du Français demandent donc l'ouverture de discussions en indiquant qu'*« ils ne veulent pas payer pour la mauvaise gestion du conflit et qu'ils sont prêts à prendre leurs responsabilités pour s'opposer à toutes économies portant sur l'emploi »*.

M. Michel Hellec insiste aussi sur le fait que le SYNPTAC *« demande depuis dix ans une convention collective unique dans tous les théâtres nationaux* [NDLR : Chaillot, Comédie-Française, Théâtre national de la Colline, Opéra de Paris, Théâtre national de Strasbourg] *qui harmoniserait les grilles de salaires, les conditions de travail et la nomenclature des fonctions, tout en respectant la singularité de chaque institution sur le plan des horaires de travail »*. Aucun mouvement de grève n'est pourtant annoncé pour l'instant dans ces institutions.

OLIVIER SCHMITT.

Le ravisseur de M. Maury-Laribière s'évade de la centrale de Saint-Maur

Jacques Hyver, le ravisseur, en juin 1980, de M. Michel Maury-Laribière, alors vice-président du CNPF, s'est évadé, le mardi 10 novembre, de la maison centrale de Saint-Maur (Indre) en compagnie de deux détenus.

Les trois hommes ont réussi à s'emparer d'une benne à ordures à l'heure de la promenade, et à prendre la fuite en enfonçant les portes de la prison avant d'intercepter une voiture, un kilomètre plus loin.

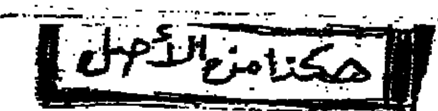
Jacques Hyver avait été condamné à une peine de réclusion criminelle à perpétuité pour le meurtre, le 28 juillet 1980, d'un gérant de discothèque dans la forêt de Carnelle (Val-d'Oise). Mais il est surtout connu dans la chronique judiciaire pour avoir enlevé, un mois plus tôt, le vice-président du CNPF, M. Maury-Laribière, PDG des Tuileries et Briqueteries françaises.

A B C D E F G

● **Le président Reagan invité à se rendre en Israël.** — Le président d'Israël, M. Haïm Herzog, en visite officielle à Washington, a invité, mardi soir 10 novembre, le président Reagan à se rendre en visite officielle dans son pays pour qu'il puisse se rendre compte par lui-même de la gratitude des Israéliens à son égard pour l'aide qu'il n'a cessé d'accorder à l'Etat hébreu. M. Herzog a estimé que le président Reagan avait porté l'aide américaine à Israël à *« un niveau jamais égalé auparavant »*. Israël reçoit chaque année environ 3 milliards de dollars d'aide des Etats-Unis, ce qui fait de l'Etat hébreu le premier bénéficiaire de l'aide américaine. — *(AFP.)*

Le numéro du « Monde » daté 11 novembre 1987 a été tiré à 505 005 exemplaires





هكذا من الأصل

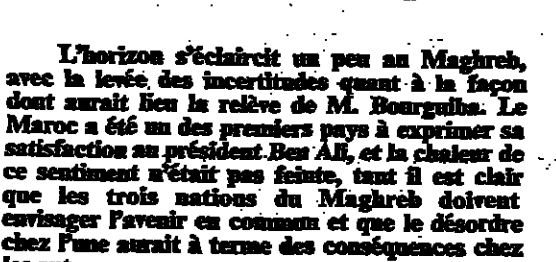


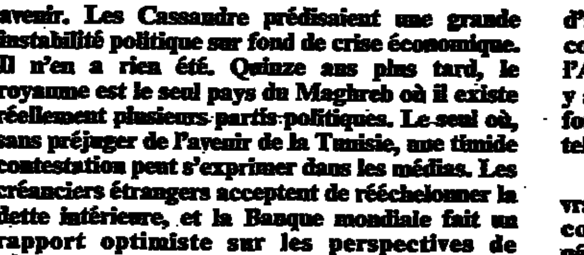
Maroc

tradition et progrès

Industrie du phosphate près d'El-Aïun au Sahara. En haut à gauche, les armoiries du royaume.

SPENGLER/SYGMA





L'horizon s'éclaircit un peu au Maghreb, avec la levée des incertitudes quant à la façon dont aurait lieu la relève de M. Bourguiba. Le Maroc a été un des premiers pays à exprimer sa satisfaction au président Ben Ali, et la chaleur de ce sentiment n'était pas feinte, tant il est clair que les trois nations du Maghreb doivent envisager l'avenir en commun et que le désordre chez l'une aurait à terme des conséquences chez les autres.

Au début des années 70, le Maroc pouvait passer pour «l'homme malade» de la région. Deux tentatives d'attentat contre le roi Hassan II en 1971 et 1972 faisaient mal augurer de son avenir. Les Cassandre prédisaient une grande instabilité politique sur fond de crise économique. Il n'en a rien été. Quinze ans plus tard, le royaume est le seul pays du Maghreb où il existe réellement plusieurs partis politiques. Le seul où, sans préjuger de l'avenir de la Tunisie, une timide contestation peut s'exprimer dans les médias. Les créanciers étrangers acceptent de rééchelonner la dette intérieure, et la Banque mondiale fait un rapport optimiste sur les perspectives de développement.

Par un de ces gestes symboliques dont il a le secret, le roi Hassan avait lancé en 1984 l'idée d'une adhésion à la CEE. Il voulait souligner la complémentarité existant entre l'Europe et l'Afrique du Nord, leur communauté d'intérêts. Il y a quelques mois, une demande en bonne et due forme sur le plan juridique fut envoyée pour une telle adhésion.

La réponse a été négative, ce qui n'a vraiment surpris personne à Rabat, où l'on connaissait les obstacles juridiques et géographiques au projet. Mais le non des Européens était assorti de considérations amicales pour le royaume et de promesses de collaboration future.

Pays de progrès et de tradition, le Maroc entend bien concilier la poursuite de développement économique et la sauvegarde d'une civilisation millénaire.

Partisan d'un dialogue sans complexe ni inhibition avec l'Occident, y compris Israël, il est incompréhensible si l'on ne tient pas compte de son enracinement profond dans un monde arabe où il peut jouer un rôle considérable. Le dernier projet diplomatique du roi n'est-il pas d'organiser un sommet islamique pour essayer de réconcilier sunnites et chiites ?



Au nom du peuple

par Michel Jobert

L'ORIGINALITÉ du régime politique marocain déroute les observateurs superficiels. Inattention désinvolte ou dogmatisme réducteur, quelle que soit l'attitude, l'erreur est la même : juger avant de connaître. Evidemment, quand existe un chef, si possible militaire, un parti unique qui monopolise à tous ses échelons l'essentiel de la vie publique, l'analyse est plus simple. Si le régime, en outre, se dit socialiste, les attitudes, les affinités, les méthodes se dessinent aisément. Les références ne manquent pas. Les propagandes non plus. On se trouve en terrain familier sinon amical.

Le Maroc n'est ni un jeune Etat, ni une unité géographique et démographique de récente cristallisation. L'histoire accumulée en siècles derrière lui, son peuple accroché depuis toujours à ses paysages, il n'imagine pas être moderne par perte de mémoire ou s'administrer à partir de programmes parvenus par la dernière valise diplomatique. On est « chez soi ». Qui l'oublie, s'exclut déjà de la communauté en la perdant de vue, en quelque sorte. Qui débarque avec son « attaché-case » idéologique – capitaliste ou marxiste – risque de devoir l'ouvrir pour satisfaire la curiosité et pour constater que ses manuels sont inadaptés.

Comme si le Roi Soleil...

L'empire marocain a traversé les siècles, comme le russe, l'autrichien, le britannique, l'espagnol, à cette différence que, lui, dure toujours. Des dynasties s'y sont succédé depuis le huitième siècle, quand Idriss Ier, contemporain de Charlemagne, fonda Fès. On en compta ensuite quatre. La sixième – l'actuelle, – celle des Alaouites, règne depuis 1659. Comme si les descendants de Louis XIV s'étaient perpétués sur le trône de France depuis 1654, sacre du Roi Soleil !

Vieux pays qui ne compte plus ses résistances : aux Romains, aux Byzantins, aux Espagnols, aux Portugais, aux Turcs, aux Européens et spécialement aux Français. Vieille terre qui, aux temps d'épreuves, s'est toujours recroquevillée dans l'attente et dans des solidarités de voisinage. Vieille complicité d'un peuple et de ses souverains, illustrée par leur prééminence spirituelle de Commandeurs des croyants. Le « bay'a », le pacte d'allégeance établi entre le souverain et la communauté des croyants, cette transcendance reconnue par le peuple est source essentielle du pouvoir royal.

La logique juridique moderne cherchera en vain ses repères : ici, on se tient au niveau de la vie personnelle du croyant, de ce qu'il admet, de ce qu'il ressent, de l'engagement qu'il formule. Ainsi comme toujours : que l'interprète de cette immense confiance plaise ou plaise moins, que sa gestion ou la rigueur des temps éprouve le lien établi, remette en cause le pacte souscrit ne peut être qu'un ébranlement profond de l'ordre convenu.

Pendant des siècles, le pouvoir séculier n'a été que la conséquence, l'interprétation, l'utilisation de cette délégation fondamentale faite au niveau des esprits, animés du souffle de la foi. L'Histoire relate comment elle fut gérée. Comment la monarchie devint, parmi des malheurs, le symbole de l'unité nationale, de son opiniâtreté à résister aux essauts extérieurs comme aux vertiges de l'éclatement.

Au bout d'une longue route, le Maroc, longtemps retranché du monde extérieur dont il avait appris à craindre les appétits, libéré des tutelles et de sa méfiance du dehors, a retrouvé le plein soleil de son destin. Allait-il déposer le sac de l'Histoire ? Copier, lui qui si longtemps avait lutté pour demeurer fidèle à lui-même, les formules de l'Est ou de l'Ouest ? Laisser assez vite à quelque militaire le soin d'en promouvoir une version nationale ? Cette hésitation a existé. Elle a traversé bien des esprits ; en a fait vaciller plus d'un. Qui ne le sait ?

Le sultan Mohammed V rentre à Rabat, le 16 novembre 1955, dans la liesse populaire qui consacrait de façon éclatante la fidélité au serment et la pérennité marocaine assumée, contre vents et marées, par la dynastie. Le 2 mars 1956 et le 7 avril 1956, il était mis fin aux protectorats français et espagnol. En août 1957, le sultan prenait le titre de roi du Maroc. La mort devait le saisir le 26 février 1961, survenant trop tôt pour que cet acteur décisif dans une époque cruciale pour la liberté marocaine pût mettre son immense prestige et sa sagesse au service de son pays qui s'ébrouait dans l'intense activité d'une responsabilité de plein exercice.

« Le citoyen à la surface »

En décembre 1962, sous l'égide de son fils aîné, le roi Hassan II, qui lui avait succédé, la première Constitution marocaine était établie. Elle visait, Loi suprême du royaume, à consacrer l'état de droit renouvelant le pacte fondamental et traditionnel entre le peuple et le roi. Elle institutionnalisait, comme jamais auparavant, les organes et les règles de pouvoir. Un référendum, le 1er mars 1972, lui substitua une nouvelle Constitution, elle-même modifiée le 23 mai 1980, par référendum portant sur l'âge de la majorité royale et le conseil de régence.

Si l'on accepte, un instant, d'abandonner l'esprit de système ou le culte des systèmes auxquels porte trop aisément l'enseignement universitaire, on s'interrogera plus utilement sur l'opération en cours au Maroc : l'atterrissage d'une tradition séculaire, vivante et intime, consubstantielle au peuple marocain, sur le terrain d'exercice des libertés démocratiques du citoyen moderne.

Je ne me hâterai pas de crier qu'il est réussi. Car la manœuvre est complexe. Je dirai qu'elle est conduite, jusqu'ici, de main de maître, celle du roi Hassan II, en une époque où tout doit être mené de front : combat pour la subsistance, l'éducation, l'emploi, le logement ; combat pour retrouver la légitimité historique des frontières ; combat pour l'ouverture extérieure dans une équitable réciprocité ; combat aux dimensions spirituelles pour assumer les solidarités et les finalités d'une foi.

Pour bien comprendre, considérons ce qui n'est pas négociable – comme on dit aujourd'hui – et ce qui peut être labouré profondément. N'est pas négociable, dans l'original système marocain, la signification royale : *« La personne du Roi est sacrée et inviolable... Le Roi, Amin el Mûminin, Représentant suprême de la Nation, symbole de son unité, garant de la pérennité et de la continuité de l'Etat, veille au respect de l'Islam et de la Constitution. Il garantit l'indépendance de la nation et l'intégrité territoriale du royaume dans ses frontières authentiques. »*

De ce corps de doctrine, de cette pétition de principes, inspirés de l'Histoire et de la religion, se déduisent de multiples conséquences dont la plus forte est celle-ci : les actes juridiques unilatéraux du souverain sont inattaquables pour excès de pouvoir. Mais bien davantage celle-ci : si, hors la sagesse du souverain, aucune de ces obligations ne peut être réformée, où donc la démocratie peut-elle labourer ? Partout ailleurs. C'est ce à quoi Hassan II, prenant hardiment l'initiative, convie son peuple, notamment depuis 1976. Si le sommet est intangible, la base doit être l'expression d'une vivante liberté, le lieu d'une organisation neuve dans la liberté, le banc d'essai de la compétence des hommes ouverts de la démocratie marocaine.

Depuis la Loi fondamentale de 1976, la démocratie locale a été à l'honneur, la décentralisation encouragée, l'organisation régionale remise en question. Les tâches du développement, généralement perspectives et responsabilités d'Etat, sont appréciées et mises en œuvre en considération de l'animation et de la promotion locales. Quand je me rends, visiteur amical et attentif, au Maroc, cherchant ce qui a changé, je dis : *« Ceci, cette volonté de faire monter le citoyen à la surface de la participation, de l'éduquer par l'exercice du pouvoir. »*

Que l'administration centrale, qui a proliféré dès 1956, en soit heureuse, je ne le jurerais pas. Mais le cap est fermement maintenu vers des gestions locales en éveil. De celles-ci, comme partout, il arrive que des équipes s'emparent et abusent ; que la politique prenne le pas sur la gestion. Néanmoins, une spécificité marocaine, l'autonomie collégiale des pouvoirs, est en voie de « re-création », de façon neuve. On est loin, ce faisant, des décentralisations habituelles en Afrique et qui ne décrivent que l'organigramme provincial et local du parti unique !

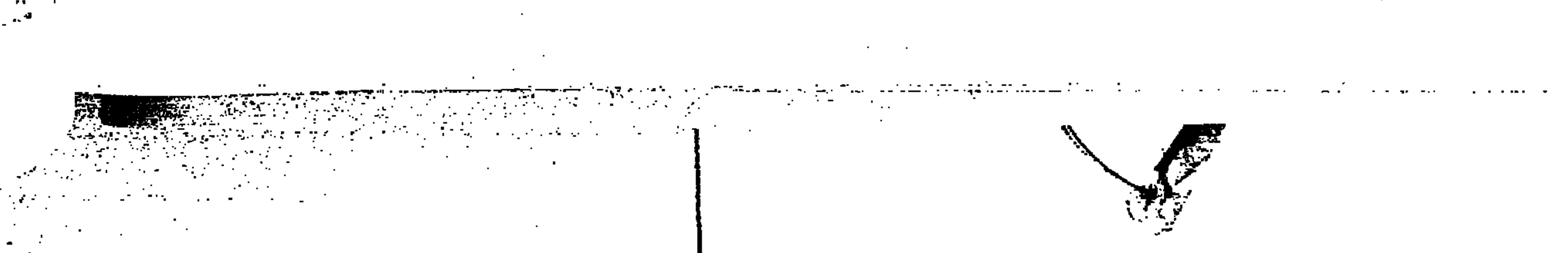
Quant à l'institution parlementaire, illustrée au Maroc par la Chambre des représentants – qui compte trois cent six députés, – elle n'a pas l'ambition, au nom de la séparation des pouvoirs, d'interpréter quand même l'essentiel de la vie nationale, comme, chez nous, la IVe République en donna le plus fâcheux exemple. Ici, les élus témoignent pour le pluralisme des partis (une douzaine), dans une démocratie ouverte et moderne, depuis 1962. Le Parlement en est à sa quatrième législature, après quelques vicissitudes. Il reflète la diversité socioculturelle du pays, bien que les universitaires y soient particulièrement nombreux. L'opposition s'y est organisée, mais le consensus existe sur les fondements essentiels de la société politique marocaine, dont celui-ci : le souverain n'est pas une institution constitutionnelle au même titre et sur le même plan que les autres (gouvernement, Parlement). Il est un garant de l'essentiel.

On aurait tort de croire que l'institution parlementaire tourne à vide ; qu'elle débatte ou légifère, qu'elle contrôle (le gouvernement) ou qu'elle propose, qu'elle concoure au statut des partis, à leur intégration dans la vie publique, qu'elle s'associe à l'action diplomatique, il lui échoit autant de responsabilités, il lui revient autant d'initiatives et d'influence, qu'à d'autres Parlements. Les années 60 sont désormais lointaines. Une autre génération a largement pris la relève : les deux tiers de l'Assemblée sont neufs, avec, probablement, une vision moins théorique et moins passionnée qu'aux heures fiévreuses de la libération. L'heure des grandes remises en cause est passée. La leçon des « expériences » faites alentour – en Afrique ou ailleurs – a été étudiée, en fonction des résultats obtenus. Et la conclusion semble être que rien ne doit être brusqué, dans une société très rurale encore et attachée à de multiples traditions, mais que l'imagination de ce qui est praticable est la meilleure règle de conduite.

Droits de l'homme

De loin en loin sont dénoncées des atteintes aux droits de l'homme, avec d'autant plus de virulence qu'elles se produiraient dans un pays qui s'essaie avec succès à la démocratie. Moins de vigilance ou plus d'opacité entourent des Etats socialistes, dont la vertu semble austère et irréprochable... Qu'importe, le Maroc devrait être fier qu'on attende de lui plus qu'il ne peut immédiatement donner. Etat de droit, original par la dualité de son inspiration, il assurera de plus en plus à ses citoyens la double garantie, administrative et judiciaire, sans laquelle toute démocratie se sent en défaut à l'égard d'elle-même.

Reste l'intransigeance royale dès que l'intégrité territoriale est mise en question. Entre Etats, celle-ci est difficilement discutable. *A fortiori*, les fils du pays ne peuvent en faire un sujet de doute ou de dénigrement.

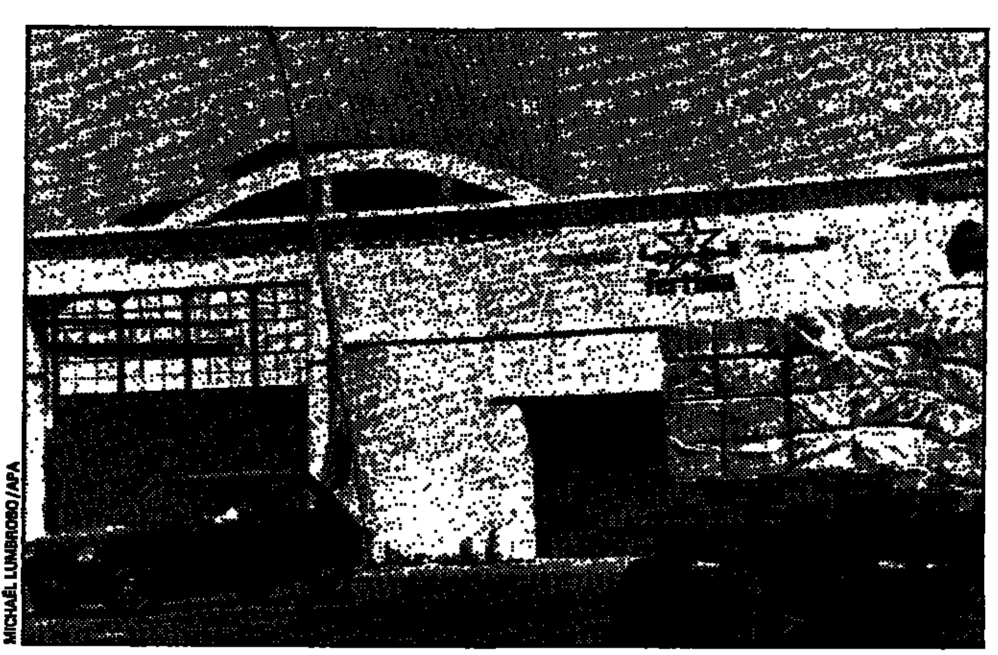


Agriculture

Plus d'un Marocain sur deux vit de la terre

« *TU sais, cher peuple, que l'agriculture occupe une place de choix dans nos préoccupations...* » Ainsi s'exprimait, dans un discours du Trône de mars 1984, le roi Hassan II. Depuis, pas de changement de stratégie. Le royaume chérifien qui fut, dès les années 60, l'un des rares pays du tiers-monde à ne pas abandonner son agriculture au profit de l'industrialisation, continue d'avoir pour objectif prioritaire l'autosuffisance alimentaire ainsi que le développement des exportations d'agrumes.

L'effort de l'Etat a porté dans plusieurs directions, mais d'abord sur la maîtrise de l'eau et de sa distribution. Lancée il y a un quart de siècle, la politique des grands barrages est aujourd'hui complétée par la création de lacs collinaires et par le développement sur place d'une technique américaine d'irrigation par centres pivots. Aujourd'hui, sur trois cent cinquante-deux sites possibles, disséminés dans seize provinces, quarante-six projets de lacs collinaires ont été sélectionnés, dont vingt-quatre ont déjà abouti. La technique des centres pivots, qui a notamment permis à la Libye et à l'Arabie saoudite d'atteindre l'autosuffisance devrait permettre d'irriguer 600 000 hectares d'ici à l'an 2000. Une première tranche de 20 000 hectares devrait être réalisée dans deux ans.


MICHAËL LUMBROSO/APA

De 60 000 hectares à la veille de l'indépendance en 1956, le Maroc dispose aujourd'hui de plus de 800 000 hectares de surfaces irriguées. Ce sont ces progrès spectaculaires qui sont à l'origine de l'essor extraordinaire du secteur agro-industriel : il y a en 1987, au Maroc, treize sucreries, seize laiteries, une centaine d'usines de conserves végétales et soixante-sept minoteries industrielles.

La « *stratégie de développement* » de ce secteur, dit un document officiel « *repose sur quatre axes fondamentaux : autosuffisance, exportation, agro-industrie, amélioration du niveau de vie des agriculteurs* ». La population rurale représente toujours en effet près de 55 % des sujets marocains, et l'emploi agricole contribue, à hauteur de 42 %, à l'emploi total.

C'est l'explosion démographique qui avait partiellement provoqué, à partir de 1973, la rupture de l'autosuffisance céréalière du Maroc. C'est la sécheresse de 1980 à 1984 qui avait aggravé la situation. En 1985, grâce au ciel, les conditions climatiques se sont nettement améliorées. L'an dernier, ce fut mieux encore : selon le rapport annuel du ministère de l'information qui doit paraître d'ici quelques semaines, « *la pluviométrie plus abondante et mieux répartie que les années précédentes (...) a permis au secteur agricole d'aboutir à des résultats exceptionnels* ».

La valeur ajoutée du secteur a totalisé 29 milliards de dirhams (+ 30 % sur un an) et dépassé, de loin, celle de tous les autres secteurs. Du coup, la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut est passée de 18,4 % à 21,3 %. Une évolution qui a bien sûr permis de limiter les importations (15,7 millions de quintaux de blé – aliment de base du Marocain – contre 21 millions en 1985) et de renforcer les ventes à l'étranger, l'excédent de la balance commerciale alimentaire passant de 399 millions de dirhams à 2,2 milliards en 1986. A elle seule, la production des quatre principales céréales (maïs, blé dur, blé tendre et orge) a atteint un niveau jamais réalisé de 76,8 millions de quintaux, en augmentation de 47,1 % sur la campagne précédente !

1986 fut aussi l'année d'une gros effort de restructuration. Nouvelle répartition des terres entre le « bour » (culture à sec) et l'irrigué, reconversion en faveur de cultures mieux adaptées, mise en place d'un programme pour l'extension d'un million d'hectares affectés à la culture de blé tendre... L'Etat participe à cet effort en approvisionnant régulièrement les exploitants en semences et engrais et en encourageant la Caisse nationale de crédit agricole à accorder des prêts.

Enfin, depuis 1986, la commercialisation à l'étranger des fruits et légumes ne dépend plus du seul Office national de commercialisation et d'exportation. Les producteurs ont désormais le choix d'exporter directement leurs produits. Cette mesure de libéralisation devrait renforcer les exportations et favoriser une diversification des débouchés. Reste au Maroc à défendre âprement les avantages qui sont les siens en ce qui concerne l'accès de ses produits agricoles aux pays de la CEE. Ces avantages pourraient être en effet remis en question par l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal. A moins, bien sûr, que le rêve du roi Hassan II d'associer son pays à l'Europe ne se concrétise d'ici quelque temps...

P.C.

Développement de la pêche,

Un peuple

« *LES Marocains ne mangent pas assez de poisson. Pour eux, faire un bon repas, c'est ingurgiter de la viande. Ils ont tort, moi, mon plat préféré, c'est la sardine grillée. C'est tout simple, mais je ne connais rien de meilleur que notre sardine marocaine, bien fraîche et cuite à point.* » L'homme qui parle ainsi avec une conviction culinaire communicative est M. Bensalem Smili, ministre des pêches maritimes et de la marine marchande. Il s'est assigné une double mission : faire du poisson une des principales recettes d'exportation et changer les habitudes alimentaires de ses concitoyens.

Le dos tourné à l'océan

Bien qu'il soit doté d'une double façade maritime – atlantique et méditerranéenne – sur une longueur de 3 500 kilomètres, le Maroc n'a pas un grand passé marin. De ses quatre villes impériales, Fès, Meknès, Marrakech et Rabat, seule cette dernière est située sur le littoral. Au dix-septième siècle, la République du Bou-Regreg, installée dans l'actuelle capitale administrative du royaume, vécut de la piraterie aux dépens des vaisseaux portugais et espagnols, mais ce passé, encore incarné dans la casbah des Oudaïas, paraît bien lointain. La ville tourne le dos à l'Atlantique et l'on peut y séjourner longtemps sans y voir la couleur de l'Océan.

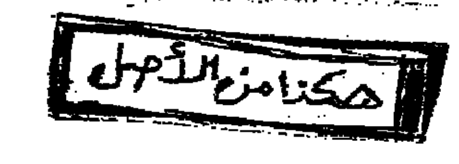
L'occupation de plusieurs ports marocains par la Grande-Bretagne, l'Espagne et le Portugal, accrochés aux rivages barbaresques, après la Reconquista de 1492 dans la péninsule Ibérique explique peut-être une longue méfiance à l'égard de l'élément marin. Inversement, l'union nationale créée par la « marche verte » de 1975 pour l'intégration de l'ancien Sahara espagnol a contribué à un début d'engouement pour la mer et les ressources halieutiques. En l'état actuel de la situation, la mise en valeur des provinces du Sud se fait essentiellement à partir du littoral, à l'exception des gisements de phosphates. Des investissements considérables ont complètement transformé El-Aïoun. Un effort analogue sera consenti pour faire de Dakla un grand port de pêche.

L'institution de la zone économique exclusive de 200 milles marins a porté l'aire maritime sous juridiction nationale au-delà du million de kilomètres carrés. Le volume des captures possibles sans mettre en péril l'équilibre naturel de la biomasse est évalué à 1 500 000 tonnes. En 1986, le poids total des prises marocaines a été de 600 000 tonnes.

Même en comptant les prises étrangères, notamment espagnoles, la marge d'exploitation reste considérable. En raison de la nature des courants, les eaux sahariennes sont les plus riches en bancs de tout genre, notamment en mollusques, les plus recherchés. L'Europe est évidemment intéressée par cette zone, mais aussi le Japon et l'URSS.

La pêche figure au troisième ou au quatrième rang des exportations marocaines, après le phosphate, les produits agricoles et peut-être les tissus. D'une valeur de 300 millions de dollars en 1986, les poissons, les mollusques et les crustacés représentaient 12 % des ventes totales à l'étranger, et 40 % des seules ventes alimentaires. L'objectif est de placer un jour la pêche au même rang que les phosphates dans les ressources d'exportation. Pour cela, les autorités sont conscientes qu'il faudra développer la flotte et surtout « *créer une industrie halieu-alimentaire, comme il existe une industrie agro-alimentaire* ».

La flotte côtière, utilisée de façon artisanale, effectue à elle seule les trois quarts des prises. Elle alimente les exportations de pêche fraîche, celles des poissons congelés étant essentiellement à l'actif des « bateaux-usines » de la flotte hauturière. Une politique de crédit dynamique a permis la modernisation de ce secteur entièrement marocanisé, qu'il s'agisse de la construc-



aménagement des ports

qui découvre la mer


PIGOU/A.A.A.

tion des bateaux, de la composition des équipages et de la maintenance à quai.

Quelque 240 bâtiments de 150 tonnes en moyenne, sur lesquels il est possible de congeler immédiatement le poisson, constituent la flotte hauturière. Elle navigue sous pavillon marocain mais, en fait, les équipages sont coréens. Les Marocains ne sont pas encore formés pour la pêche loin du littoral. Des sociétés spécialisées proposent des contrats de deux ans aux volontaires sud-coréens, à des tarifs qui vont de 50 000 F par mois pour un capitaine à 3 000 F pour un homme de peine.

Le manque à gagner ne tient pas tant aux versements de ces salaires (en dollars) qu'aux dépenses occasionnées par le mouillage de la flotte hauturière aux Canaries : 120 millions de dollars par an. Las Palmas et les environs offrent en effet une zone franche, un accès rapide au marché international et des facilités d'entretien et de réparation, absentes du Maroc depuis trop longtemps.

La politique actuelle est de moderniser plusieurs ports pour inciter les armateurs à décharger au Maroc. Un tiers de la flotte hauturière a déjà abandonné les Canaries pour utiliser les infrastructures nationales. *« Notre objectif est de tout rapatrier d'ici à 1990 »*, nous a dit M. Smili.

La création d'ateliers et de moyens de déchargement s'accompagne du développement de chaînes de froid qui permettront le stockage en vue de l'exportation et aussi la diffusion des produits congelés dans tout le pays. Le moment approche où, partout dans le royaume, on pourra se procurer les sardines « chères » au ministre, pour quelque 3 francs le kilo.

Au-delà d'une rentabilisation de la flotte, il y a toute une politique d'aménagement du littoral visant à la spécialisation des ports. Des travaux gigantesques ont été effectués pour transformer Nador en un grand port minéralier. Tanger sera affecté aux marchandises et au transit des passagers. Casablanca gardera sa vocation d'import-export. Agadir servira davantage au chargement des agrumes, abandonnant à Tan-Tan et à Dakla une partie des activités de pêche.

J. G.

Décentralisation

La commune, école de civisme


MICHAËL LUMBROSO/APA

MEKNÈS, 5 heures du soir. Les entreprises et les administrations ferment, de petits embouteillages se forment sous les remparts de Moulay Ismaïl. Une trentaine d'hommes pressés roulent en direction du conseil municipal, imposant bâtiment de la ville moderne, une des plus riches du Maroc, en raison des ressources agricoles de la région. Ordre du jour de la session d'octobre : la tenue, ici, des Jeux mondiaux de la paix, sous l'égide de la Fédération mondiale des villes jumelées. La question est d'importance : les jeux entraîneront des dépenses, mais il y aura aussi des retombées économiques et des subventions.

Le président du conseil, un avocat appartenant à l'Union socialiste des forces populaires, parti d'opposition majoritaire parmi les Meknassis, s'assure que le quorum est atteint. Le pacha officie à ses côtés. Il représente le roi, qui l'a nommé lui-même. Il appartient lui aussi à l'USFP mais le palais a reconnu ses talents de gestionnaire. Débat animé, qui va se prolonger tard.

Si la vie parlementaire, à Rabat, paraît souvent trop paisible et quelque peu artificielle, il est difficile de tenir ces sessions des assemblées locales pour de simples formalités. La décentralisation, l'autonomie de plus en plus large donnée aux collectivités territoriales sont des réalités qui expliquent en partie le décollage de certaines régions.

Il est une adresse précieuse pour le journaliste qui veut sortir de la capitale : « la région », c'est-à-dire le bâtiment qui abrite les bureaux du gouverneur, l'équivalent de notre préfet, placé sous l'autorité du ministre de l'intérieur mais représentant en fait tous les ministères.

Toujours au niveau du pouvoir déconcentré, il y a quelques pachas, dans des villes « historiques », et 464 caïds, Naguère chevilles ouvrières du royaume, ceux-ci ont perdu une partie de leur pouvoir. Par exemple, depuis 1963, ils ne rendent plus la justice. Mais ils ne sont pas pour autant « folkloriques ». Représentants du palais, ils sont nommés sur proposition du ministère de l'intérieur. Signe des temps nouveaux, ce sont souvent des licenciés en droit, élèves de l'école d'administration.

Mais, en 1976, un important dahir a institué un pouvoir décentralisé, à côté du pouvoir déconcentré incarné par ces agents d'autorité. Ce fut la réforme communale, qui procure une grande liberté de manœuvre aux élus des collectivités locales. L'objectif est de faire de celles-ci un libre agent du développement économique en même temps qu'une école de civisme dans la mesure où elle oblige les populations à se prendre elles-mêmes en main, avec leurs propres moyens.

Le Maroc est divisé en 859 communes, qui se subdivisent en 760 communes rurales et 99 communes urbaines (59 municipalités et 40 centres autonomes). Le premier découpage a été fait en 1959. Il s'agissait alors de concilier les réalités économiques et le facteur ethnique, qui bien souvent jouait encore un rôle prépondérant. Depuis, ces réalités ont changé. La population s'est urbanisée. Les régions rurales ont davantage de moyens ; elles devraient être en mesure de s'organiser dans un tissu communal moins lâche qu'aujourd'hui, sans perdre de vue que la création de communes moins étendues implique un effort financier des administrés sous forme d'impôts locaux. On va bientôt passer de 859 à 2 800 communes.

Les conseils communaux (ou municipaux dans les villes) ont été élus en 1983 au suffrage universel direct pour un mandat de six ans. Ils ont une compétence générale pour connaître de toutes les affaires locales. Ils décident de la création et de l'organisation des services publics communaux et de leur gestion. Ils définissent le plan de développement économique et social de la région. Ils fixent les taxes et les redevances perçues à leur profit.

Un tiers de la TVA, instituée en 1986 à l'échelon national, est redistribué aux collectivités locales, ce qui a permis aux budgets locaux de disposer d'un nouvel apport financier de 3 milliards de dirhams (plus de 2 milliards de francs).

En 1976, l'année de la réforme communale, 64 % des 13 000 élus locaux se déclaraient *« sans étiquette »*. Sept ans plus tard, ils étaient 15 000 en raison de la création de nouvelles circonscriptions, et 78 % se réclamaient au contraire d'une formation politique. Les résultats, qui attribuaient un grand nombre de sièges à des formations centristes, pro-gouvernementales, ont parfois été contestés. L'intérêt suscité par le scrutin de 1983 montre en tout cas que la réforme communale n'était pas seulement une tarte à la crème pour doctorats en droit.

J. G.

Casablanca

Les pieds au Maghreb et la tête ailleurs

« *POURQUOI êtes-vous venu à Casablanca ?* » « *Pour ma santé,* répondit Rick dans un sourire, *j'ai été mal informé...* » Réplique de gangster pour un personnage de celluloïd planté dans un décor noir, factice, plutôt laid mais tellement émouvant. L'imper mastic, le célèbre feutre à bords rabattus, l'avion à hélices qui sonne le glas d'un amour dans une brume tragique... Humphrey Bogart, Ingrid Bergman... *Casablanca*... Inoubliable...

Il était une fois, en 1943, un petit film qui allait donner son nom à un grand port... Non ! C'est l'inverse. Casablanca existait, bien sûr, avant l'invention des frères Lumière. La gloire de Michael Curtiz, le réalisateur du film, c'est qu'il faut faire un effort pour se souvenir de cette vérité. Dans une ville sans musée, et donc sans mémoire, un film-culte lui sert, à peu près seul, de référence culturelle internationale. Phénomène unique au monde sans doute, mais surtout un comble quand on sait que les opérateurs ont tourné leur histoire à Hollywood, California !

Les légendes forgées par le cinéma sont souvent plus fortes que le réel. Ce fut d'autant plus simple dans le cas de *Casablanca* qu'à en croire ses lettrés la cité « *n'a jamais inspiré le moindre poète ni le plus obscur romancier* (1). » Pas de théâtre. « *Même pas un cinéma culturellement digne de ce nom. Ici,* tranche un jeune cadre du cru, *on ne s'amuse pas, on fait de l'argent.* » Casa, comme on dit communément ici, ne serait pas une ville mais un engrenage.

COLLECTION ALAIN PELÉ



NAUD/A.A.A.

Casablanca : à gauche, le film de Michael Curtiz, à droite, le port.

Vingt mille habitants au début du siècle, vingt fois plus à la veille de l'indépendance en 1956, entre trois millions (chiffre officiel) et quatre millions aujourd'hui ; personne ne sait exactement. Une seule certitude : c'est la plus grande métropole du royaume chérifien, et la moitié de l'activité industrielle nationale est concentrée ici au bord de l'Atlantique. *Casablanca, « the movie »,* comme diraient les Américains, c'était d'abord des palmiers et un charmant petit aérodrome. Casablanca, la ville, c'est avant tout du béton et un port. Immense, ultramoderne, tentaculaire, la plus grande gare phosphatière du monde, l'un des trafics portuaires les plus fébriles du continent africain.

Près de 200 hectares d'installations, 120 000 mètres carrés de quais, 5 000 employés, 17 700 tonnes de marchandises traitées en 1986, soit plus de la moitié du trafic maritime du royaume. Belle performance ! « *En soixante-dix ans,* claironne bizarrement un document officiel, *l'activité du port de Casablanca a augmenté de 7 839 % !* » Normal dira-t-on, puisque, en 1917, ledit port n'existait pratiquement pas. Ce n'était alors qu'un petit mouillage de pêche si dépourvu d'attrait naturel qu'il a fallu construire une longue digue brise-lames (3 180 mètres) pour permettre aux gros bateaux d'approcher des côtes.

L'idée était née quelques années plus tôt dans le brillant cerveau de Lyautey, alors résident général du protectorat marocain. C'est à lui, sans doute, que Casablanca doit son prodigieux essor, et si la célèbre statue équestre qui le représente a été déménagée il y a quelques années d'un square public à l'intérieur des jardins privés du consulat de France, il reste tout de même, à Casa, une petite avenue qui porte le nom du célèbre maréchal de France. « *Casa n'a pas d'histoire et, de toute façon, elle n'a pas le temps de s'y intéresser* », dit-on souvent autour de l'avenue Hassan-II, dans les bureaux climatisés des grandes banques.

Affirmation à la fois vraie et fausse. On sait que la cité naquit autour d'une localité qui s'appelait Anfa – aujourd'hui le quartier le plus chic de la ville. On n'est pas très sûr de l'origine – romaine ou phénicienne ? – de cette localité, mais il est prouvé qu'elle fut brièvement capitale du royaume berbère de Berghouata au début du huitième siècle. Anfa fut ensuite démolie de fond en comble par les Portugais : d'abord en 1468, puis une seconde fois en 1515.

Elle fut reconstruite soixante ans plus tard par les mêmes qui lui donnèrent son nom presque actuel, « Casa Branca (Maison blanche)... » Après, eh bien, il y eut le souverain alaouite Sidi Mohammed Ben Abdallah, qui régna de 1757 à 1790, qui rebaptisa Casa en Dar el Beida – Maison blanche en arabe – et fit bâtir le seul monument historique encore debout dans la cité, c'est-à-dire la grande mosquée qui porte son nom.

Enfin, il y eut les Espagnols à la fin du dix-septième siècle qui dénommèrent la ville Casablanca – Maison blanche, toujours, – et puis les Français qui s'abstinrent de toucher au nom de la ville. « *Qu'est-ce qui vous a pris de bâtir votre établissement en pierre noire ?* », demanda un jour le roi Hassan II au décorateur du Hyatt Regency, l'hôtel le plus cher et le moins convivial de la cité. « *Majesté,* répondit l'apostrophé, *nous avons pensé qu'il était temps que Maison blanche ait son grain de beauté.* » Le résultat n'est malheureusement pas aussi poétique que le mot – l'ouvrage ressemble plus à une grosse verrue noire qu'à un grain de beauté, – mais, dans une ville où même les bidonvilles de tôle sont souvent blanchis à la chaux, il a le mérite de ne pas passer inaperçu...

Partie de rien, Casablanca, chacun le reconnaît, doit beaucoup à ses anciens colonisateurs. Mais la réciproque est également vraie. N'est-ce pas ici, à Anfa plus précisément, qu'eut lieu en 1943 – encore – cette conférence capitale entre de Gaulle, Churchill et Roosevelt sur les suites à donner à la seconde guerre mondiale ? Pourtant, témoins de cette historique rencontre, les murs de l'endroit ont été rasés il y a quelques années et même le souvenir de l'événement semble avoir disparu dans la population. « *Casa n'a ni mémoire ni passé,* vous dit-on, *elle n'a qu'un avenir...* » Couleur béton si l'on en croit la rumeur publique...

« *La vie ici est devenue impossible,* se plaint une vieille Casablancaise de souche hexagonale – il en reste quelques milliers. *C'est encombré, pollué, surpeuplé, bruyant. Mais, si Dieu le veut, pour rien au monde je n'irais mourir ailleurs...* » Ils sont plusieurs centaines de vieux Franco-Marocains dans ce cas, qui, jamais, n'échangeront la chaleur de leurs dernières années à Casablanca contre un hospice parisien...

Pourtant, chrétiens, musulmans ou juifs, les « *Bédaouis* » comme ils se nomment eux-mêmes, sont un peu comme les Parisiens auxquels il est d'ailleurs de bon ton de se comparer. « *Ils ronchonnent tout le temps, ils sont agressifs, ils ne respectent aucune règle et ils roulent comme des fous.* » Hanine, jeune fonctionnaire de ministère, est formel : pour rien au monde il n'habiterait cette « *monstrueuse Casapolis* ». Lui, c'est « *un provincial, un rabati* », rétorque Mohammed avec un rien de condescendance.

La trentaine sportive, serviette éponge jetée négligemment autour du cou, survêtement et Adidas aux pieds, Mohammed personnifie le bédaoui type auquel dut songer le roi lorsqu'il supplia un jour « *Allah le très grand de préserver Casablanca de l'arrogance* ».

Boutiques de luxe le long de grands boulevards bordés de gratte-ciel, larges avenues brillamment éclairées, places et jardins publics peuplés de jeunes gens en jeans, blousons de cuir ou costumes trois pièces... Casa est une ville d'affaires, de banques et de commerce. Comme le conseillent virtuellement les dépliants touristiques officiels aux amateurs d'exotisme : « *Circulez, y a rien à voir ici !* » Sauf les plages bien sûr et peut-être aussi le fameux aquarium, boulevard Sidi-Mohammed-ben-Abdallah où des crocodiles du Nil voisinent avec des poissons multicolores de toutes les mers et de tous les fleuves de la terre.

Ville ogresse

Transition facile, comme dit Mohammed, « *pour survivre à Casa, il faut savoir nager* ». Ville ogresse qui n'a cessé depuis trente ans de dévorer les zones rurales et d'avancer, dos à la mer, vers l'Ouest, l'ancien repaire de corsaires que fut Anfa au quatorzième siècle est devenue une sorte d'immense radeau de la Méduse où les plus gros se repaissent allègrement des plus faibles. « *L'écart entre riches et pauvres se creuse chaque jour un peu plus à Casa* », affirme Mme Zakia Daoud, directrice d'un excellent magazine sociopolitique, *Lamalif.*

Mohammed, lecteur attentif de ce mensuel, est entièrement d'accord avec le diagnostic. Pourtant, produit type de cette pépinière de jeunes cadres, pas toujours dynamiques mais souvent cultivés, qui ont fait leurs études à Paris et qui n'imagineraient pas de vivre ailleurs qu'à Casa – « *Ici les gens sont plus évolués, plus cool qu'ailleurs au Maroc* », – Mohammed vit bien. Cadre moyen dans l'administration (semi-privée) du port, locataire, pour environ le quart de son traitement d'un cent mètres carrés à deux pas de la place Mohammed-V – d'où partent toutes les grandes avenues du centre, – propriétaire d'une 4 L qui sert parfois de dortoir au veilleur de sa rue, et époux d'une charmante berbère aussi « branchée » que lui. Chez Aïcha et Mohammed, on écoute du jazz, on boit du whisky et on lit *Lamalif.* Comme dans tous les foyers de l'énarchie et de l'aristocratie marocaine qui se sont établis ici et qui feraient les délices d'une Claire Brétecher locale...

La nuit est tombée sur Dar-el-Beida. Fin octobre 1987. Hier il pleuvait, aujourd'hui il fait doux. Au marché Maarif, dans l'ancien quartier espagnol, on sent à peine le vent du large et cette humidité dont tout le monde ici se plaint. Amrane, le vieux marchand d'épices, a allumé la loupiote de son échoppe. « *Bonjour Madame A... Comment allez-vous aujourd'hui ?* » Amrane connaît presque tous ses clients par leur nom. C'est aussi cela ce « *Casapolis monstrueux* » dont parlent ses habitants : une mosaïque de hameaux à deux pas des grands hôtels internationaux et des tours manhattanesques.

Longue djellabah brunâtre, calotte musulmane sur le chef – ne portent plus le célèbre fez rouge à pompon noir que les vieillards et les officiels dans les grandes occasions, – Saïd Zaouir, épicier berbère multimillionnaire, rond comme l'un de ses fameux camemberts « *importés clandestinement de France,* via *Ceuta* », reconnaît que la ville se paupérise rapidement. Cela dit, « *attention,* prévient-il, *la mendicité est un métier ici* ». Saïd Zaouir n'en fait pas mystère : pour lui, comme pour la majorité des Bédaouis sans doute, Casa est « *un mal nécessaire* ». Lui, il est là depuis quarante ans pour faire, non pas du business – « *ce mot-là sonne malhonnête* », précise-t-il, – mais « *du commerce* ». Pour le reste, il n'aime pas cette ville et, comme tous les Bédaouis qui en ont les moyens, il s'échappe chaque fois qu'il le peut, vers le sud, du côté de Marrakech, là où les mendiants sont plus visibles, certes, mais aussi plus... « *traditionnels* ».

« *Le Maroc,* a dit un jour son souverain, *est un arbre dont les racines sont profondément ancrées en Afrique et dont les feuillages sont en Europe.* » Fille de la mer et du désert, Casa, plus que toutes les autres, a les pieds au Maghreb et la tête ailleurs. On appelle cela la tentation occidentale. Cela donne une mégapole, bâtarde et faussement « branchée », un pot-pourri d'architecture orientale – réussie par les colonisateurs – et européenne – ratée par les « créateurs » locaux. Cela donne un amalgame hétéroclite et obèse, une traînée urbaine partie à l'assaut du désert et qu'on essaie maintenant de ramener vers le littoral (Mohammedia bientôt avalée et, en l'an 2000, Rabat ?). Cela donne surtout au royaume chérifien un centre de vie économique et commerciale d'où tout ou presque part et où tout aboutit, une auberge espagnole où naissent et meurent les rêves des déshérités.

Ils sont des milliers de ruraux à se précipiter chaque mois sur le corps poussiéreux de cette grande comète urbaine, en quête du petit job ou de la grande affaire qui les propulsera directement du bled aux night-clubs de la Corniche, lieu magique, brillamment éclairé, où l'argent ruisselle et les Mercedes rutilent. Mais les magnificences d'Anfa, pour l'heure, sont réservées aux riches et aux puissants, Marocains et cheikhs du Golfe, Français et Américains. Sur le seul terrain concédé – gracieusement, paraît-il – face à la mer, au frère du roi d'Arabie saoudite, on pourrait loger cinq mille personnes. Le prince, lui, a fait bâtir deux résidences dans un grand parc – une de type occidental pour recevoir, l'autre arabe, – une mosquée et aussi une bibliothèque coranique qui contient, paraît-il, des merveilles. Le tout est cerné par une fortification de dix mètres de haut et gardé, quand le maître de céans est chez lui, par une escouade de soldats en armes.

Le poids des pauvres

« *Je m'étonne que les affamés ne commettent pas de crimes* », disait déjà Abou dar el Ghifari, un compagnon du Prophète. En dépit du refrain sur l'« *insécurité grandissante* » entonné régulièrement par l'élite bédaouie, c'est un fait que la mégapole, comparée à d'autres du monde en développement, jouit en ce domaine d'une tranquillité presque provinciale. « *Le cri de Casablanca* » – pour reprendre l'excellent titre d'une analyse de *Lamalif* ne s'est pas reproduit depuis les émeutes de 1981. Les pauvres étaient descendus dans la rue et s'étaient jetés à l'assaut de l'Etat accusé de ne rien faire pour eux, de les laisser étouffer sous le carcan des réglementations, des spéculateurs, des profiteurs et du chômage. La situation de l'habitat s'est un peu améliorée depuis, mais le poids des pauvres est toujours lourd et la « *poudrière* » des cités dortoirs et du « *Casabidon* » de la périphérie constitue « *un danger permanent* » pour la bourgeoisie locale.

Capitale marocaine du luxe et de la vie nocturne, lieu de compétition et d'illusion plutôt que d'enracinement, Casablanca fonce dans le brouillard et bouscule au passage l'identité marocaine ancienne, la relègue dans les villages sans proposer pour l'instant d'autre succédané à l'âme que le culte de l'enrichissement. Entre deux cultures, deux langues, deux horizons, deux vies, « *le cul entre deux chaises* » pour reprendre l'expression d'un troubadour local nommé Malek, Casablanca symbolise les audaces et aussi les inévitables fautes d'un régime épris de modernité et d'européanisation.

« Casabidon »

« *Quand on voit une femme voilée en caftan dans la rue,* raconte Brigitte, Française bédaouie depuis vingt ans et épouse d'un brillant médecin berbère, *il n'y a que deux solutions : ou bien c'est une rurale qui vient faire des emplettes ou chercher un emploi de maison. Ou c'est une sœur musulmane.* » Long caftan immaculé, voile blanc léger sur le nez, gants blancs et œil noir, une jeune fille attend un autobus surchargé du côté de Hay-Mohammedia. On ne distingue pas ses formes et pourtant, c'est sûr, elle est grande, mince et belle. Elle ne veut pas le savoir, elle est « sœur musulmane ». Elle représente, avec les « frères » qui sont plus nombreux quoique moins « repérables », cette fraction de l'opinion marocaine qui prône l'intégrisme, le respect des traditions et qui cherche peut-être surtout à exprimer, *via* la religion, les frustations de la classe défavorisée et pourtant majoritaire de Casapolis.

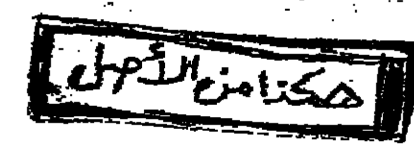
C'est pour elle, et peut-être un peu à cause des « frères », que le roi a ordonné que soit construite, sur l'actuel emplacement de la célèbre foire de Casablanca, une grande mosquée dont le minaret sera aussi un phare. « *Je veux,* a décidé Hassan II, « Commandeur des croyants », *une mosquée à l'extrême ouest du monde musulman.* » Un symbole qui fera peut-être oublier aux intégristes que l'on vit toujours au Maroc à l'heure européenne – jour chômé : le dimanche et non le vendredi, – mais certains, à Casa, jugent qu'« *on aurait mieux fait d'utiliser l'argent pour construire des logements* ».

« *Carences graves, construction insuffisante, difficulté de transports, gestion urbaine inadaptée, vétusté des équipements, etc.* » Personne ne peut reprocher aux autorités d'ignorer les problèmes. La triste litanie ci-dessus sort du dossier officiel sur le nouveau schéma directeur de Casablanca. On y apprend que le taux de croissance de la pieuvre bédaouie est de 3,3 % l'an, que, de 4 490 hectares en 1960, l'agglomération, qui comprend désormais cinq préfectures, couvre 8 500 hectares, qu'il y a à Casablanca sept grands bidonvilles où survivent dans des conditions la plupart du temps insalubres plus de 300 000 personnes et que, pour résorber tout cela, « *il faudrait bâtir environ 330 000 logements d'ici l'an 2000* ».

Impossible pari ? Dans les périphéries, la prolifération des « cubes » HLM, en pleine construction, s'ils défigurent l'environnement, permettent de loger un nombre grandissant de familles. On peut, si les spéculateurs sont tenus à l'écart et si le taux démographique diminue un peu, se montrer raisonnablement optimiste... Sinon, « *Casa s'égyptianisera* », estime, fataliste, un patricien de la ville.

PATRICE CLAUDE.

(1) Citons tout de même *Casablanca, le roman d'une ville,* ouvrage aujourd'hui introuvable publié en 1959 par Ecochard, urbaniste célèbre du Maroc colonial.



(Publicité)

LES INVESTISSEURS ÉTRANGERS MISENT SUR LE SOLEIL MAROCAIN

Vecteur essentiel de l'économie, le tourisme a rapporté au Maroc plus de 7 milliards de dirhams en 1986. Il constitue la seconde source de revenus en devises qu'encaisse le Royaume (après les remises faites par les travailleurs marocains résidant à l'étranger). Une telle manne peut sembler naturelle dans un pays doté d'une situation géographique privilégiée, d'une longue histoire et d'une vraie richesse culturelle. Mais elle est aussi le fruit d'une politique avisée qui a su céder aux exigences du tourisme moderne sans renier son identité.

Dès son indépendance, le Maroc a compris le parti qu'il pouvait tirer d'une ouverture vers l'extérieur, et la nécessité de procéder avec prudence. Loin de se lancer dans une course aux devises – course qui a conduit certains pays à gâcher leurs meilleurs atouts – le Royaume a préféré mûrir sagement ses projets. Aussi l'activité touristique à proprement parler n'a-t-elle débuté qu'aux alentours de 1965. A cette date, le Maroc possédait surtout des hôtels de grand standing, dont la très fameuse Mamounia, qui reste une étape indiscutée du tourisme de luxe mais n'est certes pas à la portée de toutes les bourses. Priorité fut donc donnée à la construction d'établissements adaptés à une clientèle moins fortunée et à la formation de personnel qualifié. Des facilités furent ensuite accordées aux investisseurs privés, marocains et étrangers.

Le gouvernement commença par la baie de Tanger où il acquit des terrains qu'il aménagea pour les revendre dans de bonnes conditions à des investisseurs privés et éviter toute spéculation. Puis il porta ses efforts sur Agadir, ruinée par le séisme de 1960. Aujourd'hui, la cité aligne le long de sa baie une impressionnante série d'hôtels. A sa suite, la plupart des villes marocaines, Tétouan, Fès, Marrakech, Meknès, Ouarzazate, se sont lancées dans l'aménagement d'infrastructures, aménagement qui se poursuit toujours. Enfin, la saharienne El-Aïoun s'est inscrite sur les circuits touristiques.

Multiforme, le tourisme marocain puise d'abord ses ressources dans ses sites et ses traditions. Le premier atout – et non des moindres – du Royaume tient à son cadre physique. A quelques encablures de l'Europe, il ouvre à l'Occidental la porte d'un autre monde. D'autres mondes, devrait-on dire, car le pays présente une étonnante variété. De la baie de Tanger aux plages d'Agadir qui regardent l'Atlantique, de Chefchaouen, l'andalouse blottie contre la montagne du Rif, à la route des Kasbas, le Maroc offre une palette dont chacun peut user à sa guise pour colorer la carte de ses vacances.

A ceux qui cherchent une destination ensoleillée, le pays propose plusieurs stations balnéaires dotées d'établissements modernes, confortables, et d'équipements sportifs. Aux voyageurs qui se découvrent une âme d'aventurier, il livre la clef du désert et de son mystère, la quiétude de ses oasis dont l'apparente douceur cache une lutte sourde, quotidienne, contre les éléments. Aux férus de culture, enfin, le Royaume offre le meilleur de lui-même. Pour tenter de comprendre l'âme marocaine, il faut déambuler, un soir d'été, sur la place Djemaa El-Fna, glisser une pièce au charmeur de serpent et voir le conteur envoûter son auditoire avec quelque histoire ancienne, mais toujours renouvelée. Il faut aussi se perdre dans l'incroyable labyrinthe de la médina de Fès, s'arrêter devant une échoppe, se heurter aux ânes surchargés et écouter le muezzin qui appelle les fidèles à la prière. Drapée dans son prestigieux passé, Fès ne se dévoile pas d'emblée devant l'étranger. Elle le laisse seulement deviner une beauté pétrie par l'histoire, la religion et l'art.

UN TOURISME DIVERSIFIÉ

De ces atouts, déjà conséquents, le Maroc ne s'est pourtant pas contenté. Devançant les désirs de ses hôtes étrangers, il a choisi de diversifier son offre. Et c'est sans aucun doute cette option qui fait du tourisme marocain l'un des plus prometteurs.

Sur le plan culturel, d'abord, il a créé de nouvelles manifestations. Ainsi le festival international de musique et le festival arabo-africain ont vu le jour à Marrakech et à Agadir en 1986. Mais le pays se tourne surtout vers les activités sportives, dont on connaît le succès grandissant en Europe.

Si le Maroc a, très tôt, conçu des structures pour le sport nautique, l'équitation, le tennis ou le golf, il n'a que récemment mis l'accent sur ses potentialités en matière de tourisme de montagne. Un Européen peut être tenté de skier près de Marrakech : l'Office du tourisme lui propose de dévaler les pentes de l'Oukaimeden, situé à 2 600 mètres d'altitude dans le Haut Atlas, ou encore d'y pratiquer le ski de fond, les terrains conservant souvent un bon enneigement jusqu'en juin dans les combes de haute montagne. Le pays compte aussi trois stations sur les hauts plateaux du Moyen Atlas, à Azrou, Ifrane et Imouzzer du Kandar. Mais le pays présente surtout un grand éventail de randonnées aux montagnards qui veulent découvrir de nouveaux horizons. Le gouvernement s'apprête donc à promouvoir cette branche touristique encore embryonnaire.

Chasse et pêche sont aussi praticables au Maroc. En mer ou en eau douce, le pêcheur pourra s'adonner à son passe-temps favori, tandis que le chasseur trouvera bécasses, bécassines, canards, perdrix rouges, et même des sangliers, dans différentes régions du Royaume.

La carte thermale est d'autre part jouée par le Maroc qui possède plusieurs stations, dont Oulmès et Sidi Harazem, et qui a entrepris de moderniser sa station la plus ancienne, Moulay Yacoub. Un hôtel de cent vingt lits y a ouvert ses portes, permettant de loger les curistes, qui disposeront, dès 1988, d'un établissement thermal moderne doté de pavillons spécialisés (URL rhumatologie, dermatologie et gynécologie).

Plus discrète, mais non moins efficace, l'organisation de congrès est également encouragée, car le pays dispose d'installations performantes dans ses grandes villes.

Enfin, le Royaume multiplie les manifestations de prestige. L'année 1987 a vu naître le premier raid équestre dans le Grand Sud (dont nombre de médias français se sont fait l'écho) et le festival international de bridge et de golf. Sans oublier, bien sûr, la première semaine musicale de Marrakech, qui vient d'accueillir la chanteuse Barbara Hendricks.

UN CODE FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT

Qui dit tourisme performant dit formation professionnelle et investissement. En ce qui concerne la première, le Maroc a compris l'enjeu qu'elle représentait, et créé des écoles à Rabat, puis dans d'autres villes, et un institut supérieur de tourisme qui forme les cadres.

Côté investissement, la politique du Royaume est claire : l'appel aux fonds privés, nationaux ou étrangers, est encouragé par une législation extrêmement favorable. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter au Code des investissements établi en juin 1983. Troisième édition d'un texte qui accordait autrefois des avantages fiscaux et réglementaires à la seule hôtellerie classique, il élargit de façon notable le champ d'application de la loi.

Sont ainsi considérés comme entreprises touristiques, outre le secteur hôtelier, les établissements concourant à l'animation touristique, le transport et l'exploration par bateaux de plaisance (à condition, bien sûr, qu'ils aient un objet touristique). L'organisation de chasse et de pêche entre également dans ce cadre, tout comme la commercialisation du produit touristique lorsqu'elle est effectuée par une agence de voyages remplissant les conditions requises.

Ces entreprises sont exonérées du droit d'importation sur les matériels, outillages et biens d'équipement neufs importés, sauf si ces biens sont fabriqués localement ou peuvent l'être dans des conditions satisfaisantes. Dispensées, dans certains cas, du droit de timbre ou d'enregistrement, ces sociétés bénéficient surtout d'un allègement d'impôt pour le moins alléchant.

Le gouvernement leur accorde en effet, une réduction de 50 % de l'impôt sur les bénéfices professionnels pendant les dix premières années, ou même une exonération totale lorsqu'elles s'implantent dans certaines provinces (telles Ouarzazate, Oujda, Chefchaouen, Essaouira, etc.), soit hors des grands centres du tourisme traditionnel.

Enfin, l'une des particularités de ce Code réside dans le sort qu'il réserve aux étrangers : il leur garantit, en effet, le transfert des bénéfices nets d'impôts, et leur permet de rapatrier capital et plus-value. Une telle législation a, de toute évidence, incité les étrangers à parier financièrement sur le tourisme marocain et à s'y engager.

PROJETS ÉTRANGERS

Dans la nouvelle vague d'investissements étrangers qui a afflué vers le Maroc, l'Arabie saoudite, le Portugal et le Koweït tiennent une place importante.

– Le plus gros projet émane d'un promoteur saoudien, Forum International, qui investit 1,5 milliard de dirhams dans la baie de Tanger. Il compte réaliser 700 villas, 2 hôtels-casinos de catégorie cinq étoiles (d'une capacité totale de 3 500 lits), d'1 palais des congrès et d'1 port de plaisance.

– Ambitieux lui aussi, le projet Cigitour (entièrement financé par des capitaux portugais) concerne Saidia, dans la province d'Oujda. Un vaste complexe touristique est prévu, qui comptera 1 hôtel 5 étoiles d'une capacité de 500 lits, 1 apport hôtel 4 étoiles (500 lits), 1 hôtel golf 5 étoiles (300 lits), 1 hôtel de cure, un casino, 1 golf et 1 village de golf doté de 50 villas, marina de 500 appartements, 1 port de plaisance, 2 centres commerciaux et des installations d'animation. L'investissement global s'élèvera à 1 milliard de dirhams.

– Egalement conséquent, le projet Farah-Maghreb (entrepris par un consortium maroco-koweïtien) envisage pour sa part la réalisation d'une chaîne hôtelière de 10 unités, à travers le pays, d'une capacité totale de 4 000 lits. Six unités ont déjà été construites. Le coût de l'opération approche les 600 millions de dirhams.

Citons aussi le projet Marina Smir entrepris par la société Interedec Maroc, qui investit 450 millions de dirhams dans la construction d'une marina à Marsa Smir, non loin de Tétouan. Ou encore celui de la société Burch Morocco-Development, qui engagera 330 millions de dollars U.S. à Agadir. Deux unités hôtelières, des résidences touristiques, 1 centre de thalassothérapie, 1 golf de dix huit trous, un port de plaisance, 1 casino et 1 zone de sports-loisirs sont prévus.

A Kelaât Es Sraghna, la société Oasis (franco-marocaine) vient de poser la première pierre d'un complexe touristique qui coûtera 35 millions de dirhams. A Marrakech, la société Palmare va réaliser un village de vacances de 600 lits, tandis que la société Morocco-Emirats de Développement (financée par Abu-Dhabi) entreprend la construction d'un hôtel Sheraton à Casablanca.

Certains tour-operators s'étaient jusque-là contentés de signer des contrats avec le Maroc. Le nouveau code des investissements les a poussés à franchir le pas et à intervenir directement. Ainsi Jet Tour projette la construction d'un complexe à Saidia, avec un golf de neuf trous, et ce pour un montant de 50 000 dirhams. De même, le grand tour-operator allemand Neckerman envisage d'engager 165 millions de dirhams dans un complexe à Agadir.

Enfin, l'Espagne devrait bientôt faire une entrée remarquée sur le marché touristique marocain auquel elle s'intéresse de très près.

BILAN POSITIF

En vingt-cinq ans, le tourisme marocain a effectué un formidable bond en avant. En 1961, le Royaume dénombrait 160 000 touristes. Dix ans plus tard, ils étaient 915 000. Aujourd'hui, ils sont près d'un million et demi.

Les Français arrivent en tête, totalisant à eux seuls près de 30 % des entrées. Suit un peloton groupé d'Européens comprenant les Espagnols (19,5 %), les Allemands (10,5 %) et les Britanniques (11,3 %). Globalement, le Maroc a accueilli 1 470 700 touristes en 1986. Ce résultat est légèrement en retrait par rapport à celui de 1985 où l'on avait recensé la présence de 1 536 563 touristes. Mais ce fléchissement n'est pas vraiment significatif car l'année 1985 s'est avérée exceptionnelle et – surtout – parce que le marché marocain a subi le contrecoup d'événements indépendants du tourisme. La politique mouvementée du Moyen-Orient et le bombardement de la capitale libyenne par l'aviation des Etats-Unis a incité nombre d'Américains à rester chez eux. Ce mouvement, qui a aussi frappé l'Europe, s'est traduit au Maroc par une baisse de fréquentation d'environ 50 %. Parallèlement, le flux de touristes en provenance des pays arabes a chuté d'un tiers. Un tel résultat s'explique par la décision marocaine d'imposer, pour des raisons de sécurité, un visa à tous les ressortissants du monde arabe. (On doit à ce propos noter que le visa n'est plus exigible depuis le 1er juin 1987 pour les gens du Golfe.)

INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES ÉTRANGERS

Projets	Coût (en millions de dirhams)	% de capital étranger	Investisseurs
Chaîne Farah Maghreb	600	94	Consortium maroco-koweïtien
Hôtels Somako	200	50	Koweït
Sheraton	300	100	Abu Dhabi
Forum International	1 510	100	Arabie saoudite
Marsa Smir	440	100	Interdec
* Cigitour	1 050	100	Portugal
* Jet Tour	80	50	Jet Tour (France)
* Projet Euro-arabe ($ US)	400	100	Arabo-norvégien
Club Méditerrannée	70	100	France
* Mathouli	800	100	Arabie saoudite et Espagne
Kabila	225	50	Espagne

* Projets à l'étude

En contrepartie, les entrées de touristes venus d'Europe, principal réservoir de visiteurs pour le Royaume, ont connu cette même année une augmentation de 6,4 %.

De 1986, le Maroc ne tire pourtant pas un bilan négatif. Car la baisse de la fréquentation n'a eu aucune répercussion sur le volume des nuités et le montant des recettes en devises. Les premières ont en effet enregistré une progression de 8 %, passant de 16,3 millions en 85 à 17,5 en 1986, tandis que les secondes sont passées de 4,07 milliards de dirhams au 1er octobre 1985 à 4,88 au 1er octobre 1986, soit une augmentation de 20 %. L'année 1987 s'annonce, quant à elle, sous les meilleurs auspices : au cours des premiers mois, le flux touristique a augmenté de 9,2 % pour les marchés traditionnels. Les premières statistiques donnent une hausse de 30,2 % pour la France et de 68 % pour l'Espagne, qui va décidément compter dans le paysage touristique marocain de demain.

Afin d'accueillir ces visiteurs dans de bonnes conditions, le Maroc a fourni de gros efforts. Les investissements ont donc suivi la courbe ascendante du tourisme. Et le pays, qui ne disposait en 1961 que de 154 hôtels et de 12 600 lits, compte aujourd'hui 436 établissements, soit 69 514 lits. Encore faut-il y ajouter les hôtels non classés, soit 17 000 lits, les hébergements à caractère social (de 5 000 à 6 000 lits) et les campings-caravanings d'une capacité d'accueil de 31 000 places.

Loin de stagner, l'investissement est allé bon train en 1986, puisque le Royaume a vu naître 20 nouvelles unités d'une capacité de 4 305 lits. Vingt mille lits actuellement en chantier seront mis en service en 1987 ou 1988. Dans le même temps, 16 700 lits ont été agréés par le ministère du Tourisme, auxquels s'ajoutent deux palais des congrès d'une capacité d'accueil de 3 500 places, qui seront édifiés à Marrakech et à Agadir.

Il est d'autre part intéressant de noter que les efforts d'investissement du Maroc portent surtout, à l'heure actuelle, sur les hôtels quatre étoiles (70 % des projets entrepris en 1986 concernent cette catégorie) et qu'ils se concentrent, à quelques exceptions près, sur six villes : Marrakech, Agadir, Casablanca, Fès, Tétouan, et Ouarzazate.

A la veille du plan d'orientation 1988-1992, le tourisme marocain trace des repères pour l'avenir. Réunie à Rabat en mai et juin derniers, la Commission nationale du tourisme a ainsi déterminé les bases d'une stratégie de développement touristique adaptée au décollage économique du pays.

UN AVENIR PROMETTEUR

Donnée essentielle dans un secteur en plein essor comme celui du tourisme, l'encadrement a d'abord été évoqué. Le gouvernement entend prendre les mesures nécessaires pour réglementer et maîtriser pleinement toutes les activités touristiques. Il assurera pour cela un encadrement dynamique et évolutif du secteur. L'accent a également été mis sur une nécessaire harmonisation du tourisme avec l'ensemble des activités marocaines.

Un mot d'ordre a été donné : adapter l'offre touristique à la demande. La diversification évoquée plus haut va être amplifiée. Le pays compte promouvoir le tourisme « spécialisé », tel que le tourisme rural, le tourisme de thermalisme, de montagne, de sports, ou le tourisme résidentiel. Pour ce faire, il penchera avec soin sur les différents marchés qu'il souhaite toucher, et qui ont des goûts souvent bien différents (ainsi s'est-on aperçu que les Français ont un faible pour les produits à connotation culturelle, alors que les Allemands ou les Scandinaves préfèrent les produits balnéaires). Bref, le Maroc va vendre son soleil avec la précision du marketing moderne.

Corollaire d'un tourisme performant, la politique de transport sera, elle aussi, renforcée. Le Royaume, qui dispose déjà d'un bon réseau routier, ne cesse d'ailleurs d'améliorer ses voies de communication et la desserte du pays. Ainsi, Royal Air Maroc a-t-il créé en 1987 deux vols supplémentaires par semaine sur Ouarzazate, et la réalisation de la route côtière Safi-Essaouira vient de démarrer pour être achevée en 1988.

Enfin, la place du secteur privé est réaffirmée avec vigueur. Le gouvernement entend lui faire jouer un rôle prépondérant et même le responsabiliser en l'incitant à prendre en charge la réalisation de l'infrastructure d'accueil dans sa globalité.

Forte de tous ces principes, la Commission a donné les objectifs du Plan à l'horizon 1992, soit :

– 3 millions de touristes ;

– 18 millions de nuités d'hôtels classés ;

– 14 800 millions de dirhams de recettes touristiques ;

– 40 400 lits à mettre en exploitation au cours de la période quinquennale 1988-1992 ;

– 19 500 emplois directs à créer, dont 4 480 cadres à former.

Ces prévisions, ambitieuses, prouvent que le Maroc envisage l'avenir avec sérénité et que son tourisme a de beaux jours devant lui.



OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME

RABAT

22, rue d'Alger BP 19. RABAT

Tél. : 212-52-53-54. Télex : 319 33

PARIS

161, rue Saint-Honoré, 75001 PARIS

Tél. : 42-60-63-50 ou 42-60-47-24. - Télex : 680-419.



Premier port de passagers du Royaume

Tanger la frondeuse, capitale


PIERRE-OLIVIER DESCHAMPS/VU

ON croyait que le mythe était fini, qu'il n'y avait rien d'autre à voir dans l'ancien « nid d'espions » que des coups de soleil sur des cellulites nordiques. La villa de Morand vient d'être rasée, le théâtre Cervantès fait relâche depuis longtemps, le consul de France ne délivre plus que des visas pour les parents d'immigrés dans l'immense demeure qui rivalisa avec celles de l'Américain et du Britannique, à l'époque de la Concession internationale, quand il y avait neuf puissances « *garantes* », trois postes et quatre devises en circulation. Et pourtant la magie opère encore.

Est-ce dû à la persistance d'une littérature quelque peu nécrophile, tel le *Tanger* de Daniel Rondeau, que les Marocains jugent sévèrement, et à la présence d'ultimes excentriques, comme le milliardaire américain Forbes, qui présente sa collection de soldats de plomb dans le palais du Mendoub, le « représentant » du sultan du Maroc dans une ville qui lui était devenue aussi étrangère que Paris ou Londres ? On avance toujours ici avec la sensation que les dépliants touristiques et les statistiques des administrations locales ne serviront qu'à vous distraire d'une réalité bien plus essentielle.

Du haut du cap Spartel, là où les eaux de l'Atlantique et de la Méditerranée teintent le détroit de bleus différents, au bar de l'hôtel Minzah, le palace-musée encore tenu par une famille anglaise, nous avons dû faire un effort pour oublier Delacroix, Morand, le parfumeur Coty de la Belle Epoque, le Petit Socco et la casbah en gradins sur la mer.

Moulay Ahmed Alaoui, le ministre d'Etat directeur politique du *Matin du Sahara*, nous accompagnait. Il n'est pas insensible aux charmes passés de la ville. Avec la princesse Lalla Fatima Zohra, il fait partie du comité d'honneur d'une Association pour la promotion et la sauvegarde des monuments historiques de Tanger. Mais il l'aime autant pour ce qu'elle pourrait être que pour ce qu'elle a été.

« *Il faudrait faire de Tanger une ville internationale, mais sans le statut de naguère* », nous dit-il, plongé dans un rêve où la crème du tourisme huppé se mélangerait à des artistes, des écrivains et des scientifiques dans les anciennes arènes transformées en centre de conférences et en salle de spectacle.

« Capitale d'été »

Des ambitions plus immédiates habitent le gouverneur : accueillir dignement le roi Hassan II lors de sa visite prévue pour le mois de mars, un événement que les Tanjaouis attendent depuis presque vingt ans... 10 avril 1947, le sultan Sidi Mohammed, futur roi Mohammed V, choisit la ville où l'empereur allemand Guillaume II avait fait la déclaration qui provoqua la conférence d'Algésiras pour affirmer le caractère arabe du Maroc dans une profession de foi nationaliste qui provoqua l'épreuve de force entre la France et la dynastie alaouite.

Neuf ans plus tard, le 2 mars 1956, l'indépendance est reconnue. La zone internationale de Tanger est bientôt rattachée au royaume, alors que subsistent des territoires sous souveraineté hispanique. En 1960, Rabat abolit les dispositions transitoires qui accordaient des avantages fiscaux aux nationaux établis à Tanger et aux étrangers. C'est l'intégration économique. Pour faire passer la pilule, la ville est dotée d'une zone franche et se voit érigée en « capitale d'été ».

Mohammed V meurt en 1961 et le roi Hassan II se méfie des Rifains, traditionnellement frondeurs. On dit que les résultats officieux de certaines consultations électorales sont les plus « *mauvais* » du royaume. Aux démêlés des montagnards avec les Alaouites s'ajoute la nostalgie de la « *belle époque* », celle où la ville était sous tutelle étrangère mais se prêtait à de juteux trafics. La région semble oubliée à Rabat. Il y manque ces grandes familles qui, comme à Fès, Marrakech ou Casablanca, ont leurs entrées au Palais.

En janvier 1984, Tanger ne suit pas les émeutiers qui incendient magasins et bâtiments administratifs à Tétouan, Al-Hoceima et Nador, dans le prolongement de la « révolte du pain » en Tunisie. Mais le régime comprend que quelque chose ne va plus dans l'ensemble de la région, et la ville profite de diverses mesures de relance économique.

Moins de trois ans après les troubles, bien des chantiers attestent du changement sur la route qui relie Tanger à Tétouan. Des bidonvilles ont été rasés et remplacés par des cités encore trop rares mais qui ont au moins le mérite de ne pas insulter l'avenir par une architecture misérabiliste. Un effort a été consenti pour ne pas faire dans le genre cage à lapins. Le Maroc est un pays où subsistent des zones de grande pauvreté, mais il ne se résigne pas à la laideur des ensembles en préfabriqué pour résoudre ses problèmes d'habitat.

« Fidèles fils »

Partout, en septembre, on avait recrépi, repeint, replanté, à Tanger, pour une visite du roi qu'on attendait cet automne. La ville voulait montrer au souverain qu'elle ne vit pas seulement du souvenir de sa splendeur passée, qu'elle est capable de se transformer à condition qu'on l'aide un peu. Les petites zones franches, sur le port et dans la périphérie, sortent de leur relative léthargie. Un Centre international de tourisme – destiné à la formation des cadres de la profession et ouvert notamment aux citoyens des pays d'Afrique noire avec lesquels Rabat veut développer la coopération – attend ses premiers occupants.

Et puis il a fallu tout annuler, soit que le roi eût changé d'idée, soit que d'autres villes de la région, dans le Nord, eussent avancé moins vite dans leurs préparatifs que Tanger la frondeuse, qui s'était refait une beauté pour l'auguste visiteur. Le 19 septembre, les conseils des oulémas et des chambres professionnelles des provinces du Nord envoyaient au Palais un message dans lequel ils sollicitaient un report de la visite, « *le mois d'octobre étant caractérisé par un climat versatile et par le début de la saison des pluies* ».

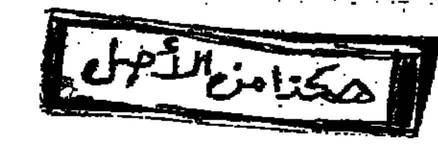
« *Notre impatience de voir réaliser cette visite n'a d'égal que notre souhait qu'elle se déroule dans des conditions qui permettront à l'ensemble des fidèles fils de Votre Majesté, habitant monts, vallées, villes et villages, de bénéficier de cette occasion tant attendue de faire part de notre loyalisme et de renouveler notre allégeance séculaire* », écrivaient les notables avant de proposer que la prochaine fête du Trône soit célébrée dans leur région au printemps prochain.

Le roi n'a pas encore fait connaître sa réponse, mais on s'attend maintenant qu'il passera une quinzaine de jours à Tanger au mois de mars 1988. De là, il rayonnera dans tout le Nord pour de courtes visites. Ce report laisse un répit aux retardataires, mais il est douteux que certains grands projets soient réalisés.

Le dada des édiles locaux, c'est la transformation de ce littoral en l'équivalent de la Costa del Sol espagnole. Tanger se voit déjà en rivale de Marbella grâce à des apports de capitaux arabes, notamment saoudiens. Un site, pour le moment assez peu engageant, a été réservé pour la création d'une « luxueuse marina ». Le riche investisseur du Golfe qui avait fait des promesses à ce sujet paraît s'être retiré. Un autre projet – Marinasmir – sur la route de Tétouan a connu un meilleur départ, et une centaine de villas sont déjà disponibles.

Rien de tout cela ne peut évidemment rivaliser avec le luxe de la propriété du roi Fahd sur la « Montagne », en fait une colline couverte d'eucalyptus, sur laquelle se nichaient les plus belles résidences de la grande époque. Le souverain wahhabite ne s'est montré qu'une fois en ces lieux depuis l'édification du palais, mais une armée de gardes





هكذا من الأصل

d'une région oubliée



BERNARD PLOSSU — MARTINE VOYEUX

et de domestiques se tient prête à le recevoir quand il lui plaira.

Une « mosquée privée » a été construite près du mur d'enceinte pour l'édification du bon peuple. On chuchote que quelques extravagances d'altesses du Golfe ont été peu prisées de la population. Prudentes, les autorités consentent seulement à dire que les Tanjaouis ont l'esprit plus large que le commun des Rifains parce qu'ils sont habitués depuis longtemps au commerce avec les étrangers.

« Opération transit »

En été, les quatre cent mille habitants de Tanger voient débarquer chez eux des centaines de milliers de compatriotes, travailleurs immigrés rentrant au pays pour les vacances. Le port ne se situe plus qu'au sixième rang pour le trafic des marchandises, mais il occupe la première place pour le transit des passagers, malgré la vive concurrence de l'enclave espagnole de Ceuta.

Dans la seule journée du 14 juillet 1987, quatorze mille passagers venant d'Algésiras ont passé le détroit. Au total sept cent cinquante mille Marocains travaillant en Europe ont traversé l'Espagne l'été dernier. Le Croissant-Rouge marocain s'est mobilisé pour le succès de l'« opération transit », en assurant une assistance sociale et médicale tout au long de l'itinéraire espagnol.

Tanger n'a pas été en reste pour l'accueil. Plus de 40 millions de francs ont été dépensés pour la création de parcs de repos destinés aux immigrés, le temps pour eux de se reposer dans des espèces de terrains de camping améliorés, avant de reprendre la route pour leurs lointaines régions natales. Pendant quelques semaines la route Tanger-Tétouan est la plus fréquentée du royaume, du fait de ces retours. Là sont sans doute les réalités de la région, bien différentes de rêveries sur naguère que l'on peut encore nourrir dans cet étonnant « cimetière pour chiens », sur « la montagne », où d'extravagantes Anglaises, d'une époque antédiluvienne qui remonte pourtant à moins d'un demi-siècle, ont déposé des épitaphes à *« Jim compagnon fidèle »* et au *« bien-aimé Domino »*.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

Tan-Tan

Une ville nouvelle aux portes du désert

CASABLANCA, 7 heures du matin. Dans l'aéroport international, ultramoderne, les passagers pour l'étranger ne sont pas les seuls à se presser devant les comptoirs d'enregistrement. Les lignes intérieures font aussi recette dans un pays où les distances ont été considérablement allongées depuis la mise en valeur du Sahara. Un Fokker à hélices va décoller. Destination Tan-Tan, entre Agadir et El-Ayoune, à plusieurs heures de vol à l'intérieur du Maroc d'avant la *« marche verte »*.

Des marins coréens discutent avec l'équipage dans un anglais approximatif. Des Français lisent *le Matin du Sahara*, le grand quotidien de Casablanca, dont le titre est à lui seul tout un programme. Malgré un contentieux entre une société française et les promoteurs de Tan-Tan, nos compatriotes sont encore présents sur le marché. Ils logeront à bord d'un bateau qui sert d'hôtel, à quai du nouveau complexe maritime surgi du désert.

Tan-Tan, c'est une onomatopée qui, paraît-il, prononcée par un Arabe, reproduit le son d'une pierre tombant dans un puits. A la fin des années 50, ce n'était qu'un chef-lieu de province à vocation essentiellement pastorale. Des éleveurs de chèvres et de chameaux y vivaient pauvrement, à côté d'une garnison. En 1977, les autorités décident de créer un port, à 25 kilomètres de la ville. Les travaux de génie civil sont pratiquement terminés en 1981. Il faudra encore cinq ans pour mettre en place les infrastructures et faire de ces quais une pièce essentielle dans le redéploiement de la flotte nationale.

L'effort consenti par l'Etat a été récompensé par le pari d'une entreprise privée, l'Omnium marocain de pêche. A la tête de trente chalutiers basés à Las Palmas, celui-ci décide de donner l'exemple et de rapatrier sa flotte. Pour ce faire, il va outrepasser sa vocation première d'armateur pour se transformer en industriel en conditionnant et en commercialisant ses produits sur le sol national grâce à d'énormes investissements.

Ingénieur des arts et métiers, le jeune directeur du complexe est un de ces Marocains que l'on verrait bien dans une multinationale. Pas de salamalecs autour du verre de thé. Une brève question sur le temps dont dispose le visiteur et tout de suite un exposé limpide, dans le vif du sujet. Des chiffres, des remarques qui ne dissimulent pas la difficulté de l'entreprise. Mais aussi une fierté évidente. En termes comptables, et à court terme, ce rapatriement était-il une opération rentable ? *« Le directeur de l'Omnium ne s'est pas posé la question comme ça. Il a agi par nationalisme. Mais nous sommes en train de prouver que ce choix pouvait aussi être payant. »*

Les chalutiers de l'Omnium opèrent au large de Dakla et de Boudjour avant de venir décharger à Tan-Tan. Mais la pêche artisanale profite aussi des installations du complexe. On s'affaire autour des petites embarcations pour décharger la sardine, dans une odeur caractéristique.

« Smara 150 km »

Quelle transition quand on entre dans les salles de conditionnement ! Laboratoire d'analyses pour veiller à la qualité du produit, de caoutchouc sur les mains des femmes qui manipulent les casiers de poissons qui vont être stockés par tonnes dans les chambres froides. Sait-on que les sardines à l'huile arrivent congelées en Europe pour y être mises en conserve ?

« Maintenant, dit le directeur, *le gas-oil est fourni ici au prix international, comme à Las Palmas. Nous disposons de facilités de douanes et nous espérons bien récupérer une partie de la flotte marocaine. Nos installations sont ouvertes aux autres sociétés si elles le veulent, quitte à créer un pool. En cinq ans, nous avons créé, ici, ce qui s'est fait en trente ans aux Canaries ».*

Tan-Tan-Plage a été édifié à quelques kilomètres du port. Une école, déjà deux banques, *« preuve qu'il y a de l'argent à collecter »*, des villas. Ici vivent les familles des cadres et des techniciens du port, sur lequel 6 000 personnes travaillent déjà. Mais le personnel d'exécution préfère demeurer dans la ville ancienne, où il a ses habitudes. Des cars le transportent tous les matins.

A un carrefour, un panneau indique fièrement : *« Smara, 150 kilomètres »*. Une route vient d'être construite en direction de cette cité de l'ancien Sahara espagnol. Impossible d'ignorer quand on descend dans le Sud que, pour les Marocains, la *« marche verte »* est un fait irréversible dans la mesure où tout un tissu économique est déjà formé d'une région à l'autre.

Le gouverneur de Tan-Tan est maintenant à la tête d'une province de plus de 50 000 habitants. Sa ville va se transformer. Naguère, on y vivait de différents trafics nés de la présence des militaires et de l'absence de taxes. *« Les bénéfices de la contrebande commencent à se réinvestir dans l'industrie*, nous dit-il. *C'est la preuve que les mentalités changent. »* Repas sur des tables basses, cérémonies de l'ablution des mains au-dessus d'un récipient de cuivre, comme autrefois sous la tente. Mais, au menu, il y a une dorade...

J. G.

Urbanisme

La future mosquée Hassan-II : une prouesse architecturale

par Chakir Laroussi (*)

S'INSCRIVANT dans la lignée des grandes réalisations architecturales du Maroc, la mosquée Hassan-II, qui plonge ses monumentales fondations dans l'océan Atlantique à Casablanca, près du port, sera achevée dans dix-huit mois.

Les études techniques entreprises depuis deux ans ont fait apparaître, vu les dimensions de l'édifice et la nature du site, des problèmes nouveaux et des solutions tout aussi inédites. Le fait que la houle de l'Atlantique atteint 7 à 10 mètres à cet endroit a exigé des simulations en bassin, afin d'étudier de façon concrète toutes les conséquences de l'amplitude et de la force des vagues.

Un chantier à l'appétit pantagruélique

Une digue provisoire, qui met le chantier à sec, a déjà été achevée. L'oratoire de la mosquée s'étendra sur une surface de 2 hectares, totalement sur pilotis. La partie centrale du toit, dont le faîtage est à 70 mètres de haut, sera coulissable de part et d'autre de l'axe transversal, dégageant le ciel sur une cour extérieure au cœur même de la salle de prières.

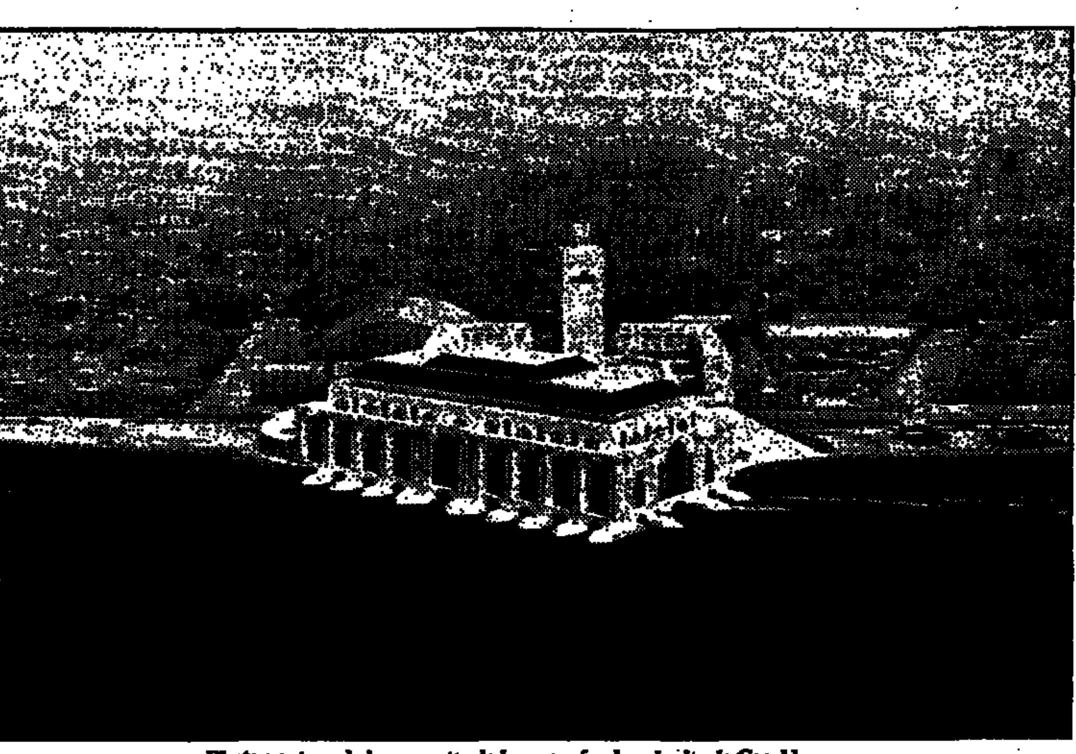
L'ampleur du chantier a exigé l'ouverture et l'équipement de deux nouvelles carrières, afin de fournir les quantités de marbre et de granit taillés dans la région d'Erfoud. Les cimenteries, qui, bon an mal an, travaillent en deçà de leur capacité de production, tourneront à plein régime pour satisfaire l'appétit pantagruélique du chantier : 700 mètres cubes de béton y seront déversés quotidiennement.

La plus grande après La Mecque

Cinq à dix mille personnes (ouvriers, artisans, techniciens, ingénieurs, etc.) travailleront, selon les périodes, durant dix-huit mois à l'extérieur ou à l'intérieur de ce chantier.

La grande salle des prières, divisée en trois parties, sera d'une emprise au sol de 20 000 mètres carrés et pourra accueillir vingt mille fidèles, auxquels pourraient s'associer dans la même prière sur le parvis quarante mille autres personnes. A ce titre, la mosquée Hassan-II sera la plus grande mosquée du monde musulman, nonobstant le sanctuaire à ciel ouvert autour de la Kaaba à La Mecque.

En sa qualité de « Amir al mouminine » (commandeur des croyants), Hassan II entend marquer son règne de l'empreinte du bâtisseur moderne et du grand protecteur des traditions. Le génie marocain a toujours été à l'origine d'audacieux mélanges des genres ancien et moderne. La précision et la force colossale des grues géantes de la société MATRAP s'allient à la finesse et à la dextérité des maalems-artisans de plâtre, de bois et zelliges. Le béton armé sera orné de stucs, de moucharabiehs et autres zouaks décoratifs.



Photomontage de la maquette de la mosquée, dans le site de Casablanca.

Pinseau, architecte, et Bouygues, réalisateur des travaux, gagneront leurs galons de « grands maalems » aux côtés des héritiers des illustres maîtres artisans Bachir et Ben Thami, qui utilisent des ordinateurs et accèdent aux chantiers gigantesques. L'ensemble des réalisations est coordonné par le ministère de l'intérieur, qui a englobé ces dernières années le département de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, un gage de plus pour l'efficacité et le respect du calendrier.

Cet immense édifice n'est peut-être pas éloigné de l'endroit où la légende a voulu que Oqba Ibn Nafii, suivi de dizaines de milliers de cavaliers, arrivés du Machrek au septième siècle pour révéler la religion islamique aux populations du Maghreb, ait fait avancer sa monture dans les flots pour prononcer avec regret cette célèbre incantation : *« Dieu tout-puissant, si ce n'était cette immensité océanique, j'aurais porté ta vérité au-delà de ces contrées ! »*

L'Extrême-Occident du monde musulman

Hassan II a voulu que cette gigantesque mosquée arbore son édifice à l'extrême Occident du monde musulman. Son minaret, visible à des centaines de kilomètres au large, supplantera le phare du port de Casablanca, symbole d'un islam éclairé, hospitalier et salutaire. Du haut de ce minaret de 172 mètres retentira cinq fois par jour la voix d'un muezzin qui aura le droit de figurer dans le Guinness. En effet, sa voix culminera sur l'édifice religieux le plus haut du monde, juste devant la pyramide de Cheops (146 mètres) et la nef de Saint-Pierre (132 mètres).

L'ensemble (medersa, hammam, parking) est construit selon des normes antisismiques et protégé contre la houle par un double peigne vertical de poteaux en béton armé situé sous l'emprise de la mosquée. Un tunnel de 720 mètres sera creusé sous le parvis pour maintenir la fluidité du trafic automobile sur le boulevard Sidi-Mohamed-Ben-Abdallah, prolongement de la célèbre corniche de Casablanca.

Conformément aux souhaits du roi, deux bâtiments symétriques par rapport à l'axe d'accès abriteront un grand musée et une bibliothèque et cadreront toute la perspective de l'ensemble en l'isolant du tissu urbain environnant.

La grande mosquée Hassan-II représente également l'aboutissement de la révision partielle du tissu urbain du centre de Casablanca, une ville qui s'embellit, se transforme de jour en jour et commence à acquérir une âme. Cependant, depuis le début du siècle, et face aux authentiques capitales impériales (Fès, Marrakech, Meknès), Casablanca traînait sa réputation de création de l'étranger, porte de l'invasion, ville canaille, ville de la sueur, du négoce et de la fronde.

Remise en ordre

Après avoir, à la veille de l'indépendance, gagné ses palmes de « ville de la résistance » pendant les dures épreuves de la lutte nationaliste, son expansion rapide en fit une mégalopole, dépotoir anarchique de tous les exodes. Durant les années 50, on dénombrait une quinzaine de mosquées littéralement prises d'assaut le vendredi et plusieurs dizaines de salles de prières qui servaient également de *msid* (écoles coraniques) éparpillées dans les quartiers périphériques.

Outre le parc de la Ligue arabe ou le centre européen avec ses immeubles cossus de l'entre-deux-guerres, la seule vitrine présentable de Casablanca était l'élégant quartier des Habous où les sultans Moulay Youssef et Sidi Mohamed firent construire, à dix années d'intervalle et presque côte à côte, les somptueuses mosquées qui portent leur nom.

Dans les quartiers périphériques où les prix des terrains restent abordables, il a été quelquefois difficile pour les autorités, pour des raisons d'agencement urbanistique ou de contrôle de la gestion et du prône, de tempérer le zèle de particuliers pieux et riches qui construisaient des mosquées et les abandonnaient au squatt de quelques louches sectes et autres confréries minoritaires.

Depuis une dizaine d'années, grâce a une réelle et efficace politique de décentralisation, l'ordre a été mis simultanément *« dans le prêche, la brique et le béton »*. La réalisation de la grande mosquée Hassan-II marque également la bonne santé de l'islam sunnité, non en tant que discours ou idéologie mais en tant que réalité sereine et rayonnante de culture et de civilisation.

(*) Directeur du bureau parisien de l'agence de presse marocaine MAP.

Histoire

Un sultan alaouite qui voulut devenir gendre de Louis XIV

QUAND Louis XIV ensoleillait l'Europe, le Maghreb n'était pas en reste avec Moulay Ismaïl, l'un des premiers souverains de cette dynastie alaouite dont le roi Hassan II est le représentant actuel.

Grand bâtisseur (voir notamment les ruines superbes de Meknès), grand amateur de femmes, grand remueur d'hommes et d'idées et naturellement fin politique, Moulay Ismaïl forme un véritable pendant musulman au roi très chrétien. Ses campagnes militaires, sa diplomatie s'appuyant tantôt sur ses corsaires, tantôt sur de fastueuses délégations qui contribuèrent à la naissance d'un goût orientaliste dont les Français contemporains ne se sont pas encore guéris, permettent un parallèle constant avec Louis XIV.

Les relations entre les deux *« cousins »* — tous les rois le sont, c'est connu, mais en plus les Capétiens ont (comme les Alaouites), grâce à une ancienne alliance espagnole, du sang de Mahomet dans les veines — aboutirent notamment à une correspondance que le diplomate et historien marocain, Younès Nékrouf, ressuscite dans son dernier livre, *Une amitié orageuse*.

Les orages inévitables entre ces deux *« maîtres du monde »* n'empêchèrent point, au contraire, le commandeur des croyants mahométans de demander un beau jour de 1699 la main de Marie-Anne de Bourbon, plus connue sous le nom de princesse de Conti, bâtarde légitimée de Louis XIV. Elle avait dix-neuf-ans et était déjà veuve d'un prince épousé à quatorze ans. Tout Paris était à ses pieds.

« Elle est charmante, elle est divine
Pure et blanche comme l'hermine
Elle efface toutes les fleurs
Jusqu'au lys de son origine ».

Entre Gibraltar et Tanger

Renseigné par son ambassadeur qui avait vu la merveille au bal du carnaval, *« l'empereur du Maroc »*, déjà pourvu pourtant des épouses et concubines que permet l'islam, se porta candidat pour devenir *« Monsieur Gendre »*. La nouvelle déconcerta tellement Versailles que bien des hautes perruques s'en trouvèrent déplacées...

Hélas ! Pour nous l'affaire ne se fit pas. Mais Younès Nékrouf nous dit tout de la tentative, comme il restitue la vie des captifs chrétiens dans l'Empire chérifien d'alors, les manigances espagnoles et anglaises entre Gibraltar et Tanger, l'échec de la *« grande alliance »* franco-marocaine qui dut attendre encore près de deux siècles pour se faire, sous forme d'un *« protectorat »*, lequel, grâce au bon serviteur royaliste de la République que fut le maréchal Lyautey, maintint sur leur trône les descendants de Moulay Ismaïl.

Outre cet ouvrage, signalons, sur la période 1800-1974, l'étude d'un universitaire marocain, Abdelkhaleq Berramdane, *le Maroc et l'Occident*, qui permet de mieux appréhender la politique extérieure présente de l'un des plus vieux Etats-nations du monde. Enfin, l'agriculture et la politique de l'eau, qui, de tout temps, figurèrent parmi les bases de la richesse et du pouvoir marocains, viennent d'être l'objet d'une étude approfondie de Pierre Préfol, ancien contrôleur civil du Maroc.

J.-P. P.-H.

★ Younès Nékrouf. *Une amitié orageuse.* Préface de Michel Jobert. 400 p. L'auteur a également publié chez le même éditeur, *la Bataille des Trois-Rois.*

★ Abdelkhaleq Berramdane, *le Maroc et l'Occident.* Karthala, 446 p.

★ Pierre Préfol, *Prodige de l'irrigation au Maroc*, Nouvelles Editions latines, 266 p.





(Publicité)

La décentralisation au Maroc : une option résolue pour préparer les structures de l'an 2 000

Il est des dates dans la vie des peuples que le destin promet à la postérité. Dans le passé glorieux du Maroc, elles sont nombreuses. Parmi les plus récentes que l'Histoire retiendra de l'œuvre de Sa Majesté le roi Hassan II, 1975 et 1976 seront sans doute les plus mémorables ; elles marquent des événements grandioses et datent des tournants historiques et des changements profonds dans la société marocaine.

L'année 1975 est celle de la « marche verte », événement marquant de notre époque, illustration éclatante de la symbiose du roi et du peuple et expression généreuse tout à la fois de leur détermination commune à récupérer les provinces sahariennes et de leur attachement aux valeurs de la paix et de la non-violence. Dans notre monde contemporain, la « marche verte » demeurera l'une des rares éclaircies dans une société internationale en pleine turbulence et une belle leçon pour un retour de l'humanité à ses valeurs les plus profondes.

L'année 1976 est celle d'un autre combat ; celui du front intérieur, de la démocratie locale et de la participation. Sur ce terrain, Sa Majesté Hassan II a voulu aussi que le Maroc fasse œuvre de pionnier parmi les pays du tiers-monde. Pays de tradition démocratique pluraliste, consacrée par la Constitution, le Maroc se singularisera de nouveau en 1976 avec la réforme fondamentale des lois sur la décentralisation. Plus qu'une réforme technique, c'est en effet un nouveau choix de société et une nouvelle conception du rôle du citoyen, de ses droits et de ses libertés que la loi de 1976 a provoqués. Ce sera le point de départ d'un cycle incessant de mutations et de transformations qui modifieront profondément le paysage politique et la physionomie économique et sociale du Maroc.

En son temps, cette ambition prenait valeur de défi ; l'écologie pouvait paraître peu réceptive, et les structures sociales impréparées, pour mettre en chantier une si haute idée de la démocratie locale. Dix ans après, le temps a donné raison au roi ; la réforme a fourni de nombreux acquis au présent, tout comme elle promet le futur du pays à de grandes perspectives.

Connu pour son attachement à son authenticité, le Maroc se place ainsi, aussi, au centre de la modernité et du progrès. Ce mariage fécond des valeurs du passé et du présent est la marque de l'originalité et du génie de ce pays.

Avec la réforme communale de 1976, Sa Majesté Hassan II avait vu juste ; avec Elle, le Maroc épousait son temps et se rangeait parmi les nations libres et démocratiques. Peu de pays de son niveau, notamment, jouissent d'un régime aussi développé des libertés et des responsabilités locales. En outre, bien avant que la conjoncture récessive et inflationniste internationale n'impose partout « le moins d'Etat », il a conduit le Maroc sur cette voie en substituant graduellement à l'Etat le dynamisme créateur et producteur des collectivités locales, et, par-delà celles-ci, celui du privé. Ce faisant, le Maroc a été un précurseur dans la mise en œuvre des nouvelles stratégies de développement que les experts internationaux administrent aujourd'hui aux économies souffrantes du tiers-monde. Cela explique sans doute que l'économie marocaine ait souffert moins que d'autres, plus favorisées, de la crise mondiale, malgré le poids de l'effort militaire qui lui impose depuis dix ans la défense de son intégrité territoriale.

Loin de s'épuiser dans cet effort, le Maroc a puisé dans la décentralisation la force motrice de son économie et les facteurs de revitalisation de sa croissance.

En dix ans, les changements produits sont ostensibles ; la place qu'occupent les collectivités locales dans l'espace et le discours politiques, dans les stratégies économiques, voire de plus en plus sur la scène internationale, témoigne de la mise en œuvre d'une véritable révolution tranquille.

C'est dans l'écosystème politique que le changement a été le plus remarquable ; le pluralisme marocain y a puisé un second souffle et une nouvelle occasion de confrontation et de contradiction fécondes. Les élections communales de 1976, puis celles de 1983 *(le mandat est au Maroc de six ans) ont constitué dans la vie politique du Maroc de hauts faits de la démocratie.* Les transports d'enthousiasme populaire qu'elles ont suscités et la libre expression du pluralisme des idées et des programmes auxquels elles ont donné lieu forcent le respect et donnent tout son crédit à l'expérience démocratique marocaine. La réforme de 1976 a étendu considérablement les attributions des assemblées locales élues ; elle a renforcé les pouvoirs du maire, appelé au Maroc le président du conseil communal (il se substitue au caïd et au pacha, représentants de l'Etat), et a ramené à sa plus simple expression la tutelle de l'Etat. C'était plus que suffisant pour en faire un nouveau terrain de compétition pour les élites et pour les quinze partis politiques marocains. La commune s'est très vite affirmée comme un centre privilégié d'intérêt. Les candidatures ont atteint pour les élections de juin 1983 le chiffre de 57 120 prétendants à la magistrature locale pour 15 493 sièges (ce qui représente un peu moins de quatre candidats pour un siège). Chaque renouvellement est l'occasion d'un redoublement d'intérêt pour le mandat local, de compétition et d'amélioration qualitative des nouveaux magistrats locaux. En 1983, près de 65 % d'anciens élus ont cherché à briguer un nouveau mandat. Parmi les élus, la proportion des conseillers de formation supérieure a pratiquement doublé par rapport à 1976, tandis que la marge des élus non lettrés a diminué de 8 points. La composition des assemblées locales traduit aussi une large et rapide politisation. En 1976, seuls 35,75 % des élus étaient parvenus au conseil communal en se réclamant d'un parti politique. En 1983, 77,67 % des conseillers élus sont affiliés à une organisation politique.

En 1976, le parti de l'Istilal, matrice du mouvement national, a réussi à se placer en tête avec 16,35 %, suivi par le Mouvement populaire, avec 7,2 %, qui recrute principalement dans les zones rurales berbérophones, et par l'Union socialiste des forces populaires, plus implantée dans les grandes villes (6,54 %). En 1983, l'Union constitutionnelle, le nouveau parti libéral créé par M. Maati Bouabid, réussira à surclasser le parti de l'Istilal à la première place avec 17,63 % contre 16,87 %, pendant que le Rassemblement national des indépendants de M. Ahmed Osman (actuel président de la Chambre des représentants) réalise 14,32 % et précède le Mouvement populaire, qui gagne pourtant 5 points par rapport à 1976. L'Union socialiste des forces populaires perdra plus de 3 points ; le Parti du progrès et du socialisme de M. Ali Yata (parti communiste) ne réalisera quant à lui que 0,10 % du total.

Les 859 communes marocaines urbaines et rurales sont ainsi devenues le centre d'un enjeu politique fort important ; d'autant que les élus locaux participent pour une grande part à la désignation du tiers des membres de la Chambre des représentants élus au suffrage indirect parmi les collèges des conseils communaux, des chambres professionnelles et des représentants des salariés.

L'exercice communal a aussi conduit les partis politiques marocains à spatialiser leur implantation, à soigner l'encadrement territorial et à drainer vers la magistrature locale les élites les plus représentatives et les plus compétentes.

Sur le terrain de l'économie, les collectivités locales marocaines ont aussi remarquablement et rapidement évolué. Leur insertion dans les nouvelles stratégies de planification et de développement a révélé leur forte propension à mobiliser des facteurs de *production nouveaux, à corriger les déséquilibres spatiaux, à réduire les écarts économiques et sociaux et à promouvoir la croissance.* Elle a mis en valeur l'importance des agrégats locaux et infléchi utilement les tendances économiques dans un sens plus territoral et autocentré. La part des collectivités locales et de leurs groupements, insignifiante en 1976, a représenté 16,78 milliards de DH en 1986, soit 8,03 % du total des investissements à la charge du budget général de l'Etat. Cet effort est une mesure significative de leur intégration au processus de développement. Leur taux de réalisation est très honorable, eu égard à leur expérience et à leur jeunesse ; elles ont réalisé 66 % des 20 milliards de DH prévus. Bien qu'en deçà des besoins, estimés pour la période à 38 milliards de DH, les politiques d'équipement des collectivités locales ont plus largement spatialisé la croissance et plus équitablement réparti le revenu national.

Au chapitre des priorités, les régions à prédominance rurale et celles qui ont été les plus durement affectées par les effets de la sécheresse des années 1981 à 1985 ont bénéficié d'une plus grande faveur. Au plan sectoriel les infrastructures de base ont absorbé 62 % des crédits d'investissement. Les politiques d'équipement menées varient cependant selon la santé financière des collectivités locales ; les plus favorisées ne se sont pas limitées au secteur des infrastructures urbaines ; elles se sont résolument engagées dans l'économie productive pour développer davantage leurs sources de recettes et promouvoir les économies locales. La gestion des services publics a pour sa part qualitativement évolué au cours de cette période ; les modes classiques ont été améliorés, amendés ou abandonnés au profit de modes plus appropriés.

Des établissements publics communaux ou intercommunaux ont été créés ou développés pour la gestion des réseaux de distribution d'eau, d'électricité, voire d'assainissement ou de transport. La privatisation des services publics a été tentée avec succès dans le domaine du transport public urbain à Rabat et à Casablanca. Des syndicats intercommunaux et des initiatives d'économie mixte ont été mis en œuvre dans différents secteurs.

Ces profondes mutations de l'économie locale se sont produites à la faveur d'un déploiement remarquable des moyens.

En matière de ressources humaines, depuis dix ans un vaste effort est mené pour éradiquer progressivement la sous-administration locale, en développant les recrutements, en dirigeant les collectivités locales vers les valeurs sûres et en assurant une couverture équilibrée du territoire en cadres spécialisés. *La fonction publique locale qui comptait 33 000* agents environ en 1976 a presque doublé en dix ans.

Le volume des emplois créés a atteint 29 654 postes soit une augmentation de 89,5 % et une création moyenne annuelle de 3 295 emplois. Actuellement, plus de 1 000 cadres sortent chaque année des 11 centres de formation administrative et technique créés pour satisfaire les besoins des collectivités locales. Les nombreux instituts et écoles supérieurs fournissent pour leur part annuellement aux collectivités locales des contigents de plus en plus importants d'ingénieurs, d'architectes, de vétérinaires, de médecins et autres cadres supérieurs. Parallèlement, une vaste action de préparation aux emplois publics locaux, de perfectionnement et de recyclage en cours d'emploi est menée depuis 1981. Plus de 10 000 agents ont été concernés par divers formations ou compléments de formation : secrétaires généraux de communes, urbanistes, informaticiens, paysagistes, contrôleurs des prix, agents de l'état civil, etc.

En matière de finances, l'évolution en dix ans est pour sa part tout à fait exceptionnelle. Le volume global des budgets des collectivités locales a progressé remarquablement de 450 % ; il est passé de 795 millions de DH à 3 650 millions de DH. Ce rythme d'évolution (d'autant plus extraordinaire qu'il est enregistré au cours d'une période particulièrement difficile pour l'économie et les finances marocaines), a été plus encore important pour les budgets d'équipement (638 %) contre 354 % pour le fonctionnement.

Les composantes financières des budgets locaux ont toutes évolué à la faveur d'un cycle de réforme et de revalorisation qui les a toutes amendées ou améliorées. Les taux d'évolution se situent dans une fourchette exceptionnelle allant de 278 % à 1 055 % :

– Les recettes propres des collectivités locales sont passées de 410 millions de DH en 1976 à 1 142 millions en 1986, soit 278 %. Elles représentent près du tiers des recettes globales des collectivités locales.

– Les subventions que l'État accorde systématiquement pour la couverture des déficits de fonctionnement ont progressé de 652 %, (675 millions de DH en 1986 contre 103 millions en 1976).

– *Les dotations d'équipement consenties par l'État ont le plus progressé (1 055 %) ; elles sont passées de 95 millions en 1976* à 1 005 millions en 1986.

– Enfin les emprunts ont été largement dynamisés, ils ont évolué de 300 % (310 millions de DH contre 103 millions en 1976).

(Suite page 11)



Religion

Un islam tolérant

par Henry Bonnier (*)

SE promenant dans un village proche de Fès à l'heure où l'or du couchant flamboyait dans les grands eucalyptus noirs et déposait sur les visages une tendre lumière, Henri Laborit, à qui je demandais comment pouvait s'appliquer en un tel lieu sa théorie de l'agressivité, reconnut de bonne grâce qu'elle n'avait aucune prise sur une pareille douceur.

Autour de nous, des hommes, des femmes, seuls ou en groupe, vêtus de façon traditionnelle, allaient, venaient, peuple silencieux, peuple recueilli, peuple de fidèles... *« Quel contraste avec les fureurs guerrières de l'Iran! »*, nous disions-nous, en nous demandant s'il existerait un islam marocain spécifique.

Question d'autant plus lancinante que l'islam se trouve désormais placé au cœur des graves crises ou religieuses ou politiques auxquelles le monde est de plus en plus confronté! Or, le voyageur le moins attentif aux choses de la religion ne peut pas ne point constater qu'un abîme sépare l'idée qu'il se forme de l'islam, quand il le considère dans son fanatisme chiite, et l'image de paix et de tolérance que le sunnisme lui offre au Maroc.

Un poème dit à peu près que, si le Machreq est la terre des prophètes, le Maghreb, quant à lui, est celle des saints. Faouzi Skali, auteur de *la Voie soufie* (1), pense que c'est là une des clés du Maroc religieux. Sur quoi Abd el Hamid Zwitan, professeur de théologie à le Quarawiyyne de Fès, enchérit : *« Un vieux principe de sagesse pose que le bon doit être supérieur au mauvais. C'est pourquoi les hommes sages du Maroc jugent que le présent règne apporte un grand bienfait, relayés et confirmés en cela par les saints hommes du royaume. »*

On se condamnerait à ne rien entendre de ce peuple marocain si l'on dissociait, à l'occidentale, le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, alors qu'ils sont étroitement liés, puisque le Coran représente à la fois un livre révélé et un code civil, pour dire les choses un peu vite, et même si l'Etat de droit marocain s'est peu à peu constitué dans sa forme originale, comme le montre bien *Edification d'un Etat moderne* (2), en pratiquant une harmonieuse synthèse entre le droit coranique et le droit occidental.

Enfin, n'oublions pas que le roi Hassan II porte le titre d'Amir Al Mouminine, de commandeur des croyants, et que, du point de vue religieux, ce titre est considérable, non seulement parce qu'il redouble la légitimité monarchique, mais encore parce qu'il place le roi, au demeurant descendant du Prophète, au-dessus de la responsabilité politique.

La prière et l'étude

Un proverbe arabe énonce que *« la poitrine des hommes libres est le tombeau des secrets »*. Fort de cela, tout Marocain aura la fierté d'affirmer que l'islam est un secret à conquérir. C'est pourquoi, si l'on veut écouter l'islam du silence, il faut aller vers des hommes simples, retirés dans l'étude, la prière, la méditation. Tout chemin a sa fonction, toute route a sa valeur.

A Fès, celui qui veut saluer Abd el Hamid Zwitan doit quitter la Médina, pousser jusqu'aux faubourgs, s'engager dans une venelle. Là, derrière une porte étroite perdue dans la verdure, s'ouvre un jardin que semble prolonger une grande pièce. Alliance du dehors et du dedans!

Agenouillé à la manière d'un scribe, mon hôte, le torse droit, les avant-bras reposant sur un coussin, paumes offertes, scande ses réponses plus qu'il ne les formule. Musique de la vérité ? Vérité de la musique ? Telles des notes jaillies de la corde pincée d'un lud, les syllabes gutturales se succèdent jusqu'à s'entrechoquer dans une évidence.

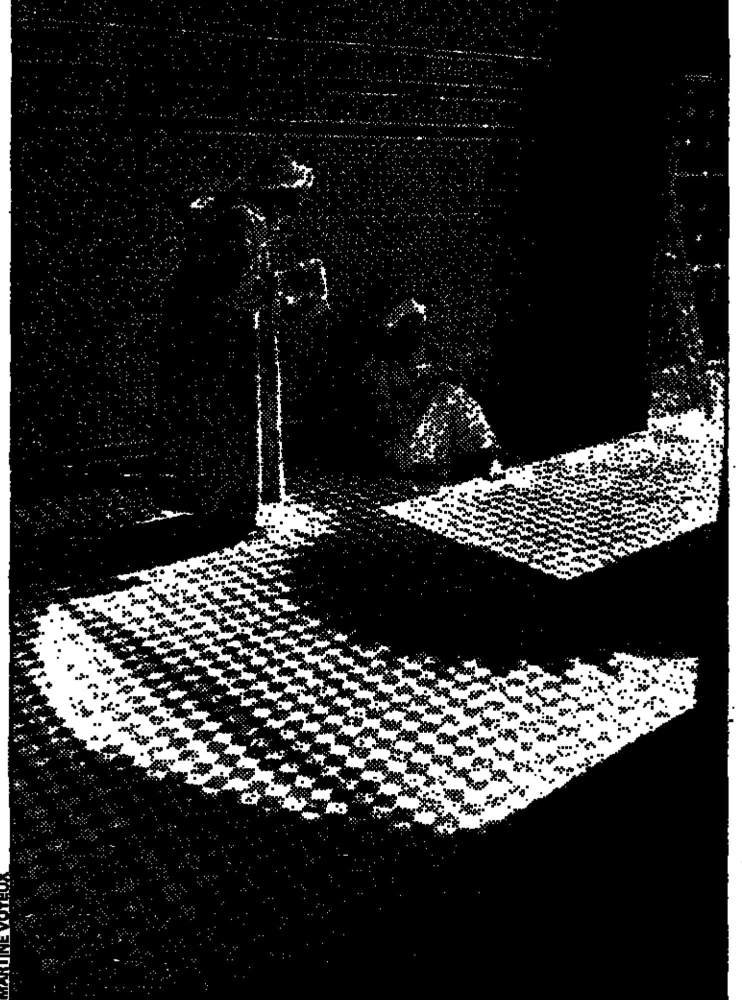
A la question de savoir s'il existe un islam marocain, réponse m'est faite que *« l'homme est à soi-même un obstacle, au lieu que les bienfaits divins sont continus »*. Il est parti de très loin, mon hôte, qui ajoute au rythme d'un temps tout oriental : *« Ce fut le rôle des envoyés et des prophètes de supprimer ces obstacles, d'empêcher les hommes de s'enfermer en eux-mêmes. Tous les messages divins sont un. Tous les prophètes ont appelé à cette unité de Dieu, à la réalisation et à l'entrée dans le royaume céleste... »*

En quel siècle sommes-nous tout à coup ? Ce qui se dit là, tandis que tombe le soir, n'est d'aucune époque particulière et vaut pour toutes. Se balançant d'arrière en avant, mon interlocuteur dit encore : *« La Révélation s'exprime à travers un homme qui porte en lui le secret divin, et c'est ce secret qui fait le prophète. »*

Dans le jardin, un restant de lumière maintient une rose hors des ombres. Les paroles ici prononcées ont la couleur de cette fleur. *« L'éternité d'un instant ! »*, me dis-je. Jamais je n'ai ressenti mieux ce que cette expression contenait de force et de vérité.

Cette éternité-là, il m'appartiendrait de la retrouver le lendemain même. Le poète Ash-Sharif Shafshaweni vit dans un jardin suspendu au-dessus de Fès. En poussant sa porte, j'ai pensé à l'antique Babylone. Il me reçoit sous une tonnelle de jasmin. Autour de nous, des fleurs à profusion, des essences rares, et toutes les nuances du vert, du plus tendre au plus foncé, telle une tapisserie médiévale, un *« Mille Fleurs »*, tandis que Sidi Sharif, lui aussi accroupi à la façon d'un scribe, s'exprime par poèmes, utilisant avec naturel un langage sapiential, et que des fleurs de jasmin, étoiles blanches, tombent une à une, scandant et parfumant l'admirable mélodie.

Si Henri Laborit avait été là, qu'eût-il pensé ? A la douceur que nous avions surprise sur les visages des villageois, se substituait une autre douceur, plus intérieure celle-là, mieux maîtrisée, vécue et non plus consentie, qui transformait sourires et regards en lumière et qui exprimait ce secret de l'islam marocain, celui des sages et des saints, secret même d'un peuple, de tout un peuple dont Faouzi Skali dit qu'il se caractérise par une qualité d'être, une politesse ; bref, par une rencontre des deux islam, le formel et l'informel...



MARTINE VOYEUX

Né de la Sunna, cet ensemble de paroles, d'actions et de jugements du Prophète, le sunnisme, religion du Maroc, est l'orthodoxie même de l'islam. Avant tout, il se caractérise par une absence de clergé — au sens chrétien du terme. Celui qui voudrait se représenter cet islam formel devrait seulement évoquer des spécialisations religieuses : cadi, ouléma, imam... S'il n'est pas douteux que des gens soient plus qualifiés que d'autres pour remplir certaines fonctions, il n'en reste pas moins qu'ils ne peuvent se prévaloir que de leurs qualifications. Dans le sunnisme, nul ne dispose d'une fonction sacrale.

Les ouléma et le roi

Ainsi, le cadi, qui a à connaître du droit positif hérité de la colonisation et de la loi coranique qu'est la charia, est un homme de loi dont la compétence, devant les tribunaux marocains, s'arrête aux problèmes individuels.

Quant aux ouléma (singulier : alim), ils se recrutent le plus souvent parmi les anciens élèves de la Quarawiyyne et à Marrakech. Sous l'égide du roi, ils se sont constitués en groupes de recherche religieuse. Le souverain les consulte. Interrogés sur le bien-fondé d'une décision politique par rapport à la charia, ils jouent un rôle comparable à celui de notre Conseil constitutionnel — la Constitution étant, en l'espèce, le texte sacré du Coran.

A quoi s'ajoute, en ce qui concerne les ouléma, une fonction d'enseignement. A ce propos, j'entends encore le sheikh Soubhi El-Saleh, le grand alim récemment assassiné à Beyrouth, lancer à Antélias, où nous réunissait, il y a deux ans, une conférence intercommunautaire : *« De même que la foi est l'ambassadrice de Dieu vers l'homme, de même la science est l'ambassadrice de l'homme vers Dieu. »* En dépit de la guerre civile qui ravageait le Liban et qui achève de le détruire, il continuait de faire sien ce hadith selon lequel *« l'encre des savants est plus précieuse que le sang des martyrs* (3) ».

Enfin, l'imam est celui qui, par commodité, est désigné dans la mosquée pour diriger la prière et, s'il s'agit d'une mosquée-cathédrale, pour y prêcher le vendredi.

Cadi, ouléma, imam... Il faut insister sur un point capital : dans la société islamique, il n'y a pas de différence entre les savants et les autres. Il n'y a que des degrés de savoir, et chacun tend vers ce savoir. Ce qui explique que les cours dispensés à la Quarawiyyne sont des cours populaires. Le Coran a posé que *« le plus noble d'entre vous est le plus pieux »*.

Insensiblement, par le biais du savoir, on passe de l'islam formel à l'islam informel. Quel voyageur attentif n'a-t-il pas été frappé par la dignité des Marocains ? *« Un peuple de seigneurs ! »*, dit-on volontiers. C'est vrai, mais c'est insuffisant. Encore faut-il savoir que cette politesse exceptionnelle, ce noble comportement, ce courage, découlent tout autant de l'enseignement religieux reçu que de dispositions naturelles. Il y a là une relation difficile à découvrir, à connaître, à analyser, et qui est faite, justement, de la rencontre de cet islam formel et de cet islam informel. Sans doute le véritable secret du Maroc est-il à rechercher là.

La sainteté, en islam, ne résulte pas seulement d'un certain nombre de qualités morales : elle est aussi le fruit d'une réalisation spirituelle, d'une connaissance profonde du mystère de l'être. Cette sainteté, nul ne peut prévoir qui la possédera. Eclairera-t-elle un mendiant ou un grand professeur ? Faouzi Skali considère que *« l'élite du Maroc n'est qu'un don de Dieu »*.

Le shérifisme

Il y a aussi ce qu'il est convenu d'appeler le shérifisme. Tout descendant du Prophète est un shérif, à commencer par le roi Hassan II.

Ancien ambassadeur du Maroc et historien (4), Younès Nékrouf estime que le shérifisme, s'appuyant sur les préceptes du Coran, commande toute la politique passée et actuelle du Maroc. Et de donner des exemples :

« Sait-on assez, s'écrie-t-il, *que chaque soir de ramadan la télévision marocaine montre le souverain en conversation avec les ouléma, un alim ayant exposé un point de doctrine islamique susceptible d'être débattu ?*

» Sait-on assez que, gage de tolérance et d'ouverture aux autres religions, le culte des saints est pratiqué au Maroc en même temps par les séfarades et les musulmans ?

» Sait-on assez que le roi Hassan II aime à citer la sourate dite « l'Araignée », *où il est dit : Ne controversez point avec les gens du Livre que de la manière la plus douce, à l'exception de ceux qui vous ont opprimés. Et dites-leur que nous avons cru en ce qui nous a été révélé et en ce qui vous a été révélé, que notre Dieu et votre Dieu ne font qu'un et que nous devons tous nous soumettre à Lui. »*

Et Younès Nékrouf de s'écrier à la suite de chaque exemple : *« Ça, c'est le shérifisme ! »* Là est peut-être la clef des relations du Maroc avec l'Occident.

---

(1) *La Voie soufie*, de Faouzi Skali. Albin Michel (1985).

(2) *Edification d'un Etat moderne*, ouvrage collectif présenté par Georges Vedel. Albin Michel (1986).

(3) *La Vie future selon le Coran*, de Soubhi El-Saleh. Vrin (1971).

(4) *Une amitié orageuse, Moulay Ismaïl et Louis XIV*. Préface de Michel Jobert. Albin Michel (1987).

(*) Ecrivain, membre du comité exécutif d'Islam et Occident.

Culture

Les prémices de la renaissance

DANS le déclin culturel de la civilisation islamique, survenu après l'illumination médiévale, le Maroc a connu un destin privilégié. Est-ce à cause de la solidité des vieilles cultures berbères islamisées, est-ce parce que l'Empire chérifien échappa à la paralysante hégémonie ottomane, est-ce grâce à la force de l'héritage andalou ? En tout cas, la version marocaine de la civilisation musulmane est restée un tant soit peu créative jusqu'au dix-huitième siècle.

C'est-à-dire hier, et cela est un atout de poids dans la recherche d'une renaissance arabe à partir d'une richesse civilisationnelle, aujourd'hui dormante. Alors que les Syriens ou les Irakiens doivent se référer à l'an mil, les Marocains baignent dans un univers social, familial, urbanistique encore empreint de culture vivante.

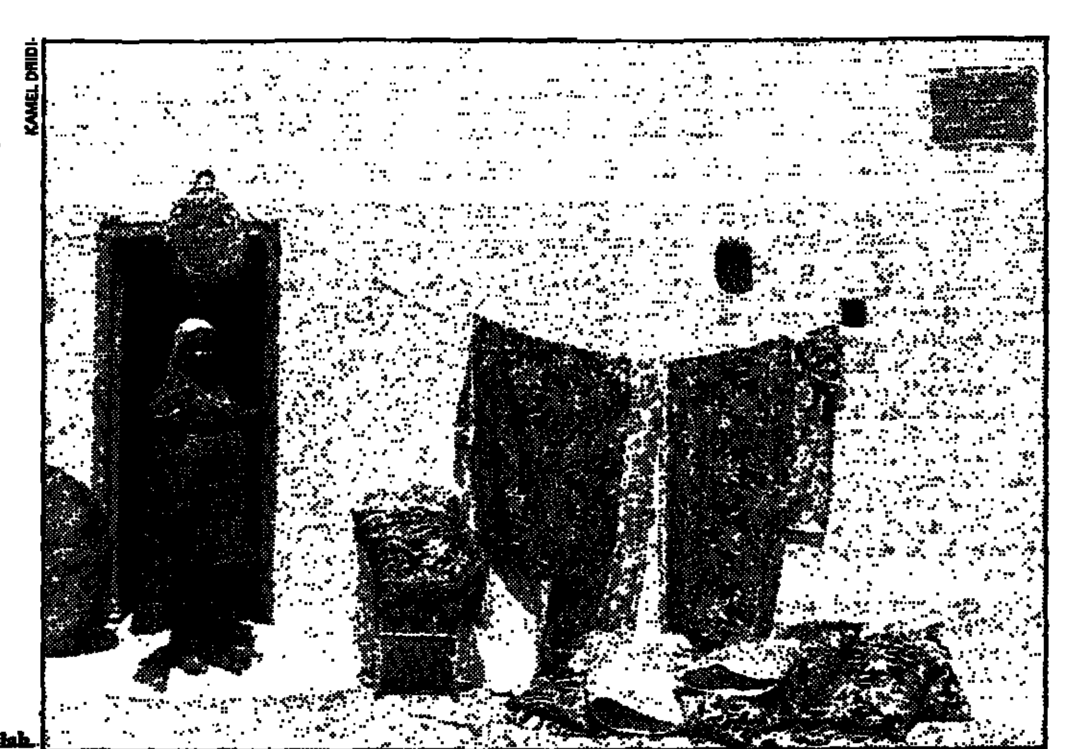
La greffe française, adroitement opérée par Lyautey, a eu un effet plus roboratif que destructeur sur ce tableau malgré tout fragile, car elle a respecté l'ensemble socioculturel qu'une France en pleine explosion culturelle prenait en charge pour un demi-siècle. Le libéralisme relatif qui, depuis le retour de Rabat à la souveraineté, a cours au Maroc, du moins en matière culturelle, joue également en faveur de la création littéraire et artistique. Surtout si l'on compare la situation marocaine avec celle d'autres nations de la Ligue arabe.

Les prémices de renouveau, gérés avec doigté depuis plusieurs années par le ministre des affaires culturelles, M. Mohamed Benaïssa – lui-même membre d'un groupe d'artistes qui a créé avec un durable succès, en 1978, le moussem d'Asilah, près de Tanger, – n'ont pas été étouffées, même si elles ne disposent toujours pas de subventions étatiques suffisantes pour générer un véritable épanouissement.

Un rude romancier

Autre caractéristique de la politique culturelle du Maroc : elle est sans complexe apparent à l'endroit des apports non islamiques. Certes, langue et culture arabes exercent un primat reconnu, mais les expressions berbérisantes ont droit à la parole si ce n'est à l'écrit. Quant à la francophonie (et accessoirement l'hispanophonie), elle est pratiquée allègrement ; sur place par de jeunes romanciers à rude personnalité comme Abdelhak Serhane, auteur, notamment, des *Enfants des rues étroites* (Seuil, 1986), pour ne citer que lui ; dans les aréopages internationaux, où Rabat est partie aussi bien à l'Agence de coopération culturelle et technique qu'aux sommets rassemblant les quarante peuples utilisant le français à travers le monde.

Dans cet ordre d'idées, le mensuel *Sindbad* (1), entre autres, malgré son aspect un peu sévère, mène depuis cinq ans d'actives investigations sur les questions scolaires, linguistiques, éditoriales, littéraires, médiatiques, picturales, etc. L'un des principaux animateurs de la revue, Abdallah Bensmaïn, nourrit régulièrement le débat intellectuel local par des essais visant à relier la pensée arabo-islamique à la civilisation universelle, *via* la graphie française. Dans *Symbole et idéologie* (2), paru cette année, Abdallah Bensmaïn met le lecteur aussi bien en prise sur le Français Roland Barthes que sur le Marocain Abdallah Laroui, auteur notamment des ouvrages fondamentaux que sont l'*Idéologie arabe contemporaine* (1967) ou *la Crise des intellectuels arabes* (1974).


KAMEL DRIDI

Asilah.

Faut-il rappeler aussi l'éclat tenace de la peinture marocaine, familier de longue date de cimaises françaises, et qui n'est sérieusement concurrencé, dans l'aire arabophone, que par les artistes irakiens ? Le moussem d'Asilah (*le Monde* du 25 août) est même parvenu à mettre le travail des peintres marocains à la portée de tous, en donnant façade blanche dans les rues de la petite cité luso-arabe à Mohamed Melehi, à Farid Belkahia et à une dizaine d'autres créateurs.

Le premier colloque national du Maroc sur la culture, tenu à Taroudant, dans le Sud, en 1986, a assez bien fait ressortir l'inventivité renaissante actuelle et les larges bases anciennes sur lesquelles elle s'appuie (*le Monde* daté 22-23 juin 1986). Cette harmonie devrait être mise en valeur à travers un grand projet élaboré sous l'égide de Mohamed Benaïssa et qui consisterait, schématiquement, à transformer l'ancienne cathédrale de Casablanca, non utilisée et désaffectée, en une sorte de vaste « *Beaubourg marocain* » où se refléteraient tous les aspects de l'indéniable fermentation culturelle constatée au Royaume alaouite.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(1) *Sindbad*, 10, place des Alaouites, Rabat.

(2) Ed. Productions-Médias, BP 1325, Rabat RP.

(Suite de la page 9)



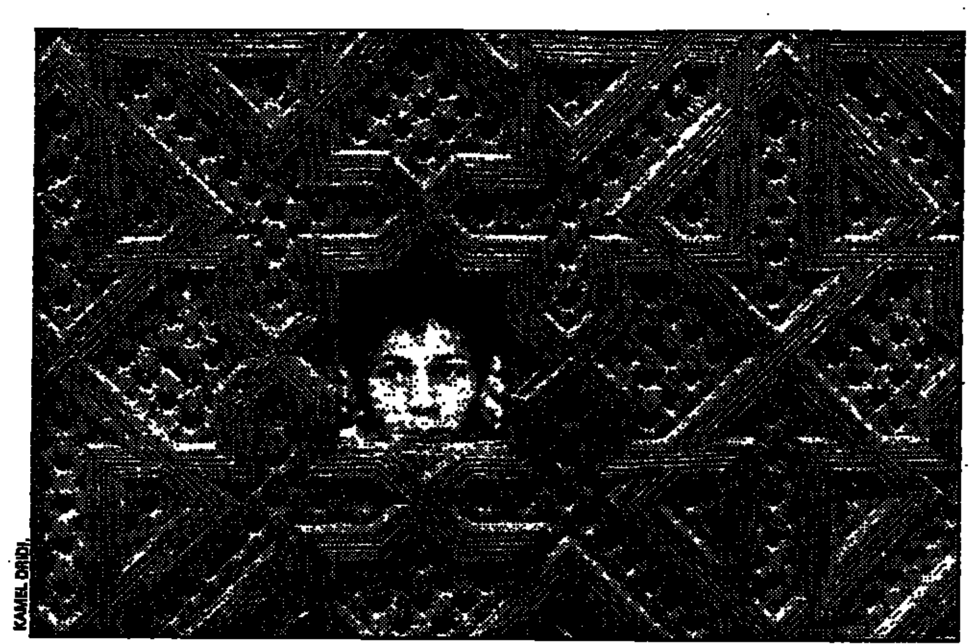
Tourisme

La mer, le désert... et la neige

AVEC une recette de 7 milliards 300 millions de dirhams – quelque 10 milliards de francs, – le tourisme a été en 1986 la deuxième source de devises pour le Maroc, après l'apport des immigrés. « *Cependant*, nous a dit M. Moussa Saadi, le ministre responsable de ce secteur, *j'estime que nous n'utilisons que le dixième de notre potentiel.* » Pour développer une industrie en plein essor, un nouveau mot d'ordre est sur toutes les lèvres : la « diversification ».

Des enseignements sont déjà tirés d'une légère régression (– 2,4 %) enregistrée en 1987 : il faut « fidéliser » la clientèle et lui offrir plus que des plages à la belle saison, comme le permet l'immense diversité du pays. La décision d'imposer le visa d'entrée aux ressortissants des pays arabes pour des raisons de sécurité, et les craintes des Américains en terre d'Islam en ces temps d'attentats, expliquent les chiffres un peu décevants de cette année. Mais sur le million et demi d'étrangers qui ont visité le pays en 1987, plus de cinq cent mille étaient français (une augmentation de 19 % au cours du premier semestre par rapport à la même période de 1986) et quatre cent mille Espagnols (+ 50 %). A l'évidence, l'avenir est dans ce tourisme « de proximité ».

La seule ville d'Agadir a été la source de 40 % des recettes totales du fait du tourisme étranger (un million de Marocains prennent chaque année des vacances dans le pays). Avec Marrakech, elle est le grand centre de tourisme permanent, fonctionnant l'hiver comme été. Alors que dans le nord du pays la saison ne dépasse généralement pas six mois, les Scandinaves se baignent d'octobre à mai à Agadir. Et à Marrakech, constate M. Moussa Saadi, « *on peut faire du ski le matin et se baigner dans la piscine de l'hôtel l'après-midi* ».


KAMEL DRIDI.

L'accent est mis sur les beautés de l'Atlas et du Rif. La station d'altitude de l'Oukaymeden est située à seulement 60 kilomètres à vol d'oiseau de Marrakech et à 80 kilomètres par une très belle route. Une autre est en cours d'implantation au Bou Iblan, à une centaine de kilomètres au sud-est de Fès.

Au paradoxe d'offrir à la fois des palmiers et des pistes de ski dans un intervalle de deux heures de voiture comme à Marrakech, le Maroc ajoute celui de combiner l'aventure saharienne et la vie de station balnéaire dans le grand Sud. La vocation touristique d'El Ayoune s'affirme déjà avec la construction ou la rénovation de plusieurs hôtels de standing.

Des moyens aériens considérables sont mis en œuvre pour l'accueil des touristes hors des sentiers battus des grandes plages atlantiques et méditerranéennes. L'existence d'un réseau de lignes intérieures remarquablement dense et bien organisé s'accompagne de la création de vols internationaux directs vers les grandes destinations, par exemple Ouarzazate. L'ancienne ville de garnison du Haut-Atlas a pris un essor considérable en quelques années à cause de ses ksour et de son climat d'une pureté incomparable.

Un plateau idéal pour le cinéma

« *Certaines de nos régions sont un plateau idéal pour le cinéma, notamment pour les scènes bibliques*, constate M. Saadi. *Vous avez tout sur place en décors naturels : le sable, les palmiers, les chameaux, les villages traditionnels. Les populations locales sont même disponibles pour la figuration.* » Un organisme – Marocco Film Services – a été créé pour faciliter la tâche des producteurs. Il se charge des formalités administratives, de l'aménagement des décors, des transports et de l'hébergement, de la distribution des rôles aux comédiens locaux.

L'« industrie du colloque » dans laquelle excelle le Maroc est une autre illustration de la diversification dont les retombées en devises sont évidemment plus importantes que le banal tourisme de groupe, également florissant. Pourtant le Maroc est un des pays exotiques où l'Européen peut parfaitement se rendre individuellement en voiture.

Actuellement 75 % des visiteurs étrangers arrivent en avion. L'amélioration et la multiplication de lignes de ferry-boats devraient attirer davantage d'automobilistes voyageant en famille. Une liaison directe Port-Vendres-Nador a été créée récemment. Une autre, Tanger-Sète, est assurée par un luxueux bâtiment, le *Marrakech*, commandé aux chantiers navals de Nantes par la Compagnie marocaine de navigation.

Pour un meilleur accueil d'une clientèle qui sera peut-être de moins en moins grégaire, douze écoles de formation des cadres du tourisme fonctionnent déjà. Un Institut international supérieur de tourisme vient d'être construit à Tanger. Le code des investissements de 1983 prévoit des avantages très incitateurs tant pour les nationaux que pour les étrangers. L'hôtellerie est le seul secteur de l'économie marocaine où le capital peut être totalement étranger, avec possibilité de rapatriement des bénéfices.

L'objectif est de doubler les lits dans les régions de tourisme permanent. Agadir et Marrakech refusent du monde en certaines périodes. Il faut souhaiter que cette ambition n'amène pas un certain relâchement dans les exigences architecturales qui, dans l'ensemble, ont permis jusqu'à présent d'éviter le massacre du paysage.

Des « monuments » de l'hôtellerie

A côté d'une assez bonne hôtellerie moyenne, au service parfois distant, le Maroc dispose de quelques « monuments ». Le plus connu de tous, la Mamounia, de Marrakech, a rouvert ses portes il y a un an, après cinq mois de fermeture pour une rénovation complète. Propriétaire de l'établissement, l'Office marocain des chemins de fer a investi 35 millions de francs pour moderniser les chambres tout en respectant le style de décoration des années 30.

Alain Senderens patronne la restauration, Régine anime le night-club, mais l'amateur de solitude peut toujours se promener dans les allées du jardin intact, parmi les oliviers et les orangers, en songeant à Valéry et à Ravel qui aimèrent ces lieux où Churchill plantait son chevalet de peintre amateur. Ici prennent tout leur sens les paroles du roi Hassan II qui servent de devise à l'Office national marocain : « *Le tourisme n'est pas l'art de soutirer à l'étranger le maximum d'argent en un minimum de temps ; c'est l'art de recevoir son hôte selon la tradition marocaine.* »

J. G.

Un paradis pour le golf

LE Maroc, à deux heures d'avion, est un paradis pour les fous de la petite balle. Déjà richement doté en terrains, il a de nombreux projets en début de réalisation pour ce que M. Moussa Saadi appelle *« le tourisme à thème sportif »*.

Heureux diplomates en poste à Rabat qui disposent du golf royal de Dar-es-Salaam, à douze kilomètres du centre de la capitale. Trois parcours dans une forêt de chênes-lièges sur 400 hectares. Le parcours *« rouge »*, dessiné par Robert Trent Jones est le théâtre du fameux trophée Hassan II. Les obstacles d'eau sont de véritables lacs avec une faune que n'effarouchera pas le joueur matinal. Le départ n'est ouvert qu'à partir du handicap 24. Mais combien de joueurs cheveronnés paieraient une fortune en France pour pouvoir jouer sur le parcours *« vert »*, en pleine forêt, attribué aux débutants !

Autre étape d'une tournée qui prend des allures de pèlerinage : les greens dans la palmeraie de Marrakech. Mais il y a aussi les neuf trous sur la *« montagne »* de Tanger, en pleine rénovation, ceux de Meknès inclus dans les remparts, ceux d'Agadir ouverts au public après avoir été réservés à l'usage du roi.

Beaucoup de grands projets d'ensembles immobiliers à vocation estivale comportent la création d'un terrain. Il y a déjà neuf trous à Cabo Négro près de Tétouan. Au sud, l'Hôtel de la Gazelle d'Or, à Taroudant, vient d'acquérir un terrain pour prolonger son fameux jardin pour quelques greens.

A l'aéroport international de Casablanca, de plus en plus de passagers débarquent attaché-case à une main, sac de clubs à l'autre. Les fairways sont parfois l'endroit idéal pour traiter les affaires sérieuses, tant il y a de Marocains haut placés qui partagent la passion du souverain pour le sport des bergers irlandais...

J. G.

